



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

Conseil exécutif

Cent quatre-vingt-septième session

187 EX/4

Partie I

PARIS, le 26 août 2011
Original anglais/français

Point 4 de l'ordre du jour provisoire

RAPPORT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE SUR L'EXÉCUTION DU PROGRAMME ADOPTÉ PAR LA CONFÉRENCE GÉNÉRALE

PARTIE I

Résumé

Le présent rapport vise à informer les membres du Conseil exécutif des progrès réalisés dans l'exécution du programme adopté par la Conférence générale.

La Partie I du rapport présente un compte rendu détaillé et analytique de la mise en œuvre du programme s'agissant des principaux résultats obtenus au cours des 18 premiers mois de l'exercice biennal 2010-2011, correspondant au document 35 C/5. Elle comprend pour les cinq grands programmes et l'Institut de statistique de l'UNESCO, l'Évaluation globale des principaux résultats obtenus et les principaux défis et enseignements tirés.

Elle est complétée par un rapport en ligne (187 EX/4 Partie I : Rapport annexe) qui contient des informations détaillées sur les résultats obtenus au niveau des axes d'action et d'autres chapitres du document 35 C/5, ainsi que des indications sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre des plates-formes intersectorielles. Le rapport annexe est disponible sur la page de SISTER et à l'adresse : http://portal.unesco.org/fr/ev.php-URL_ID=37094&URL_DO=DO_TOPIC&URL_SECTION=201.html.

Par sa nature même, le présent document n'a pas d'incidences administratives ni financières.

TABLE DES MATIÈRES

	Page
GRAND PROGRAMME I – ÉDUCATION.....	1
GRAND PROGRAMME II – SCIENCES EXACTES ET NATURELLES.....	26
GRAND PROGRAMME III – SCIENCES SOCIALES ET HUMAINES	51
GRAND PROGRAMME IV – CULTURE.....	63
GRAND PROGRAMME V – COMMUNICATION ET INFORMATION.....	84
INSTITUT DE STATISTIQUE DE L'UNESCO (ISU).....	100

GRAND PROGRAMME I – ÉDUCATION

Évaluation stratégique globale

1. Après 18 mois de mise en œuvre, le Secteur de l'éducation a bien progressé vers la réalisation des 14 résultats escomptés définis dans le Programme et budget approuvés pour 2010-2011. Au niveau mondial, l'accent a particulièrement été mis sur la revitalisation du rôle de chef de file de l'UNESCO dans le domaine de l'éducation en améliorant l'efficacité de l'action de plaidoyer de l'Organisation à l'échelle mondiale et en renforçant l'impact de son action au niveau des pays.

(a) Renforcement de l'efficacité du plaidoyer de l'UNESCO en faveur de l'éducation à l'échelle mondiale

Principales réalisations :

2. **L'importance de l'éducation pour le développement a été encore soulignée et est de plus en plus largement reconnue**, grâce notamment à l'organisation de manifestations de haut niveau à l'échelle mondiale et à une contribution à des événements politiques internationaux majeurs et ciblés¹. La déclaration ministérielle adoptée à l'issue du débat de haut niveau du Conseil économique et social des Nations Unies (ECOSOC) en juillet 2011 a souligné l'importance de l'éducation pour le développement et le rôle majeur de l'UNESCO à cet égard.

3. **La coordination des partenaires de l'Éducation pour tous (EPT) a été améliorée** par des liens plus étroits avec les autres institutions chargées de l'EPT. Pour la première fois depuis des années, une réunion des chefs d'organisation consacrée à l'EPT a été organisée en novembre 2010 et le dialogue a été maintenu depuis lors. Les chefs de service responsables de l'éducation au sein de l'UNESCO, de l'UNICEF et de la Banque mondiale se rencontrent régulièrement (deux fois par an) en vue de promouvoir les synergies et d'éviter les doubles emplois. En outre, l'architecture de la coordination mondiale de l'EPT est actuellement en cours de redéfinition afin d'en améliorer l'efficacité. Cette nouvelle architecture devrait être en place d'ici à la fin de 2011 et fournir une plate-forme stratégique permettant de revitaliser le mouvement de l'EPT et d'engager des réflexions sur le programme de l'EPT après 2015 (voir 187 EX/8 Partie I).

4. **La coopération avec les autres institutions des Nations Unies et les organisations multilatérales a également été renforcée**, avec par exemple la création d'un Groupe interinstitutions sur l'enseignement et la formation techniques et professionnels, groupe actif auquel participent les principaux acteurs mondiaux de l'EFTP, la création du Comité interinstitutions sur l'assurance de qualité et la référence pour l'éducation et la protection de la petite enfance, la définition de domaines de collaboration avec l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et le renforcement des liens avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et l'Organisation mondiale de la santé.

5. **De nouveaux partenariats avec le secteur privé ont été établis**, notamment dans le cadre du Partenariat global pour l'éducation des filles et des femmes – par exemple avec la Packard Foundation, Procter & Gamble, Nokia et GEMS Education. La coopération avec d'autres partenaires du secteur privé, tels que Microsoft, Cisco et Intel, est en cours de développement.

6. **Réengagement dans l'anticipation et la définition de l'avenir de l'éducation**. En vue de renforcer le rôle du secteur en tant que laboratoire d'idées sur l'avenir de l'éducation, une Équipe de recherche et de prospective en éducation a été créée pour diriger les travaux dans ce domaine. L'Équipe se concentre sur deux types d'action : promouvoir le débat à l'échelle mondiale et publier

¹ « 1 But » : Sommet sur l'éducation (Afrique du Sud, 11 juillet 2010) ; Sommet sur les OMD et manifestations parallèles (New York, 20-22 septembre 2010) ; deuxième Sommet mondial sur l'innovation en éducation (Doha, 7-9 décembre 2010) et débat de haut niveau du Conseil économique et social de 2011 sur l'éducation (Genève, 4-8 juillet 2011).

la réflexion récente. Un premier débat sur les différentes méthodes de « classement » des universités a ainsi été organisé avec succès à Paris en mai 2011.

Défis et enseignements tirés :

- L'amélioration de la coordination et de la coopération entre les institutions chargées de l'EPT ne sont possibles que si toutes les institutions concernées y prennent une part active. Malgré des efforts considérables visant à améliorer la coopération avec les autres institutions spécialisées des Nations Unies, des difficultés demeurent pour réunir les institutions chargées de l'EPT en vue de réaliser une coordination ciblée et opérationnelle. Le soutien des États membres pour parvenir à une volonté politique commune d'améliorer les synergies avec les autres institutions faciliterait ce processus.
- La création de nouveaux partenariats avec le secteur privé est un investissement à long terme. L'identification des termes de référence et des bénéfices mutuels et l'obtention d'un consensus à ce propos se sont parfois révélées coûteuses en temps, mais il peut s'agir là d'un nouveau vecteur de développement. L'UNESCO élabore actuellement, à l'échelle de l'Organisation, une stratégie de partenariats public-privé susceptible de mieux orienter ce processus.

(b) Accroître l'impact du travail de l'UNESCO dans le domaine de l'éducation au sein des pays

7. Une action concertée est nécessaire pour accélérer les progrès des pays en direction des objectifs de l'EPT. Afin d'accroître l'impact du soutien de l'UNESCO, le Secteur de l'éducation a entrepris de recentrer fortement son action sur le plan thématique (avec quatre thèmes prioritaires) et géographique (avec 20 pays cibles).

Principales réalisations :

8. Dans le domaine de l'**alphabétisation**, des progrès ont été réalisés dans six des 20 « pays cibles » qui se concentrent sur l'alphabétisation et, dans l'un de ces pays, une certaine souplesse a été introduite dans la mise en œuvre du fait de l'évolution du contexte politique. Trente-cinq pays bénéficient de l'Initiative pour l'alphabétisation : savoir pour pouvoir (LIFE) et les récentes évaluations régionales à mi-parcours ont fait apparaître une amélioration importante en Afrique, ainsi qu'en Asie et dans le Pacifique.

9. Sept des 20 « pays cibles » se concentrent sur les **enseignants**. L'Initiative pour la formation des enseignants en Afrique subsaharienne (TTISSA) apporte également un appui à l'ensemble des pays africains, un outil de diagnostic utile à cet égard ayant été produit et étant désormais en cours de déploiement. La coopération avec l'Institut international de l'UNESCO pour le renforcement des capacités en Afrique (IIRCA) a été renforcée.

10. L'UNESCO a mis en œuvre avec succès des activités dans les trois domaines clés définis dans le cadre de sa stratégie sur l'enseignement et la formation techniques et professionnels (EFTP). Trois des 20 « pays cibles » mettent l'accent sur l'EFTP, avec du retard dans l'un de ces pays à cause du contexte politique. D'ici à la fin de 2011, l'UNESCO devrait avoir soutenu l'élaboration d'examens des politiques et assuré un rôle de conseil dans 20 pays. Une répartition plus claire des tâches a été définie et la coopération entre les différentes entités de l'UNESCO (dont le Centre international UNESCO-UNEVOC) a été améliorée.

11. En matière de **politique et de planification sectorielle**, quatre des 20 « pays cibles » ont reçu un soutien dans ce domaine. L'UNESCO a adapté à la planification et à la gestion de l'éducation l'approche du renforcement des capacités adoptée par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et travaille étroitement avec ce dernier et d'autres partenaires lorsqu'il y a lieu. L'Organisation a également renforcé sa coopération avec l'Initiative

pour la mise en œuvre accélérée de l'EPT (IMOA), et aide les pays à élaborer et mettre en œuvre des plans destinés à obtenir des financements. La coordination entre les différentes entités de l'UNESCO impliquées dans ce domaine, notamment avec l'Institut international de l'UNESCO pour la planification de l'éducation (IIPE), a été renforcée.

Défis et enseignements tirés :

- Une stratégie interne pour l'alphabétisation, clarifiant la répartition des tâches au sein de l'UNESCO, a été élaborée et est en cours d'opérationnalisation.
- Une amélioration du suivi est en cours en vue de remédier aux retards de la mise en œuvre dans certains des « pays cibles » travaillant sur des questions liées aux enseignants.
- Le Groupe interinstitutions sur l'enseignement et la formation techniques et professionnels a fortement amélioré la coopération entre les partenaires de l'EFTP et peut servir de modèle à une coopération dans d'autres domaines.
- L'UNESCO centre son action sur l'amélioration de la qualité de l'éducation. L'un des principaux défis qu'elle doit relever consiste à parvenir à un consensus entre les différents systèmes sur une conceptualisation opérationnelle de la qualité de l'éducation.
- La coordination et la coopération entre différentes entités au sein de l'UNESCO se renforcent en vue de créer des synergies dans la mise en œuvre au niveau des pays entre le Siège, les bureaux régionaux, les bureaux hors Siège et les instituts.
- Le processus de programmation du Secteur de l'éducation est orienté par les recommandations de l'évaluation des Objectifs stratégiques de programme (OSP) entreprise au cours du dernier exercice biennal, notamment pour ce qui concerne la nécessité de recentrer davantage les programmes et de clarifier et améliorer la coordination de l'EPT à l'échelle mondiale. Cette démarche s'est révélée utile pour renforcer la concentration des programmes au cours du présent exercice biennal.

Mesures visant à améliorer le rapport coût/efficacité et à accroître l'efficacité du programme :

- Un suivi accru et plus étroit des voyages du personnel et des contrats de consultant contribue à maintenir les dépenses dans les limites des plafonds approuvés.
- Un recours plus large aux vidéoconférences permet des économies sur les voyages du personnel.
- Des efforts ont été engagés pour organiser les conférences et réunions internationales en même temps que d'autres réunions afin de réduire les coûts.
- Les publications font l'objet d'un suivi étroit grâce à la stratégie du secteur en matière de publications et au comité établi à cet effet, en vue d'améliorer la qualité et l'efficacité des publications du secteur.

Axe d'action 1 : Les fondements de l'EPT : alphabétisation, enseignants et compétences nécessaires pour la vie professionnelle

Résultat escompté 1 : Renforcement des capacités nationales de planification, de mise en œuvre et de gestion de programmes d'alphabétisation de qualité, notamment dans le cadre de l'Initiative pour l'alphabétisation : savoir pour pouvoir (LIFE), compte tenu du rôle accru de l'UNESCO dans la coordination internationale de la Décennie des Nations Unies pour l'alphabétisation (DNUA)

Principales réalisations :

Renforcement de l'action de plaidoyer et de la coordination internationale pour l'alphabétisation

- Les évaluations régionales à mi-parcours de LIFE en Afrique et en Asie ont montré l'incidence positive des activités de plaidoyer de LIFE pour donner une plus grande visibilité à l'alphabétisation. L'évaluation à mi-parcours de LIFE dans la région arabe et dans la région de l'Amérique latine et des Caraïbes est en cours d'élaboration.
- L'élaboration de l'évaluation finale de la DNUA est en cours. Un instrument commun de collecte des données en vue de cette évaluation a été élaboré et les partenaires des Nations Unies sont consultés.
- La sensibilisation à l'alphabétisation a été assurée au niveau mondial par le biais des prix internationaux d'alphabétisation (comme le Prix d'alphabétisation Roi Sejong de l'UNESCO et le Prix UNESCO-Confucius d'alphabétisation). L'UNESCO élabore un plan de publicité visant à renforcer l'impact et la visibilité des prix d'alphabétisation et de la Journée internationale de l'alphabétisation.
- Le nouveau Partenariat global pour l'éducation des filles et des femmes, « Une vie meilleure, un avenir meilleur », a prêté une attention accrue à l'alphabétisation des adultes. Le Partenariat est en cours d'opérationnalisation, par exemple au Sénégal, au moyen d'un programme d'alphabétisation destiné aux jeunes filles et aux femmes.

Analyse des politiques et renforcement des capacités en matière de formulation de politiques

- Les documents de politiques en matière d'alphabétisation et d'éducation non formelle (ENF) ont été améliorés dans de nombreux pays relevant de LIFE (par exemple au Cameroun, au Nigéria, au Pakistan, en Papouasie-Nouvelle-Guinée, en République démocratique du Congo, en République-Unie de Tanzanie et au Rwanda). Au Nigéria, l'UNESCO soutient l'élaboration et la mise en œuvre d'une nouvelle stratégie nationale et d'un nouveau programme consacrés à l'alphabétisation des jeunes et des adultes.
- L'UNESCO a renforcé les capacités nationales en matière de planification de l'ENF au Bangladesh, en Mauritanie, au Népal, au Tchad, au Timor-Leste et au Yémen et en matière de gestion des centres d'apprentissage communautaires ruraux en Chine et au Népal.
- Un soutien technique à l'utilisation du Programme d'évaluation et de suivi de l'alphabétisation (LAMP) a été assuré (par exemple en Inde et en République démocratique populaire lao).
- Une meilleure connaissance de l'état des programmes d'alphabétisation et d'ENF a été favorisée par le biais d'exercices de cartographie qui se sont traduits par une meilleure

mise en œuvre et par des partenariats (par exemple au Cambodge, au Mozambique et au Togo).

Partage des connaissances et des meilleures pratiques

- La compilation des connaissances et leur diffusion au moyen de plusieurs outils (le kit LIFE², la base de données sur les Pratiques efficaces d’alphabétisation³ et « LIFEline⁴ », plate-forme interactive en ligne,) ont ainsi contribué à un échange efficace d’expériences.
- Une nouvelle plate-forme de travail en réseau et de partage des connaissances, le « Réseau des savoirs et innovations au service de l’alphabétisation » (KINL) en est au stade de l’expérimentation.
- Plusieurs études et projets de recherche ont produit des connaissances (par exemple l’étude sur l’état de l’alphabétisme des populations dans un contexte de vulnérabilité dans cinq pays d’Amérique latine ou un projet de recherche multipays sur la mesure des résultats d’apprentissage des programmes d’alphabétisation en Afrique).

Suivi de la sixième Conférence internationale sur l’éducation des adultes (CONFINTEA)

- Un groupe consultatif sur la CONFINTEA a été constitué en vue d’orienter le suivi par l’UNESCO. Ce groupe a défini une feuille de route conjointe pour le suivi et une stratégie de communication. Une stratégie de suivi et une matrice de suivi ont été élaborées à partir de consultations menées avec les parties prenantes.
- L’un des principaux outils du processus de suivi est constitué par les rapports nationaux sur l’apprentissage et l’éducation des adultes, qui seront compilés dans le prochain Rapport mondial sur l’apprentissage et l’éducation des adultes (GRALE 2), actuellement en préparation, qui sera centré sur l’alphabétisation et contribuera également à l’évaluation de la DNUA.
- La première réunion régionale de suivi de la CONFINTEA VI pour l’Amérique latine et les Caraïbes (Mexique, mai 2011) a évalué les progrès et élaboré une matrice régionale de mise en œuvre.

Défis et enseignements tirés :

- Les évaluations à mi-parcours de LIFE ont fait apparaître que la coordination des différentes parties prenantes (plusieurs ministères compétents) était un défi essentiel.
- L’UNESCO doit poursuivre ses efforts pour collaborer étroitement avec d’autres institutions des Nations Unies en vue de promouvoir l’alphabétisation des jeunes et des adultes en tant qu’élément essentiel à la promotion des autres objectifs du développement.

² <http://uil.unesco.org/fr/accueil/domaines-dactivites/alphabetisation/life-initiative-pour-lalphabetisation-savoir-pour-pouvoir/kit-life/>.

³ <http://www.unesco.org/uil/litbase/>.

⁴ <http://www.unesco.org/en/education/lifeline/>.

Résultat escompté 2 : Renforcement des capacités nationales afin de former et retenir des enseignants de qualité, particulièrement en Afrique dans le cadre de l'Initiative pour la formation des enseignants en Afrique subsaharienne (TTISSA)

Principales réalisations :

Élaboration de politiques relatives aux enseignants et renforcement des mécanismes d'assurance de qualité

- L'étude diagnostique sur les questions relatives aux enseignants au Bénin a été achevée, des études diagnostiques similaires sont en cours dans cinq pays d'Afrique subsaharienne (Burundi, Guinée, Lesotho, Mali et Ouganda).
- Un appui technique a été fourni pour la standardisation des programmes de formation des enseignants en Asie et pour l'accréditation et la certification des enseignants dans les États arabes, dans la région de l'Amérique latine et des Caraïbes, et dans certains pays africains (comme au Rwanda).
- Un dialogue sur les politiques, portant sur diverses questions relatives aux enseignants, a eu lieu au niveau mondial (par exemple lors de l'EDUsummit, organisé à Paris du 8 au 10 juin 2011, à propos des incidences des TIC sur l'éducation et l'enseignement), au niveau régional (comme la Conférence panafricaine sur les enseignants organisée au Togo du 13 au 15 avril 2011) et au niveau national (par exemple au Liban, au Nigéria et en Ouzbékistan).
- L'UNESCO collabore étroitement avec les ministères de l'éducation de la région de l'Amérique latine et des Caraïbes en vue d'élaborer une stratégie régionale relative aux enseignants.

Renforcement des capacités des établissements de formation des enseignants

- Des outils destinés à renforcer la qualité de la formation des enseignants, du perfectionnement professionnel et des établissements de formation des enseignants ont été élaborés dans toutes les régions sur des thèmes tels que l'intégration du genre, l'éducation en vue du développement durable, l'utilisation des TIC, l'enseignement des sciences et la pédagogie innovante.
- L'UNESCO aide les États membres à renforcer la formation préalable et continue de leurs enseignants (avec par exemple des ateliers de formation des enseignants à l'utilisation des TIC dans l'enseignement et l'apprentissage en Ouzbékistan, la formation continue des enseignants et des directeurs d'école dans le Pacifique et la formation continue des formateurs dans le Nord et dans le Sud du Soudan).

Production de savoir et sensibilisation aux questions relatives aux enseignants

- Des travaux de recherche ont été menés sur diverses questions relatives aux enseignants (comme l'utilisation par ces derniers des TIC dans l'éducation dans la région du Maghreb, l'affectation et la gestion des enseignants dans les zones rurales, la mobilité des enseignants, les cours particuliers et l'enseignement par classes alternées en Chine et en Mongolie).
- Des prix tels que le Prix UNESCO-Hamdan Bin Rashid Al-Maktoum récompensant des pratiques et des performances exemplaires pour améliorer l'efficacité des enseignants ont promu les bonnes pratiques d'enseignement dans les États membres.

- L'UNESCO a sensibilisé à la situation des enseignants par la célébration de la Journée mondiale des enseignants (5 octobre) et par des forums tels que la Semaine mondiale d'action en faveur de l'EPT. Ces événements ont été des occasions de promouvoir des instruments normatifs relatifs aux enseignants : la Recommandation concernant la condition du personnel enseignant (1966) et la Recommandation concernant la condition du personnel enseignant de l'enseignement supérieur (1997) adoptées par l'OIT et l'UNESCO.

Défis et enseignements tirés :

- L'UNESCO doit renforcer ses capacités et s'engager dans des partenariats novateurs en vue de soutenir l'amélioration d'un enseignement de qualité dans toutes les régions et de répondre à la demande croissante en la matière.

Mesures visant à améliorer le rapport coût/efficacité et à accroître l'efficacité du programme :

- Il importe de mettre en place des partenariats régionaux et des initiatives conjointes pour garantir l'engagement et l'appropriation au niveau régional (c'est par exemple le cas du partenariat avec les groupes de travail de l'Association pour le développement de l'éducation en Afrique (ANEA) sur la profession enseignante et sur l'enseignement à distance et l'apprentissage libre et avec le Projet régional d'éducation pour l'Amérique latine et les Caraïbes (PRELAC)).
- Il existe des perspectives de partenariats novateurs avec le secteur privé et avec des fondations, en particulier pour ce qui concerne les TIC dans la formation des enseignants.

Résultat escompté 3 : Réforme et renforcement des systèmes d'enseignement et de formation techniques et professionnels, et développement de la capacité des États membres de doter les jeunes et les adultes des connaissances et compétences nécessaires pour la vie professionnelle.

Principales réalisations :

Prestation de conseils en amont sur les politiques et renforcement des capacités au niveau des pays

- L'UNESCO assure un rôle de conseil et/ou d'analyse en matière de politiques dans 16 pays. Six rapports de pays ont été élaborés en collaboration avec des acteurs nationaux.
- Un accent supplémentaire a été mis sur les dimensions du genre dans l'EFTP dans le cadre de l'action de conseil et d'analyse en matière de politiques (par exemple dans les États arabes et au Ghana).
- L'UNESCO a renforcé sa capacité à prodiguer des conseils en amont sur les politiques au moyen de son cadre analytique pour l'examen des politiques.

Facilitation de la clarification conceptuelle et amélioration du suivi de l'EFTP

- L'UNESCO a collaboré étroitement avec d'autres organisations internationales à l'élaboration d'une série d'indicateurs liant l'EFTP et l'emploi.
- Une étude indépendante a été finalisée sur la pertinence et l'impact des instruments normatifs relatifs à l'EFTP (voir 187 EX/20 Partie IV).

- Conformément à la demande du Sommet du G-20 de Séoul, un projet de document a été élaboré par le Groupe interinstitutions sur l'enseignement et la formation techniques et professionnels, définissant un cadre conceptuel pour l'établissement d'une série de données susceptibles de comparaisons à l'échelle internationale et fournissant des indicateurs sur les compétences, et une approche conjointe visant à renforcer les stratégies en matière de compétences employables à l'échelle nationale.
- Plusieurs initiatives régionales ont soutenu l'amélioration du suivi de l'EFTP (par exemple l'examen des statistiques de l'EFTP en Afrique subsaharienne et les stratégies proposées en vue d'améliorer la disponibilité et la qualité des données, une étude thématique régionale en Asie-Pacifique sur les éléments empiriques relatifs au passage de l'école au monde du travail et une analyse régionale des cadres techniques et politiques relatifs à l'EFTP en Amérique latine et dans les Caraïbes).

Services de centre d'échange d'informations et facilitation du débat international sur l'EFTP

- Un rapport mondial sur l'EFTP est en cours d'élaboration avec le soutien de l'Institut de statistique de l'UNESCO (ISU). Ce rapport analysera les tendances et les évolutions qui ont structuré l'EFTP, les évolutions au sein de l'EFTP et le rôle de l'EFTP dans la structuration de son propre contexte. La préparation du *Rapport mondial de suivi sur l'EPT 2012*, qui sera centré sur l'élargissement des possibilités offertes aux populations marginalisées grâce au développement des compétences, a également débuté.
- Des progrès ont été réalisés dans le renforcement, l'élargissement et la revitalisation du réseau UNEVOC.
- L'UNESCO a continué d'assumer son rôle de principal facilitateur du Groupe interinstitutions sur l'enseignement et la formation techniques et professionnels, contribuant ainsi à offrir une plate-forme commune de coordination entre les organisations internationales. En Afrique, l'UNESCO a contribué à la création d'une Équipe de travail interinstitutions (ETII) qui a donné lieu à des échanges réguliers entre les institutions des Nations Unies et le Secrétariat de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) sur la revitalisation de l'EFTP.

Défis et enseignements tirés :

- La collaboration interinstitutions pour la réalisation d'analyses de politiques a amélioré la qualité du travail et créé des synergies, mais l'établissement d'un consensus entre les organisations a parfois été coûteuse en temps.
- Les progrès en matière de clarification conceptuelle se sont révélées plus difficiles qu'il n'avait originellement été prévu, du fait de la multiplicité des conceptualisations de l'EFTP.
- Plusieurs des activités de centre d'échanges d'informations en sont à un stade préparatoire et ne produiront donc d'effet qu'à un stade ultérieur.

Mesures visant à améliorer le rapport coût/efficacité et à accroître l'efficacité du programme :

- Les actions conjointes menées avec d'autres organisations internationales ont amélioré le rapport coût/efficacité des actions de l'UNESCO.

Axe d'action 2 : Élaborer des systèmes éducatifs efficaces, de l'éducation et la protection de la petite enfance à l'enseignement supérieur, et promouvoir l'apprentissage tout au long de la vie

Résultat escompté 4 : Renforcement des capacités nationales d'élaboration de politiques en faveur de l'éducation et de la protection de la petite enfance (EPPE)

Principales réalisations :

Renforcement de l'engagement politique et des partenariats en faveur de l'EPPE

- L'engagement politique à l'échelle régionale en faveur de l'EPPE s'est accru grâce aux conférences régionales préparatoires à la première Conférence mondiale sur l'éducation et la protection de la petite enfance (Moscou, 27-29 septembre 2010) et aux efforts collectifs des réseaux régionaux. Un plaidoyer et un dialogue politique fondés sur des éléments probants ont été favorisés par une large diffusion des rapports régionaux.
- Au niveau mondial, un partenariat interinstitutions – le Comité interinstitutions sur l'assurance et la référence de qualité (IQARC) – a été créé en vue de promouvoir une mise en œuvre conjointe du Cadre d'action et de coopération de Moscou.
- Au niveau des pays, l'UNESCO soutient l'opérationnalisation des engagements mondiaux au moyen, par exemple, de la constitution de partenariats et d'une analyse des politiques au Bangladesh, d'un plaidoyer fondé sur des éléments probants à l'intention des parlementaires en Belgique, de la traduction du Cadre de Moscou en langue nationale en Mongolie et de consultations nationales au Tadjikistan.

Élaboration et analyse de politiques et directives à l'échelle mondiale et nationale

- Appui technique en vue de l'élaboration et de la mise en œuvre des politiques dans quelque 15 pays et au niveau régional (avec par exemple la création de profils nationaux d'EPPE dans 20 pays des Caraïbes et des indicateurs de l'EPPE à l'intention de l'Observatoire de l'Union Africaine pour l'Éducation).
- Afin de renforcer l'établissement de rapports et le suivi pour ce qui concerne l'objectif 1 de l'EPT, l'UNESCO élabore un indicateur de développement holistique de l'enfant en étroite collaboration avec le Comité interinstitutions pour l'assurance et la référence de qualité.
- Dix pays d'Afrique ont adopté une éducation préprimaire obligatoire d'une année avec une assistance technique fournie par le Programme pour l'éducation de base en Afrique (BEAP) de l'UNESCO.
- Les meilleures pratiques de différents pays ont été promues et partagées dans une démarche de coopération Sud-Sud, au moyen de plates-formes telles que le réseau des innovations éducatives pour l'Amérique latine et les Caraïbes (INNOVEMOS)⁵ (avec notamment une étude sur la contribution de l'EPPE à la préparation des enfants à l'école, à l'apprentissage de qualité, à la rétention et aux performances dans trois pays d'Afrique).
- Élaboration de matériel didactique et de directives (avec par exemple un projet de directives sur une EPPE inclusive pour les enfants roms, une collection de guides pédagogiques intitulée « Bouba et Zaza » en Afrique et un guide générique d'éducation parentale en Asie).

⁵ <http://www.redinnovemos.org/index.php?lang=en>.

Défis et enseignements tirés :

- Des efforts plus importants doivent être réalisés pour entretenir l'engagement des États membres en faveur de la mise en œuvre du cadre d'action et de coopération de Moscou.
- La coopération étroite avec les réseaux régionaux relatifs à l'EPPE et des organisations partenaires telles que l'UNICEF a fortement contribué à créer une synergie et à renforcer l'impact.

Mesures visant à améliorer le rapport coût/efficacité et à accroître l'efficacité du programme :

- Le plaidoyer en faveur de l'EPPE devrait également s'intéresser à d'importantes manifestations mondiales et régionales qui ne sont pas liées à l'EPPE (comme la réunion du Groupe de haut niveau sur l'EPT ou les réunions régionales des coordonnateurs nationaux de l'EPT) en tant que plate-forme pour un plaidoyer et un dialogue politique fondés sur des éléments probants.
- Il convient de se concentrer sur des domaines thématiques au sein de l'EPPE afin de maximiser les effets de ressources peu abondantes.

Résultat escompté 5 : Renforcement des capacités nationales de planification, de mise en œuvre et de gestion de l'éducation de base, principalement en Afrique

Principales réalisations :

Élaboration et analyse de politiques et de directives

- L'UNESCO a continué de soutenir les pays dans la mise en œuvre de leur réforme de l'éducation de base dans le cadre du BEAP (par exemple, coopération avec le Burkina Faso, le Mali, le Niger et le Sénégal pour la mise en œuvre de leurs réformes et soutien à la finalisation du cadre des programmes d'études en Gambie). Avec l'assistance technique fournie par l'UNESCO, la République démocratique du Congo a adopté en 2010 l'enseignement primaire gratuit pour les trois premières classes.
- L'UNESCO a renforcé son rôle au sein de l'Équipe spéciale internationale pour l'éducation des enfants roms afin de promouvoir une éducation de qualité et inclusive pour les enfants roms.

Élaboration de matériels pédagogiques et de directives en vue d'une éducation inclusive de qualité

- Le travail a commencé pour élaborer un cadre de diagnostic/analyse et de suivi de la qualité de l'éducation qui guidera et aidera les États membres pour identifier les principales contraintes qui pèsent sur la prestation d'une éducation de qualité.
- Des matériels pédagogiques et des directives à caractère régional ont été élaborés (avec par exemple, l'adaptation de neuf kits d'outils dans la région arabe et le partage des connaissances sur les programmes d'équivalence au moyen d'une étude menée dans quatre pays sur le thème « Atteindre l'EPT grâce à un programme d'équivalence » dans la région Asie-Pacifique).

- Un module supplémentaire consacré à l'enseignement en classes alternées est en cours d'élaboration afin d'être intégré aux kits d'outils existants sur l'éducation inclusive⁶.

Plaidoyer en faveur de l'éducation de base pour les filles

- Des occasions telles que la Semaine mondiale d'action en faveur de l'EPT ont permis de sensibiliser à la question de l'éducation des filles et à l'égalité entre les sexes dans l'éducation ; la vidéo « Invest in girls' Education »⁷, produite par l'UNESCO, a contribué à sensibiliser le grand public à cette question.

Défis et enseignements tirés :

- L'UNESCO doit continuer à produire des études fondées sur des éléments probants pour soutenir un dialogue constructif sur les politiques.

Résultat escompté 6 : Rénovation des systèmes d'enseignement secondaire, notamment et, si nécessaire, par la réforme des programmes et une meilleure évaluation des acquis des élèves

Principales réalisations :

Renforcement de la capacité à réformer et à mettre en œuvre les politiques nationales

- L'UNESCO a aidé huit pays à développer leur capacité à promouvoir un enseignement secondaire inclusif et équitable (avec, par exemple, la formation de points focaux chargés du genre au sein du Ministère de l'éducation du Népal, l'élaboration de profils de pays en Jordanie, au Liban et en République arabe syrienne et le développement des capacités nationales en matière de programmes scolaires à la Grenade).
- Pour la première fois, un plan d'action du sous-secteur de l'enseignement secondaire a été élaboré en République démocratique populaire lao, destiné à être adopté à la fin de 2011, et la capacité du Gouvernement à diriger le processus de réforme s'est améliorée avec l'assistance technique de l'UNESCO.
- L'Équateur a inscrit dans sa législation la démarche de l'enseignement gratuit et obligatoire aux niveaux initial, primaire et secondaire ainsi que celle de l'apprentissage tout au long de la vie dans un cadre tant formel que non formel.
- En vue de promouvoir une éducation inclusive, l'UNESCO a dispensé des conseils techniques sur la participation des citoyens à l'école et sur le rôle des directeurs d'écoles secondaires en Uruguay, et a coordonné, au Mexique, l'évaluation du programme national « Construye T », destiné à la prévention des risques et à la mise en place d'un système de protection pour plus d'un million de jeunes élèves du second cycle de l'enseignement secondaire.

Élaboration de matériels destinés à la définition de politiques fondées sur des éléments probants

- Un soutien a été apporté au partage des connaissances et des éléments empiriques ont été documentés avec l'élaboration de cinq études de pays sur le passage de l'enseignement primaire à l'enseignement secondaire (Équateur, Malawi, Népal, Quito, Viet Nam et Yémen).

⁶ Embracing Diversity: Toolkit for creating inclusive, learning friendly environments: <http://www2.unescobkk.org/elib/publications/032revised/index.htm>.

⁷ http://www.youtube.com/watch?v=c_te9wClv3M.

- Un instrument d'orientation qui aidera les États membres à aborder l'exclusion dans l'éducation et à y porter remède ainsi qu'à renforcer l'équité et l'inclusion est en cours d'élaboration.
- Une série de matériels a été élaborée, dont *Contemporary Issues in Human Rights Education*, en vue de partager les connaissances sur des approches exceptionnelles de la promotion de l'éducation aux droits humains dans des environnements formels et non formels.

Mesures visant à améliorer le rapport coût/efficacité et à accroître l'efficacité du programme :

- L'UNESCO a recouru à des réseaux tels que le Réseau du système des écoles associées de l'UNESCO (réSEAU) pour promouvoir des matériels pédagogiques novateurs.

Résultat escompté 7 : Renforcement des capacités nationales de formulation et de réforme des politiques de l'enseignement supérieur, de promotion de la recherche et d'assurance qualité

Principales réalisations :

Promotion du débat sur l'enseignement supérieur et révision des politiques

- Des experts du monde entier ont été réunis pour participer à un débat mondial sur les aspects positifs et négatifs des classements d'universités lors du Forum mondial de l'UNESCO « Classements et responsabilisation dans l'enseignement supérieur : bons et mauvais usages » (Paris, 17 mai 2011), organisé par l'UNESCO en coopération avec l'OCDE et la Banque mondiale.
- L'UNESCO a fourni une assistance technique permettant aux pays d'élaborer et de mettre en œuvre des stratégies nationales d'enseignement supérieur (avec, par exemple, l'élaboration d'une politique nationale des sciences en Afghanistan, des recherches sur l'éducation et le perfectionnement des enseignants au Cambodge, un soutien à la réforme de l'enseignement supérieur en Jordanie et l'analyse de l'enseignement supérieur et des politiques institutionnelles en matière d'éducation en vue du développement durable en Namibie).

Mise en place d'une assurance de qualité pour la prestation transfrontalière d'enseignement supérieur

- L'UNESCO aide les États membres à mettre en place et à mettre en œuvre des mécanismes d'assurance de qualité (avec, par exemple, l'élaboration de normes d'assurance qualité dans les États arabes dans deux nouveaux domaines – l'informatique et l'ingénierie –, le renforcement des capacités des autorités nationales chargées de l'assurance qualité au Sénégal et un soutien au Bhoutan et au Viet Nam).
- Le soutien à un réseau international et à cinq réseaux régionaux d'assurance qualité s'est poursuivi ; des formations ont été dispensées à tous les réseaux par le biais du cours à distance de l'IPE sur l'assurance qualité externe.
- Promotion du dialogue interrégional par le biais des travaux préparatoires à la réunion des responsables universitaires de Chine et d'Afrique qui doit se tenir en octobre 2011 sur le thème de l'employabilité des diplômés.

Harmonisation régionale de l'enseignement supérieur

- L'UNESCO apporte son appui à la révision de deux instruments normatifs régionaux (Afrique et Asie-Pacifique) et à la préparation des conférences internationales des États destinées à adopter les conventions révisées.
- L'UNESCO soutient la mise en œuvre de la Convention sur la reconnaissance des qualifications relatives à l'enseignement supérieur dans la région européenne. La préparation du 15^e anniversaire de la Convention européenne en 2012 assure la promotion de la coopération interrégionale et du partage d'informations entre toutes les conventions régionales et interrégionales.

Soutien à l'amélioration de la pédagogie

- L'UNESCO prépare, en collaboration avec le Commonwealth of Learning, des directives relatives aux ressources éducatives ouvertes, selon une approche participative prévoyant un examen par les pairs assuré par les parties prenantes et par des experts de l'enseignement supérieur.
- L'Initiative pour la reconquête des compétences, qui promeut l'utilisation des TIC pour améliorer l'apprentissage et l'enseignement, réunit désormais 19 établissements d'enseignement supérieur d'Afrique et de la région des États arabes, de nouvelles universités du Nigéria et du Sénégal ayant adhéré à cette initiative au cours du présent exercice biennal.

Renforcement des réseaux des chaires UNESCO et UNITWIN

- L'UNESCO a promu le partage des connaissances en matière d'éducation à l'entrepreneuriat en Europe, faisant participer les chaires UNESCO pertinentes lors d'une table ronde tenue à l'occasion du Forum économique mondial de 2010.
- La mise en œuvre des orientations stratégiques du programme UNITWIN a été examinée au niveau national dans six pays, avec le soutien de leur commission nationale pour l'UNESCO respective.
- Les réseaux ont été renforcés et les bonnes pratiques novatrices partagées par le biais de chaires UNESCO/réseaux UNITWIN thématiques (par exemple sur l'incidence de l'enseignement supérieur sur le développement durable grâce à l'innovation, sur le rôle et l'incidence des établissements d'enseignement supérieur en matière de consolidation de la paix au Moyen-Orient et sur les transformations sociales).

Axe d'action 3 : Cadres sectoriels : aider les gouvernements à planifier et gérer le secteur éducatif

Résultat escompté 8 : Renforcement des capacités nationales de préparation, de mise en œuvre et de gestion de politiques inclusives et de plans sectoriels de l'éducation, y compris en situation de post-conflit et de post-catastrophe

Principales réalisations :

Élaboration d'analyses des politiques nationales d'éducation

- Deux analyses des politiques sont actuellement en préparation (Kirghizistan et Malaisie).
- L'UNESCO a pris le rôle de chef de file pour l'application d'outils sectoriels (Stratégie d'appui de l'UNESCO à l'éducation nationale [UNESS]) et participe à des processus de

programmation par pays (Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement [PNUAD]) en matière d'analyse et d'examen des politiques du Secteur de l'éducation. Cela a été le cas dans de nombreux pays d'Afrique et des États arabes, dans tous les pays de l'Organisation des États des Caraïbes orientales (EECO) et à Trinité-et-Tobago

Assistance technique et renforcement des capacités en matière de définition des politiques éducatives et de planification de l'éducation à l'échelle nationale

- L'expérimentation de la méthodologie d'évaluation des capacités élaborée conjointement avec le PNUD s'est poursuivie en Arménie et des préparatifs ont été engagés pour poursuivre ce travail dans deux autres pays.
- L'UNESCO a fourni un soutien technique accru en matière de planification et de soutien aux politiques dans divers sous-secteurs (par exemple l'enseignement supérieur au Cameroun, la réforme des programmes et la planification en situation de post-conflit en République démocratique du Congo, l'éducation non formelle au Mali et l'éducation de base au Sénégal).
- L'UNESCO a renforcé les capacités au niveau institutionnel en matière de politiques, de planification et de gestion des systèmes éducatifs (par exemple dans deux pays d'Afrique, cinq pays d'Asie-Pacifique et dans les pays anglophones et néerlandophones des Caraïbes).
- La cartographie des établissements dispensant à l'échelle nationale et régionale des programmes dans le domaine de la planification, des politiques et de la gestion de l'éducation a été achevée dans les États arabes. Trois institutions sous-régionales recevront un soutien de l'UNESCO pour assurer des activités de renforcement des capacités. En outre, une évaluation des besoins en termes de renforcement des capacités en matière de planification, de statistiques et d'évaluation est en cours en Mauritanie.
- Une assistance technique a été fournie pour la reconstruction des SIGE d'Haïti et l'amélioration de la qualité des données par la mise en place d'instruments de collecte des données, l'harmonisation de la collecte des données et l'institutionnalisation de la production de rapports contenant des données sur l'éducation dans les États membres (par exemple au Cambodge, à la Grenade, aux Îles Cook, en Indonésie, au Kenya, en Namibie, au Timor-Leste et à Tonga).
- L'UNESCO continue de fournir une assistance technique aux évaluations de la qualité des données aux niveaux régional et national (par exemple par l'intermédiaire du Laboratoire latino-américain pour l'évaluation de la qualité de l'éducation [LLECE], qui a procédé à la troisième étude régionale de comparaison et d'évaluation) et à l'élaboration de plans d'action pour l'élaboration de cadres d'évaluation de la qualité des données au Cameroun, au Mozambique et au Zimbabwe.
- Un soutien a été apporté aux processus de l'IMOA, l'UNESCO assurant la direction ou la codirection de ce secteur au niveau national (Congo et République démocratique du Congo).
- Un soutien a été apporté pour l'utilisation de modèles de simulation et en matière de planification stratégique pour la réforme des programmes en situation de post-conflit (République démocratique du Congo).

Étude thématique sur les principales questions émergentes dans le domaine de l'éducation

- L'étude sur l'impact de la crise financière sur l'éducation (RIVAF) est sur le point d'être achevée.
- L'UNESCO favorise le dialogue politique entre les parties prenantes de l'éducation en organisant une série de dialogues à haut niveau sur les politiques au sein des pays (par exemple en Afghanistan) et entre pays (par exemple en Asie centrale et dans le Pacifique) en vue de permettre un enrichissement mutuel et une coopération sur des questions cruciales liées aux politiques éducatives et sur les tendances émergentes.
- Face à la préoccupation croissante qui s'exprime quant à la qualité des résultats d'apprentissage, l'UNESCO a organisé, avec l'Institut coréen de développement de l'éducation, deux séminaires régionaux sur les politiques.

Défis et enseignements tirés :

- Des efforts accrus ont été engagés pour travailler selon une approche plus globale de l'éducation et intégrer différents sous-secteurs – notamment les domaines prioritaires de l'alphabétisation et de l'EFTP – dans les politiques et la planification sectorielles.
- Le renforcement des capacités du personnel de l'UNESCO en matière de gestion et d'analyse des données et l'utilisation des statistiques sectorielles pour nourrir des politiques fondées sur des éléments factuels dans le domaine de l'éducation restent nécessaires.
- L'UNESCO met davantage l'accent sur une analyse sectorielle et une évaluation des besoins approfondies, par exemple par le biais de l'UNESS, en vue de mieux identifier les besoins, les insuffisances en termes de capacités et les problèmes prioritaires, et de définir des actions ciblées pour l'UNESCO.

Mesures visant à améliorer le rapport coût/efficacité et à accroître l'efficacité du programme :

- Compte tenu des ressources financières et humaines limitées dont dispose l'UNESCO, un travail plus en amont, mené au niveau des politiques (par exemple en facilitant le dialogue sur les politiques et la constitution de réseaux, conjugués avec une assistance technique en matière d'analyse des politiques et de planification), s'est révélé efficace et devrait être poursuivi.

Résultat escompté 9 : Développement des capacités nationales nécessaires pour intégrer dans les plans et politiques du secteur éducatif les principes, valeurs et pratiques du développement durable dans le cadre des efforts mondiaux visant à renforcer l'éducation en vue du développement durable (EDD)

Principales réalisations :

- L'UNESCO a contribué à renforcer l'intégration des principes, des valeurs et des pratiques de la durabilité dans les plans et programmes d'éducation et à renforcer la mise en œuvre de l'EDD au niveau national. En Afrique notamment, le pilier social du développement durable fait l'objet d'une promotion croissante et les contributions de l'éducation et de la culture au développement durable sont de plus en plus largement reconnues.
- Un nombre croissant de pays promeuvent l'EDD comme composante clé de leurs politiques nationales de développement. Dans de nombreux États membres, des

améliorations marquées ont été observées en termes de capacité des planificateurs et administrateurs à intégrer l'EDD dans les politiques nationales/locales d'éducation, les programmes de formation des enseignants et les activités scolaires grâce à des actions de renforcement des capacités.

- En direction de la société civile, l'UNESCO a soutenu la création de réseaux communautaires consacrés au développement durable en mettant fortement l'accent sur l'EDD au Sénégal, au Cap-Vert, en Gambie, en Guinée-Bissau, au Lesotho et en Mauritanie, entre autres. Dans la région des États arabes, le rôle des ONG dans les actions relevant de l'EDD ou de la DEDD demeure limité et exige davantage d'efforts conjoints avec les gouvernements et les organisations internationales.
- Un certain nombre d'outils et de matériels de haute qualité pour l'analyse et l'élaboration des politiques sont désormais en place ou sur le point d'être finalisés, dont l'optique de l'EDD, la série d'études de cas intitulée « Des pays en marche vers l'EDD » et divers recueils de bonnes pratiques. L'analyse des politiques a été en partie engagée aux niveaux régional et national et son champ continuera de s'étendre.
- L'optique de l'EDD a été expérimentée et les diverses versions linguistiques ont reçu un bon accueil, tout comme la publication de la série « Des pays en marche vers l'EDD », première du genre pour documenter la manière dont les pays abordent l'EDD et qui devrait aider d'autres pays à s'acheminer vers une meilleure intégration de cette dernière.
- L'éducation relative au changement climatique dans le contexte de l'EDD a continué à évoluer en mettant fortement l'accent sur le travail de l'UNESCO en matière d'EDD. L'UNESCO est désormais bien placée pour déployer un grand programme dans ce domaine au cours des prochaines années, en tenant également compte du domaine émergent que constitue l'éducation à la réduction des risques de catastrophe. Les responsables de la définition des politiques ont été sensibilisés à cette question et plusieurs grands programmes nationaux d'éducation en matière d'éducation relative au changement climatique seront bientôt lancés. Des documents de haute qualité produits par l'UNESCO sur le thème du changement climatique dans le contexte de l'EDD seront prochainement disponibles.

Défis et enseignements tirés :

- Parmi les obstacles majeurs qui s'opposent à l'intégration de l'EDD dans les systèmes éducatifs et à une mise en œuvre fluide des activités d'EDD, il faut citer le manque d'engagement politique et d'investissement financier, la mauvaise coordination des parties prenantes et l'incapacité à mettre en pratique les politiques et les plans.

Mesures visant à améliorer le rapport coût/efficacité et à accroître l'efficacité du programme :

- La conclusion d'alliances avec les ministères pertinents rend plus durables les activités engagées par l'UNESCO. Cette dernière soutient également la visibilité et la légitimité nécessaires pour assurer l'institutionnalisation des mesures engagées.

Résultat escompté 10 : Renforcement des capacités nationales d'élaboration de réponses globales du secteur éducatif au VIH et au SIDA par le biais d'EDUSIDA et d'efforts similaires

Principales réalisations :

Aide à la formulation de politiques

- L'UNESCO a intensifié son soutien en vue de permettre aux pays d'associer le secteur de l'éducation aux réponses nationales au SIDA, notamment au Burkina Faso, dans les États

des Caraïbes orientales, à Maurice, en Mauritanie, au Myanmar, en Namibie, en République démocratique populaire lao, à Sainte-Lucie, en Suisse, au Viet Nam, en Zambie et au Zimbabwe.

- Des politiques et plans sectoriels d'éducation répondant au VIH ont été analysés et élaborés afin d'assurer une meilleure harmonisation des politiques générales du secteur avec celles qu'il consacre spécifiquement au VIH dans 21 pays.
- L'Organisation a continué d'apporter un soutien à six pays pour la mise en œuvre de politiques et de programmes applicables sur le lieu de travail, souvent en collaboration avec l'OIT et en apportant un soutien permanent aux réseaux d'enseignants touchés par les VIH et SIDA, principalement en Afrique subsaharienne.

Renforcement des capacités des enseignants

- Les efforts visant à renforcer la capacité des professionnels de l'éducation à dispenser un enseignement relatif au VIH et à la santé sexuelle et reproductive se sont poursuivis avec le soutien de l'UNESCO, notamment par un soutien à la formation préalable et continue des enseignants et par le biais de l'élaboration de programmes et de matériels culturellement pertinents, tenant compte de l'égalité entre les sexes et fondés sur les droits. Le sixième fascicule de la série populaire « Politiques rationnelles et bonnes pratiques sur l'éducation et le VIH et SIDA », centré sur la formation préalable des enseignants et le VIH⁸, a été achevé (mars 2011) et largement diffusé. Les actions engagées ont notamment apporté un soutien à 20 pays.

Enrichir la base de connaissances sur le VIH et l'éducation :

- Les actions de l'UNESCO visant à enrichir la base de connaissances sur le VIH et l'éducation se sont poursuivies, notamment avec une étude sur le coût et le rapport coût-efficacité de l'éducation sexuelle dans six pays⁹.
- Une expérimentation a commencé dans quatre pays d'Afrique australe en vue d'assurer un suivi des tendances et de mesurer leur impact en mettant en place des indicateurs approuvés et un nouveau cycle de collecte de données a débuté en vue d'un suivi et d'une évaluation à l'échelle mondiale de la réponse du secteur de l'éducation au VIH.
- L'UNESCO continue d'assurer le partage des connaissances en mettant à jour toutes les deux semaines le service d'échange d'informations de l'UNESCO sur l'éducation en matière de VIH et SIDA et en diffusant son bulletin électronique, qui compte de nombreux lecteurs¹⁰.

Activités de sensibilisation et d'éducation

- La participation de l'UNESCO à la Conférence internationale sur les enfants et l'infection par le VIH (Fédération de Russie, 29 juin – 1^{er} juillet 2001) a été une importante occasion de mettre en lumière le rôle du secteur de l'éducation dans les réponses nationales au VIH, où prédomine traditionnellement le secteur de la santé.
- L'UNESCO continue d'animer l'Équipe de travail interinstitutions de l'ONUSIDA (ETII) sur l'éducation, au sein de laquelle les partenaires des Nations Unies, les institutions bilatérales et les organisations de la société civile font progresser collectivement les réponses aux questions liées au VIH et à l'éducation.

⁸ <http://unesdoc.unesco.org/images/0019/001916/191608e.pdf>.

⁹ <http://www.unesco.org/new/fileadmin/MULTIMEDIA/HQ/ED/pdf/CostingStudy.pdf>.

¹⁰ <http://hivaidsclearinghouse.unesco.org/fr/accueil.html>.

Défis et enseignements tirés :

- L'étude sur les coûts et le rapport coût-efficacité des programmes d'éducation sexuelle a suscité un grand intérêt ; l'étude sur l'Amérique et les Caraïbes sera achevée avant la fin de 2011.
- Un nombre croissant de pays expriment leur intérêt et leur disponibilité pour le renforcement ou la mise en œuvre de programmes d'éducation sexuelle ; cependant, une analyse historique indique que le succès de l'intensification de tels programmes peut prendre plusieurs années, car ces programmes supposent un processus exigeant et complexe.

Axe d'action 4 : Mener l'action en faveur de l'éducation, notamment l'Éducation au service du développement durable (EDD) et surveiller l'évolution générale

Résultat escompté 11 : Mobilisation d'un engagement politique et financier pour atteindre les objectifs de l'EPT grâce à une meilleure coordination de l'action des partenaires de l'EPT, et soutien continu aux initiatives/réseaux régionaux qui servent de plates-formes stratégiques

Principales réalisations :

Promotion de l'éducation au plus haut niveau politique

- L'UNESCO s'est attachée à promouvoir l'éducation et son rôle dans le développement aux plus hauts niveaux politiques lors de différents forums internationaux, tels que la Réunion plénière de haut niveau sur les Objectifs du Millénaire pour le développement (Sommet sur les OMD) (New York, septembre 2010) et l'Examen ministériel annuel de l'ECOSOC consacré à l'éducation (Genève, juillet 2011)
- L'UNESCO travaille en collaboration étroite avec l'OCDE, le Groupe des Nations Unies pour le développement et le Gouvernement de la République de Corée pour préparer le quatrième Forum de haut niveau sur l'efficacité de l'aide (Busan, 29 novembre – 1^{er} décembre 2011). L'UNESCO et la République de Corée organiseront conjointement au moins deux manifestations parallèles sur l'éducation et l'efficacité de l'aide ; l'Organisation prépare également un document de travail et une étude sur la coopération Sud-Sud dans le domaine de l'éducation à titre de contributions au Forum.

Révision de la structure de coordination de l'EPT

- L'UNESCO a jeté les bases d'un processus de coordination de l'EPT plus efficace. La réforme proposée renforcera le rôle de chef de file mondial de l'UNESCO dans l'EPT, l'appropriation et la responsabilité de tous les États membres dans le processus de l'EPT, ainsi que la sensibilisation à travers des messages plus clairs destinés à de nouvelles cibles. Cette réforme permettra à l'UNESCO de mener le débat sur les priorités et les activités jusqu'en 2015, de veiller à un soutien plus ciblé de la part de tous les partenaires au niveau des pays, de proposer un plan pour l'établissement de rapports et l'évaluation à l'échéance 2015, ainsi que de promouvoir un processus inclusif pour définir les objectifs de l'après-2015.
- L'accent a été mis sur le renforcement de la coordination au niveau régional ; les rapports régionaux élaborés pour la 10^e réunion du Groupe de haut niveau sur l'EPT (Jomtien, 22-24 mars 2011) ont fourni des perspectives et des analyses régionales à l'appui des débats au niveau mondial ; les réunions régionales ont préparé le terrain pour l'Examen ministériel annuel de l'ECOSOC de 2011.

- À l'échelon régional, des efforts ont été déployés par l'UNESCO pour promouvoir l'EPT à travers des partenariats renforcés (ainsi, en Afrique, la communication régionale a été centrée sur les conclusions du Rapport mondial de suivi sur l'EPT 2011 et du rapport de l'ISU sur « Le financement de l'éducation en Afrique subsaharienne » ; une initiative régionale de suivi de la qualité de l'éducation a été développée en partenariat avec l'Organisation arabe pour l'éducation, la culture et les sciences (ALECSO) et la Banque mondiale ; la région Asie-Pacifique est en train de finaliser les « Notes de fin de décennie » sur les progrès de l'EPT ; les priorités futures pour l'EPT/PRELAC ont été définies pour la région Amérique latine et Caraïbes).

Propositions d'approches novatrices du financement de l'éducation

- Par l'intermédiaire de son Groupe consultatif d'experts sur la conversion de la dette et les approches novatrices du financement de l'éducation, l'UNESCO a mené une étude dont les conclusions proposent une stratégie innovante d'émission d'obligations de conversion de la dette pour le développement, qui pourraient contribuer à accroître de manière significative le financement de l'éducation (pour de plus amples détails, voir le document 187 EX/8 Partie II).
- Conformément à la résolution 35 C/12, la Directrice générale a mis en place un compte spécial pour recueillir des fonds extrabudgétaires afin de mener à bien les activités de suivi nécessaires du Groupe consultatif d'experts.

Défis et enseignements tirés :

- Les processus de coordination de l'EPT dans les différentes régions sont aussi divers que les progrès de l'EPT eux-mêmes. L'instauration de liens entre les échelons national, régional et mondial doit s'appuyer sur des mécanismes efficaces à tous les niveaux.
- La contribution des États membres est indispensable si l'on veut disposer de ressources suffisantes pour mettre en œuvre les actions proposées par le Groupe consultatif d'experts sur la conversion de la dette.

Résultat escompté 12 : Suivi des progrès de l'EPT à l'échelle mondiale et régionale et identification des évolutions dans l'éducation grâce à la recherche appliquée et à la publication d'études et de rapports comme le Rapport mondial de suivi sur l'EPT

Large promotion du Rapport mondial de suivi sur l'Éducation pour tous 2011

- Le Rapport mondial de suivi sur l'EPT 2011 « La crise cachée : les conflits armés et l'éducation » a été lancé par la Directrice générale avec des intervenants de renom (New York, mars 2011).
- L'édition 2011 du rapport est celle qui a bénéficié de la plus large couverture médiatique à ce jour, avec plus de 45 lancements régionaux et nationaux organisés séparément ou en marge de manifestations telles que la Semaine mondiale d'action en faveur de l'EPT.
- Le rapport continue de voir son lectorat et son influence augmenter, y compris en dehors du secteur de l'éducation. Les donateurs internationaux ont organisé des séminaires nationaux, des réunions d'experts et des présentations dans sept pays, avec la participation de hauts responsables des Ministères de l'éducation et des affaires étrangères.
- Pour marquer la naissance du Sud-Soudan, l'UNESCO, en partenariat avec le Ministère de l'éducation sud-soudanais, a lancé le Rapport mondial de suivi sur l'EPT 2011 à Djouba le 21 juin 2011 et a présenté un document d'orientation sur les immenses défis

auxquels doivent faire face le pays dans le domaine de l'éducation ainsi que les opportunités et les perspectives en la matière.

Préparation du Rapport mondial de suivi sur l'EPT 2012

- Des préparations sont en cours pour le Rapport mondial de suivi sur l'EPT 2012, qui examinera le rôle du développement des compétences (objectif 3 de l'EPT). Elles se basent sur un large spectre d'études de cas nationales et d'expériences internationales.

Défis et enseignements tirés :

- La mise en œuvre d'une stratégie de communication améliorée pour le Rapport mondial de suivi sur l'EPT a entraîné une couverture médiatique sans précédent du rapport et de ses conclusions.
- Des accords à plus long terme avec les donateurs sont actuellement mis en place afin de lever des fonds pour le rapport.

Résultat escompté 13 : Renforcement de la coordination internationale et du partenariat en faveur de la Décennie des Nations Unies pour l'éducation au service du développement durable, et suivi de la Déclaration de Bonn issue de la Conférence mondiale de l'UNESCO sur l'éducation pour le développement durable

Principales réalisations :

Renforcement du rôle de chef de file mondial pour la DEDD et consolidation des partenariats

- Les partenariats avec des organisations du système des Nations Unies et d'autres parties prenantes ont été renforcés plus avant, notamment en définissant plus clairement des objectifs communs précis et en déployant des efforts pour atteindre ces objectifs. Cette stratégie sera poursuivie au cours des prochaines années. L'un des objectifs communs majeurs est la promotion de l'EDD dans la préparation de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable ([Rio + 20] 4-6 juin 2012).
- L'UNESCO met à profit les synergies entre l'EDD et les pratiques de gestion durables pour appuyer l'intégration de l'EDD dans les mécanismes d'enseignement informels, non formels et formels. Des lignes directrices pour la mise en œuvre de l'EDD par les écoles sont en cours d'élaboration, elles contribueront à son intégration au niveau scolaire.

Renforcement des capacités pour l'établissement de rapports nationaux sur les progrès accomplis

- La phase actuelle de suivi et d'évaluation de la DEDD, axée sur les processus et l'apprentissage pour l'EDD, est bien avancée. Des projets de rapports de synthèse régionaux fondés sur les réponses des États membres à l'enquête sur le suivi et l'évaluation de la DEDD, ainsi que des études de cas sur les processus et l'apprentissage sont en préparation. Dans la région Asie-Pacifique, un réseau interrégional de points focaux pour le suivi et l'évaluation de l'EDD a été créé dans le but de partager des bonnes pratiques et des exemples d'outils, de matériels, de politiques et d'intégration dans les programmes scolaires.
- Des ateliers de développement des capacités consacrés à l'établissement de rapports ont eu lieu dans toutes les régions et ont permis de mettre au point plusieurs outils, notamment un examen de la littérature spécialisée sur les processus et l'apprentissage pour l'EDD.

Renforcement de la fonction de centre d'échange d'informations et du partage des connaissances

- À travers son nouveau site Web sur l'EDD et diverses publications, l'UNESCO renforce sa fonction de centre d'échange d'informations. La visibilité de la DEDD s'est accrue, le site Web qui lui est consacré¹¹ se classant parmi les quatre sites les plus consultés du portail de l'UNESCO pour l'éducation.

Défis et enseignements tirés :

- En aidant les États membres à intégrer l'EDD lors de l'élaboration de politiques, de plans et de programmes scolaires, l'UNESCO a constaté que l'inclusion des méthodes d'EDD dans le secteur éducatif était souvent considérée comme faisant concurrence aux autres priorités et plans de l'éducation. Pour résoudre ce problème, l'Organisation a soutenu la coordination de l'EDD et des plans et priorités de développement de manière à rationaliser le processus.
- La sensibilisation des parties prenantes à la nécessité de rendre compte des progrès accomplis dans le domaine de l'EDD a contribué à faire mieux connaître l'EDD aux niveaux national et international.

Mesures visant à améliorer le rapport coût/efficacité et à accroître l'efficacité du programme :

- L'UNESCO encourage les acteurs de l'EDD à articuler les concepts et programmes de l'EDD avec l'EPT, les OMD et les autres politiques et programmes de développement existants, de manière à éviter de surcharger les pays avec la planification et la mise en œuvre de processus de développement distincts et parallèles.

Résultat escompté 14 : Bonne connaissance par les États membres des instruments normatifs dans le domaine de l'éducation et établissement par eux de rapports sur leur application

12. L'UNESCO s'efforce de garantir l'application du droit à l'éducation dans la pratique. Des exemples de progrès accomplis dans la promotion de la mise en œuvre et/ou la ratification de trois des six instruments normatifs sont présentés ci-après.

Principales réalisations :

Promotion de la Convention concernant la lutte contre la discrimination dans le domaine de l'enseignement (1960) et de la Recommandation concernant la lutte contre la discrimination dans le domaine de l'enseignement (1960)

- On mène actuellement une campagne en faveur de la ratification de la Convention afin d'encourager les États qui ne sont pas encore parties à prendre les dispositions nécessaires pour le devenir. Plusieurs États membres ont exprimé leur intention de ratifier la Convention et sollicité une assistance à cet effet.
- La publication « Implementing the Right to Education, A Compendium of practical examples based on the Seventh Consultation of Member States on the implementation of the Convention and the Recommendation against Discrimination in Education »¹² a été largement diffusée. Elle sert de référence et permet le partage d'informations sur les mesures concrètes prises au niveau national.

¹¹ <http://www.unesco.org/new/fr/education/themes/leading-the-international-agenda/education-for-sustainable-development/>.

¹² <http://unesdoc.unesco.org/images/0019/001908/190897e.pdf>.

- Une base de données sur le droit à l'éducation est en train d'être constituée. Elle contiendra des informations des pays sur la ratification et la notification des conventions de l'UNESCO et des autres instruments des Nations Unies relatifs au droit à l'éducation, ainsi que sur les cadres juridiques internes et la jurisprudence.

Évaluation de la Convention sur l'enseignement technique et professionnel (1989) et de la Recommandation révisée concernant l'enseignement technique et professionnel (2001)

- À ce jour, 17 États membres seulement ont ratifié la Convention. Un rapport d'évaluation indépendante sur les instruments normatifs de l'EFTP (voir 187 EX/20 Partie IV) permet d'apprécier l'utilité des instruments et des éléments normatifs s'agissant de leur impact sur les politiques en matière d'enseignement et de formation technique et professionnelle dans les États membres et propose deux options pour l'avenir.

Meilleure connaissance de la Recommandation concernant la condition du personnel enseignant (1966) et de la Recommandation concernant la condition du personnel enseignant de l'enseignement supérieur (1997)

- On s'est employé à mieux faire connaître les recommandations par le biais de plusieurs ateliers et conférences (par exemple, un groupe de travail sur les recommandations de l'OIT/UNESCO lors d'une conférence nationale sur les enseignants au Nigéria, ou un débat sur l'intégration de la recommandation dans les politiques relatives aux enseignants lors du 6^e Symposium de recherche du Commonwealth en Éthiopie en juin 2011) et par le biais d'une large diffusion de la publication intitulée « Comprendre et utiliser les Recommandations : guide de l'utilisateur » et du « Rapport de la 10^e session du Comité conjoint d'experts OIT/UNESCO sur l'application des recommandations concernant le personnel enseignant »¹³.

Priorité globale Égalité entre les sexes

13. Conformément au Plan d'action pour la priorité Égalité entre les sexes (2008-2013), le Secteur de l'éducation accorde une place importante à l'égalité entre les sexes et traite de manière globale la question de l'égalité entre les sexes dans l'éducation : en plaidant pour l'éducation des filles et l'égalité entre les sexes, en fournissant une assistance technique pour l'élaboration de politiques et programmes sensibles à la question de l'égalité entre les sexes et en soutenant la création de services éducatifs qui favorisent l'égalité entre les sexes. Afin de promouvoir l'éducation des filles et des femmes, l'UNESCO mène, entre autres, les activités suivantes :

- Dans le domaine de l'alphabétisation, l'UNESCO a mis en œuvre au Pakistan un programme pilote post-alphabétisation employant des téléphones mobiles, auquel ont participé 1 250 femmes adultes analphabètes. En outre, 110 centres d'alphabétisation pour adultes ont été créés à l'intention des femmes de milieu rural dans les régions du Pakistan touchées par les inondations. Environ 4 000 femmes de milieu rural y ont reçu une formation pour acquérir des compétences de base en lecture et en écriture, ainsi que des compétences leur permettant de générer des revenus.
- En matière de formation des enseignants, des activités ont ciblé les responsables de programmes d'études et de manuels scolaires en vue de recenser les stéréotypes sexistes dans les manuels et les supports pédagogiques et de les en supprimer.
- Par le biais d'EDUSIDA, le secteur plaide pour une éducation sexuelle complète qui favorise l'égalité entre les sexes et le respect des droits de l'homme, et apporte un soutien pour qu'elle soit facile d'accès.

- Dans le cadre du suivi du droit à l'éducation, l'UNESCO encourage les États membres à revoir leurs cadres juridiques et stratégiques nationaux relatifs à l'éducation, en mettant l'accent sur l'égalité entre les sexes dans les États arabes.
- S'agissant des situations de post-conflit, un projet mis en œuvre à Gaza porte sur les écoles en tant que zones de sécurité, en particulier les écoles de filles.
- L'UNESCO aide également les pays à donner la priorité à l'éducation des filles en collectant des données désagrégées par sexe.

14. Tout au long de l'exercice biennal, l'UNESCO a déployé de nombreux efforts pour promouvoir l'éducation des filles et des femmes :

- Au niveau mondial, l'UNESCO a lancé le 26 mai 2011 le Partenariat global pour l'éducation des filles et des femmes, « Une vie meilleure, un avenir meilleur », avec la participation de la Secrétaire d'État des États-Unis, du Secrétaire général de l'ONU et de partenaires privés. Ce partenariat axera ses actions sur l'enseignement secondaire et l'alphabétisation des adultes, deux domaines qui nécessitent une attention accrue.
- Au niveau régional, des manifestations ont été organisées dans toutes les régions autour de la Semaine mondiale d'action en faveur de l'EPT. En Asie, dans le cadre de l'Initiative des Nations Unies pour l'éducation des filles (UNGEI), la Campagne mondiale pour l'éducation intitulée « Le grand récit » a été traduite en 25 langues et la vidéo « *Invest in Girls' Education* »¹⁴ a été produite en 10 langues. À l'occasion de la Journée internationale de la femme, une table ronde a été organisée avec des jeunes autour des questions de prévention de la violence en milieu scolaire et de la promotion des filles dans les filières scientifiques de l'enseignement secondaire et supérieur au Sénégal.

Défis et enseignements tirés :

- Le principal défi consiste à maintenir les activités une fois que les financements extérieurs ont été utilisés et à obtenir des gouvernements qu'ils s'engagent à appliquer et/ou promouvoir de manière systématique le principe de l'égalité entre les sexes.

Priorité globale Afrique

15. Les interventions de l'UNESCO pour l'éducation en Afrique continuent à appuyer les objectifs et le Plan d'action de la seconde Décennie de l'éducation pour l'Afrique (2006-2015) et sont alignées sur les actions d'autres agences des Nations Unies par le biais des structures et des mécanismes de coordination régionaux mis en place dans le cadre de la réforme des Nations Unies, notamment le sous-groupe « Éducation et mise en valeur des ressources humaines » du Mécanisme de coordination régionale :

- Dans le cadre du Programme pour l'éducation de base en Afrique (BEAP), une attention toute particulière a été portée au soutien des réformes de l'enseignement qui favorisent l'accès amélioré à une éducation de base par le biais d'une protection et d'une éducation de la petite enfance, suivies de 9 à 10 ans d'éducation de base ininterrompue. Dix pays ont approuvé une année d'éducation préprimaire obligatoire et la République démocratique du Congo a adopté un enseignement primaire gratuit pour les trois premières classes.
- Un soutien constant a été apporté à l'élaboration de politiques facilitant la transition vers le niveau secondaire. L'Équipe de travail interinstitutions (ETII) sur l'EFTP s'implante dans

¹⁴

http://www.youtube.com/watch?v=c_te9wClv3M.

toute l'Afrique en étroite collaboration avec d'autres agences des Nations Unies et partenaires.

- L'UNESCO a fourni une aide à la formulation des politiques et soutenu le renforcement des capacités institutionnelles pour la mise en œuvre des réformes de l'enseignement supérieur menées dans un nombre croissant de pays, dans le but d'améliorer la qualité, l'accessibilité et l'harmonisation des programmes.
- Les activités encourageant l'utilisation des TIC et de l'apprentissage à distance en ligne pour le développement professionnel des enseignants ont été poursuivies, en collaboration étroite avec l'Association pour le développement de l'éducation en Afrique (ADEA). Par le biais de la TTISSA, des travaux ont été menés en vue d'évaluer et de renforcer les capacités d'institutions nationales.
- Les travaux de l'UNESCO dans les sous-régions de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC) et de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) se sont intensifiés pour soutenir l'élaboration de Systèmes d'information sur la gestion de l'éducation (SIGE) exhaustifs, harmonisés, intégrés et fonctionnels qui contribuent au suivi et à l'évaluation du Plan d'action de la seconde Décennie de l'éducation pour l'Afrique de l'Unité africaine. Les bureaux de l'UNESCO dans la région ont concentré leurs efforts sur les stratégies de renforcement des capacités afin de favoriser la production de données de qualité pour orienter les politiques.

Défis et enseignements tirés :

- L'UNESCO a fait de grandes avancées dans la promotion de cadres de qualification harmonisés fournissant un système de reconnaissance et d'équivalences pour les savoirs acquis à tous les niveaux de l'EFTP. Il reste à présent à améliorer la connaissance des besoins du marché du travail aux niveaux national et régional.
- Un autre défi consiste à renforcer les capacités de l'UNESCO afin de répondre à la demande croissante dont font l'objet les diagnostics de la TTISSA et l'assistance dans le domaine de l'utilisation pédagogique des TIC.
- Un soutien accru a été fourni aux pays dans l'élaboration et la révision de stratégies et de politiques en matière d'alphabétisme et d'éducation non-formelle. Il reste encore à les intégrer davantage dans les plans et politiques à l'échelle du secteur.
- La coopération Sud-Sud et le partage d'expériences entre pays doivent être davantage encouragés.

Mesures visant à améliorer le rapport coût/efficacité et à accroître l'efficacité du programme :

- L'UNESCO répond aux besoins propres à chaque pays, en participant aux programmes conjoints des Nations Unies et aux partenariats afin de mobiliser des ressources et de faire progresser l'utilisation des TIC pour la diffusion de matériels et le renforcement des capacités, dans le but d'assurer une exécution plus rentable et efficace du programme.

Plates-formes intersectorielles

16. Le secteur conduit la **Plate-forme intersectorielle sur l'éducation en vue du développement durable (EDD)**, en s'attachant à promouvoir le caractère multidisciplinaire de l'EDD et une collaboration intersectorielle pour l'action menée dans le cadre de la DEDD. La plate-forme a mis au point, à l'intention des enseignants du secondaire, un outil EDD d'enseignement/apprentissage à perspectives multiples concernant l'eau. Cet outil fait actuellement l'objet d'essais pilotes avec le concours des bureaux de l'UNESCO à Amman, Hanoï,

Kingston et Windhoek. La version définitive, qui sera traduite dans plusieurs langues du système des Nations Unies, sera largement diffusée au début de l'année 2012. L'UNESCO a aidé les pays à consolider l'éducation au changement climatique en vue du développement durable en renforçant les capacités en matière d'élaboration des politiques et des programmes d'enseignement, de formation des enseignants, de réforme et d'éco-responsabilisation des programmes d'EFTP, ainsi qu'en mettant au point des programmes éducatifs concernant la préparation aux catastrophes. L'UNESCO a également organisé un certain nombre d'ateliers de renforcement des capacités sur l'éducation pour l'adaptation au changement climatique. L'Année internationale des forêts et d'autres initiatives ont été l'occasion de resserrer la coopération avec différents réseaux UNESCO, tels que le réSEAU, le Réseau de chaires UNESCO, le Réseau mondial de réserves de biosphère et le Programme MAB. Par ailleurs, les différents secteurs ont coopéré pour démontrer en quoi la diversité culturelle et le dialogue interculturel devaient être considérés comme des éléments essentiels des politiques et programmes d'EDD. Une consultation a été lancée sur l'avenir de la coopération intersectorielle en matière d'EDD au terme des activités de la plate-forme intersectorielle à la fin de l'exercice biennal pour étudier les moyens de continuer d'opérationnaliser l'unité d'action de l'UNESCO dans le cadre de la DEDD.

17. Grâce à la **Plate-forme intersectorielle sur le VIH et le SIDA**, conduite par le Secteur de l'éducation, l'UNESCO continue de renforcer les capacités nationales dans plus de 80 États membres. Les actions menées portent essentiellement sur le développement des capacités en ce qui concerne l'évaluation, la conception et la mise en œuvre d'une éducation axée sur les droits de l'homme en matière de VIH et de SIDA, et s'appuient sur les atouts de l'ensemble des programmes, secteurs, services centraux et instituts de l'UNESCO en vue d'instaurer un accès universel aux services de prévention, de traitement, de soins et d'appui dans le domaine du VIH. Grâce aux profils interdisciplinaires des membres du personnel récemment recrutés sur le plan national, l'UNESCO a intensifié l'aide qu'elle apporte aux États membres pour mettre en place des politiques basées sur des données factuelles et appliquer les meilleures pratiques au moyen d'approches pluridisciplinaires et intersectorielles. L'accès à des possibilités d'apprentissage de qualité sur le VIH et le SIDA s'améliore dans plus de 35 pays grâce au renforcement de la capacité des professionnels de l'éducation de dispenser un enseignement préventif sur le VIH et au soutien apporté à la mise en place d'une éducation sexuelle à la demande des autorités nationales. L'UNESCO a aidé 47 pays à s'attaquer aux préjugés et à la discrimination liés au VIH, en particulier pour des catégories de la population qui sont marginalisées ou exclues, notamment les migrants, les minorités ethniques et les jeunes les plus exposés. Les questions d'égalité entre les sexes restent une priorité dans la stratégie révisée de l'UNESCO relative au VIH et au SIDA afin de faire en sorte que les besoins des femmes et des filles en ce qui concerne le VIH soient pris en compte dans les stratégies nationales, y compris avec la participation des hommes et des garçons, en particulier dans les mesures prises par le secteur de l'éducation.

GRAND PROGRAMME II – SCIENCES EXACTES ET NATURELLES

Évaluation stratégique globale

18. L'UNESCO a contribué à accroître la reconnaissance mondiale du rôle des sciences et des politiques scientifiques dans la perspective du développement durable, de la réalisation des OMD et de l'édification de sociétés respectueuses de l'environnement. L'Organisation a participé au renforcement des sciences et des politiques scientifiques aux niveaux mondial, régional et national, en offrant notamment des conseils techniques sur les politiques en matière de science, de technologie et d'innovation (STI) et les réformes connexes, en préconisant une gouvernance participative de la STI, en améliorant les indicateurs de STI et en créant des mécanismes de politiques inclusives et intégrées. Des activités de renforcement des capacités ont accompagné tous ces efforts et une attention particulière a été accordée aux PEID et à la valeur du savoir autochtone.

19. L'UNESCO, acteur international majeur dans le domaine de la politique scientifique en général et dans celui des programmes de STI et de l'évaluation de la science, de la technologie, de l'innovation et des sciences de l'ingénieur, en particulier, a renforcé sa position en rationalisant et en affinant les activités du secteur concernant les politiques scientifiques, avec le lancement du Programme mondial d'évaluation de la science, de la technologie et de l'innovation, toujours en évolution. Le tout premier rapport mondial de l'UNESCO sur les sciences de l'ingénieur a été publié sous le titre « Ingénierie : enjeux et défis pour le développement » (octobre 2010), suivi du Rapport de l'UNESCO sur la science 2010 (novembre 2010). Ces deux rapports ont reçu des éloges du monde entier et constituent des instruments fondamentaux reconnus pour les responsables politiques.

20. L'UNESCO a contribué à renforcer l'impact des politiques de STI de façon à mieux répondre aux besoins et aspirations de la société, en préconisant des sciences et des politiques scientifiques inclusives ainsi que des dispositifs de gouvernance tenant compte de l'égalité sociale, des objectifs d'égalité entre les sexes et de la participation de la jeunesse.

21. Sous l'autorité de la Directrice générale, l'UNESCO soutient, par l'intermédiaire de sa Commission océanographique intergouvernementale (COI), l'initiative du Secrétaire général sur les océans, qui tend à améliorer la prise en compte des océans dans le système des Nations Unies, en renforçant notamment les activités de l'ONU et en formulant éventuellement des propositions en la matière, à soumettre à l'examen des États membres à la Conférence des Nations Unies sur le développement durable qui doit se tenir à Rio de Janeiro (Brésil), du 4 au 6 juin 2012 (CNUDD, Rio + 20). À l'occasion de la Journée mondiale de l'océan, le 8 juin 2010, la Commission océanographique intergouvernementale de l'UNESCO (COI) a fêté son quinzième anniversaire. La 16^e Conférence des Parties à la CCNUCC, en 2010, (Cancún, Mexique) a rendu hommage au Système mondial d'observation de l'océan (GOOS), géré par la Commission océanographique de l'UNESCO, pour le rôle essentiel qu'il joue dans la fourniture des données mondiales qui sous-tendent les négociations relatives au changement climatique et les rapports du GIEC.

22. À la suite des inondations dévastatrices survenues au Pakistan en juillet 2010, le secteur s'est efforcé de mobiliser les compétences de l'UNESCO dans les domaines de l'hydrologie et de l'atténuation des catastrophes, aboutissant au lancement d'un projet global visant à renforcer la prévision et la gestion des inondations au Pakistan.

23. La coopération internationale sur les ressources en eau douce a prévu l'importance croissante des aquifères transfrontaliers, renforcée par la tenue de la Conférence internationale intitulée « Aquifères transfrontaliers : Défis et perspectives », organisée par l'UNESCO en décembre 2010, ainsi que par les programmes « Initiative sur la gestion des ressources des aquifères transnationaux » (ISARM) et « Du conflit potentiel au potentiel de coopération » (PCCP) menés par le PHI et le WWAP.

24. La collaboration interdisciplinaire s'est accentuée au sein du secteur, y compris entre le MAB et le PICG, pour étudier la question de l'extraction des ressources minérales dans les réserves de biosphère. L'accent a été mis sur la reconnaissance de l'utilité des réserves de biosphère pour la promotion de l'exploitation durable des sols, et des économies respectueuses de l'environnement, pour la préservation des services rendus par les écosystèmes, pour l'efficacité énergétique et l'utilisation des énergies renouvelables, en particulier à l'occasion du 40^e anniversaire du programme MAB et de la Conférence internationale « Pour la vie, pour l'avenir : les réserves de biosphère et le changement climatique » qui s'est tenue dans le cadre de la 23^e session du Conseil international de coordination du MAB (accueillie par les autorités allemandes à Dresde, du 28 juin au 1^{er} juillet 2011). La Conférence, le Conseil international de coordination du MAB, et la « Déclaration de Dresde sur les réserves de biosphère et le changement climatique » considèrent les réserves de biosphère comme des instruments efficaces pour atténuer les effets du changement climatique et s'adapter à ce phénomène.

25. Les États membres ont mieux pris conscience de l'importance de la biodiversité et de la contribution de l'UNESCO à sa conservation et son exploitation durable, y compris avec l'Année internationale de la biodiversité, lancée à un niveau élevé au Siège de l'UNESCO en janvier 2010, avec la Conférence internationale de l'UNESCO sur les sciences et politiques en matière de biodiversité, la première conférence internationale sur la diversité culturelle et biologique (organisée conjointement par l'UNESCO et la CDB) et l'annonce par la Directrice générale d'une nouvelle initiative de l'UNESCO sur la biodiversité, ainsi qu'avec les discussions sur la création d'une Plate-forme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES) soutenue par l'UNESCO.

26. Les services rendus par la chimie à la société ont été mis en avant lors de l'Année internationale de la chimie (AIC), lancée avec succès par l'UNESCO en janvier 2011. L'AIC a contribué à faire mieux connaître la chimie au grand public, y compris parmi les jeunes, et à promouvoir une chimie innovante qui réponde aux besoins de la société. L'année 2011 est aussi celle du centième anniversaire de la remise du Prix Nobel à Marie Skłodowska-Curie, occasion saisie pour célébrer et soutenir la contribution des femmes à la science.

27. Les instituts de catégorie 1, le CIPT et l'UNESCO-IHE, ont étendu leur champ de recherche et leur portée pédagogique et élaboré de nouveaux plans stratégiques à l'instar du CERN. Six propositions de création de centres de catégorie 2 relatifs à l'eau, à la biotechnologie et aux sciences fondamentales ont été présentées.

28. Le secteur a fait l'objet d'une restructuration axée sur quatre thèmes transversaux : l'enseignement scientifique, l'Initiative de l'UNESCO pour les sciences de l'ingénieur, la biodiversité et les catastrophes naturelles. Deux divisions ont également été regroupées pour créer la nouvelle Division des politiques scientifiques et du renforcement des capacités.

29. Dans le cadre de la préparation de Rio + 20, l'UNESCO organise conjointement avec le CIUS des ateliers régionaux en vue d'offrir aux spécialistes des sciences naturelles et sciences sociales, ainsi qu'aux ingénieurs, la possibilité d'élaborer des positions communes et des contributions concertées lors des réunions préparatoires régionales de Rio + 20. Deux de ces réunions se sont déjà déroulées à Kuala Lumpur pour la région Asie-Pacifique et à Pretoria pour la région Afrique. Les recommandations qui y ont été formulées viendront enrichir la contribution de l'UNESCO à l'avant-projet de document pour Rio + 20.

Défis et enseignements tirés :

- Le secteur s'est efforcé d'apporter une plus grande pertinence à ses programmes, en axant plus précisément sa stratégie sur les défis d'aujourd'hui, en répertoriant les domaines clés dans lesquels l'Organisation est susceptible d'obtenir le plus de retombées et de visibilité, et en créant des synergies nées du travail sur des thèmes transversaux tels que la biodiversité, le changement climatique, la préparation et la réaction aux

catastrophes. La nouvelle organisation du secteur reflète cette ambition et prévoit une approche par équipes interdivisions afin d'améliorer l'exécution du programme. La mise en place de cette approche restera l'une des grandes priorités des six derniers mois de l'exercice biennal ainsi que du prochain exercice.

- La profondeur, l'ampleur et la qualité de l'action du secteur doivent être mieux mises en valeur, tant sur le plan interne que sur le plan externe. Accentuer nos efforts de communication sera l'une des priorités des mois et des années à venir et se fera en formant une équipe de communication cohérente et stratégique. Cette équipe se consacrera tout particulièrement aux médias électroniques et aux campagnes et manifestations ayant un grand retentissement, en s'appuyant essentiellement sur des partenariats internes et externes.
- On s'efforcera davantage de renforcer les partenariats extérieurs, y compris avec le secteur privé, dès la conception et la planification du programme. Le temps qu'y consacre le personnel sera accru à des fins d'efficacité.
- Le secteur a acquis une expérience notable en apportant son soutien technique et scientifique au Pakistan lors du processus de reconstruction qui a suivi les inondations. Des efforts considérables ont été nécessaires dès le départ, moyennant la mobilisation rapide des ressources du Siège et hors Siège ainsi qu'un effort soutenu en matière d'élaboration de projets et de levée de fonds. Ce rôle décisif de chef de file proactif a permis de comprendre comment accroître à l'avenir l'impact des travaux du secteur.
- Il reste à étudier la façon dont les activités de l'UNESCO peuvent contribuer aux sciences à l'échelle mondiale tout en restant centrées sur les priorités, intérêts, besoins et difficultés spécifiques nationaux. Encourager la cohérence des politiques scientifiques aux niveaux mondial et local est considéré comme un moyen de surmonter ces difficultés.

Axe d'action 1 : Accroître l'influence des sciences au moyen d'une politique intégrée en matière de science, de technologie et d'innovation (STI)

Résultat escompté 1 : Révision des politiques et stratégies nationales existantes en matière de STI, l'accent étant mis en particulier sur l'Afrique et les PMA

- Afin de favoriser une meilleure gouvernance des sciences et des politiques scientifiques inclusives et de renforcer le dialogue, les réseaux et les capacités en matière de législation scientifique parmi les responsables politiques et autres parties prenantes, plusieurs forums parlementaires de haut niveau relatifs à la science, à la technologie et à l'innovation se sont tenus au cours de cet exercice biennal. Trois nouveaux forums interparlementaires sur les STI ont également été créés.
- Dans le cadre de la reconnaissance par les États membres africains du rôle essentiel des politiques de STI dans le développement durable, l'UNESCO coopère, en donnant des conseils sur l'élaboration des politiques, avec 24 États membres africains – en fonction de leurs besoins et de leur niveau de développement – en vue d'élaborer et de réviser leurs politiques nationales dans les domaines de la science, de la technologie et de l'innovation (STI) et de réformer leurs systèmes de STI. Ce travail a eu pour résultat notable la mobilisation par le Gouvernement de la République-Unie de Tanzanie de ressources financières en faveur de la mise en œuvre de la réforme de ses systèmes de STI.
- Afin de promouvoir le développement de parcs scientifiques et de pépinières technologiques par le biais du Programme UNISPAR, l'UNESCO a fourni à l'Azerbaïdjan, à la Gambie, à l'Indonésie, à la Malaisie et au Sri Lanka une assistance technique et a mené des activités de renforcement des capacités, en particulier dans le Sud, dans le

cadre de la coopération Sud-Sud, permettant ainsi d'accroître les ressources humaines et de faire connaître différents modèles de développement de parcs scientifiques.

- Tout au long de l'exercice biennal, des partenariats internationaux en matière de politiques scientifiques ont été renforcés avec des institutions telles que l'OCDE, la CNUCED, la Banque africaine de développement et la Banque islamique de développement, et les activités de renforcement des capacités dans ce domaine ont été étendues aux universités et aux chaires UNESCO et réseaux UNITWIN.

Résultat escompté 2 : Élaboration de stratégies régionales en matière de STI et promotion efficace des stratégies existantes.

- L'UNESCO soutient le Groupe des 77 et la Chine dans la création et la mise en service d'une importante initiative de ce groupe – COSTIS – et poursuit sa collaboration avec un certain nombre de partenaires pour renforcer les capacités et les réseaux au niveau régional.
- Comme tous les ans depuis 2001, la Journée mondiale de la science au service de la paix et du développement a été célébrée à travers le monde afin de faire progresser la connaissance des sciences dans l'opinion. En 2010, le thème de cette journée était « La science pour le rapprochement des peuples et des cultures ».

Résultat escompté 3 : Amélioration de la base de données sur les politiques scientifiques et renforcement des échanges de savoirs

- La parution dans le monde entier du Rapport de l'UNESCO sur la science 2010 lors de la Journée mondiale de la science au service de la paix et du développement a mis en évidence les activités de l'UNESCO concernant les politiques et les tendances en matière de STI. Les informations et les données contenues dans ce Rapport ont permis d'étayer plusieurs documents d'orientation et ont suscité des débats de politique nationale dans un certain nombre de pays.
- Le Programme mondial d'évaluation de la science, de la technologie et de l'innovation (STIGAP) a été discuté et affiné au cours d'une rencontre rassemblant partenaires et experts. Cette nouvelle initiative tend à renforcer la place de l'UNESCO en tant qu'acteur international essentiel dans le domaine des politiques scientifiques, notamment des politiques de STI, et dans l'évaluation de la science, de la technologie et de l'innovation dans le monde.

Résultat escompté 4 : Progrès en matière de développement durable dans les PEID et les PMA, l'accent étant mis sur l'adaptation au changement climatique ainsi que sur la reconnaissance et la promotion des savoirs locaux et autochtones

- Le travail mené actuellement avec l'Organisation météorologique mondiale instaure un dialogue entre les climatologues et les éleveurs nomades d'Afrique subsaharienne pour renforcer les capacités locales d'adaptation au changement climatique.
- Dans le cadre du programme intersectoriel Sandwatch – désormais à l'œuvre dans plus de 50 pays, dont 25 PEID – un nouveau manuel sur l'adaptation au changement climatique a été publié en anglais.
- Dans les Îles Salomon, une ressource éducative libre et collaborative en ligne a été créée à partir de connaissances locales et dans la langue locale. Au Nicaragua, une équipe élabore des manuels à l'intention des enseignants pour promouvoir l'utilisation en classe de l'ouvrage publié en 2010 par l'UNESCO sur les « Savoirs du Peuple Mayangna sur la coexistence de l'homme avec la nature : poissons et tortues ».

- Dans le cadre de l'Initiative ouverte, des activités relatives à l'espace ont été menées au profit de l'Afrique du Sud, de la Chine, du Costa Rica, du Kazakhstan, du Mexique, de l'Ouzbékistan, du Pérou, du Soudan et du Turkménistan. En Haïti et au Pakistan, une aide a été apportée aux décideurs appelés à faire face à des catastrophes naturelles. Des ateliers régionaux de renforcement des capacités ont été organisés pour l'Amérique latine, la région des États arabes et l'Asie. L'UNESCO a présenté ses activités spatiales lors d'une rencontre internationale, contribuant ainsi largement à sa visibilité. En 2011, le Rapport mondial sur l'espace a indiqué que les partenariats de l'UNESCO dans le domaine spatial constituaient un remarquable exemple d'activités d'excellence en matière d'innovation, de renforcement des capacités et de transfert de technologie.

Défis et enseignements tirés :

- Afin de garantir l'engagement politique et maintenir la dynamique en cours, les mesures prises dans le domaine de la STI doivent démontrer leur utilité dès la phase de conception dans la mesure où elles requièrent la mobilisation d'acteurs clés, un engagement politique et financier et une concertation accrue entre parlementaires, scientifiques et médias. Cependant, si davantage de ressources sont nécessaires pour soutenir l'innovation, l'exemple de la République-Unie de Tanzanie montre que les résultats s'améliorent lorsque les équipes de pays des Nations Unies collaborent.
- L'UNESCO a besoin de nouer des partenariats plus solides avec les organisations de recherche d'envergure mondiale dans le domaine des politiques scientifiques, de manière à garantir une analyse globale et à mobiliser les connaissances sur les systèmes et politiques scientifiques au service de ses États membres dans un paysage scientifique en rapide évolution, en particulier dans les pays en développement. Cela coïncide avec la nécessité d'établir de nouveaux partenariats avec des institutions de recherche réputées en matière de politiques scientifiques pour produire des documents phares, comme les Rapports de l'UNESCO sur la science et notre collection Études de politique scientifique.
- Malgré ces réussites, des difficultés perdurent au niveau national – dues, entre autres, au manque de ressources humaines et financières et aux changements de gouvernements et de hauts fonctionnaires, ce qui compromet le suivi et la durabilité.

Axe d'action 2 : Renforcer les capacités dans le domaine des sciences et l'enseignement scientifique, en particulier en Afrique

Résultat escompté 5 : Renforcement de l'enseignement scientifique à différents niveaux par le biais du PISF et de son action dans la promotion de l'utilisation de satellites pour un enseignement scientifique novateur ; promotion des politiques concernant l'enseignement scientifique et amélioration de la qualité de l'enseignement des sciences, l'accent étant mis en particulier sur l'Afrique et sur la participation des femmes et des filles

- La République-Unie de Tanzanie fait l'acquisition de kits de microsciences, actuellement utilisés dans plus de 70 États membres, et forme des enseignants dans 180 écoles dans le cadre du PNUAD. L'Éthiopie prévoit d'adapter les matériels d'enseignement et d'apprentissage de l'UNESCO à son programme d'enseignement national. Des ateliers et des réunions de consultation ont été organisés au Chili, au Koweït et au Soudan.
- Un accord a été signé entre le PISF et la Société internationale d'optique et de photonique pour la poursuite du projet éducatif Apprentissage actif dans les domaines de l'optique et de la photonique. Des ateliers se sont tenus en Algérie, aux Philippines et en Colombie.

Résultat escompté 6 : Renforcement des capacités humaines et institutionnelles dans le domaine des sciences fondamentales, en vue d'en favoriser les applications qui répondent aux besoins de la société, et incitation à poursuivre des carrières scientifiques, l'accent étant mis sur l'Afrique et sur l'égalité entre les sexes

- Le lancement à l'UNESCO, en janvier 2011, de l'Année internationale de la chimie a bénéficié d'un vaste soutien international de la part des secteurs public et privé. De nombreuses activités internationales et nationales ont considérablement contribué à faire prendre conscience de l'importance de la chimie pour la société tout en encourageant activement les femmes à entreprendre des carrières scientifiques.
- La création du Centre international de rayonnement synchrotron pour les sciences expérimentales et appliquées au Moyen-Orient (SESAME), en étroite coopération avec le PISF, a progressé, notamment sur les plans politique et institutionnel, et un Plan stratégique (2010-2014) a été mis au point.
- La troisième réunion du projet Human Variome a été coorganisée par l'UNESCO. Le projet, actuellement concentré sur la mise en place d'archives mondiales ouvertes sur les mutations humaines causées par des maladies héréditaires, a récemment reçu un financement de la part de la Chine pour la création de bases de données génétiques en Chine, ainsi que pour d'autres activités en Asie. Le projet Human Variome pourrait devenir l'une des initiatives phares du PISF.
- Le PISF de l'UNESCO a soutenu plusieurs activités de renforcement des capacités en Afrique, notamment des ateliers sur les neurosciences et sur le mécanisme moléculaire de l'infection et de la propagation virale.
- La proposition concernant la création d'un centre de perfectionnement des scientifiques des pays lusophones en sciences fondamentales a été adoptée par le Conseil exécutif à sa 185^e session.

Résultat escompté 7 : Accompagnement des États membres pour le renforcement de leurs capacités et l'innovation dans le domaine des sciences de l'ingénieur, ainsi que pour l'élaboration de politiques pertinentes

- Le programme des sciences de l'ingénieur a publié le rapport de l'UNESCO intitulé *Ingénierie : Enjeux et défis pour le développement* – tout premier rapport international sur l'ingénierie. Ce rapport est largement utilisé par la communauté des responsables des politiques d'ingénierie.

Résultat escompté 8 : Accroissement de la coopération Sud-Sud et de la coopération Nord-Sud-Sud dans le contexte du renforcement des capacités pour l'Afrique

- La proposition concernant la création, à l'Université de Nsukka (Nigéria), d'un centre international de biotechnologie en tant que centre de catégorie 2 a été approuvée par le Conseil exécutif à sa 186^e session.
- Le PISF a collaboré avec le CERN s'agissant de la formation des enseignants en physique au Rwanda, ainsi que de l'école internationale sur l'« Évolution de l'Univers » et d'un programme pour les enseignants du secondaire, tous deux organisés au CERN.

Défis et enseignements tirés :

- Les années internationales, comme l'Année internationale de la chimie en 2011, s'avèrent utiles pour mieux faire apprécier au grand public le rôle des sciences dans la satisfaction des besoins de la population mondiale et susciter l'enthousiasme pour les futures

découvertes de la science. Parallèlement, le centenaire de l'attribution du Prix Nobel à Mme Marie Sklodowska-Curie est également l'occasion de célébrer la contribution des femmes à la science.

- La participation active des États membres aux programmes de l'UNESCO garantit leur durabilité. En ce qui concerne le projet SESAME, l'engagement politique et financier des États membres participants permet la création d'un centre de recherche de premier ordre au Moyen-Orient.

Axe d'action 3 : Promouvoir la gestion durable et la préservation de l'eau douce, des ressources terrestres et de la biodiversité

Résultat escompté 9 : Renforcement de la base de connaissances sur les processus relatifs au cycle hydrologique, y compris les bassins fluviaux, les systèmes aquifères et les écosystèmes

- Une série complète de principes directeurs pour la Gestion intégrée des ressources en eau (GIRE) à l'échelon des bassins fluviaux, ainsi qu'un manuel d'instructions, ont été élaborés. Cinq domaines thématiques ont été développés afin d'enrichir la base de connaissances sur les bassins fluviaux dans le cadre du programme HELP.
- La base de données du système d'information de l'Initiative internationale relative à la sédimentation (ISI) est en train d'être enrichie à l'IRTCS (centre de catégorie 2) à partir d'études de cas de sept grands bassins fluviaux.
- La conférence internationale sur le thème « Aquifères transfrontières : défis et nouvelles orientations » (ISARM2010), organisée par l'ISARM et l'initiative PCCP (Du conflit potentiel au potentiel de coopération), a marqué un tournant pour la connaissance et la situation des aquifères transfrontières, avec plus de 350 participants, dont des ministres, des représentants de gouvernement et des experts, et a été suivie d'un exposé à l'Assemblée générale des Nations Unies. Le septième Colloque international sur la gestion de la recharge des aquifères (ISMAR7) a rassemblé des professionnels de plus d'une cinquantaine de pays.
- Un cours sur le changement climatique, la sécheresse et les inondations, en association avec le programme FRIEND Hindu-Kush Himalaya, a permis de consolider les connaissances en la matière dans six États membres.
- Le réseau G-WADI s'est étendu dans toutes les régions et le secrétariat technique du G-WADI mondial a été installé à l'ICIWaRM.
- Dans le domaine des eaux urbaines, les activités menées comprennent notamment un atelier intitulé « Les origines, le cycle et l'accumulation des polluants : une perspective urbaine », le Séminaire d'ONU-Eau à l'occasion de la Journée mondiale de l'eau 2010 et la poursuite de la série de publications consacrée à l'eau urbaine (Urban Water Series). Les problèmes posés par la qualité de l'eau ont également été traités lors d'un séminaire intitulé *Nouveaux polluants des ressources en eau, nouveau défi pour la qualité de l'eau*.

Résultat escompté 10 : Accompagnement des États membres pour le renforcement des politiques relatives à la gouvernance et à la gestion de l'eau dans les bassins fluviaux, les systèmes urbains, les zones arides et semi-arides, y compris les eaux souterraines et les eaux partagées

- Des ateliers sur les principes directeurs pour la Gestion intégrée des ressources en eau (GIRE) ont été organisés dans trois pays et l'ICIWaRM (centre de catégorie 2) utilise ces

principes directeurs à l'appui des activités de renforcement des capacités dans six bassins pilotes d'Amérique latine.

- Les principes directeurs ont été adaptés pour le bassin HELP de Davao (Philippines) et des formations sur mesure ont été organisées au Bangladesh, en Malaisie, au Pakistan et à Sri Lanka.
- Le Programme d'écohydrologie a lancé plus d'une trentaine de projets de démonstration reposant sur une compréhension intégrée des processus biologiques et hydrologiques à l'échelle des bassins versants et sur cinq domaines d'action thématiques. Des modèles opérationnels transdisciplinaires pour la recherche en écohydrologie ont été mis au point dans sept États membres et des ateliers thématiques ont été organisés dans quatre États membres.
- Afin de renforcer la gestion des ressources en eau transfrontières, des dizaines de conférences, sessions de formation et ateliers, dont sept sessions de formation PCCP sur la gestion des ressources en eau transfrontières, ont été organisés. L'initiative PCCP a contribué aux travaux qui ont conduit à l'adoption de la résolution A/RES/65/154 de l'Assemblée générale des Nations Unies sur l'Année internationale de la coopération dans le domaine de l'eau (2013). Des études de cas ont été réalisées dans sept pays d'Afrique et les résultats ont été diffusés ; des évaluations et des inventaires des ressources transfrontières ont été réalisés pour la SADC et l'IGAD et un inventaire régional a été publié avec le Service géologique de Chine. La coopération avec la CEE a été resserrée en vue de la mise en œuvre des activités de la Convention d'Helsinki sur les ressources en eaux de surface et en eaux souterraines transfrontières.
- Un groupe sur les eaux urbaines a été créé en Amérique latine.
- Un atelier sur la prise en compte de la diversité culturelle dans la gestion de l'eau en Afrique subsaharienne a permis de renforcer les capacités des États membres tandis que le premier volume de la série *L'histoire de l'eau et des civilisations* a été mis au point.
- Le Conseil intergouvernemental du PHI a approuvé, à sa 19^e session, les propositions concernant la création de trois centres de catégorie 2 (au Kenya, en Afrique du Sud et au Soudan). Le Bureau du PHI a examiné, à sa 46^e session, les propositions concernant la création de trois nouveaux centres (en Serbie, en Uruguay et en Suède).

Résultat escompté 11 : Renforcement des capacités dans le domaine de l'eau, y compris par l'éducation à tous les niveaux, l'accent étant mis sur l'Afrique et sur l'intégration de l'égalité entre les sexes

- Dans le cadre de la réaction de l'UNESCO aux inondations qui ont touché le Pakistan, un atelier international sur l'éducation pour la gestion des extrêmes hydrologiques et des géorisques a été organisé à Islamabad en collaboration avec l'ICHARM, le RCUWM et l'IRTCS.
- Le projet de la fondation UNESCO-PHI/WET sur l'eau et l'éducation concerne désormais 12 États membres d'Amérique latine, avec plus de 1 700 enseignants et éducateurs formés. La collaboration entre le PHI, le réseAU et le Secteur CI a permis de renforcer les capacités grâce à des formations spécifiques et à des activités de diffusion.
- La plate-forme intersectorielle sur l'EDD a mis au point un outil à perspectives multiples concernant l'eau. Des programmes modulaires d'enseignement technique et professionnel ont été élaborés en association avec le Centre régional pour la gestion intégrée des bassins fluviaux dont la création est proposée au Nigéria et un programme

d'enseignement ciblé a été lancé à l'occasion de l'atelier international « Le changement climatique et l'eau ».

- Un nouveau cours Erasmus Mundus de master en écohydrologie a été mis en place à l'Université de La Plata (Argentine) avec le soutien de l'UNESCO. Un programme d'été sur l'éthique de l'eau a été lancé à l'intention d'étudiants en Égypte, y compris un kit d'apprentissage en ligne sur l'eau, et une version améliorée de la base de données en ligne de vidéos relatives à l'eau a été lancée avec le concours de TheWaterChannel.
- La Section de l'enseignement et de la formation techniques et professionnels a organisé, avec des partenaires chinois, un cours de formation sur la Gestion intégrée des ressources en eau et l'adaptation au changement climatique à l'intention de toutes les commissions fluviales de Chine.

Résultat escompté 12 : Promotion de la gestion intégrée des ressources biologiques et minérales, en tirant parti de la base de connaissances, des réseaux et des capacités institutionnelles

- Les capacités en matière de sciences et de gestion ont été renforcées en Afrique pour traiter les questions d'environnement intégré et de développement durable, notamment grâce à l'ERAIFT (où une trentaine d'étudiants africains poursuivent leurs études de master en sciences), à la collaboration entre les réseaux et partenaires d'Amazonie brésilienne, de République démocratique du Congo (ERAIFT) et d'Indonésie (comme indiqué dans le plan de travail 2011-2013 pour la coopération Sud-Sud en faveur de la gestion intégrée des territoires et ressources des forêts tropicales) et à un cours de formation sur les « Défis de gestion des réserves de biosphère en Afrique » organisé lors de la 23^e session du CIC-MAB avec des participants de 18 pays d'Afrique.
- La Division des sciences écologiques et des sciences de la terre et ses réseaux de partenaires ont soutenu plusieurs initiatives menées dans le cadre de l'Année internationale de la biodiversité (2010) qui ont débouché sur une initiative CDB-UNESCO sur la diversité biologique et culturelle et les services écosystémiques qui est en train d'être mise en place.
- Le CIC-MAB a octroyé 12 Bourses de recherche du MAB pour jeunes scientifiques (d'un montant maximum de 5 000 dollars des États-Unis chacune). Deux de ces bourses ont été accordées à des travaux de recherche sur des questions relatives à la forêt en reconnaissance de l'Année internationale des forêts (2011) ; cinq ont été accordées à des femmes.
- Les scientifiques de 10 pays (d'Afrique, des États arabes, d'Amérique latine et d'Europe) ont continué de collaborer dans le domaine de la gestion durable des écosystèmes des terres arides en mettant à profit les réserves de biosphère et d'autres sites de recherches de terrain pour réaliser des études expérimentales.
- Le MAB et le PICG ont conjointement mis au point un projet sur les réserves de biosphère et les ressources de la Terre destiné à examiner des questions liées aux activités d'extraction de minéraux, de pétrole et de gaz dans les réserves de biosphère. Une réunion sur le thème « Ressources de la Terre et réserves de biosphère » a été organisée et un groupe de travail est en train d'être constitué afin de concevoir, élaborer et mettre en œuvre des pratiques durables en matière d'exploitation de gisements dans les réserves de biosphère.
- Les compétences en géosciences ont été mobilisées pour apporter des réponses scientifiques intégrées dans les zones sinistrées par les inondations au Pakistan.

Résultat escompté 13 : Promotion, par le biais du Réseau mondial de réserves de biosphère (WNBR), de l'adoption d'approches participatives pour la conservation de la biodiversité, l'adaptation au changement climatique et l'atténuation de ses effets

- Les approches participatives sont de plus en plus courantes dans la préparation des candidatures de nouvelles réserves de biosphère. Le CIC-MAB a inscrit 18 nouveaux sites de 18 pays différents, dont un site partagé entre trois pays proposé conjointement par le Honduras, El Salvador et le Guatemala, première réserve transfrontière d'Amérique centrale. La Lituanie, les Maldives, Sainte-Marie, Saint-Kitts-et-Nevis et le Togo ont vu leur première réserve de biosphère intégrée au Réseau mondial. Le Réseau compte désormais 580 sites dans 114 pays. La Bourse Michel Batisse en matière de gestion de réserve de biosphère a été attribuée à l'étude de cas sur Shouf BR, au Liban, qui met en lumière l'approche participative adoptée par cette réserve.
- Une conférence internationale intitulée « Pour la vie, pour l'avenir – Les réserves de biosphère et le changement climatique » s'est tenue immédiatement avant la 23^e session du CIC-MAB et le 1^{er} Congrès ibéro-américain de réserves de biosphère a adressé un message à la 16^e Conférence des Parties à la CCNUCC, tenue à Cancún (Mexique), sur le rôle des réserves de biosphère en tant que lieux d'apprentissage pour le développement durable. Un forum sur le biocarbone a été organisé à Brazzaville (République démocratique du Congo) afin de sensibiliser au rôle joué par les réserves de biosphère du Bassin du Congo dans l'atténuation des effets du changement climatique et l'adaptation à ces effets.
- Un questionnaire sur les activités relatives au changement climatique menées dans les réserves de biosphère a obtenu des réponses de la part de 105 des 563 sites du Réseau mondial auxquels il avait été adressé. Vingt-huit études de cas concernant des bonnes pratiques ont été rassemblées dans une brochure qui a été distribuée à la session du CIC-MAB. Plusieurs réserves de biosphère conduisent des expériences concernant les activités liées aux programmes ONU-REDD et REDD+ ainsi que le financement via les nouveaux marchés de droits d'émission de carbone.

Résultat escompté 14 : Renforcement des capacités géoscientifiques pour l'observation et la surveillance des systèmes terrestres, l'accent étant mis sur les géosystèmes, la prévision des géorisques et l'adaptation au changement climatique, en particulier sur l'Afrique

- Avec le double de propositions que précédemment, le Programme international de géosciences (PICG) a continué de renforcer les réseaux de recherche internationaux. Grâce à l'aide de la Suède, six projets d'Afrique et d'autres régions en développement ont été soutenus. L'objectif des cinq domaines thématiques du PICG a déjà été atteint avec au moins cinq projets en cours. Les connaissances et les capacités ont été développées par le biais de formations au Système d'information géographique (SIG), de la carte géologique du monde et du projet « OneGeology ».
- L'initiative d'Éducation aux sciences de la Terre en Afrique a été lancée et les résultats de ses cinq réunions préparatoires annoncés (voir Priorité Afrique).
- Le Réseau mondial des géoparcs compte désormais 78 membres, présents dans 26 pays et dotés d'une meilleure connaissance des bonnes pratiques, des aspects juridiques et des avantages économiques. Les nouvelles régions du Réseau mondial des géoparcs comprennent l'Amérique latine et l'Afrique. Trois géoparcs transfrontaliers contribuent à la coopération et à l'édification de la paix.

Résultat escompté 15 : Renforcement des capacités en ce qui concerne l'atténuation des effets des catastrophes naturelles par l'établissement de réseaux et de partenariats et par un soutien aux politiques, une attention particulière étant accordée à la parité entre les sexes et aux jeunes

- Par le biais de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes (SIPC), l'UNESCO a promu une approche proactive du renforcement des capacités, du partage des connaissances, de l'établissement de réseaux et partenariats axés sur l'évaluation des risques naturels et la réduction des risques de catastrophe, ainsi que du plaidoyer en faveur de l'intégration de la réduction des risques de catastrophe dans les programmes d'enseignement, notamment en Asie. Un soutien a été apporté à la campagne de la SIPC « Un million d'écoles et d'hôpitaux à l'abri des catastrophes ».
- Le partage des connaissances entre sismologues, volcanologues et spécialistes des glissements de terrain et des risques hydrologiques et le renforcement des capacités pour la réduction des risques de catastrophe ont été encouragés par le biais d'ateliers, de réseaux et de plates-formes, en particulier dans la région méditerranéenne. Le coparrainage par l'UNESCO du deuxième Forum mondial sur les glissements de terrain a attiré l'attention, à l'échelle mondiale, sur la réduction des risques dans ce domaine.
- Des contributions ont été apportées pour promouvoir la réduction des risques de catastrophe suite au séisme qui a frappé Haïti et aux inondations survenues au Bénin, au Pakistan et en Namibie.

Résultat escompté 16 : Accompagnement des États membres pour l'élaboration de politiques relatives aux sources d'énergie renouvelables et alternatives et le renforcement des capacités dans ce domaine

- Le dialogue mondial sur les politiques et l'échange mondial de connaissances ont été encouragés à travers des réunions régionales d'experts, l'élaboration de matériels sur les politiques énergétiques, l'appui de conférences et de publications internationales et régionales, et l'octroi de bourses, en collaboration avec le Centre international pour le développement énergétique durable de Moscou, pour la Communauté d'États indépendants. Un soutien a été apporté à la Conférence SolarMED qui s'adresse aux décideurs de la région méditerranéenne.
- Afin de promouvoir la coopération scientifique sur les technologies liées aux énergies renouvelables, un forum de haut niveau pour la mise en place d'un partenariat conjoint sur l'énergie et la science entre l'Europe, le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord a été organisé à Hambourg (Allemagne).
- S'agissant du renforcement des capacités, des activités régionales de formation ont été organisées dans le cadre du Programme mondial d'éducation et de formation en matière d'énergies renouvelables à Bamako, au Mali (30 experts), à Kuala Lumpur, en Malaisie (51 experts) et à Almaty, au Kazakhstan (20 experts) ; un soutien a également été apporté à cinq grandes conférences internationales, notamment la 25^e Conférence et exposition internationale sur l'énergie solaire photovoltaïque.

Défis et enseignements tirés :

- Concernant l'eau douce, l'adoption par l'Assemblée générale des Nations Unies de la résolution 65/154 sur l'Année internationale de la coopération dans le domaine de l'eau (2013) ouvre de nouvelles perspectives pour le Programme hydrologique international (PHI) et le Programme mondial pour l'évaluation des ressources en eau (WWAP), et en particulier pour l'Initiative sur la gestion des ressources des aquifères transnationaux (ISARM) et l'initiative intitulée « Du conflit potentiel au potentiel de coopération » (PCCP).

L'augmentation du nombre de centres de catégorie 2 relatifs à l'eau offre à l'UNESCO une formidable occasion d'étendre sa position de chef de file dans le domaine de l'eau douce ; toutefois, les processus associés à ces centres nécessitent un travail accru de la part du Secrétariat. La collaboration intersectorielle sur l'éducation relative à l'eau a permis de créer des synergies, notamment au niveau des écoles.

- Le succès considérable des géoparcs à travers le monde exige de l'UNESCO qu'elle affine le rôle du Réseau mondial des géoparcs. Il est nécessaire de renforcer le soutien apporté à la création de géoparcs en Afrique, dans la région arabe, en Amérique latine et dans les Caraïbes. Affirmer son rôle de chef de file dans ces régions constitue un défi pour l'UNESCO.
- L'initiative d'Éducation aux sciences de la Terre en Afrique continue de chercher des financements pour les activités qu'elle propose. Les deux membres du personnel chargés du Programme d'éducation spatiale (SEP), du Système mondial des systèmes d'observation de la Terre (GEOSS) et des Applications géologiques de la télédétection (GARS) sont partis à la retraite et le personnel restant s'efforce d'assurer la poursuite de ces activités.

Axe d'action 4 : Renforcer la Commission océanographique intergouvernementale (COI) de l'UNESCO et étendre la portée de ses activités à tous les États membres : améliorer la gouvernance et promouvoir la coopération intergouvernementale pour la gestion et la protection des océans et des zones côtières

Résultat escompté 17 : Amélioration des systèmes d'observation des océans et des normes d'échange de données

- Le niveau de mise en œuvre du Système mondial d'observation de l'océan (GOOS) a été maintenu avec succès au-dessus de 60 %, comme prévu, et le GOOS continue de participer activement au développement du cadre pour l'observation de l'océan élaboré lors de la conférence OceanObs'09.
- Les initiatives prises pour renforcer les modules régionaux et côtiers du GOOS (y compris dans les régions polaires et en Afrique) ont inclus une réunion de préparation et de planification en vue de l'éventuelle participation de la COI et du GOOS à la Décennie polaire internationale.
- La participation de centres de données et d'information océanographiques au portail de données océaniques ainsi qu'aux systèmes de données et de connaissances OceanDocs accessibles sur le Web augmente lentement, mais les préoccupations des États membres, qui craignent d'exposer leurs systèmes IT au monde extérieur, freinent les progrès en matière de partage des données. Des activités de formation continue et de sensibilisation sont mises en place pour accroître le nombre de participants.
- Le public a été sensibilisé aux bienfaits pour la société des observations continues de l'océan grâce à la publication d'un guide d'utilisation sur l'Équation thermodynamique d'état de l'eau de mer 2010 (TEOS-10).

Résultat escompté 18 : Meilleure coordination de la recherche sur les écosystèmes océaniques, la biodiversité et les habitats marins, et promotion de bonnes pratiques pour la gestion des écosystèmes marins et côtiers

- L'Assemblée générale des Nations Unies a décidé de créer un groupe d'expert qui fera partie intégrante du Mécanisme de notification et d'évaluation systématiques à l'échelle mondiale de l'état du milieu marin, y compris les aspects socioéconomiques (le

« Mécanisme ») et a invité la COI, ainsi que d'autres organismes, à apporter un soutien technique et scientifique à ce Mécanisme.

- La COI a dispensé une formation indispensable sur l'identification des espèces d'efflorescences algales nuisibles (HAB) pour protéger la santé publique et aider des États membres à mener des recherches importantes par le biais de dix stages de formation et projets de formation par la recherche.
- L'Association mondiale des stations marines a été créée en avril 2010. Il s'agit d'une réalisation importante qui s'inscrit dans le cadre du domaine d'activités « Renforcement de la coopération et de la coordination internationales, notamment au niveau régional » cité au chapitre 17 de l'Action 21.
- Le Groupe de travail scientifique international sur le carbone bleu a mis au point et publié un ensemble d'orientations pour une maximisation active et efficace du stockage et de la séquestration du carbone côtier et a établi des mesures permettant de quantifier et de surveiller le carbone et les émissions dans les systèmes côtiers.

Résultat escompté 19 : Réduction des risques liés aux tsunamis et autres risques océaniques et côtiers, l'accent étant mis sur les régions particulièrement vulnérables d'Afrique, les PMA et les PEID

- La coordination intergouvernementale des systèmes d'alerte rapide aux tsunamis et de mitigation est satisfaisante, à quelques exceptions près, aux niveaux mondial et régional. Dans l'ensemble, plus de 400 stations de mesure du niveau de la mer transmettent des observations en temps réel par le biais de la Station de mesure du niveau de la mer de la COI (on ne comptait que 25 stations fin 2006). Le nombre de stations sismiques fournissant des données en temps réel est passé de près de 350 en 2004 à plus de 1 200 aujourd'hui.
- Le développement des systèmes d'alerte aux tsunamis dans l'océan Indien, les Caraïbes, l'Atlantique du Nord-Est, la Méditerranée et les mers adjacentes progresse régulièrement et le système de l'océan Indien sera entièrement opérationnel en octobre 2011. Trois centres d'information sur les tsunamis sont désormais opérationnels (le Centre international d'information sur les tsunamis [CIIT], le Centre d'information sur les tsunamis à Jakarta [JTIC] et le Centre d'information pour l'Atlantique du Nord-Est et la Méditerranée [NEAMTIC]) et un quatrième va être créé (le Centre d'information sur les tsunamis dans les Caraïbes [CTIC]).
- Si des vies ont été sauvées grâce aux systèmes d'alerte aux tsunamis existants et opérationnels, le séisme et le tsunami survenus au large de Tohoku (Japon) le 11 mars 2011 ont montré une fois de plus que les communautés qui vivent près de zones potentiellement tsunamigènes devraient redoubler d'efforts pour élaborer des mesures de sensibilisation, d'anticipation et d'atténuation.
- Plusieurs sessions et ateliers de formation destinés à plus de 1 000 participants de plus de 40 pays ont été organisés par la COI afin d'améliorer les systèmes régionaux et nationaux d'alerte aux tsunamis. Les programmes de préparation communautaires ont bénéficié à plus de 50 000 personnes grâce à des matériels de sensibilisation et de préparation aux tsunamis.

Résultat escompté 20 : En réponse aux demandes des États membres concernant l'élaboration des politiques et le renforcement des capacités, intégration du savoir et de l'expérience acquis dans le cadre de tous les programmes pertinents de la COI, l'accent étant mis sur les régions particulièrement vulnérables d'Afrique, les PMA, et les PEID

- L'Assemblée de la COI examine et rationalise le fonctionnement et la gouvernance des organes subsidiaires pour atteindre de meilleurs niveaux d'efficacité et d'efficacités. La décentralisation des ressources financières et humaines se renforce pour assurer une exécution régionale plus efficace des programmes de la COI, en particulier le renforcement des capacités.
- La plupart des programmes de la COI ont désormais intégré ses Principes et sa Stratégie pour le développement des capacités, et la Commission continue d'ajuster les activités de développement des capacités en tenant compte de questions émergentes telles que l'adaptation au changement climatique. Une évaluation des besoins et une nouvelle stratégie pour le développement des capacités sont en cours d'élaboration sur la base de nouvelles problématiques, avec notamment des cours de formation sur la conjonction entre droit de la mer et recherches en sciences de la mer, en particulier en Afrique.

Défis et enseignements tirés :

- La COI est tenue de répondre aux attentes des États membres et des organisations partenaires et de mener une gamme étendue et croissante d'activités, en tenant compte des contraintes imposées par les ressources limitées du Programme ordinaire.
- Des efforts de communication accrues, tant sur le plan interne qu'externe, ont permis d'améliorer la visibilité de l'action de la COI/UNESCO dans le domaine des systèmes d'alerte aux tsunamis, de l'observation mondiale des océans et de l'océanographie.

Mesures visant à améliorer le rapport coût/efficacité et à accroître l'efficacité du programme :

- Une gestion directe des coûts de fonctionnement a permis de prévoir avec précision les estimations de dépenses, et ainsi de réaliser des économies. En 2011, l'Assemblée de la COI à sa 26^e session a étudié les mesures à prendre à l'avenir pour améliorer la rentabilité du Conseil exécutif de la COI, notamment la réaffectation des sommes économisées aux activités de programme.
- D'autres mesures sont mises en œuvre pour améliorer le fonctionnement et l'efficacité des organes subsidiaires de la COI.

Priorité globale Afrique

Résultat escompté 1 : Renforcement des politiques scientifiques et technologiques et des capacités de planification de certains États membres africains, y compris les PEID

- Les décideurs de haut niveau dans le domaine de la science, de la technologie et de l'innovation (STI) au Nigéria, en République centrafricaine et en République du Congo se sont réunis pour discuter de l'élaboration de programmes et projets nationaux en vue de faire avancer les réformes en matière de STI, tandis qu'un atelier technique, qui a eu lieu au Nigéria, a renforcé les capacités des hauts responsables de STI à poursuivre le processus de réforme et à établir un plan d'action. En outre, cette activité a facilité la sélection de six universités pour l'octroi de la subvention nationale spéciale de 210 millions de dollars des États-Unis.

Résultat escompté 2 : Plan d'action de l'UNESCO, à l'appui du Plan d'action consolidé de l'Afrique dans le domaine de la science et de la technologie de l'UA, axé sur la mise en œuvre de ses projets phares

- Des conseils techniques sur l'élaboration des politiques ont été fournis aux pays suivants : Botswana, Malawi, Namibie, Nigéria, République centrafricaine, République démocratique du Congo, République du Congo, République-Unie de Tanzanie, Sénégal, Zambie et Zimbabwe. Les rapports d'étape nationaux en matière de STI pour le Botswana, le Burundi, la Gambie, le Malawi, la Zambie et le Zimbabwe ont été finalisés. Les politiques scientifiques nationales du Botswana, du Malawi et de Zambie ont été révisées et soumises au Cabinet du Président ; la stratégie de mise en œuvre du Botswana a été élaborée et soumise au Parlement.
- Le Forum africain interparlementaire sur la science, la technologie et l'innovation a débouché sur le lancement du Forum scientifique parlementaire panafricain. Grâce à ce forum, l'UNESCO a pu faire part aux parlementaires des pays africains de son expérience pour ce qui est de faciliter le dialogue et d'élaborer et de mettre en œuvre des lois relatives aux sciences. Le Forum a contribué à renforcer les capacités des scientifiques et des parlementaires.
- L'UNESCO a coorganisé des ateliers de formation à l'intention des 15 pays de la CEDEAO. Plus de 80 responsables ont été formés à l'élaboration de politiques reposant sur des données factuelles. Un atelier sur la science et la technologie organisé dans le cadre de l'initiative des Nations Unies « Unis dans l'action » a conduit à la création au Rwanda du Fonds national de dotation pour l'innovation.
- Des responsables de l'éducation et des formateurs d'enseignants venant des Comores, de Maurice et des Seychelles, ont été formés à la surveillance des côtes ainsi qu'à l'adaptation au changement climatique dans le cadre du programme Sandwatch.

Résultat escompté 3 : Renforcement de l'enseignement et de la mise en réseau dans le domaine des sciences fondamentales et appliquées

- Quatre ateliers avancés et des cours de formation dans le domaine des neurosciences ont été organisés en Afrique en 2010 (Côte d'Ivoire, Kenya, Afrique du Sud et Maroc) dans le cadre de la collaboration IBRO/PISF pour le développement des neurosciences en Afrique.
- Une expertise et un soutien importants pour la création de bibliothèques numériques au Maroc, en Algérie, au Bénin, au Cameroun, au Sénégal et en Tunisie sont fournis grâce à l'utilisation d'« Invenio », un logiciel développé par le CERN.
- À l'intention des professeurs de physique, une formation internationale sur « l'Évolution de l'Univers » a été organisée au CERN, ce qui a permis d'améliorer la qualité de l'enseignement des sciences dans plusieurs pays en développement.
- La création d'un centre de biotechnologie de catégorie 2 à Nsukka (Nigéria) sera examinée à la 36^e session de la Conférence générale. Cette initiative pourrait avoir un impact important, tant au Nigéria que dans la sous-région.
- Les pays africains qui ont bénéficié de l'aide de l'UNESCO dans le cadre du Projet mondial sur les expériences de microscience au titre du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD) sont l'Éthiopie, la Gambie, la République-Unie de Tanzanie et le Soudan. La République-Unie de Tanzanie procède actuellement à l'acquisition de kits sur les microsciences et forme des enseignants dans 180 écoles.

- L'UNESCO et l'UICPA ont lancé au Cap, en Afrique du Sud (mars 2011), le « Big Splash », l'Expérience mondiale de l'Année internationale de la chimie (AIC), qui a été organisée en collaboration avec la municipalité de la ville du Cap. Mille élèves ont participé à l'Expérience mondiale grâce aux kits financés par le Ministère sud-africain de science et de la technologie.
- Trois ateliers du Projet d'apprentissage actif dans les domaines de l'optique et de la photonique (ALOP) ont été organisés en 2010 et début 2011 en Algérie, au Sénégal et en Éthiopie.
- Un « Atelier international sur les pratiques de conservation et d'utilisation des plantes médicinales dans les petits États insulaires en développement (PEID) de l'océan Indien et à Madagascar » a été organisé à Maurice (avril 2011) en collaboration avec le programme LINKS de l'UNESCO et le Centre de phytothérapie et de recherche (CEPHYR) et l'appui des Bureaux de l'UNESCO à Dar es-Salaam et à Nairobi.

Résultat escompté 4 : Renforcement de la base de connaissances et des capacités pour la formulation des politiques énergétiques nationales

- Les capacités de 30 représentants du Bénin, du Burkina Faso, de la Côte d'Ivoire, de la Guinée-Bissau, de la Guinée, du Mali, du Niger, du Sénégal et du Togo ont été augmentées lors du deuxième cours d'été annuel africain, à Bamako (Mali), qui avait pour thème l'« Énergie solaire pour l'électrification des zones rurales ».
- La formulation de politiques énergétiques et le partage des meilleures pratiques en la matière ont été renforcés en Afrique de l'Ouest lors d'un séminaire régional organisé conjointement avec l'ISESCO à Douala (Cameroun), auquel ont participé des experts et des représentants gouvernementaux.
- Un soutien technique et des services consultatifs ont été fournis pour l'élaboration des politiques énergétiques en Afrique, dans le cadre d'un partenariat actif avec la Communauté des États sahélo-sahariens.

Résultat escompté 5 : Renforcement de la base de connaissances et des capacités pour la gestion nationale et régionale de l'eau douce

- Des programmes et des activités liés au PHI ont fourni une importante contribution, en particulier par le biais de l'ISMAR7, du G-WADI, de l'ISARM Afrique, ainsi que de l'IGAD, du PCCP, de FRIEND, de l'HELP, de l'écohydrologie et de l'éducation.
- La première réunion de l'ISARM-IGAD a permis d'élaborer une carte préliminaire des ressources transfrontières et d'établir un réseau de « politique scientifique », le premier du genre, rassemblant des experts techniques des ministères chargés des questions relatives à l'eau et des parlementaires de chaque État membre participant.
- Une évaluation et un inventaire préliminaires dans la région de la SADC ont été finalisés et une étude sur les systèmes aquifères transfrontières a été menée en collaboration avec la chaire UNESCO en géohydrologie (Afrique du Sud).
- L'atelier « Addressing Water Quality Challenges in Africa » (« Relever le défi de la qualité de l'eau en Afrique »), qui a eu lieu au Kenya, a rassemblé 25 décideurs et spécialistes de l'eau de haut niveau issus de 20 pays africains, ainsi que des principales organisations africaines régionales, sous-régionales et de bassins.
- Le Conseil intergouvernemental du PHI, à sa 19^e session, a approuvé les propositions relatives à la création de trois nouveaux centres de catégorie 2 sur le continent africain

(Afrique du Sud, Kenya et Soudan), dans les domaines suivants : les eaux souterraines, l'eau et les changements planétaires, la collecte de l'eau.

- Une assistance technique a été fournie à l'Institut national de recherche sur l'eau récemment créé au Mozambique.

Résultat escompté 6 : Réactivation de l'enseignement des sciences de la Terre de niveau universitaire

- L'Initiative de l'UNESCO pour l'enseignement des sciences de la Terre en Afrique a annoncé ses activités prioritaires lors du Colloque de géologie africaine, qui s'est tenu en janvier 2011 à Johannesburg (Afrique du Sud). Ces activités ont été approuvées par la Société géologique de l'Afrique. Sur les 20 institutions escomptées, 14 se sont impliquées dans l'Initiative. Sur la base de ces travaux, l'Union internationale des sciences géologiques a demandé à l'UNESCO de piloter un groupe de travail multiorganisations sur les tendances mondiales en matière d'enseignement des sciences de la Terre.
- Cinq nouveaux projets mettent l'accent sur l'Afrique et la participation de spécialistes africains en géosciences ; 17 % des projets du PIGC sont directement liés à l'Afrique.

Résultat escompté 7 : Mise en place de stratégies d'adaptation pour gérer les modifications des zones côtières en Afrique de l'Ouest

- Dans le cadre du projet Adaptation au changement climatique dans les zones côtières (ACCC) en Afrique de l'Ouest, les objectifs suivants ont été atteints : instauration du réseau de parties prenantes pour l'adaptation des zones côtières et élaboration de supports de communication à partir des résultats produits par la mise en œuvre nationale du projet. Un taux satisfaisant de cofinancement a été atteint et des consultations ont été entamées avec des pays et des donateurs potentiels pour le lancement de la seconde phase de l'ACCC.
- Poursuite de la mise en œuvre d'ODINAFRICA (Phase IV) et du GOOS-AFRIQUE.
- Les organes subsidiaires sous-régionaux de la COI ont été réactivés ; notamment, une réunion du Comité régional de la COI pour l'Atlantique du Centre-Est a été organisée pour la première fois depuis 10 ans. Le poste de coordonnateur de la COI a été créé au sein du Bureau de l'UNESCO à Nairobi en vue de coordonner l'ensemble des activités de la Commission en Afrique.
- Le Programme de bourses du 50^e anniversaire de la COI a permis à 12 jeunes responsables africains d'aider leur pays à établir des plans à long terme d'adaptation au changement climatique dans les zones océaniques et côtières d'Afrique ; un soutien a été apporté aux chaires de la COI au Mozambique et en Tanzanie.

Priorité globale Égalité entre les sexes

Résultat escompté 1 : Amélioration et promotion de la formation spécialisée des femmes des pays en développement dans plusieurs domaines des sciences naturelles et de l'ingénieur

- Dix femmes scientifiques d'exception ont été récompensées en 2010 et 2011 par le prix L'Oréal-UNESCO pour les femmes et la science, ce qui porte à 64 le nombre de femmes ayant reçu ce prix jusqu'à présent. Lors de l'AIC 2011, pour célébrer le centenaire du Prix Nobel de Marie Curie, une nouvelle Bourse spéciale « Sur les pas de Marie Curie » a été décernée. Les 30 bourses internationales accordées en 2010 et en 2011 ont porté à

165 le nombre total de jeunes femmes scientifiques titulaires d'un doctorat qui ont bénéficié de bourses.

- Une « Réunion sur les femmes et la science : la science pour les femmes en Afrique » a été organisée à Johannesburg, en Afrique du Sud (mars 2010) avec le concours du réseau de chaires UNESCO : « Femmes, science, technologie et développement ». La collaboration avec les chaires UNESCO qui travaillent sur l'eau et les femmes s'intensifie et un projet thématique portant sur le genre et la diversité culturelle a été lancé dans le cadre du programme d'écohydrologie du PHI.

Résultat escompté 2 : Renforcement de la participation des femmes aux réseaux et activités scientifiques parrainés par l'UNESCO

- La vidéo « Des femmes partagent un moment chimique », réalisée par l'UNESCO pour le lancement de l'AIC, rend compte de l'événement mondial qui s'est tenu le 18 janvier 2011, lors duquel des femmes de 44 pays ont partagé leur expérience de la chimie autour d'un petit déjeuner.
- Les activités bénéficiant d'un soutien comprennent : la réalisation d'une étude de base sur la participation des femmes aux cours de sciences de l'ingénieur, de mathématiques et de physique dans les universités du Kenya et du Botswana ; l'octroi de bourses à des femmes scientifiques africaines pour leur permettre de participer à des conférences scientifiques ; l'organisation d'une conférence scientifique par les Femmes africaines en sciences et en ingénierie.
- Cinq des 12 lauréats auxquels ont été attribuées en 2011 les bourses de recherche du MAB réservées à de jeunes scientifiques étaient des femmes ; quatre des 12 membres du Comité international consultatif sur les réserves de biosphère sont des femmes. Dans de nombreux réseaux du MAB et des réserves de biosphère, les femmes jouent un rôle important de direction et de coordination.
- La mise en place de points focaux pour l'égalité des sexes dans toutes les sections de la COI a permis d'accroître le taux de participation des femmes spécialistes en sciences de la mer aux activités de la COI, ce taux variant entre 15 et 35 % selon les activités.

Résultat escompté 3 : Renforcement de la participation des femmes à la prise de décisions relatives à la politique de la science, de la technologie et de l'innovation et action en vue de faire comprendre aux responsables les raisons de cette participation

- Le livre *Savoirs féminins liés à la nature, plantes médicinales et médecine traditionnelle dans les Mascareignes* a été présenté en avril 2011 à Maurice. Il expose les connaissances médicales détenues et pratiquées par les femmes à La Réunion, Maurice et Rodrigues.
- Le nouvel ouvrage en deux volumes *Savoirs du Peuple Mayangna sur la coexistence de l'homme avec la nature : poissons et tortues* présente les savoirs des femmes en regard de ceux des hommes, soulignant ainsi le rôle de détentrices de connaissances joué par les femmes et la nature complémentaire des deux corpus de savoirs. Des femmes spécialisées dans les connaissances liées à la pêche, la transmission du savoir ou l'éducation ont participé à toutes les activités de projets en 2010, ce qui renforce leurs capacités et accroît leur contribution au processus de prise de décisions.

Résultat escompté 4 : Mise en lumière, à l'échelle internationale, de la dimension sexospécifique de la conservation de la biodiversité

- Le nouveau Protocole sur l'accès et le partage des avantages adopté par la 10^e Conférence des Parties à la CBD à Nagoya (Japon) en octobre 2010 a ouvert des possibilités considérables pour établir des protocoles culturels relatifs à l'utilisation durable de la diversité biologique, notamment pour les femmes parties prenantes.

Instituts de catégorie 1

Institut UNESCO-IHE pour l'éducation relative à l'eau

Résultat escompté 1 : Renforcement du développement durable par le biais de l'éducation et de la formation relatives à l'eau, principalement dans les pays en développement

- Tous les indicateurs de performance sont en voie d'être réalisés d'ici la fin de l'exercice biennal ou ont déjà été atteints, si ce n'est que le nombre de doctorats décernés est inférieur de plus de la moitié par rapport au nombre visé étant donné que certains candidats ont besoin de plus de quatre ans pour terminer leur doctorat.

Résultat escompté 2 : Accroissement des capacités de recherche dans le domaine de l'eau, en mettant l'accent sur des thèmes en rapport avec les OMD et en s'attachant principalement à la résolution des problèmes des pays en développement

- Là encore, les indicateurs de performance sont atteints ou surpassés, à l'exception du nombre de thèses de doctorat achevées, les recherches prenant souvent plus de temps que prévu.

Résultat escompté 3 : Renforcement et accroissement des capacités des agences locales de l'eau

- Ce résultat escompté est atteint à 75 %, notamment grâce à des projets pluriannuels de renforcement des capacités et au Plan de qualification des professeurs d'université. Les universités bénéficient d'un soutien constant grâce à la mise en œuvre de projets de renforcement des capacités et à la mise en place de programmes d'éducation conjoints.

Résultat escompté 4 : Production et partage de connaissances et d'informations dans le cadre de partenariats et d'activités conjointes dans les domaines de l'éducation, de la recherche et du renforcement des capacités

- Conformément à la Stratégie globale de l'UNESCO-IHE pour 2010-2020, un Campus mondial est prévu en Asie, en Amérique latine et en Afrique, et les initiatives en matière de gouvernance de l'eau sont actuellement renforcées, en particulier en ce qui concerne les aspects de la question ayant trait aux sciences sociales.
- L'UNESCO-IHE a créé le Fonds UNESCO-IHE pour la recherche en partenariat. Plus de 20 accords ont été conclus avec des établissements d'éducation relative à l'eau dans le monde, permettant d'atteindre l'objectif visé.
- Le projet SWITCH, groupement de plus de 30 partenaires coopérant dans le domaine de la gestion durable des eaux urbaines dans la ville de demain piloté par l'UNESCO-IHE, a été mené à bien. On lui doit notamment des matériels de formation (en ligne), des publications scientifiques, des démonstrations dans 12 villes du monde et des alliances en matière d'apprentissage.

- Le PHI, notamment par le biais du réseau de chaires et de centres de catégorie 2 relatifs à l'eau, reste à la traîne, le taux de réalisation de l'objectif n'étant que de 25 % à ce jour. Néanmoins, de nouveaux modules éducatifs ont été créés en collaboration avec le Centre international sur la législation, les politiques et les sciences relatives à l'eau de l'UNESCO-PHI à l'Université de Dundee, avec l'ICHARM au Japon et avec HidroEx au Brésil en tant que centre d'excellence en matière d'éducation et de recherche relatives à l'eau dans les pays lusophones.

Défis et enseignements tirés :

- Au cours de la période considérée, l'Institut UNESCO-IHE pour l'éducation relative à l'eau a remporté de francs succès dans la réalisation de ses objectifs en matière d'éducation, de recherche et de renforcement des capacités. Même s'il convient de saluer la progression importante de ses résultats, l'Institut demeure incapable de faire face à la demande d'éducation de qualité relative à l'eau à l'échelle mondiale. Pour répondre à cette demande à l'avenir, l'UNESCO-IHE a mis au point une stratégie visant à créer un Campus mondial d'éducation tertiaire relative à l'eau, avec un réseau de centres et d'instituts de l'UNESCO dans toutes les régions du monde. Cette stratégie invitera les gouvernements à favoriser la création d'établissements interconnectés dans le domaine de l'eau et à soutenir des programmes de bourses.

Centre international Abdus Salam de physique théorique (CIPT)

Résultat escompté 1 : Intensification de la formation des scientifiques, en particulier des femmes et des jeunes, à la recherche de haut niveau et augmentation du nombre d'enseignants universitaires en physique et mathématiques

- Grâce à plus de 50 conférences et ateliers, le CIPT a accueilli et, ainsi, renforcé la formation de plus de 5 000 scientifiques, dont plus de 20 % de femmes.

Résultat escompté 2 : Développement de la coopération Sud-Sud et des activités en Afrique

- Un soutien a été apporté à de nouveaux centres affiliés en Afrique, en Amérique latine, en Europe de l'Est et en Asie.

Résultat escompté 3 : Renforcement des synergies avec d'autres unités de l'Organisation contribuant au grand programme II

- En novembre 2010, le CIPT a célébré plus de 45 années d'activité. Le nouveau Plan stratégique a été communiqué à des lauréats du prix Nobel, des ministres et des dirigeants d'organismes de développement de pays développés et de pays en développement qui se sont réunis à l'occasion d'un dialogue international visant à définir de nouvelles stratégies efficaces pour la recherche et l'enseignement scientifiques, lors de la conférence intitulée « Le CIPT après 45 ans : la science et le développement pour un monde qui change », organisée à Trieste.
- Le Plan stratégique du CIPT pour 2010-2014 contient les conclusions de l'évaluation que le Centre a lui-même menée de ses réalisations, des défis qu'il lui reste à relever et des enseignements qu'il a tirés, notamment l'impact des activités conjointes CIPT-UNESCO pour le monde en développement. Ce plan a bénéficié de l'appui des participants à la conférence. Il est totalement en phase avec les axes d'action 1 et 2 du grand programme II, la plate-forme intersectorielle en faveur de l'enseignement des sciences et les deux priorités globales que sont l'Afrique et l'égalité entre les sexes. Les cinq principaux objectifs du Plan stratégique, dont certains sont déjà atteints, sont énumérés ci-après :

- Le programme scientifique du CIPT sera enrichi d'un programme formel de doctorat, conçu comme une extension naturelle de l'actuel programme diplômant. L'accord a déjà été conclu, le lancement est prévu en septembre 2011.
- La portée scientifique du CIPT sera étendue grâce à la construction de centres d'excellence régionaux dans des pays en développement. En 2011, cela a concerné l'UNESP de São Paulo (Brésil). Des discussions relatives à des centres en Chine, en Inde et au Mexique sont en cours.
- L'éventail des disciplines scientifiques couvertes par le CIPT sera élargi grâce au renforcement des sections de recherche existantes et à la création de nouvelles sections, en particulier dans les domaines de l'énergie, de la biologie quantitative et des sciences informatiques. Des activités ont commencé dans les deux premiers domaines.
- Le CIPT jouera un rôle de premier plan dans l'élaboration de techniques améliorées faisant appel à l'Internet et de nouvelles méthodes d'apprentissage en ligne qui compléteront et remplaceront de plus en plus les salles de classe traditionnelles. Le CERN, le MIT (Massachusetts Institute of Technology) et l'OpenCourseWare Consortium ont pris contact avec le CIPT à des fins de collaboration. Une heure d'enregistrement du CIPT coûte moins cher qu'une tasse de café. Sur www.ictp.tv, plus de 7 500 heures d'enregistrement sont accessibles au public.
- Un nouvel Institute Advancement Office recherchera de nouveaux financements et de nouvelles perspectives de soutien. Des activités ont été lancées dans le cadre de la campagne de collecte de fonds organisée à l'occasion du 50^e anniversaire du CIPT.

Défis et enseignements tirés :

- Le défi consistant à adopter SISTER et la programmation axée sur les résultats dans le but d'intégrer les systèmes de l'UNESCO a été relevé grâce à des formations sur place. Cela a rendu les collaborations plus aisées, ce qui est crucial car une extension des activités conjointes est prévue. Les enseignements tirés des années passées ont été intégrés dans le nouveau plan stratégique.

Plates-formes intersectorielles

Plate-forme intersectorielle : Action de l'UNESCO pour faire face au changement climatique

30. Cette plate-forme supervise la mise en œuvre de la Stratégie de l'UNESCO pour faire face au changement climatique et de l'Initiative de l'UNESCO pour faire face au changement climatique qui y est associée. Ses grandes réalisations comprennent notamment la consolidation accrue et la mise en œuvre de l'Initiative de l'UNESCO pour faire face au changement climatique et de ses programmes de base sur la connaissance du climat, l'éducation et la sensibilisation du public au changement climatique, le Forum UNESCO d'adaptation au changement climatique, ainsi que l'Observatoire de terrain sur le changement climatique mondial sur les sites de l'UNESCO.

31. Le Programme mondial de recherche sur le climat (PMRC) parrainé par l'UNESCO-COI, et le Système mondial d'observation de l'océan (GOOS) ont continué d'aider à faire mieux comprendre le rôle que jouent les océans dans le changement et la variabilité climatiques. Parallèlement à la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques tenue à Cancún, le SBSTA de la CCNUCC a noté que le futur plan de travail du GOOS comportait de nouvelles variables climatologiques essentielles concernant la chimie des océans et les écosystèmes et a relevé l'importance de ces variables pour suivre les conséquences du changement climatique et de l'acidification sur les services écosystémiques fournis par l'océan.

32. L'UNESCO et la COI, conjointement avec l'OMM, ont continué à encourager la collaboration à l'échelle des Nations Unies concernant la base de connaissances sur le climat, y compris au sein du Cadre mondial pour les services climatologiques nouvellement établi. Pour informer le public et les parties prenantes du secteur privé des projections climatiques à long terme et de leurs incidences potentielles, et pour renforcer les capacités de mise en œuvre de stratégies d'adaptation et d'intervention appropriées, le Forum UNESCO d'adaptation au changement climatique axé sur la science a été davantage développé au titre de l'Initiative pour faire face au changement climatique en tant que contribution au Cadre mondial pour les services climatologiques. En mettant l'accent sur l'Afrique, l'UNESCO et l'OMM ont lancé un partenariat pour améliorer la compréhension des contributions du savoir, ainsi que des besoins des peuples autochtones et des communautés locales.

33. Les programmes du PHI FRIEND (Régimes d'écoulement déterminés à partir de séries de données internationales expérimentales et de réseaux) et HELP (L'hydrologie au service de l'environnement de la vie et de la formulation des politiques) ont contribué à l'élaboration de la base de connaissances sur le changement climatique, qui servira à améliorer les approches intégrées de gestion et d'adaptation applicables aux effets des changements mondiaux sur les bassins fluviaux et les systèmes aquifères.

34. L'attention accrue portée durant l'exercice biennal aux sciences humaines et sociales et aux questions éthiques liées à la base de connaissances sur le changement climatique revêt une importance particulière. Outre le rôle reconnu joué par l'UNESCO dans le domaine du changement climatique et de l'éthique, le Programme « Gestion des transformations sociales » (MOST) a été considéré comme un programme international crucial en ce qui concerne les transformations sociales générées par les changements de l'environnement mondial (y compris le changement climatique) et notamment la migration. La Directrice générale a pris la présidence du Groupe mondial de l'ONU sur la migration en juillet 2011, mois où l'UNESCO a fait paraître la publication « Migration and Climate Change » (« Migration et changement climatique »), dans laquelle elle analyse un aspect très débattu mais mal compris du changement climatique.

35. L'établissement d'un programme sur l'éducation au changement climatique en vue du développement durable est une réalisation importante de l'exercice biennal. Appuyé par la création du Centre d'information de l'UNESCO sur l'éducation au changement climatique, le programme encourage les États membres à renforcer l'éducation au changement climatique en vue du développement durable moyennant un renforcement des capacités dans des domaines tels que l'élaboration des politiques, la création de programmes scolaires, la formation des enseignants, la réforme et l'écologisation des programmes d'EFTP et l'élaboration de programmes de lutte contre les catastrophes. Le programme soutient également activement l'instauration de réseaux régionaux, par exemple entre les PEID dans le domaine de l'éducation au changement climatique.

36. À la suite de la Déclaration de Paris sur la radiotélévision et le changement climatique adoptée à la conférence de l'UNESCO intitulée « Radiotélévision et changement climatique : une mission de service public » (Paris, septembre 2009), l'Organisation a continué à soutenir les efforts faits par les médias pour renforcer la sensibilisation du public au changement climatique partout dans le monde, notamment à travers un partenariat avec Inter Press Service (IPS) Afrique, dont l'objectif est de faire entendre la voix de l'Afrique aux conférences des Nations Unies sur les changements climatiques et de faire rapport sur ces événements.

37. Au cours de l'exercice biennal, les questions liées aux forêts sont apparues comme un élément clé des discussions internationales sur le changement climatique. L'UNESCO a ainsi soutenu le Sommet des chefs d'État et de gouvernement des bassins forestiers de l'Amazonie, du Congo et du Bornéo-Mékong (Brazzaville, Congo, 31 mai – 3 juin 2011) afin de favoriser les discussions et la collaboration en vue d'une gestion durable des écosystèmes forestiers et d'une contribution soutenue de ces derniers aux efforts de régulation mondiale du climat, d'éradication de la pauvreté et de développement économique. Les sites du patrimoine mondial et les réserves de biosphère de l'UNESCO ont été mis en avant afin de contribuer aux discussions internationales

sur la réduction des émissions dues au déboisement et à la dégradation des forêts (REDD). Les efforts entrepris pour mettre en place un Observatoire de terrain sur le changement climatique mondial sur les sites de l'UNESCO pleinement opérationnel ont connu une nouvelle avancée importante lors de la conférence internationale intitulée « Pour la vie, pour l'avenir – Les réserves de biosphère et le changement climatique » (Dresde, Allemagne, juin 2011), qui a abouti à la Déclaration de Dresde sur les réserves de biosphère et le changement climatique.

38. En ce qui concerne les mesures visant à faire de l'UNESCO une organisation climatiquement neutre, l'étude 2010 sur les émissions de gaz à effet de serre a fait apparaître une réduction de 15,2 % des émissions atmosphériques et de 27 % des émissions liées aux bâtiments et aux transports terrestres par rapport à 2009 (cependant, les chiffres sous-jacents liés aux transports aériens hors Brésil sont toujours à la hausse). Le transport aérien est responsable de 66 % des émissions mondiales de l'UNESCO, contre 34 % pour les bâtiments et les transports terrestres, la majorité de ces deux types d'émissions étant imputables aux bureaux hors Siège et aux instituts. Comme dans le reste du système des Nations Unies, la stratégie de réduction des émissions de l'UNESCO doit être approuvée par la direction, financée et mise en œuvre d'ici au 8 novembre 2011. L'Organisation compte atteindre son objectif de 5 % de réduction des émissions par an à travers une gestion plus efficace du transport aérien, en premier lieu, ainsi que des bâtiments.

Défis et enseignements tirés :

- Les questions relatives au changement climatique sont de plus en plus intégrées dans des programmes globaux de développement durable, par exemple ceux concernant les énergies renouvelables, d'où la nécessité d'une solide coopération intersectorielle et interdisciplinaire sur le changement climatique au sein de l'UNESCO.
- Les crédits budgétaires nécessaires à une bonne mise en œuvre de l'Initiative de l'UNESCO pour faire face au changement climatique au cours de la période 2010-2013 sont de l'ordre de 9 à 12 millions de dollars des États-Unis, un montant qui devrait provenir pour l'essentiel de sources extrabudgétaires.
- À sa 26^e session, l'Assemblée de la COI a décidé de remanier la gouvernance du GOOS afin de renforcer le système d'observation et de rationaliser son organisation. La nouvelle structure du GOOS dépendra des avis émis par un groupe de travail post-conférence OceanObs'09, qui a recommandé un cadre pour l'observation de l'océan. Le GOOS sera guidé par un Comité directeur du GOOS, composé d'experts et relevant directement de l'Assemblée de la COI, qui collaborera étroitement avec tous les milieux d'observation des océans pertinents pour planifier et instaurer de façon constructive un système mondial d'observation de l'océan répondant aux exigences scientifiques et sociétales fixées.
- Malgré l'accent mis par l'UNESCO sur les dimensions sexospécifiques du changement climatique, la recherche internationale montre que la parité entre les sexes n'est toujours pas atteinte s'agissant des investissements consacrés aux projets d'adaptation au changement climatique et d'atténuation de ses effets.
- Actuellement, la gestion de la durabilité et les actions de promotion de la neutralité climatique à l'UNESCO souffrent d'un manque de financement (aucun fonds ni personnel n'y ayant été alloué dans le 35 C/5) ; l'étude de l'été 2011 sur les émissions de gaz à effet de serre est donc compromise. Il est également difficile de dire si des ressources suffisantes, y compris des ressources humaines, seront allouées à la durabilité et à la neutralité climatique dans le 36 C/5. L'UNESCO étudie la possibilité d'obtenir des droits d'émission de carbone plutôt que des les acheter, mais le recours à cette option dépend essentiellement des règles très complexes qui régissent la compensation. Des avis juridiques et d'experts sont nécessaires avant que toute stratégie réaliste visant à obtenir des droits d'émission de carbone puisse être avancée.

Contribution à la mise en œuvre de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement (PEID)

39. L'application de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action de la Barbade pour le développement durable des PEID a subi un examen quinquennal lors de l'Assemblée générale des Nations Unies en septembre 2010. L'UNESCO a largement participé à cet examen, sur la base de contributions coordonnées par la plate-forme. À l'issue de l'examen, l'Assemblée a invité le système des Nations Unies à continuer de soutenir la Stratégie de Maurice et a demandé que soient reconnues les vulnérabilités propres aux PEID face à des défis tels que le changement climatique ou les crises alimentaires et financières mondiales, récentes ou en cours. Elle a également réaffirmé l'importance des quatre résultats escomptés de la plate-forme, qui visent à résoudre les principales vulnérabilités des PEID au moyen d'activités interdisciplinaires.

40. Les PEID ont été clairement désignés comme une priorité dans le cadre du programme de l'UNESCO sur l'éducation au changement climatique en vue du développement durable. Plusieurs activités sont actuellement mises en œuvre pour encourager l'intégration de l'éducation au changement climatique dans les programmes éducatifs nationaux et régionaux. L'UNESCO a organisé en juin 2011, à l'intention des PEID caribéens, un atelier sur l'éducation au changement climatique en vue du développement durable ; a élaboré de nouveaux supports en la matière, notamment des versions multilingues du nouveau manuel Sandwatch et de nouveaux matériels pédagogiques sur la biodiversité à Sao Tomé-et-Principe ; a abordé la question des vulnérabilités régionales dans le cadre régional de l'EDD dans le Pacifique ; et a collaboré activement avec d'autres institutions des Nations Unies en organisant une manifestation conjointe sur l'éducation et la sensibilisation au changement climatique lors de la 16^e Conférence des Parties (COP-16) à la CCNUCC à Cancún. Afin de contribuer à la mise au point d'outils pour des conditions de vie insulaires durables, une réunion de l'UNESCO intitulée « L'adaptation au changement climatique dans les Caraïbes » a été organisée en mars 2011 et a débouché sur un communiqué traitant des principales priorités de l'UNESCO et de ses partenaires pour lutter contre le changement climatique dans les Caraïbes.

41. Pour soutenir l'élaboration, le partage et l'application de politiques et de pratiques intégrées pour la sauvegarde et la gestion du patrimoine naturel et culturel, les PEID ont maintenu leur engagement en faveur des conventions culturelles de l'UNESCO. Plusieurs nouveaux sites de PEID ont été inscrits sur la Liste du patrimoine mondial, et cinq PEID ont ratifié la Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel. Des réunions de consultation nationales ont été organisées dans six PEID du Pacifique. Les travaux dans les Îles Salomon ont progressé grâce aux grands programmes II et V, à travers la création de ressources éducatives libres en langue marovo, de type wiki en ligne, traitant des savoirs autochtones relatifs à l'environnement naturel du lagon de Marovo, y compris le renforcement des capacités locales. Dans le contexte du budget-plan de travail intégré (BPTI) d'ONUSIDA, sept nouveaux projets menés par des jeunes et portant sur le VIH et le SIDA du point de vue des droits de l'homme, répartis dans toutes les régions comprenant des PEID, ont été mis en œuvre au titre du programme intitulé « Vision des jeunes sur la vie dans les îles ».

42. Au printemps 2011, deux livres présentant un intérêt pour les PEID ont été publiés. *Islands as Crossroads – Sustaining Cultural Diversity in Small Island Developing States* (« Îles-carrefours : encourager la diversité culturelle dans les petits États insulaires en développement ») analyse la complexité et la dynamique des sociétés des PEID, caractérisées par leur diversité culturelle. Cet ouvrage présente les conclusions d'un colloque de l'UNESCO qui s'est tenu aux Seychelles en 2007 dans le cadre de la Stratégie de Maurice. *Savoirs des Femmes : médecine traditionnelle et nature (Maurice, Réunion et Rodrigues)* relate les riches histoires et origines de ces savoirs et des pratiques correspondantes, qui trouvent leurs racines dans des traditions d'Afrique de l'Est, de Chine, d'Europe, d'Inde et de Madagascar, voire de Polynésie et d'Australie.

Défis et enseignements tirés :

- L'éloignement de nombreuses îles, ainsi que l'accès Internet limité, peuvent entraver l'efficacité de la communication. En outre, les frais de voyage nécessaires pour réunir les îliens limitent les actions régionales et interrégionales.
- Les activités devant être adaptées aux réalités et priorités locales, les bureaux hors Siège sont des médiateurs essentiels en raison de leur proximité et de leur connaissance approfondie des situations locales. L'insuffisance des effectifs et du budget dans certains bureaux a ralenti la mise en œuvre des activités prévues. Les fonds disponibles pour soutenir les initiatives étant limités, des activités ont été organisées par des bénévoles. L'excellente coopération actuelle entre le Siège et les bureaux hors Siège est un atout.
- En reliant les activités en matière de développement durable pilotées par les communautés dans les trois régions abritant des PEID, il est possible d'en maximiser les bienfaits et d'en faire profiter un plus grand nombre d'îles, et ce bien que la mise en œuvre de certaines activités ait pris plus de temps que prévu. Il est crucial de créer des partenariats avec d'autres organisations et programmes pour assurer le succès de cette coopération interrégionale. Cependant, la régionalisation au sein des organisations entrave parfois ce processus.

GRAND PROGRAMME III – SCIENCES SOCIALES ET HUMAINES

Évaluation stratégique globale

Principales réalisations :

- Tout au long des 18 mois écoulés, les progrès vers la pleine réalisation du grand programme III ont été conformes aux prévisions. Le secteur a remis l'accent sur les **priorités stratégiques du programme**. En outre, dans le cadre du Projet de 35 C/5, il a identifié, à la demande des États membres, **quatre domaines d'action stratégique** comprenant l'inclusion sociale, les nouveaux défis de la bioéthique, les dimensions sociales du changement environnemental planétaire et enfin, la jeunesse et l'innovation sociale. Cette approche plus ciblée a pour effet de regrouper des activités précédemment dispersées et d'offrir une meilleure chance d'obtenir des résultats concrets et visibles tout en faisant un usage optimal de ressources limitées en parvenant de façon plus flexible à une masse critique pour les domaines prioritaires du programme. Cela renforcera également l'identité propre du secteur, ce qui se traduira par une communication plus convaincante, une meilleure reconnaissance de sa compétence, une aptitude accrue à établir un agenda et une mobilisation plus efficace des ressources. Il s'agit en dernière analyse d'accroître l'impact des activités du secteur dans les États membres.
- L'Afrique a continué à se voir attribuer la plus grande attention, comme en témoigne tout particulièrement la mise en œuvre de la Stratégie pour la jeunesse africaine. De nouvelles initiatives ont été envisagées, notamment le développement des compétences professionnelles et de l'entrepreneuriat social chez les jeunes, en partenariat avec l'International Youth Foundation. Parmi les succès obtenus, on peut citer la production d'un ensemble de connaissances permettant de mieux concevoir des politiques et des programmes dans les domaines de la jeunesse, la promotion de la coopération Sud-Sud entre les États d'Amérique latine et des Caraïbes et les pays africains en ce qui concerne la prévention de la violence chez les jeunes, et une sensibilisation accrue aux questions concernant l'épanouissement des jeunes et leur rôle comme agents d'un changement constructif.
- Le secteur a réorganisé ses travaux dans le domaine de l'**égalité des genres**, notamment en réorientant ses activités vers l'analyse des défis que les femmes et les filles devront relever pour pouvoir jouir pleinement de leurs droits humains dans un contexte de conflit et de post-conflit. Cette réorientation met particulièrement l'accent sur la prévention de la violence à leur encontre.
- Une réalisation majeure de 2010 a été la production du **Rapport mondial sur les sciences sociales 2010 : Divisions dans les savoirs**, lancé le 25 juin par la Directrice générale et le Président du Conseil international des sciences sociales (CISS). Ce rapport contient des orientations essentielles pour tous les acteurs des sciences sociales. Il montre combien une approche multidisciplinaire des sciences sociales est importante pour comprendre la complexité des défis contemporains. Les conclusions de ce rapport soulignent les disparités des capacités de recherche au niveau mondial et proposent un nouveau programme global de promotion des sciences sociales en tant qu'outil irremplaçable pour l'avancement des objectifs de développement convenus au niveau international, notamment des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). Depuis le lancement du Rapport mondial sur les sciences sociales, de nombreux événements ont été organisés pour le diffuser par l'UNESCO, des centres de recherche, le CISS et des commissions nationales pour l'UNESCO afin de faire mieux comprendre la nécessité d'un renforcement des capacités dans le domaine des sciences sociales, réduire les divisions dans les savoirs et souligner l'importance des sciences sociales à l'appui de l'élaboration des politiques. Parmi les événements organisés en 2011 figurent ceux qui ont eu lieu respectivement en février au Siège des Nations Unies et lors duquel

des États membres, des chercheurs et le système des Nations Unies ont participé (ASG et le DAES en tant qu'orateur principal), et en mai à l'Université de Cape Coast (Ghana). Un accord de copublication de l'édition en français du Rapport mondial sur les sciences sociales a été préparé, et un accord similaire pour l'édition en espagnol est actuellement en préparation. Les éditions dans ces deux langues du rapport contribueront à une diffusion accrue des recommandations qu'il contient.

- Dans le cadre des travaux du secteur sur l'**éthique environnementale**, des consultations ont eu lieu avec des parties prenantes clés (États membres, système des Nations Unies et milieux universitaires) sur l'opportunité d'établir un projet de déclaration universelle de principes éthiques en rapport avec le changement climatique, il est apparu clairement qu'un travail important est nécessaire sur la clarification en amont des principes éthiques fondamentaux incluant les questions relatives au changement climatique mais ne s'y limitant pas, à côté de l'élaboration en aval d'instruments pratiques des politiques.
- Faisant office de plate-forme pour la coopération et les échanges internationaux sur les questions complexes et urgentes soulevées par les événements survenus récemment dans la région arabe, l'UNESCO a conçu un certain nombre d'initiatives destinées à accompagner le processus de transition vers la démocratie. À la suite de la Table ronde sur le thème « **Démocratie et renouveau dans le monde arabe** » qui s'est tenue le 21 juin 2011 au Siège, une feuille de route a été établie pour servir de cadre à des mesures dans ce domaine.
- Le travail d'élaboration des politiques sur les nouveaux problèmes sociaux tels que les migrations internationales, l'urbanisation et l'intégration s'est traduit au niveau pratique par la collecte des accords régionaux sur les migrations dans le cadre du processus d'intégration économique et politique. Le secteur a fait office de centre d'information pour ce type d'initiatives de politique générale à partager entre les décideurs. Cela a encouragé les communautés économiques régionales à envisager d'inscrire à leur ordre du jour une politique concernant les mouvements intrarégionaux de personnes afin de renforcer l'intégration régionale.
- En s'employant activement à promouvoir et à diffuser la **Convention internationale contre le dopage dans le sport**, l'UNESCO est parvenue au chiffre record de 159 États parties en juin 2011. Des mesures visant à suivre son application ont été mises en place, avec le Fonds correspondant disponible pour aider à renforcer les capacités des pays au niveau de l'élaboration des politiques nationales ou dans le domaine de l'éducation.
- Dans tous ses travaux sur les politiques publiques, le secteur a cherché à renforcer sa relation avec ses partenaires clés. Un exemple notable est l'Accord avec le Conseil international des sciences sociales (CISS), qui a été renégocié en 2010 pour les faire participer véritablement, avec leurs réseaux et ressources propres, comme partenaires stratégiques à la conduite d'un flux de travail considérable sur le problème critique que constitue la dimension sociale et humaine des changements de l'environnement planétaire. Cette planification a depuis lors été élargie pour intégrer un certain nombre d'autres partenaires, dont le Conseil international pour la science (CIUS) et le Forum Belmont, ainsi que d'importants réseaux qui apportent de précieuses compétences.
- Des progrès notables ont aussi été réalisés pour ce qui est de promouvoir la cohérence entre les organismes des Nations Unies qui partagent un intérêt pour une même question. L'action de l'UNESCO dans le domaine des droits humains est améliorée encore davantage grâce à une coopération accrue avec le HCDH. Par sa participation au Groupe mondial sur la migration (GMG), l'UNESCO a pu identifier des synergies concernant les travaux sur les migrations. En conséquence, les rapports entre les migrations et le changement climatique constitueront le thème principal lors de la présidence du GMG par l'UNESCO (du 1^{er} juillet au 31 décembre 2011). Dans le contexte des forums de ministres

du développement social, l'UNESCO s'est montrée proactive pour ce qui est d'associer d'autres institutions (UNICEF et OIT) à l'élaboration de politiques de protection sociale.

Défis et enseignements tirés :

- Le secteur a passé en revue la mise en œuvre de ses programmes afin d'améliorer l'obtention des résultats escomptés et d'assurer un meilleur ciblage. Le processus de restructuration a abouti à une approche plus cohérente, rationalisée la nature et le volume des activités et servi à souligner le besoin d'un suivi continu. En regroupant les activités du programme en quatre domaines d'action stratégique prioritaires, il a démontré que les travaux du secteur pouvaient être davantage ciblés. Ce processus d'examen a permis de tirer des leçons des diverses évaluations ayant un impact sur tout le secteur, à savoir OSP 4, OSP 6 et OSP 7, ainsi que l'Évaluation externe indépendante de l'UNESCO et les recommandations du Groupe de travail ad hoc du Conseil exécutif.
- La nécessité de formuler les résultats escomptés appropriés dans un contexte de sciences sociales, impliquant la longue durée et de nombreuses variables dans le processus des sciences sociales est actuellement prise en compte sous la forme d'une formation continue à la RBM.
- Un défi récurrent, qui est aussi un nouveau domaine très prometteur dans la communauté des sciences sociales, est la reconnaissance du fait que la résolution de problèmes de plus en plus complexes requiert des recherches intégrées ou des approches transdisciplinaires.

Axe d'action 1 : Promouvoir les droits de l'homme dans les domaines de compétence de l'UNESCO, la philosophie et le dialogue philosophique sur les questions sociales et humaines émergentes, ainsi que le dialogue interculturel

Résultat escompté 1 : Formulation et diffusion de recommandations fondées sur des données factuelles visant à donner des moyens d'action aux personnes privées de leurs droits humains fondamentaux

- Tout en mettant à nouveau l'accent sur l'inclusion sociale, le secteur a regroupé les travaux sur les migrations, le genre et la jeunesse au niveau municipal par le biais de la Coalition de villes contre le racisme et la discrimination, qui compte 29 nouveaux membres à l'issue de la période écoulée. La coalition a permis le partage de pratiques exemplaires en ce qui concerne les politiques d'inclusion sociale, notamment l'accès au logement, la lutte contre la discrimination au travail et fondée sur le genre, et l'égalité des genres.
- Compte tenu de l'opportunité offerte par le Printemps arabe, il convient de faire avancer les travaux sur les liens entre recherche et formulation de politiques concernant l'approche fondée sur les droits de l'homme, afin de faire face à l'évolution de la crise financière, économique et sociale mondiale, de renforcer l'élimination de la pauvreté et de promouvoir l'égalité entre les sexes. Un manuel pilote de formation pédagogique à la démocratie et aux droits de l'homme à l'intention de la jeunesse a été produit en Tunisie, pour permettre aux jeunes de participer efficacement au processus démocratique. Le SHS a poursuivi ses efforts pour promouvoir la recherche orientée vers l'action sur les principaux obstacles et défis au respect des droits de l'homme dans les domaines de compétence de l'UNESCO ; des études sur les droits culturels au Maghreb et en Égypte ont été diffusées. Dans d'autres régions du monde, des études nationales sur le droit de participer à la vie culturelle ont été réalisées en Arménie, en Bolivie et au Costa Rica, et des actes de restitution sont prévus d'ici à la fin de 2011.

- L'UNESCO a également poursuivi son action de sensibilisation à la lutte contre discrimination dans le cadre d'événements tels que la Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale (21 mars) et la Journée des droits de l'homme (10 décembre 2010). La Directrice générale a remis le Prix UNESCO-Bilbao pour la promotion d'une culture des droits de l'homme à Mme Asma Jahangir, du Pakistan, en hommage à son engagement et à son importante contribution en faveur du dialogue interreligieux et interculturel, de la tolérance, de la compréhension mutuelle et de la coopération pour la paix. De plus, une vidéo intitulée « Mettre le racisme hors jeu » produite par le FC Barcelona dans le cadre de son partenariat avec l'UNESCO a été vue par quelque 200 000 personnes sur YouTube via les sites Web de l'UNESCO et du FC Barcelona.

Résultat escompté 2 : Renforcement des échanges philosophiques en vue de faire face aux nouveaux défis à la démocratie et à une culture de la paix

- La Journée mondiale de la philosophie s'est tenue le 18 novembre 2010 dans le cadre de l'Année internationale du rapprochement des cultures et elle a rassemblé plus de 1 500 élèves, enseignants et experts. Cette journée a été célébrée au niveau international, dans plus de 50 pays, par diverses institutions de toutes les régions du monde. Le ministre français a saisi l'occasion de la journée pour annoncer une réforme du système éducatif français visant à introduire l'enseignement de la philosophie en seconde (10^e année d'études). Cette visibilité a encore été améliorée par l'utilisation de réseaux sociaux comme Facebook et Twitter. La Journée mondiale de la philosophie 2011 mettra l'accent sur la promotion de la réflexion philosophique. Les questions relatives à la parité entre les sexes ont été abordées lors d'une conférence du Réseau international de femmes philosophes de l'UNESCO sur le thème « les femmes philosophes et le « politiquement correct » », avec la participation de plus de 80 femmes philosophes de toutes les régions. L'UNESCO a publié conjointement avec le Conseil international de la philosophie et des sciences humaines (CIPSH) la revue Diogène. La Réunion régionale de haut niveau sur l'enseignement de la philosophie en Europe et en Amérique du Nord (Milan, février 2011) a formulé des recommandations précises à l'intention des différentes parties prenantes sur le développement de l'enseignement de la philosophie.
- Dans le cadre de l'Année internationale des personnes d'ascendance africaine, le Dialogue philosophique interrégional entre l'Afrique et les Amériques a été organisé conjointement par l'UNESCO et l'Alain Locke Society à l'Université Purdue, à West Lafayette (États-Unis) en avril 2011. Ce dialogue a facilité les échanges et la coopération entre philosophes d'Afrique, d'Amérique latine, des Caraïbes et d'Amérique du Nord, en vue de renforcer la coopération académique et les capacités.
- À la suite du Printemps arabe, l'UNESCO a redoublé d'efforts pour promouvoir la démocratie et la gestion des transformations sociales dans le cadre du Programme MOST. Une Table ronde de haut niveau sur le thème « Démocratie et renouveau dans le monde arabe : l'UNESCO accompagne les transitions démocratiques » a eu lieu le 21 juin 2011. L'UNESCO a établi une feuille de route indiquant les conditions fondamentales à remplir pour instaurer une démocratie durable dans la région et destinée à servir de cadre à diverses mesures. Il existe une véritable possibilité de s'attaquer aux problèmes que pose l'inclusion sociale et économique, mais la difficulté consiste à être capable de mobiliser des partenariats et des fonds extrabudgétaires pour prendre des mesures concrètes dans la région.
- En ce qui concerne la culture de la paix, le dialogue entre les cultures et la tolérance, le SHS a fait appel à des partenariats universitaires pour promouvoir le dialogue et la coopération académique entre Israéliens et Palestiniens, et il a abouti à la création du Comité académique conjoint (israélo-palestinien). De même, l'Université de Rome « La Sapienza » et des universités d'Israël et des Territoires palestiniens (Université Al-Qods,

Université hébraïque, Université de Tel-Aviv, Université de Haïfa et Université Ben-Gourion) ont mis en place un programme fondé sur l'interaction entre enseignants et élèves israéliens et palestiniens.

Axe d'action 2 : Améliorer l'articulation entre la recherche et la formulation de politiques dans le domaine du développement social et de la gestion des transformations sociales, y compris les questions émergentes liées à la jeunesse

Résultat escompté 3 : Accompagnement des États membres dans l'élaboration de politiques dans des domaines liés aux transformations sociales, comme l'intégration régionale, les migrations, les PEID, le développement urbain et la jeunesse

- L'UNESCO a poursuivi ses travaux pour faire en sorte que les politiques soient de plus en plus fondées sur des recherches dans le domaine des transformations sociales, selon les deux axes identifiés précédemment au cours de la période biennale, à savoir créer, dans le cadre du Programme MOST, des possibilités de rassembler les communautés de la recherche et de l'élaboration des politiques autour de questions d'actualité, et servir de catalyseur à la réflexion sur les politiques en travaillant sur un nombre réduit de thèmes très significatifs de la transformation sociale. Les priorités du Programme MOST, à savoir « l'inclusion sociale » et « les transformations sociales engendrées par le changement environnemental planétaire » sont devenues des domaines d'action stratégiques fédérateurs.
- Le soutien apporté aux États membres pour élaborer des politiques efficaces a été amélioré sous diverses formes, notamment par un remaniement des méthodes utilisées par les forums ministériels, qui mettent beaucoup plus l'accent sur la qualité des contributions à la recherche et la participation de la société civile et d'autres parties prenantes au débat de fond. Cette méthode s'est révélée efficace lors du Forum des ministres au Sri Lanka (20 au 22 février 2011) et du Forum des ministres du développement social pour l'Amérique latine (El Salvador, 11 et 12 juillet 2011).
- L'UNESCO préconise résolument la prise en considération des dimensions sociales du changement de l'environnement mondial. L'Organisation a également fait jouer des mécanismes interinstitutions pour progresser sur cette voie. En tant que membre actif de l'Équipe spéciale des Nations Unies sur les dimensions sociales du changement climatique, elle a apporté sa contribution à un document de réflexion sur les dimensions sociales du changement climatique, qui doit être présenté aux décideurs lors de la Conférence COP17 qui doit avoir lieu à Durban du 28 novembre au 9 décembre 2011. L'UNESCO, qui préside le Groupe mondial sur la migration (de juillet à décembre 2011), se concentrera sur le rapport entre la migration et le changement climatique. S'appuyant sur ses relations de longue date avec le CIUS, elle a également participé aux réunions régionales du CIUS qui se sont tenues en avril 2011 en Malaisie et en juin 2011 en Afrique du Sud, et qui ont servi de forums préparatoires pour la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Conférence Rio + 20). Le SHS participera également à une troisième réunion régionale au Mexique en août 2011.
- Les 18 derniers mois ont vu la **jeunesse** jouer un rôle de premier plan dans les transformations sociales, et il est devenu parfaitement clair qu'il était crucial de s'attaquer aux problèmes particuliers auxquels est confrontée la jeunesse. L'UNESCO a contribué à mieux étayer les politiques et les programmes, notamment ceux qui portent sur l'engagement civique de la jeunesse. Grâce à la dynamique suscitée par l'Année internationale de la jeunesse : dialogue et compréhension mutuelle, des progrès ont été accomplis en matière de sensibilisation aux questions de développement de la jeunesse et au rôle des jeunes en tant qu'agents d'un changement constructif. En coprésidant le Réseau de développement interinstitutions sur la jeunesse, l'UNESCO a contribué à la

préparation de la Réunion de haut niveau des Nations Unies sur la jeunesse qui s'est tenue à New York les 25 et 26 juillet 2011.

- Des partenariats avec des personnalités ont permis de mieux faire connaître l'action de l'UNESCO en faveur de la jeunesse. L'acteur américain Forest Whitaker a été désigné Ambassadeur de bonne volonté de l'UNESCO pour la paix et la réconciliation, accordant une attention toute particulière à la jeunesse. Une brève vidéo a été enregistrée avec Monique Coleman, Championne de la jeunesse de l'ONU pour l'Année internationale de la jeunesse : dialogue et compréhension mutuelle, durant sa visite au Siège en juin 2011 pour faire la promotion de l'Année et du 7^e Forum des jeunes de l'UNESCO. Nizan Guanaes, Ambassadeur de bonne volonté de l'UNESCO, participe activement à une action de sensibilisation et à l'évolution du Forum de la jeunesse.
- L'action de l'UNESCO dans le domaine de la prévention de la violence chez les jeunes a porté essentiellement sur l'extension du programme à d'autres régions, notamment au moyen de la promotion de la coopération Sud-Sud. Une table ronde sur le thème « Vers des politiques d'inclusion des jeunes et la prévention de la violence dans la région des Grands Lacs » a été organisée au Kenya en juin 2011 avec des partenaires provenant d'organismes des Nations Unies et du mouvement sportif. En cette occasion, les pratiques exemplaires des programmes de prévention de la violence chez les jeunes d'Amérique centrale ont été partagées avec les pays africains. Les travaux relatifs à la prévention de la violence chez les jeunes ont également été étendus au Pacifique, et un rapport sur la jeunesse et la violence a été établi en coopération avec le PNUD et diffusé auprès des États membres.
- Le rôle des jeunes comme agents d'un changement constructif sera au cœur du 7^e Forum des jeunes de l'UNESCO qui aura lieu au Siège de l'Organisation du 17 au 20 octobre 2011. Une série de consultations en ligne avec des réseaux de jeunes a débuté sur le thème du Forum : « Comment les jeunes se font les vecteurs du changement ». Conformément aux travaux de l'UNESCO dans le domaine des transformations sociales, l'ensemble de la thématique du Forum a été conçu pour bien montrer comment la jeunesse peut être le moteur du changement social vers la paix, la démocratie et les opportunités économiques.

Résultat escompté 4 : Renforcement des politiques et des capacités de recherche des États membres dans le domaine des sciences sociales et humaines

- Dans le contexte du Programme MOST, l'UNESCO a, au cours des derniers mois, tiré parti de la publication du Rapport mondial sur les sciences sociales 2010 intitulé « Divisions dans les savoirs » pour promouvoir le renforcement des politiques et des capacités de recherche des États membres dans le domaine des sciences sociales et humaines. Il reste à faire mieux comprendre la nécessité de renforcer les capacités dans ce domaine, en particulier en Afrique.
- Un accord a été conclu avec le Conseil international des sciences sociales (CISS) en ce qui concerne sa contribution à la présentation du Programme MOST renouvelé, notamment pour son examen en vue de la préparation des prochains Forum mondial des sciences sociales et Rapport mondial sur les sciences sociales (2013). L'atelier CISS-Belmont Forum organisé en juin 2011 pour établir l'agenda du Forum des sciences sociales a donc eu pour but de fixer un programme de recherche sur le changement de l'environnement planétaire et d'identifier des stratégies pour mobiliser la communauté internationale des sciences sociales autour de ce thème.

Axe d'action 3 : Veiller à l'efficacité de la mise en œuvre et du suivi de la Convention internationale contre le dopage dans le sport, et fournir des orientations en amont en matière d'éducation physique et de sport

Résultat escompté 5 : Accompagnement des États membres dans l'élaboration de politiques en matière d'éducation physique et de sport et dans la mise en œuvre de la Convention internationale contre le dopage dans le sport

- Dans le domaine du sport (qui inclut l'éducation physique), des progrès ont été accomplis pour ce qui est de la mise en place et de la consolidation de partenariats stratégiques avec les parties prenantes clés du sport (notamment l'IPC, Peace for Sport, et le Club de football de Malaga) pour donner forme à l'élaboration de politiques nationales, régionales et internationales. L'action a été centrée sur la communication, le renforcement des capacités, la promotion et la visibilité ainsi que sur l'organisation d'événements mettant l'accent sur le potentiel transversal du sport dans les domaines de l'éducation, de la culture, du développement social durable et des processus de paix. Une très grande attention a été portée au rôle de la jeunesse dans le développement communautaire. Le sport a servi de véhicule à l'éducation informelle, à l'inclusion sociale et à la lutte contre le racisme et la discrimination.
- Pour poursuivre la lutte contre le dopage dans le sport, l'UNESCO a fourni des conseils techniques aux États membres. En 2011, le nombre total d'États parties à la Convention internationale contre le dopage dans le sport est passé à 159, et cet indicateur de référence a donc été dépassé, ce qui a également été le cas, au cours de l'exercice biennal, de l'indicateur de référence programmé en ce qui concerne le Fonds pour l'élimination du dopage dans le sport. À ce jour, 45 nouveaux projets ont été approuvés durant la période biennale, dont des programmes d'éducation préventive, l'élaboration de législations antidopage spécifiques et des activités qui aident à renforcer les capacités de lutte contre le dopage des pays les moins avancés ou des pays à faible revenu. L'indicateur de référence programmé pour l'application de la Convention internationale contre le dopage dans le sport (60 % des États parties appliquent la Convention) dépend des réponses des États parties au questionnaire de suivi.

Axe d'action 4 : Aider les États membres à élaborer des politiques dans le domaine de l'éthique des sciences et des technologies, en particulier de la bioéthique, et diffuser les déclarations existantes dans le domaine de la bioéthique

Résultat escompté 6 : Aide à la formulation de politiques et renforcement des programmes de bioéthique

- Parmi les moyens utilisés pour renforcer les programmes de bioéthique figurent les travaux du Comité international de bioéthique (CIB) et des comités intergouvernementaux de bioéthique, qui prodiguent d'importants conseils de politique générale dans des rapports spécialisés. La 18^e session du CIB organisée par l'Azerbaïdjan à Bakou a fourni une occasion de développer la réflexion et le débat sur la bioéthique dans la région, ainsi que de partager et d'échanger des connaissances et des expériences dans ce domaine, et de mieux faire connaître les Déclarations de l'UNESCO. Trois thèmes principaux ont été examinés au cours de cette réunion ; (1) le principe du respect de la vulnérabilité humaine et de l'intégrité personnelle ; (2) la question du clonage humain et de la gouvernance internationale ; et (3) la question de la médecine traditionnelle et de ses implications éthiques.
- La contribution de l'UNESCO à la coopération internationale dans ce domaine a consisté notamment à l'ECOSOC le rapport de la Directrice générale sur les consultations concernant la confidentialité génétique et la non-discrimination, et le rôle de l'Organisation

comme Secrétariat permanent du Comité interinstitutions des Nations Unies sur la bioéthique (UNIACB). Une attention particulière a été accordée à la coordination des activités de renforcement des capacités dans le domaine des comités nationaux de bioéthique.

- Il reste à améliorer la diffusion et la mise en œuvre des instruments normatifs dans les États membres, en dépit des efforts individuels des membres du CIB ou du CIGB, ainsi que du travail collectif du CIB pour la production des rapports.

Résultat escompté 7 : Mise en place et renforcement d'infrastructures en matière d'éthique dans les États membres

- Trois initiatives majeures de mise en place d'une infrastructure de bioéthique ont été prises dans des États membres, à savoir aider à créer et renforcer les comités nationaux de bioéthique (Projet d'aide aux comités de bioéthique (ABC)) et le réseau de bases de données de l'Observatoire mondial d'éthique (GEObs), et promouvoir l'enseignement de la bioéthique dans les établissements d'enseignement supérieur (cours de formation des enseignants à l'éthique et programme de base de bioéthique).
- La mise en œuvre du projet d'aide aux comités de bioéthique (ABC) avance et certains des objectifs ont été largement atteints, comme le nombre de comités nationaux de bioéthique créés. Au-delà de la création, durant la présente période biennale, de nouveaux comités dans cinq pays (El Salvador, Oman, Malaisie, Colombie et Malawi), des partenariats ont également été renforcés entre des comités expérimentés et d'autres de création récente (par exemple entre les comités nationaux de Suisse et du Togo, et entre ceux de Belgique et de Guinée). Le problème qui subsiste tient au fait que les États membres devraient témoigner de leur volonté de créer et maintenir des infrastructures nationales d'éthique.
- En ce qui concerne le renforcement des capacités, le programme de base a été régulièrement et rapidement introduit dans divers établissements d'enseignement supérieur du monde entier. Plusieurs universités de différentes régions sont engagées dans cette phase pilote et le SHS envisage d'utiliser une plate-forme d'accès libre en ligne en collaboration avec l'Open Université du Royaume-Uni, initialement en anglais et éventuellement en espagnol, en collaboration avec l'Universidad Nacional de Educación a Distancia (UNED).
- La collecte de données du GEObs sur les experts et institutions d'éthique se poursuit, plus de 1 000 experts et organismes ayant été contactés. La collaboration avec les bureaux hors Siège pour la collecte de données sur les experts, institutions, les programmes d'enseignement et la législation se poursuit également, une attention particulière étant accordée aux États membres dont les données sont inexistantes ou laissent à désirer. Le GEObs est en voie d'être lié au projet ETHICSWEB financé par la Commission européenne.

Résultat escompté 8 : Renforcement du cadre général pour une approche éthique de l'utilisation des sciences et des technologies et d'autres activités scientifiques respectant la dignité humaine et les droits de l'homme

- Les travaux du secteur sur l'éthique de l'environnement sont maintenant orientés vers la communauté des responsables de l'élaboration des politiques. Au cours des consultations avec les parties prenantes clés (États membres, système des Nations Unies et milieux universitaires) sur l'opportunité d'établir un projet de déclaration universelle de principes éthiques en rapport avec le changement climatique, il est apparu clairement qu'un travail important est nécessaire sur la clarification en amont des principes éthiques

fondamentaux incluant les questions relatives au changement climatique mais ne s'y limitant pas, à côté de l'élaboration en aval d'instruments pratiques des politiques.

- Quant aux nanotechnologies, les décisions de la COMEST relatives aux « technologies convergentes » ont été mises en œuvre dans le cadre d'un atelier international tenu à Bruxelles en avril 2011 et lors duquel on a passé systématiquement en revue les principaux problèmes éthiques et mis au point un programme de travail détaillé, surtout du point de vue des implications possibles pour les politiques publiques et la gouvernance des défis éthiques identifiables. La réunion a fait le point de la situation qui s'imposait en ce qui concerne l'éthique des nanotechnologies et évoqué concrètement la nécessité de combler le gouffre existant entre les politiques éthiques relatives à des technologies convergentes, et les progrès technologiques rapides.
- Dépassant des approches purement économiques du développement et présentant des perspectives critiques, la conférence de l'UNESCO sur le thème « Repenser le développement : éthique et inclusion sociale » (Mexico, 17 et 18 août 2011) a examiné la façon dont le développement peut être conçu de manière à promouvoir des sociétés plus démocratiques, viables du point de vue environnemental, socialement justes et culturellement pluralistes. Un agenda sera ainsi établi pour une réflexion sur de nouvelles approches du développement afin d'enrichir les capacités théoriques et pratiques de l'UNESCO durant la période décisive pour la communauté internationale allant de la Conférence de 2012 des Nations Unies sur le développement durable à la fin de la période des engagements au titre des OMD, en 2015.
- La République de Corée a proposé à l'UNESCO d'organiser un Forum mondial annuel des humanités. Il s'agit ainsi de faire appel à la contribution des humanités pour imaginer des futurs possibles pour le XXI^e siècle, notamment en tentant de relever le défi primordial consistant à définir ce que signifie et signifiera être humain au XXI^e siècle.

Plate-forme intersectorielle sur le renforcement des systèmes nationaux de recherche

- Sur la base des résultats du Rapport mondial sur les sciences sociales, publié en 2010, les travaux de la plate-forme intersectorielle de l'UNESCO relative au renforcement des systèmes nationaux de recherche ont été réorientés en vue d'une coopération entre le Secteur des sciences sociales et humaines et le Secteur des sciences exactes et naturelles dans le but d'établir des synergies pour des examens des politiques sociales et/ou des systèmes nationaux de recherche.

Priorité globale Afrique

Résultat escompté 1 : Accompagnement des États membres africains pour l'élaboration de politiques par le biais de dialogues à différents niveaux dans des domaines liés aux transformations sociales, notamment les droits de l'homme, l'élimination de la pauvreté, la lutte contre le racisme et la discrimination, l'égalité entre les sexes, l'autonomisation des jeunes, les migrations et l'intégration régionale

- Le Forum « Horizon de la Grande Corne » (GHHF) a offert plusieurs opportunités de dialogue à divers niveaux et avec divers partenaires (société civile, associations de jeunesse, médias, milieux d'affaires, décideurs, etc.) sur des thèmes tels que la jeunesse, l'identité, la citoyenneté, l'intégration régionale et la paix dans la Corne de l'Afrique, en vue d'élaborer des politiques à soumettre à tous les décideurs.
- En ce qui concerne l'élimination de la pauvreté, l'UNESCO a axé son action sur l'élaboration d'outils pédagogiques visant à lier les stratégies de lutte contre la pauvreté à l'avancement des droits économiques, sociaux et culturels. La trousse à outils

« Autonomiser les pauvres » comprend des pratiques exemplaires ressortant d'une comparaison des jurisprudences nationales (et comprenant des exemples africains) ainsi que des initiatives communautaires visant à diffuser des normes en vue de rendre les personnes les plus vulnérables et marginalisées mieux à même d'accéder aux biens sociaux. L'UNESCO organisera en Afrique des sessions de formation à l'utilisation de cet outil en vue de soutenir les stratégies nationales de lutte contre la pauvreté fondées sur les droits humains.

- Bien que la Coalition africaine des villes contre le racisme et la discrimination suscite un très vif intérêt sur le continent, les progrès n'ont pas été aussi rapides qu'on ne l'espérait compte tenu des problèmes financiers et structurels que connaissent beaucoup de villes. Néanmoins, une réunion sous-régionale destinée aux villes de la sous-région de la SADC, où l'intérêt est le plus vif, s'est tenue en janvier 2011 à Durban, où des statuts internes ont été adoptés et des comités directeurs et scientifiques créés. La coalition permet aux villes d'échanger leurs données et leurs expériences, de tirer des leçons l'une de l'autre, de voir ce qui donne des résultats ou non, d'évaluer ensemble l'impact de certaines politiques, et de s'engager à entreprendre collectivement certaines actions. Certaines villes comme Durban, Windhoek et Maseru ont fourni des rapports sur la façon dont elles mettent en œuvre le plan d'action en 10 points de la coalition.

Résultat escompté 2 : Développement et renforcement des systèmes nationaux de recherche et des infrastructures dans le domaine de l'éthique dans les pays africains

- Dans le contexte du Programme MOST, au cours des derniers mois, l'UNESCO a tiré parti de la publication du Rapport mondial sur les sciences sociales 2010 intitulé « Divisions dans les savoirs » pour promouvoir le renforcement des politiques et des capacités en matière de sciences sociales et humaines dans les États membres. Plusieurs événements ont été organisés pour mieux faire comprendre la nécessité de renforcer les capacités dans ce domaine, en particulier en Afrique. Un atelier a été organisé en mai 2011 à l'Université de Cape Coast, avec la participation du CODESRIA, et des discussions ont été engagées avec plusieurs universités africaines pour tenter de relever les défis identifiés dans le Rapport mondial sur les sciences sociales.
- Le grand programme III axé sur l'Afrique met l'accent sur les jeunes, compte tenu de leur potentiel transformateur. La Stratégie de l'UNESCO pour la jeunesse africaine a été en vedette lors de la troisième session ordinaire de la Conférence des ministres de la jeunesse de l'Union africaine qui s'est tenue en avril 2010 au Zimbabwe. L'UNESCO a également contribué activement au 17^e Sommet de l'Union africaine (UA), qui a engagé un débat sans exclusive sur le thème « Accélérer l'autonomisation des jeunes pour le développement durable ». De plus, le dialogue sur les politiques à propos de la situation des jeunes dans la Corne de l'Afrique a été renforcé par le Forum « Horizon de la Grande Corne », et un document de réflexion intitulé « Towards Youth Focused Development Agenda in the Horn of Africa » [Vers un agenda de développement centré sur la jeunesse dans la Corne de l'Afrique] a été élaboré. L'UNESCO a réalisé pour le Burundi, le Kenya, la République-Unie de Tanzanie et la République démocratique du Congo des études nationales montrant spécifiquement comment des stratégies de développement de la jeunesse et d'engagement civique peuvent prévenir la violence chez les jeunes.
- Il existe une possibilité d'améliorer encore davantage le programme de l'UNESCO en faveur de la jeunesse africaine compte tenu de l'engagement politique réaffirmé aux niveaux les plus élevés face aux problèmes des jeunes. La difficulté consistera à parvenir à une masse critique de ressources, tant financières qu'humaines, pour répondre à la demande. Le programme d'innovation sociale conduit par les jeunes, qui créera un pôle SHS en Afrique, tracera le chemin à suivre à cet égard. Des ressources extrabudgétaires seront mobilisées pour atteindre les objectifs de la Stratégie de l'UNESCO en faveur de la jeunesse africaine.

- En ce qui concerne la coopération régionale, l'UNESCO a renforcé ses liens avec les centres de catégorie 2 en les aidant à devenir opérationnels et à mettre au point leurs plans d'action. Il s'agit de l'Institut d'Afrique de l'Ouest pour la recherche internationale sur l'intégration régionale et la transformation sociale, à Praia (Cap-Vert), ainsi que du Centre régional de recherche et de documentation sur les femmes, le genre et la construction de la paix dans la région des Grands Lacs, à Kinshasa. Dans le contexte de son partenariat avec la CEDEAO, l'UNESCO a fourni un soutien technique à la mise en place d'un Cadre régional sur la solidarité et le développement social.

Priorité globale Égalité entre les sexes

Résultat escompté 1 : Inclusion d'informations sexospécifiques dans toutes les notes d'orientation

- On a continué à intégrer les préoccupations de genre dans toutes les activités et notes d'orientation, en particulier celles qui portent sur l'inclusion sociale, le changement environnemental, la jeunesse, le sport et la bioéthique. Il s'agit dans chaque cas d'identifier les dimensions sexospécifiques des transformations sociales et des problèmes éthiques de façon à pouvoir les prendre en compte au moyen de politiques ciblées de manière appropriée. La sensibilisation à ces politiques et la promotion et le soutien de leur adoption constituent un apport concret à l'amélioration de l'égalité entre les sexes.

Résultat escompté 2 : Renforcement des capacités institutionnelles de recherche orientées vers l'action et meilleure compréhension de l'impact des défis contemporains sur les droits des femmes et l'égalité entre les sexes

- Les capacités de recherche orientées vers l'action ont été renforcées grâce au soutien continu apporté au Centre de recherche et de documentation des femmes palestiniennes de Ramallah, et à la création du Centre régional de recherche et de documentation sur les femmes, le genre et la construction de la paix dans la région des Grands Lacs. Le financement extrabudgétaire de la Norvège a été renouvelé pour les activités du Centre de recherche et de documentation des femmes palestiniennes à Ramallah dans les domaines de la recherche, du développement des capacités, de la documentation et de la sensibilisation aux droits des femmes en Palestine. Le Centre régional de Kinshasa sera officiellement inauguré en septembre 2011, en même temps que s'ouvriront le quatrième Forum des ministres des affaires des femmes et du genre de la région des Grands Lacs et une Table ronde des donateurs. Un appui pour le centre national associé a été fourni au Centre régional de Kinshasa sous la forme d'une formation en vue de la création d'une bibliothèque virtuelle sur le genre et la consolidation de la paix, qui permettra aux représentants nationaux de fournir des ressources et des recherches dans toute la région.
- Une contribution importante à la réflexion sur l'égalité des chances est apportée par les femmes philosophes membres du réseau, sous le parrainage de l'UNESCO. Dans ce cadre, des présentations et des échanges sur des problématiques telles que la diversité des approches et des standards académiques dans le travail des femmes philosophes, la condition des femmes philosophes dans le développement de leur carrière universitaire, etc. ont permis d'éclairer les enjeux liés à l'égalité dans la participation des femmes philosophes à la production du savoir au niveau international, ainsi que dans l'accès à la visibilité académique.

Résultat escompté 3 : Formulation de politiques reposant sur des éléments factuels en faveur de l'autonomisation des femmes et de leur pleine participation sociale, en particulier dans les pays en développement

- En vue de promouvoir les droits des femmes et l'égalité entre les sexes, le secteur a développé ses activités dans deux domaines principaux, à savoir les droits des femmes dans les situations de post-conflit et de post-catastrophe, et la prévention de la violence liée au genre. Des activités visant à promouvoir la participation des femmes à la reconstruction après les conflits sont en préparation en Haïti. Le SHS élabore actuellement pour ce pays des projets à long terme en collaboration avec des partenaires sur le terrain. De nouveaux projets sur l'analyse sexospécifique des situations de post-catastrophe et sur la participation des femmes à la reconstruction après les conflits sont en cours d'élaboration dans le cadre de l'Asia Pacific Gender Studies Network (conférence à Bangkok en mars 2011).
- Divers protagonistes (décideurs, société civile, dirigeants traditionnels et organisations féminines) ont pris des mesures pour contribuer à la prévention de la violence sexuelle ou liée au sexe afin de mettre en place des programmes de prévention de la violence. En Chine, un projet de prévention de la violence domestique a été élaboré avec des associations féminines en vue de formuler des recommandations.

Résultat escompté 4 : Meilleure intégration des questions d'égalité entre les sexes dans des cadres éthiques applicables aux sciences et aux technologies

- Le secteur est en train d'intégrer le genre dans d'autres activités, dont l'élaboration de projets sur la protection des droits des migrantes et les migrations liées au genre et au changement climatique. Les recherches sur la protection des migrantes dans les villes d'Europe seront présentées et discutées au cours de la Conférence générale de la Coalition européenne des villes contre le racisme qui doit se tenir à Gand en novembre 2011. La réunion de la COMEST prévue à Doha portera sur les questions de genre, de même qu'une réunion internationale sur le genre et la bioéthique qui doit se tenir à Kazan les 21 et 22 novembre 2011.

GRAND PROGRAMME IV – CULTURE

Évaluation stratégique globale

43. Après 18 mois de mise en œuvre du Programme, le Secteur de la culture a progressé sensiblement vers l'obtention des 19 résultats escomptés énoncés dans le Programme et budget approuvés pour 2010-2011. Une attention particulière a été accordée à la revitalisation du rôle de premier plan que joue l'UNESCO dans le monde pour ce qui est de promouvoir le rôle de la culture aux fins du développement par le biais d'une action de sensibilisation internationale, tout en continuant à renforcer l'impact des actions normatives et opérationnelles menées par l'Organisation au niveau des pays.

Principales réalisations :

- Lorsque les Objectifs du Millénaire pour le développement ont été adoptés en 2000, la culture était absente de l'équation du développement. Le lien entre culture, développement et élimination de la pauvreté n'était pas encore jugé convaincant par les décideurs et les organismes de développement. La Directrice générale s'est donc engagée, dans son discours inaugural, à « relancer le débat sur les liens très étroits entre culture et développement » et à replacer ce débat dans une « approche holistique du développement ». À cet égard, 2010 a été une année charnière, car elle a vu la communauté internationale approuver et soutenir les efforts de sensibilisation de l'UNESCO en adoptant deux documents historiques, à savoir le document final adopté par le Sommet sur les Objectifs du Millénaire pour le développement qui s'est tenu en septembre 2010, puis la résolution 65/166 adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies en décembre 2010. Ces deux documents ont réaffirmé résolument le rôle de la culture dans le développement et préconisé sa prise en compte dans les politiques de développement mondial. Cela a donné à l'UNESCO la légitimité nécessaire et l'a mise dans une position favorable pour poursuivre ses efforts afin que la culture devienne de plus en plus un levier du développement économique et social ainsi qu'un pilier d'un environnement viable, en prévision de la prochaine Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Rio + 20), qui doit se tenir en 2012 à Rio de Janeiro (Brésil).
- Pour aider l'UNESCO à promouvoir sa vision de la culture aux fins et dans le cadre du développement, des partenariats stratégiques ont été établis avec plusieurs organisations multilatérales. Un Mémoire d'accord entre l'UNESCO et la Banque mondiale a été signé en juillet 2011, à la suite du consentement donné par le Conseil exécutif à sa 186^e session, et il fournira le cadre d'une coopération technique en vue de promouvoir la culture et l'agenda du développement en préservant les sites du patrimoine mondial, les villes historiques et le patrimoine naturel, ainsi qu'en promouvant la diversité culturelle et des recherches conjointes sur l'économie de la culture pour obtenir des données probantes sur le rôle de la culture dans la lutte contre la pauvreté, l'intensification du développement social et la protection de l'environnement.
- La période considérée a également été importante pour l'action de l'UNESCO sur le terrain et ses opérations. L'Organisation a entrepris les activités opérationnelles les plus diverses sur le terrain, et celles-ci ont contribué au développement local et aidé à démontrer l'impact des approches et des projets culturels sur l'atténuation de la pauvreté, le renforcement de la cohésion sociale et la promotion de l'égalité des sexes. Ces activités ont été menées essentiellement dans les pays les moins avancés dans le domaine de la sauvegarde du patrimoine culturel, et elles ont aidé à renforcer les capacités locales, à créer des emplois, à améliorer l'environnement bâti et naturel et à développer le tourisme à l'avantage des communautés locales. Par exemple, en Éthiopie, l'Organisation s'est employée à fournir une assistance pour la gestion et la protection des Églises creusées dans le roc de Lalibela, site du patrimoine mondial de l'UNESCO, ce qui a fourni des emplois à des travailleurs locaux maîtrisant les techniques traditionnelles de

conservation des bâtiments, ainsi qu'à des artisans locaux et à des guides touristiques qualifiés. L'UNESCO collabore également avec la Banque mondiale pour faire en sorte que son projet en cours de développement du tourisme respecte l'intégrité culturelle du site.

- Les 18 projets interinstitutions au titre du F-OMD financés dans le cadre du volet thématique « Culture et développement » ont contribué de plus en plus à démontrer l'impact des projets fondés sur la culture et des approches de la réduction de la pauvreté et de la cohésion sociale. Il est donc crucial de tirer le meilleur parti possible de cette expérience, ainsi que de documenter les expériences réussies et les enseignements tirés pour consolider encore davantage les activités de sensibilisation et de communication au service de la culture et du développement. À cette fin, un Projet de gestion des connaissances a été lancé dans le cadre d'un partenariat entre l'UNESCO et le F-OMD (PNUD, New York) afin de collecter systématiquement les données et les connaissances découlant de l'ensemble des 18 programmes exécutés dans toutes les régions et enfin, de les codifier et de les analyser en vue de futures activités de programmation. Tout en élaborant plusieurs outils de gestion du savoir, le projet a rassemblé des représentants d'homologues nationaux et d'organismes des Nations Unies pour partager et échanger des expériences concrètes, ainsi que pour procéder à une réflexion intensive et présenter les effets et la contribution de leurs Programmes conjoints de culture et de développement F-OMD à la réalisation d'OMD ciblés. Par exemple, le Programme conjoint mis en œuvre en Chine a permis l'élaboration, sur un mode participatif, de 7 plans de tourisme villageois qui ont bénéficié à plus de 10 000 membres de minorités ethniques de districts éloignés qui ont participé directement à des projets pilotes et à des cours de formation à l'artisanat, au tourisme culturel, mais aussi à des services de soins de santé maternelle et infantile sensibles du point de vue culturel, ce qui a contribué à la réalisation des OMD 1, 3 et 4.
- Au cours des années 2010-2011 s'est produite une série de catastrophes naturelles comme le tremblement de terre d'Haïti (janvier 2010) qui a détruit le tissu culturel et social de la société haïtienne ; les inondations du Pakistan (août 2010), qui ont affecté les biens du patrimoine mondial de Moenjodaro et de Quetta, et une éruption volcanique majeure du Mont Merapi, à Java, Indonésie (octobre 2010), qui a frappé les ensembles de Borobudur et de Prambanan. Dans chacun de ces cas, l'UNESCO a réagi rapidement en apportant une aide d'urgence et en mettant en place des mécanismes institutionnels pour assurer la coordination indispensable. En ce qui concerne Haïti en particulier, à la suite de l'inclusion de la culture comme volet de reconstruction clé dans le Plan national de redressement, le Conseil exécutif a créé le Comité international de coordination pour la sauvegarde de la culture d'Haïti (CIC) afin d'assurer la coordination et le suivi voulus entre les différents acteurs. L'UNESCO a également organisé en avril 2011 une grande conférence pour commencer à mobiliser des ressources en vue de la mise en œuvre des programmes d'action élaborés dans le cadre des recommandations du CIC.

- En ce qui concerne l'action normative, neuf réunions statutaires¹⁵ se sont tenues dans le cadre du mandat normatif de l'Organisation durant la période considérée. Il a été décidé de s'employer en priorité à augmenter le nombre de ratifications dans les régions insuffisamment représentées et à rendre les États membres mieux à même d'appliquer les conventions, en se concentrant particulièrement sur l'Afrique, l'une des priorités absolues de l'Organisation. L'année 2010 a vu la *Convention de 2005 sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles* entrer dans sa phase opérationnelle. La *Convention de 1970 concernant les mesures à prendre pour interdire et empêcher l'importation, l'exportation et le transfert de propriété illicites des biens culturels* a célébré son 40^e anniversaire, engageant parallèlement une réflexion sur l'efficacité des outils et mécanismes existants de lutte contre le trafic illicite des biens culturels.
- Une restructuration du Secteur de la culture au Siège durant le second semestre de 2011 a été engagée en vue d'optimiser sa capacité d'exécution, en particulier dans le domaine normatif, et d'améliorer le rapport coût-efficacité au niveau de l'ensemble de ses programmes et de ses actions.

Défis, enseignements tirés et opportunités :

- Bien qu'il soit très positif que les activités culturelles les plus diverses soient couvertes par les Programmes conjoints F-OMD et conduites par divers organismes des Nations Unies en collaboration avec des gouvernements nationaux, la systématisation au niveau de toutes les régions et de tous les secteurs culturels, et la question du plein accès à toutes les informations pertinentes auprès de tous les organismes des Nations Unies concernés compromettent sérieusement la mise en œuvre du Projet de gestion des connaissances du F-OMD.
- En ce qui concerne Haïti, la conférence internationale visant à mobiliser des ressources a été organisée dans un contexte post-électoral complexe. De plus, la communauté internationale s'était déjà engagée en 2010 à accorder un montant considérable spécifiquement destiné à la phase humanitaire. La Conférence pour la culture de 2011 devrait donc être considérée comme une étape du processus de mobilisation des ressources à plus long terme.
- Le redéploiement interne du personnel de CLT au Siège (à partir de juin 2011) a manifestement eu pour effet d'accroître les ressources humaines consacrées à l'application des conventions. Néanmoins, du fait de la nécessité de répondre à d'autres engagements programmatiques et en raison du nombre et de l'ampleur des réunions statutaires couvertes par le secteur, le cadre normatif est encore loin de répondre aux attentes des États membres en ce qui concerne l'assistance technique et le renforcement des capacités nécessaires pour rendre les Conventions pleinement opérationnelles localement, et par conséquent pour obtenir des effets durables à long terme.

¹⁵

34^e session du Comité du patrimoine mondial, Brasilia, Brésil, 25 juillet – 3 août 2010.

Cinquième session du Comité intergouvernemental de sauvegarde du patrimoine culturel immatériel, Nairobi, Kenya, 15-19 novembre 2010.

16^e session du Comité intergouvernemental pour la promotion du retour de biens culturels à leur pays d'origine ou de leur restitution en cas d'appropriation illégale, Paris, France, 21-23 septembre 2010.

Première réunion du Conseil consultatif scientifique et technique de la Convention de 2001 sur la protection du patrimoine culturel subaquatique, Cartagène, Espagne, 14 et 15 juin 2010.

Quatrième session ordinaire du Comité intergouvernemental pour la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles, Paris, France, 29 novembre – 3 décembre 2010.

Troisième session de la Réunion des États parties à la Convention de 2001 sur la protection du patrimoine culturel subaquatique, Paris, France, 13 et 14 avril 2011.

Troisième session ordinaire de la Conférence des Parties à la Convention 2005 sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles, Paris, France, 14 et 15 juin 2011.

35^e session du Comité du patrimoine mondial, Paris, France, 19-29 juin 2011.

17^e session du Comité intergouvernemental pour la promotion du retour de biens culturels à leur pays d'origine ou de leur restitution en cas d'appropriation illégale, Paris, France, 30 juin – 1^{er} juillet 2011.

Axe d'action 1 : Protection et conservation des biens culturels immobiliers et des biens naturels, en particulier par l'application effective de la Convention du patrimoine mondial

Résultat escompté 1 : Mise en œuvre plus rigoureuse de la Convention du patrimoine mondial grâce au fonctionnement efficace de ses organes directeurs

- Le Comité du patrimoine mondial s'est réuni trois fois (en une session extraordinaire et deux sessions ordinaires), et pour améliorer ses méthodes de travail, il a décidé à sa 35^e session (en juin 2011) de tenir trois sessions ordinaires durant chaque période biennale. La représentativité de la Liste du patrimoine mondial s'est améliorée en 2010-2011 en raison de l'inclusion de cinq sites de pays non représentés, neuf de régions sous-représentées et six de catégories sous-représentées. En mars 2010, la Guinée équatoriale a ratifié la Convention, ce qui porte le nombre d'États parties à 187.

Résultat escompté 2 : Protection plus efficace des biens du patrimoine mondial contre les nouveaux défis et menaces planétaires

- Des activités opérationnelles se sont poursuivies dans des pays sortant d'un conflit ainsi que pour des biens du patrimoine mondial en péril. Deux biens ont été enlevés de la Liste du patrimoine mondial en péril, mais six y ont été ajoutés. La réunion de haut niveau demandée par le Comité en 2007 pour les cinq sites du patrimoine mondial en péril en République démocratique du Congo s'est tenue le 14 janvier 2011. À l'issue de cette réunion, la Directrice générale et le Premier Ministre ont signé la Déclaration de Kinshasa, dans laquelle le Gouvernement congolais s'est engagé à mettre en œuvre le Plan d'action stratégique proposé par l'Institut congolais pour la conservation de la nature. À la suite de cet engagement, le Gouvernement de la RDC a annoncé à la mi-mars 2011 qu'il mettait fin aux opérations de prospection pétrolière dans le Parc national des Virunga.

Résultat escompté 3 : Amélioration de la conservation au service du développement durable, notamment par des activités de renforcement des capacités et de formation

- Depuis le début de 2010, environ 600 personnes ont, dans toutes les régions, reçu une formation aux divers procédés de conservation du patrimoine mondial, avec une participation féminine active. Ces activités de renforcement des capacités ont également constitué un moyen de promouvoir la coopération régionale, en particulier la coopération Sud-Sud, par l'échange d'informations et d'expériences. L'actuel système de notification périodique a également permis aux directeurs de site de procéder à une évaluation approfondie de la gestion et de l'état de conservation de leur site, ce qui ne peut qu'être utile à la conservation à long terme des biens du patrimoine mondial.

Résultat escompté 4 : Élaboration d'outils d'éducation, de communication et de gestion des connaissances relatives au patrimoine mondial et élargissement du réseau de partenaires

- Cinq forums de la jeunesse ont eu lieu depuis juin 2010, et ont permis aux jeunes de réfléchir aux enjeux du patrimoine mondial, de créer des réseaux d'échanges et de mener des actions conjointes. La planification de la conservation du patrimoine urbain a été encouragée dans toutes les régions à travers différents projets mis en œuvre dans plusieurs villes du patrimoine mondial. Diverses publications techniques (telles que les manuels de référence) fournissent une orientation ciblée sur la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial et sont jugées très utiles par leurs divers utilisateurs (directeurs de site, agents de l'État, etc.). Enfin, les 16 partenariats établis depuis janvier 2010, essentiellement avec des partenaires du secteur privé, ont aidé à mieux faire connaître le patrimoine mondial et/ou les activités de conservation qu'il finance.

Défis, enseignements tirés et opportunités :

- Après 18 mois de mise en œuvre du programme, la principale difficulté tient encore à l'augmentation du nombre de sites inscrits sur la Liste du patrimoine mondial (46 en deux ans) sans accroissement correspondant des ressources du Fonds du patrimoine mondial et du Programme ordinaire. À la demande du Comité du patrimoine mondial, le Centre UNESCO du patrimoine mondial envisagera de nouveaux moyens d'assurer des ressources suffisantes aux activités concernant le patrimoine mondial et soumettra les résultats à la 36^e session du Comité (Saint-Pétersbourg, juin 2012). En tout état de cause, des ressources extrabudgétaires restent nécessaires pour les activités de conservation qui sont au cœur même du mandat de la *Convention du patrimoine mondial*.
- Sur le terrain, divers changements institutionnels se traduisant par un manque d'homologues nationaux ont causé des retards dans la conduite de certaines activités dans presque toutes les régions.
- Le Comité du patrimoine mondial a également encouragé le lancement de projets pilotes bénévoles liés à la fourniture d'un appui continu aux demandes d'inscription à titre expérimental, en vue de réduire le nombre de biens qui connaissent des problèmes notoires durant le processus de demande d'inscription
- Compte tenu du nombre croissant de catastrophes naturelles et de conflits affectant des biens du patrimoine mondial, le Comité du patrimoine mondial a insisté pour que des renseignements détaillés concernant les modalités de réduction des risques de catastrophe/planification des situations d'urgence soient systématiquement inclus dans les dossiers de demande d'inscription et les plans de gestion.

Axe d'action 2 : Sauvegarde du patrimoine vivant, en particulier par la promotion et la mise en œuvre de la Convention de 2003 pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel

Résultat escompté 5 : Mise en œuvre de la Convention pour la sauvegarde du patrimoine immatériel grâce au fonctionnement efficace de ses organes directeurs

- La Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel continue à susciter l'enthousiasme de ses 136 États parties (dont 17 l'ont ratifiée récemment) et d'innombrables communautés qui y voient un outil efficace ayant fait ses preuves pour contribuer à la sauvegarde de leur patrimoine culturel immatériel (PCI). À sa 5^e session tenue à Nairobi (Kenya) en novembre 2010, le Comité a décidé d'inscrire 46 éléments supplémentaires du patrimoine immatériel sur la Liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l'humanité et quatre autres sur la Liste du patrimoine culturel immatériel nécessitant une sauvegarde urgente.

Résultat escompté 6 : Renforcement des capacités des États membres en matière de sauvegarde du patrimoine culturel immatériel pour le développement des communautés concernées

- L'UNESCO a mis au point une stratégie globale de renforcement des capacités visant à rendre les pays mieux à même de sauvegarder leur PCI en organisant une série d'ateliers de formation sur la ratification et l'application de la Convention, l'établissement d'inventaires par les communautés et l'élaboration des demandes d'inscription sur la Liste de sauvegarde urgente. Un réseau de 65 experts régionaux (dont 25 provenant d'Afrique et 40 % de femmes) ont effectivement reçu une formation lors de six ateliers de 'formation d'instructeurs' qui leur permettront de mener à l'avenir des activités de renforcement des capacités dans différentes parties du monde. Les États parties ont généreusement fourni des ressources extrabudgétaires à l'appui de la stratégie globale de renforcement des

capacités, et ils ont fourni ou se sont engagés à fournir un montant de près de 10 millions de dollars des États-Unis durant la période biennale. La plus grande part de cette somme servira à financer le renforcement des capacités dans les pays africains, mais les activités seront étendues à toutes les régions, et des interventions pluriannuelles sont soigneusement prévues dans les États bénéficiaires de telle sorte que les concepts et méthodes de sauvegarde du PCI puissent reposer sur des bases solides.

Résultat escompté 7 : Sensibilisation accrue à l'importance de la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel

- Illustrant la volonté universelle et le souci de chacun de sauvegarder le patrimoine immatériel de la planète, des communautés du monde entier ont été mobilisées pour poursuivre et renforcer la pratique et la transmission de leurs expressions, connaissances et compétences culturelles. La cinquième session du comité qui s'est tenue à Nairobi (Kenya) en novembre 2010 a fait l'objet, à l'échelon mondial, d'une attention sans précédent dans l'histoire de l'UNESCO, à tel point que le serveur Web de l'Organisation a fini par être saturé du fait de l'immense intérêt suscité dans le monde entier par la décision du comité d'inscrire 46 éléments supplémentaires du patrimoine immatériel sur la Liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l'humanité, et quatre autres sur la Liste du patrimoine culturel immatériel nécessitant une sauvegarde urgente.

Défis, enseignements tirés et opportunités :

- La Convention risque de devenir victime de son propre succès, les attentes globales augmentant très rapidement alors même que le Comité intergouvernemental, ses organes consultatifs et le Secrétariat ne disposent que de ressources limitées. La notoriété acquise du fait des premières inscriptions sur les deux Listes de la Convention et la croissance exponentielle de l'intérêt manifesté par de plus en plus de pays sont une source de satisfaction, mais aussi de grave préoccupation. On peut notamment craindre une dilution et une confusion du concept de patrimoine immatériel, une exploitation à des fins commerciales ou politiques, le risque de décevoir les communautés détentrices, qui placent de grands espoirs dans l'approche adoptée par cette Convention, et avant tout le risque de perdre de vue son véritable objectif, qui est d'assurer la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel.
- Bien que les États parties aient généreusement fourni des ressources extrabudgétaires pour appuyer la stratégie globale de renforcement des capacités et pour renforcer les ressources humaines du Secrétariat à titre temporaire, un effort plus soutenu sur ce dernier point sera nécessaire pour que la Convention puisse accomplir sa noble mission.

Axe d'action 3 : Renforcement de la protection des objets culturels et de la lutte contre leur trafic illicite, notamment par la promotion et la mise en œuvre de la Convention de 1954 et de ses deux Protocoles ainsi que des Conventions de 1970 et 2001, et par le développement des musées

Résultat escompté 8 : Promotion de la réconciliation, de la cohésion sociale et de la coopération internationale par la mise en œuvre effective de la Convention de La Haye de 1954 et de ses deux Protocoles, ainsi que de la Convention de 1970 concernant les mesures à prendre pour interdire et empêcher l'importation, l'exportation et le transfert de propriété illicites des biens culturels

- Le Comité pour la protection des biens culturels en cas de conflit armé (1954) a accordé pour la première fois une protection accrue en inscrivant quatre sites de Chypre et d'Italie. Il a également défini les moyens par lesquels des organisations intergouvernementales et non-gouvernementales peuvent contribuer à l'évaluation des conditions exactes et aux modalités d'application du Deuxième Protocole relatif à la Convention de La Haye de

1954 pour la protection des biens culturels en cas de conflit armé. Des matériels éducatifs de mobilisation ont été produits (Dossier d'information et Textes de base de la Convention) et des efforts de sensibilisation ont été déployés. Quatre États (Belgique, Colombie, Allemagne et Oman) ont déposé leur instrument de ratification ou d'adhésion au Deuxième Protocole de la Convention de La Haye de 1999.

- Une réunion qui a rassemblé de nombreux participants et fait l'objet d'une publicité considérable a été organisée au Siège en mars 2011 pour célébrer le 40^e anniversaire de la Convention de 1970 concernant les mesures à prendre pour interdire et empêcher l'importation, l'exportation et le transfert de propriété illicites des biens culturels. La Convention compte maintenant 120 États parties à la suite de la ratification par Haïti en février 2010. Parmi les cas récemment réglés avec succès par le Comité intergouvernemental pour la promotion du retour de biens culturels à leur pays d'origine ou de leur restitution en cas d'appropriation illégale figurent la signature d'un accord bilatéral entre l'Allemagne et la Turquie concernant le Sphinx de Boguskoy, et un accord conclu au sujet du retour du masque Makondé entre un musée privé suisse et la République-Unie de Tanzanie. De plus, le comité a adopté un nouveau Règlement intérieur pour la médiation et la conciliation pour le retour ou la restitution de biens culturels, et approuvé des dispositions modèles définissant la propriété de l'État sur les biens culturels non découverts. Le Compendium sur le retour et la restitution d'objets culturels a été publié en anglais et en français, et des versions en chinois, coréen, espagnol et portugais sont en préparation. Le film sur la lutte menée par l'UNESCO et ses partenaires contre les trafics illicites est disponible en six langues, et une formation dans ce domaine est déjà dispensée en Asie (Mongolie), en Afrique, dans les États arabes, en Amérique latine et aux Caraïbes.

Résultat escompté 9 : Mise en œuvre des mesures nécessaires pour sauvegarder et préserver le patrimoine culturel dans les pays en situation de conflit, en particulier dans les territoires occupés

- À la suite des soulèvements qui se sont produits récemment dans la région arabe, deux missions se sont rendues en Égypte et trois en Tunisie pour évaluer la situation des musées et proposer des mesures concrètes pour améliorer la sécurité, la protection et la conservation du patrimoine culturel. Ces mesures sont actuellement mises en œuvre par les gouvernements respectifs. La Campagne internationale pour la sauvegarde du Musée national des civilisations égyptiennes est en cours de réorientation en vue de faire de ce musée une plate-forme pour la démocratie. Grâce aux deux projets portant sur des musées de Jérusalem, neuf jeunes Palestiniens (dont cinq femmes) ont trouvé un emploi permanent au Musée islamique et au Centre de sauvegarde des manuscrits islamiques et l'UNESCO leur assure actuellement une formation à la conservation et à la gestion des musées.

Résultat escompté 10 : Mise en œuvre plus rigoureuse de la Convention de 2001 sur la protection du patrimoine culturel subaquatique et renforcement de la coopération internationale pour la préservation du patrimoine culturel subaquatique

- Neuf nouveaux États parties ont adhéré à la Convention de 2001 sur la protection du patrimoine culturel subaquatique, ce qui porte leur nombre total à 37. En plus des réunions statutaires des États parties, de l'Organe consultatif de la Convention et du Groupe de travail sur les directives opérationnelles, on a organisé cinq réunions régionales de sensibilisation et sept cours régionaux de formation. Un nouveau site Web en sept langues et un outil de formation en ligne sur l'Annexe de la Convention sont en place.

Résultat escompté 11 : Renforcement des capacités des PMA pour ce qui est de protéger et de conserver les biens culturels mobiliers dans le cadre des efforts nationaux de développement

- L'UNESCO a adopté une nouvelle approche de l'utilisation du rôle éducatif des musées et de la mobilisation de la communauté pour sensibiliser la jeunesse africaine au VIH et au SIDA dans le cadre d'un projet pilote au Cameroun. Plusieurs nouveaux partenariats ont été établis, notamment avec Google pour recenser les musées en Afrique. On a organisé des séances intensives de renforcement des capacités des musées en mettant tout particulièrement l'accent sur 19 pays africains, dont le Cameroun, la République-Unie de Tanzanie, le Mali, le Burkina Faso, le Niger et la Guinée. Dix-huit outils de formation en ligne concernant les musées ont été produits en diverses langues et diffusés par l'intermédiaire de vastes réseaux.

Défis, enseignements tirés et opportunités :

- La Liste des biens culturels sous protection renforcée établie récemment, l'intérêt accru de la part des médias, des professionnels et du public pour la Convention de 1970, ainsi que le nombre croissant de ratifications de la Convention de 2001 montrent le potentiel énorme de ces conventions. De nombreuses activités concrètes sont en cours dans des pays arabes pour utiliser les musées comme plates-formes de la démocratie. L'UNESCO devrait profiter de cette dynamique et du potentiel qu'offrent ces conventions ainsi que le programme des musées pour leur affecter des ressources financières et humaines suffisantes.

Axe d'action 4 : Protection et promotion de la diversité des expressions culturelles, particulièrement par la mise en œuvre de la Convention de 2005 et le développement des industries culturelles et créatives

Résultat escompté 12 : Mise en œuvre de la Convention de 2005 sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles et de la Convention universelle sur le droit d'auteur, et renforcement des mécanismes opérationnels correspondants

- On a enregistré au cours des 18 mois écoulés des évolutions importantes dans l'application de la Convention de 2005 sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles, notamment le renforcement des mécanismes opérationnels, l'approbation d'un ensemble de directives opérationnelles ainsi que d'une feuille de route quant à la marche à suivre, et l'adoption d'un nouveau cadre pour l'établissement de rapports périodiques quadriennaux. Au 1^{er} juillet 2011, le nombre des Parties à la Convention de 2005 est passé à 117 (compte tenu des 12 nouvelles ratifications qui ont eu lieu durant la période biennale en cours), et le nombre des contributions volontaires au Fonds international pour la diversité culturelle (FIDC) a doublé. Un montant de plus de 4 millions de dollars des États-Unis a été levé. La phase pilote du FIDC a été lancée en mars 2010, et les premiers projets ont été approuvés par le Comité intergouvernemental en décembre 2010. Trente-et-un projets concernant la politique et les industries culturelles dans 24 pays en développement sont actuellement mis en œuvre par le Secrétariat avec le concours du FIDC. Un programme d'assistance technique sur la gouvernance de la culture a été lancé pour rendre les pays en développement mieux à même d'appliquer la Convention de 2005. Le programme comprenait un appel aux experts qui a suscité 650 candidatures dans le monde.
- La plate-forme en ligne de l'Alliance globale pour la diversité culturelle a été remise en piste et dotée d'un nouveau centre de ressources et de nouveaux outils d'évaluation pour promouvoir des partenariats public-privé dans les industries culturelles des pays en développement. Par l'intermédiaire de l'Alliance globale, un appui financier a été apporté

à des projets opérationnels tels qu'un partenariat entre le Bureau export de la musique africaine (BEMA), la société civile et des organisations professionnelles de quatre pays d'Afrique de l'Ouest. Ce partenariat a essentiellement pour but de renforcer les capacités au niveau local, de favoriser l'émergence de marchés locaux viables et de faciliter l'accès aux marchés internationaux. Le Programme de bourses UNESCO-Aschberg pour artistes destiné à promouvoir la mobilité des artistes et les travaux réalisés dans le cadre de l'Observatoire mondial sur la condition sociale de l'artiste s'est poursuivi.

- En ce qui concerne la Convention universelle sur le droit d'auteur, il a été décidé lors de la 14^e session du Comité intergouvernemental de mettre fin aux sessions ordinaires (prévues tous les quatre ans), compte tenu de la diminution de l'importance et du champ d'application de la Convention au cours des 20 dernières années, en comparaison d'autres accords internationaux administrés par l'OMPI.
- Un audit du Fonds international pour la promotion de la culture (FIPC) a eu lieu à la suite de la 184^e session du Conseil exécutif et à sa 186^e session, il a été décidé de relancer le FIPC et de réviser ses statuts.

Résultat escompté 13 : Renforcement et mise en évidence de la contribution des industries culturelles et créatives au développement, notamment par la tenue du Forum mondial sur la culture et les industries culturelles, avec l'aide de partenariats public-privé

- En vue du renforcement de la contribution des industries culturelles et créatives au développement, l'action a porté sur la production d'outils méthodologiques à travers la mise en œuvre du projet « Renforcement des capacités pour mettre la culture au service du développement en utilisant les nouveaux outils de politique/programmation de l'UNESCO »; le lancement de la phase test des indicateurs de culture et développement dans six pays de quatre régions; la publication du « Guide pour le développement des industries culturelles et créatives » en espagnol; et la tenue d'un colloque international sur le financement de la culture ainsi que son suivi en Afrique.
- Au titre du développement de nouveaux partenariats au niveau local, le Réseau UNESCO des villes créatives s'est étendu à travers l'admission de nouvelles villes, le nombre total passant à 28, auxquelles s'ajoute une trentaine de candidatures en cours – et a été renforcé par le lancement d'initiatives communes et une nouvelle stratégie de coopération pour le développement durable.
- L'affirmation du rôle de l'éducation artistique pour le développement socioculturel a été, avec celui de l'éducation pour tous, au cœur de l'Agenda établi par la 2^e Conférence mondiale sur l'éducation artistique (Séoul, mai 2010). L'Agenda a été traduit dans les six langues officielles des Nations Unies et diffusé auprès des États membres en anglais et en français. Des initiatives de suivi ont été prises en particulier par les commissions nationales, les partenaires non gouvernementaux, des unités décentralisées du Secrétariat, les deux chaires UNESCO et le réseau des observatoires.

Résultat escompté 14 : Promotion du multilinguisme et de la diversité linguistique par l'édition et la traduction, notamment en ce qui concerne les contenus sur l'Internet

- Le devenir de l'écrit face au livre électronique a fait l'objet des propositions novatrices du « 2^e Forum mondial de l'UNESCO sur la culture et les industries culturelles » (Monza, juin 2011), tandis que pour le recensement de la traduction dans le monde, l'Index Translationum a enregistré une forte progression des données recueillies: le nombre de pays participant est passé de 120 à 146 incluant pour la première fois certains pays africains et latino-américains. La création et l'installation d'un nouveau logiciel a par ailleurs accéléré le traitement des données. Durant les seuls six premiers mois de 2011, environ 90 000 nouvelles notices ont pu être ainsi intégrées, au lieu de 130 000 pour toute

l'année 2010. Ces progrès ont ainsi accru la pertinence et l'efficacité de cet outil de recensement et de promotion de la diversité linguistique à travers la traduction.

Résultat escompté 15 : Appui aux capacités de création, de production et de gestion des artisans et designers

- L'artisanat de qualité et le design ont été promus principalement à travers la « Reconnaissance d'excellence » étendue à de nouvelles sous-régions et la Plate-forme « Design 21 ». De nouveaux centres DREAM ont été lancés au Liban, en Chine, aux Philippines et en Haïti, proposant des activités artistiques qui incluent la peinture, le dessin, le théâtre, la poésie et l'artisanat, apportant ainsi un soutien aux enfants dépourvus de ressources essentielles. Le centre DREAM mis en place en Haïti en 2005 pour promouvoir la réintégration sociale d'une centaine d'enfants des rues âgés de 10 à 17 ans en développant leurs capacités et leur potentiel créatif a été renforcé pendant la période concernée.

Résultat escompté 16 : Accompagnement des États membres pour promouvoir et protéger les langues en péril et les langues autochtones

- La version papier de l'Atlas UNESCO des langues en danger dans le monde a été publiée en anglais, en français et en espagnol. Sa version en ligne a été mise à jour grâce au concours financier de la Norvège (voir également la notification concernant la Plate-forme intersectorielle sur les langues et le multilinguisme ci-après).

Défis, enseignements tirés et opportunités :

- Le passage au stade de l'application de la Convention de 2005 a suscité un grand enthousiasme et des demandes de renforcement des capacités, l'établissement de plates-formes d'échange d'informations, le recueil de données et de pratiques exemplaires ainsi que des activités de promotion et de levée de fonds en vue faire mieux connaître la Convention et de renforcer the Fonds international pour la diversité culturelle. Pour ne pas freiner cette dynamique, les Parties à la Convention ont demandé que des ressources humaines et financières suffisantes soient fournies pour intensifier l'impact de leur action.
- Les 18 premiers mois de l'exercice ont constitué une épreuve de vérité pour une meilleure connaissance de la situation des industries culturelles et créatives dans le monde et surtout le perfectionnement des moyens de l'analyser. Les initiatives prises ont permis de renforcer les niveaux de coopération intermédiaires, particulièrement celui des villes. Elles ont ouvert la voie à de nouvelles réflexions et expérimentations sur le devenir de la culture, notamment l'écrit, l'artisanat et le design, conduit à réviser les approches en matière d'éducation artistique et à étendre la contribution des arts et de la créativité au rétablissement culturel des pays sortant d'un conflit ou d'une catastrophe.

Axe d'action 5 : Intégration du dialogue interculturel et de la diversité culturelle dans les politiques nationales

Résultat escompté 17 : Intégration de la culture dans les politiques nationales de développement et les exercices de programmation conjointe par pays dans le cadre des équipes de pays des Nations Unies

- Afin d'intégrer les principes de la diversité culturelle dans les politiques et programmes nationaux, il a été élaboré un référentiel pour l'élaboration de politiques culturelles où figure un document-cadre qui énonce un Nouveau programme de politique culturelle pour le développement et la compréhension mutuelle et le « Prisme de la diversité culturelle », ainsi qu'un ensemble d'autres matériels pédagogiques. Ces matériels sont utilisés pour la

formation de 13 instructeurs qui ont ensuite formé les autorités nationales de différents ministères (essentiellement des ministères de la culture), et des acteurs de la société civile et/ou des collègues des Nations Unies à l'intégration de la culture dans les plans nationaux de développement. Cette formation a abouti à l'intégration des principes de diversité culturelle et de dialogue interculturel de l'UNESCO dans les politiques de culture et de développement dans les pays pilotes. Dans plusieurs pays, les principes de la diversité culturelle et du dialogue interculturel se sont traduits par les propositions d'élaboration/révision de la politique culturelle du pays dans le cadre d'une stratégie nationale de développement à plus grande échelle (Maroc, Cambodge et certains pays des Caraïbes). Dans d'autres pays, cette approche a permis de formuler une stratégie intersectorielle pour intégrer la culture dans les plans nationaux de développement (Costa Rica, Seychelles, Burkina Faso et Équateur). Dans d'autres pays encore, les principes de diversité culturelle et de dialogue interculturel ont été intégrés dans les stratégies promouvant le rôle de la culture au service du développement aux niveaux décentralisés. Il y a enfin l'exemple de pays comme le Mozambique et le Viet Nam, où la formation a permis l'intégration des principes de la diversité culturelle dans le PNUAD.

- Une action novatrice pour introduire les principes de la diversité culturelle et du dialogue interculturel dans les priorités de l'ONU comme l'Éducation en vue du développement durable ou la prévention et les soins du VIH et du SIDA a également donné des résultats concrets. Par exemple, une base de données sur les pratiques exemplaires permettant de lier la culture, l'éducation et le développement durable a suscité une multitude de réponses de la part d'organisations de la société civile du monde entier désireuses de partager leurs projets au moyen d'un site Web, créant ainsi une base de connaissances plus solide pour une pédagogie innovante dans ce domaine. De plus, la diffusion des recherches et des outils sur les approches de la prévention et des soins du VIH et du SIDA a amené le Secrétariat de la SADC à utiliser le savoir-faire et les matériels de l'UNESCO dans sa stratégie de lutte contre le VIH et le SIDA dans les pays membres.
- Pour intégrer les droits et les aspirations des peuples autochtones et établir des liens avec les Conventions de l'UNESCO dans le domaine de la culture et la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (UNDRIP), on a organisé des consultations en interne et une collaboration avec l'Instance permanente des Nations Unies sur les questions autochtones (UNPFII) et la communauté de la recherche en général.
- La mise en œuvre des 18 programmes interinstitutions menés dans le cadre du Fonds pour la réalisation des OMD au titre du processus de réforme « Unis dans l'action » s'est poursuivie. De plus, le Projet de gestion des connaissances du F-OMD sur la culture et le développement dirigé par l'UNESCO avait pour but de tirer parti des résultats des programmes. Cela a permis d'identifier les expériences réussies et de tirer des enseignements, ainsi que d'établir de nouveaux liens entre culture et développement sur la base d'expériences concrètes, tout en faisant appel aux principaux protagonistes des programmes interinstitutions – homologues nationaux et coordonnateurs des programmes et organismes des Nations Unies. En recueillant et en codifiant les connaissances acquises dans le cadre de ces programmes, le projet vise à constituer un ensemble de connaissances qui puisse servir de référence au système des Nations Unies ainsi qu'à l'ensemble de la communauté du développement.

Résultat escompté 18 : Approfondissement et diffusion des connaissances sur l'histoire de l'Afrique et la tragédie de la traite négrière et ses diverses routes dans les différentes régions du monde, et renforcement du projet La route de l'esclave

- En vue de la promotion des Histoires générales et régionales et de leur large diffusion, la numérisation et la mise en ligne des six collections se sont poursuivies. C'est ainsi que 51 des 103 volumes de ces Histoires sont maintenant disponibles en ligne, de même que

d'autres matériels promotionnels dont des DVD, des films et une brochure. Le spot vidéo sur les Histoires générales et régionales de l'UNESCO produit en 2009 pour mettre en lumière la contribution considérable de l'Organisation au dialogue entre les cultures a été projeté en différentes occasions en 2010, Année internationale du rapprochement des cultures.

- L'Histoire générale de l'Afrique a été traduite en portugais (Brésil), et elle est donc disponible en ligne en quatre langues (arabe, anglais, français et portugais), et obligatoirement incluse dans les programmes scolaires brésiliens avec l'aide d'un Manuel de l'enseignant produit par l'UNESCO. Des équipes de chercheurs ont été constituées pour rédiger, pour l'enseignement primaire et secondaire en Afrique, trois contenus communs avec les Guides à l'usage des enseignants correspondant aux trois groupes d'âge ciblés chez les enfants et les jeunes. L'Histoire générale de l'Afrique est en passe de faire l'objet d'une plus large diffusion et de pouvoir être utilisée directement. La collection a été numérisée et est disponible en format multimédias, ce qui en accroît l'impact en Afrique, au sein de la diaspora et au-delà, dans les milieux scientifiques et universitaires.
- L'achèvement des Histoires générales et régionales, leur traduction en différentes langues leur accès gratuit en ligne représentent un succès majeur et ouvrent largement la voie à un dialogue interculturel dialogue, y compris à une lecture horizontale croisée et/ou « polyphonique » de ces histoires générales, ainsi qu'à leur utilisation à des fins éducatives.
- La connaissance de la tragédie qu'a été la traite des esclaves et des diverses routes que celle-ci a empruntées dans différentes régions du monde s'est améliorée grâce à l'adoption des nouvelles orientations conçues pour le Projet La route de l'esclave. L'extension des recherches à de nouvelles régions a abouti au lancement de deux études, l'une sur la région du Pacifique et l'autre sur la Mer rouge. Des recherches sur les conséquences psychologiques de l'esclavage et sur les contributions africaines aux sciences et au développement ont également été entreprises. Les travaux réalisés au cours des dernières années sont également mieux diffusés grâce à des trousseaux pédagogiques multimédias telles que le DVD-Rom « Routes de l'esclave : une vision globale ». Ce matériel est très apprécié comme outil éducatif et de sensibilisation, et il est très demandé. De plus, une dynamique intersectorielle a été recherchée, en particulier au titre du Projet éducatif sur la traite négrière transatlantique dans le cadre du Réseau des écoles associées de l'UNESCO (réSEAU). Un concours international de design en vue de l'érection, au Siège des Nations Unies, d'un mémorial permanent destiné à commémorer les victimes de l'esclavage et de la traite transatlantique sera organisé prochainement à la suite d'un Mémoire d'accord signé entre le Comité du Mémorial permanent, le Bureau des Nations Unies pour les partenariats et l'UNESCO le 30 juin 2011. Il incitera la communauté internationale à se souvenir de cette histoire et de ses conséquences, et à élaborer un programme de sensibilisation à ce mémorial.

Résultat escompté 19 : Renforcement, aux niveaux local, national et régional, des conditions, des capacités et des modalités du dialogue interculturel et du dialogue interreligieux

- Dans le cadre du protocole d'accord signé entre l'UNESCO et l'Alliance des civilisations (AoC) en mai 2010 et des cinq projets du « Vademecum » bénéficiant d'un financement extrabudgétaire de l'Espagne, 20 experts dans les domaines de l'histoire, de la philosophie, de la littérature, des sciences et de l'art ont élaboré, sous la direction d'un Comité d'orientation, le contenu scientifique de « l'Anthologie scientifique, philosophique, littéraire et artistique de la civilisation arabo-musulmane et de son apport au renouveau de la pensée et de la culture occidentale », laquelle doit permettre de sensibiliser le grand public sur la contribution de la civilisation arabo-islamique. Cette activité a été réalisée

dans le cadre de 2010, Année internationale du rapprochement des cultures et du partenariat avec l'Alliance des Civilisations. Le projet de « Vademecum » a été présenté lors de la Journée de la philosophie, au Siège de l'UNESCO le 18 novembre 2010. Des efforts visant à promouvoir le dialogue euro-arabe ont par ailleurs été entrepris, notamment par la tenue d'une conférence organisée dans le cadre du Plan Arabia intitulée « *La musique comme instrument de dialogue entre les cultures, la contribution arabe* » (juin 2010) et qui a mis en avant le rôle de vecteur du dialogue joué par la musique tout au long de l'histoire.

Défis, enseignements tirés et opportunités :

- Il reste encore à répondre de façon adéquate à la demande croissante de conseils, d'outils et de formation à l'élaboration de politiques dans les domaines de la culture et du développement. La formation initiale d'instructeurs, de fonctionnaires et de représentants de la société civile de pays d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine s'est révélée utile, mais insuffisante. De même, bien que la collaboration avec différentes équipes de pays des Nations Unies ait également été renforcée avec succès en vue d'intégrer l'égalité des sexes, la diversité culturelle et les droits de l'homme dans les PNUAD, la demande n'est pas encore entièrement satisfaite.
- Il reste beaucoup à faire pour intégrer effectivement la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones dans les programmes de l'UNESCO et les travaux de ses comités. La Directrice générale a donc décidé de suivre l'exemple d'agences sœurs des Nations Unies et d'élaborer une politique de l'UNESCO à l'égard des peuples autochtones qui fournira une orientation et des lignes directrices dans ce domaine.
- La numérisation des Volumes des Histoires générales et régionales de l'UNESCO, leur accès en ligne et leurs éditions ou versions papier bon marché suscitent des problèmes de droit d'auteur et de copublication qui font que tous les volumes ne sont pas disponibles en ligne. L'insuffisance des ressources financières et humaines ne permet guère de diffuser plus largement les Histoires de l'UNESCO et limite leur accès (en particulier à travers leur traduction dans d'autres langues nationales et/ou régionales, ainsi que leur utilisation à des fins de dialogue, d'éducation et de vulgarisation).
- En ce qui concerne le Projet La route de l'esclave, les difficultés en perspective concernent notamment la participation plus active indispensable des bureaux hors Siège et des commissions nationales pour l'UNESCO pour permettre une conduite plus efficace des activités menées au niveau local, et maximiser ainsi l'impact du projet.
- La diffusion et l'exploitation pédagogique du contenu de « l'Anthologie scientifique, philosophique, littéraire et artistique de la civilisation arabo-musulmane et de son apport au renouveau de la pensée et de la culture occidentale » sont liées à l'approbation par le donateur des propositions formulées par l'UNESCO. Cependant, les événements récents survenus dans la région arabe et les enjeux qui en découlent prouvent que le dialogue interculturel est plus que jamais nécessaire.
- Des études réalisées dans les cinq régions ont permis de mieux comprendre les processus d'acquisition de compétences interculturelles permettant de promouvoir le dialogue au sein de sociétés culturellement diversifiées. Concernant les compétences interculturelles, la superposition entre le programme et la plateforme a apporté une certaine confusion dans la mise en œuvre, à laquelle il conviendra de remédier. Le principal défi sera d'assurer l'exploitation pédagogique de ces études par leur mise en ligne.

Priorité globale Afrique

Prise en compte des nouveaux défis posés par la diversité culturelle et le dialogue interculturel dans les politiques culturelles en Afrique, en collaboration avec l'Union africaine

- Le Fonds international pour la diversité culturelle (FIDC) de la Convention de 2005 promeut le développement durable et la réduction de la pauvreté dans les pays en développement en soutenant des projets and activités qui facilitent l'introduction de politiques culturelles et renforcent les industries culturelles locales. Doté de plus de 4 millions de dollars provenant de contributions volontaires, le FIDC soutient actuellement 31 projets dans 24 pays en développement, dont 18 projets dans 16 pays africains. Ces projets poursuivent des objectifs allant du recensement des industries culturelles du Kenya à un soutien à l'édition de livres à Madagascar, en passant par la création de nouveaux modèles d'entreprises pour l'industrie musicale au Bénin.

Intégration de la culture dans les politiques nationales de développement du continent, notamment dans le cadre des exercices de programmation commune par pays menés par les équipes de pays des Nations Unies

- La stratégie globale de renforcement des capacités de la Section du patrimoine culturel immatériel a pour but d'aider les États membres à formuler ou réviser leurs politiques nationales de développement conformément à l'Article 13 (a) de la Convention de 2003 Convention, qui les appelle à « adopter une politique générale visant à mettre en valeur la fonction du patrimoine culturel immatériel dans la société et à intégrer la sauvegarde de ce patrimoine dans des programmes de planification ». Bien qu'il n'en soit pas encore au point d'aider directement les États membres à formuler des politiques de ce genre, le programme de renforcement des capacités souligne néanmoins l'obligation qu'ont les États parties d'agir en ce sens et de renforcer leurs ressources institutionnelles et humaines nationales de telle sorte que les responsables de la formulation des politiques soient conscients du PCI et de l'importance de sa sauvegarde, et que les objectifs de la Convention et les obligations des États parties trouvent un écho dans les processus politiques. Le continent africain étant le principal objectif de la stratégie globale de renforcement des capacités, l'intégration de la culture en général et du PCI en particulier dans les politiques nationales de développement joue un rôle central dans les activités de renforcement des capacités menées à ce jour.
- L'engagement de l'UNESCO de contribuer à la réalisation du Sixième Objectif du Millénaire pour le développement et des initiatives de l'ONUSIDA prend, dans le cadre du Secteur de la culture, la forme concrète de la diffusion d'un outil de formation en ligne concernant la réponse culturellement appropriée à la prévention du VIH et du SIDA, et d'une trousse à outils artistique sur la stigmatisation liée au VIH et au SIDA. Ces deux outils sont actuellement distribués en différentes langues aux ONG travaillant au sein des communautés locales d'Afrique australe.
- Opérant en partenariat avec des parties prenantes clés (organisations de la fonction publique, réseaux de personnes vivant avec le VIH et le SIDA et guérisseurs, etc.), l'UNESCO appuie le développement des environnements culturels locaux et renforce les capacités de recherche fondées sur des éléments concrets en Afrique australe (Botswana, Lesotho, Mozambique, Afrique du Sud et Zambie) pour que les politiques et les programmes nationaux relatifs au VIH et au SIDA reposent sur des informations plus solides, en particulier aux fins de la prévention.

Renforcement de la conservation des sites du patrimoine mondial en Afrique, notamment par le renforcement des capacités et la formation en coopération avec le Fonds africain du patrimoine mondial

- Des activités de renforcement des capacités ont été menées en Afrique à l'occasion du deuxième cycle de rapports périodiques (cinq réunions sous-régionales ont eu lieu) organisé en collaboration avec le Fonds africain du patrimoine mondial. Environ 250 personnes ont reçu une formation à l'établissement des dossiers de proposition d'inscription et des déclarations de valeur universelle exceptionnelle rétrospectives. La compréhension approfondie des sites ainsi acquise sera très utile à la conservation à long terme des biens du patrimoine mondial en Afrique. De plus, divers projets de conservation sont en cours et concernent la planification de la conservation urbaine (Mozambique, Mali) ou des sites inscrits sur la Liste du patrimoine mondial en péril (République démocratique du Congo, République-Unie de Tanzanie). La réunion de haut niveau demandée par le Comité du patrimoine mondial (Christchurch, 2007) sur l'état de conservation des cinq sites du patrimoine mondial en péril de la République démocratique du Congo s'est tenue le 14 janvier 2011 à Kinshasa. L'une de ses conséquences directes a été l'interruption des opérations de prospection pétrolière dans le Parc national des Virunga en mars suivant.

Meilleure connaissance de l'Afrique et de la tragédie de l'esclavage

(Voir également la notification sur le résultat escompté 18 plus haut)

- La « Priorité globale Afrique » de l'UNESCO est l'un des principaux objectifs du Projet La route de l'esclave, dans la mesure où celui-ci contribue à une meilleure connaissance de l'Afrique, de l'histoire de la traite et de l'esclavage et de leurs conséquences. Le contexte offert par 2011, Année internationale des personnes d'ascendance africaine, est particulièrement favorable à cet égard. Une étude sur l'esclavage et la traite dans la région de la Corne de l'Afrique et de la Mer rouge est en cours. Le Projet éducatif sur la traite négrière transatlantique du Réseau du système des écoles associées de l'UNESCO (TST-réSEAU) continue à renforcer le dialogue interculturel entre jeunes au moyen des échanges scolaires en Afrique, aux Amériques et en Europe encouragés dans le cadre de la mise en œuvre du projet. Le DVD « Routes de l'esclave : une vision globale » est diffusé cette année dans tous les pays africains et par l'intermédiaire du TST-réSEAU. Une publication intitulée « La traite négrière, l'esclavage et les violences coloniales en République démocratique du Congo » a été diffusée en collaboration avec le Bureau de l'UNESCO de Kinshasa. Le projet renforce la célébration du patrimoine africain en Afrique même et à l'extérieur, en mettant particulièrement l'accent sur des dates commémoratives comme le 25 mars (Journée internationale de commémoration des victimes de l'esclavage et de la traite transatlantique des esclaves), le 23 août (Journée internationale du souvenir de la traite négrière et de son abolition) et le 2 décembre (Journée internationale pour l'abolition de l'esclavage). L'UNESCO a été chargée d'organiser un concours international en vue de l'érection, au Siège des Nations Unies à New York, d'un Mémorial permanent destiné à honorer les victimes de l'esclavage et de la traite transatlantique.
- L'utilisation de l'Histoire générale de l'Afrique à des fins éducatives est au cœur de la Priorité globale Afrique. Lancé par l'UNESCO, le projet sur l'utilisation pédagogique de l'Histoire générale de l'Afrique, qui a pour but de contribuer à la rénovation de l'enseignement de l'histoire dans les écoles africaines et à une meilleure connaissance de l'histoire de l'Afrique au sein de la Diaspora, est réalisé dans le cadre du Plan d'action de la seconde Décennie de l'éducation pour l'Afrique (2006-2015). La collection ayant été traduite en portugais (Brésil), elle est maintenant disponible en ligne en quatre langues (arabe, anglais, français et portugais) ; des CD-ROMS/DVD sur l'Histoire générale de l'Afrique ont été produits et distribués; la restructuration et la mise à jour du site Web sur l'Histoire générale de l'Afrique sont achevées, et la collection, maintenant numérisée, est

disponible dans un format multimédias, à la fois sur CD-ROM et sous forme téléchargeable ; la première conférence régionale organisée pour mettre au point des contenus pédagogiques communs sur la base de l'Histoire générale de l'Afrique, à l'usage des écoles primaire et secondaire africaines a eu lieu à Tripoli du 12 au 16 juin 2010 avec la participation de 117 représentants de 46 pays africains et de la Diaspora. Durant sa réunion tenue à Addis Abeba (Éthiopie) du 24 au 28 octobre 2010, le Comité scientifique créé pour le projet a identifié et sélectionné des experts pour élaborer ces contenus communs, les guides à l'usage des enseignants correspondant aux trois groupes d'âge ciblés, à savoir les enfants de moins de 12 ans et les jeunes de 13 à 16 ans et de 17 à 19 ans.

- L'égalité des sexes est également prise en compte, comme en témoigne la participation d'éminentes universitaires au projet du Comité scientifique international. Une femme préside le Comité pour la première fois depuis 1994. De plus, le projet veille tout particulièrement à mettre en lumière la contribution des femmes au mouvement de résistance et leur contribution à l'abolition de l'esclavage et plus particulièrement leur rôle éminent dans la conservation et la transmission de la culture et du patrimoine africains.

Promotion des langues africaines par l'édition et la traduction

- L'Index Translationum a établi une collection d'enregistrements concernant les pays africains. Cela a permis d'améliorer les données statistiques concernant les traductions depuis et vers différentes langues africaines (plus de 1 000 nouveaux enregistrements). Ces langues sont les suivantes : xhosa, tswana, naro, biali, aja, foodo, fon, bisca, buamu, bambara, mbuko, gbaya-bossangoa, bhele, fuliiru, etc.

Promotion de l'intégration régionale africaine à travers des manifestations culturelles

- En plus des activités menées dans le domaine de l'artisanat, l'UNESCO a apporté son appui à divers événements relatifs aux industries créatives et culturelles et aux arts par l'intermédiaire de ses bureaux hors Siège et dans le cadre de la 22^e édition du Festival panafricain du cinéma et de télévision de Ouagadougou (FESPACO, 27 février – 7 mars 2011).

Renforcement des marchés locaux africains dans les domaines de la musique et de l'artisanat

- L'Alliance globale pour la diversité culturelle apporte un appui financier à des projets opérationnels visant à promouvoir des partenariats dans les industries culturelles des pays en développement, en accordant la priorité à l'Afrique. En 2011, un soutien a été apporté au Bureau export de la musique africaine (BEMA), qui réunit le secteur public, la société civile et des organisations professionnelles dans quatre pays d'Afrique de l'Ouest. Ce partenariat vise essentiellement à renforcer les capacités au niveau local, à favoriser l'émergence de marchés locaux viables et à faciliter l'accès aux marchés internationaux. De plus, une aide est actuellement apportée à la création d'une pépinière d'industries culturelles au Burkina Faso, « le Centre Reemdoogo de Ouagadougou ». Il s'agit ainsi de contribuer à la structuration de l'industrie musicale en rendant, au plan institutionnel et humain, les entrepreneurs mieux à même de créer, de développer et de gérer des PME.
- Dans le domaine de l'artisanat, on s'est efforcé essentiellement de renforcer les capacités nationales, d'encourager la production de produits artisanaux de haute qualité et de promouvoir le travail des artisans. Les travaux des artisans lauréats du Prix d'excellence de l'UNESCO en Afrique de l'Ouest ont fait l'objet d'une promotion et d'une publicité dans le cadre d'événements internationaux (Ouagadougou, novembre 2010 ; Foire de Paris, mai 2011).

Priorité globale Égalité entre les sexes

Renforcement de la participation active et visible des femmes aux industries culturelles et créatives

- L'UNESCO utilise ses instruments normatifs contraignants appropriés dans le domaine de la culture pour promouvoir l'égalité entre les sexes. Les dispositions pertinentes figurent dans la Convention de l'UNESCO sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles de 2005, qui, en juillet 2011, comptait 118 parties et entrait dans sa phase opérationnelle. L'article 7 de cette Convention invite ses parties à agir pour inciter les femmes à créer, produire et diffuser diverses expressions culturelles, à en bénéficier et à y accéder. Il sera rendu compte de la mesure dans laquelle les parties l'auront fait dans des rapports périodiques, dont les premiers doivent être présentés en juin 2012. L'analyse que le Secrétariat doit préparer rendra compte des mesures à prendre pour suivre l'évolution de la situation dans ce domaine. Des exemples de bonnes pratiques en matière de promotion des femmes seront inclus dans toutes les activités d'échange d'informations.
- Les indicateurs UNESCO de la culture et du développement ont pour objet de collecter des données pour soutenir l'intégration stratégique de la culture dans les politiques de développement. Ils ont été testés dans six pays. Ces indicateurs qualitatifs et quantitatifs couvrent sept domaines de développement, dont l'égalité des sexes. Ils concernent le taux d'alphabétisme des femmes, leur niveau d'accès aux institutions, ressources et services publics, ainsi que leurs droits économiques, juridiques et de propriété. En outre, quand cela est possible, ces indicateurs sont ventilés par sexe. Analysés à travers le prisme de la culture et du développement, ils fournissent des informations sur le respect des droits de l'homme, l'égalité des chances et les capacités de participation à la culture et ce, à un niveau national. Au cours de la phase d'essai des indicateurs, qui se déroule actuellement dans six pays, des équipes de pays ont proposé des indicateurs supplémentaires qui donnent un meilleur aperçu des relations entre égalité des sexes, culture et développement dans leurs contextes nationaux respectifs. Ils concernent le pourcentage de femmes à la tête d'institutions culturelles ou des indicateurs de violence à l'encontre des femmes.
- Les activités de renforcement des capacités ont inclus des formations axées sur les compétences, ainsi que des techniques de gestion et de marketing. Des jeunes femmes étudiant l'artisanat et le design ont acquis une expérience pratique (en Amérique latine, en Asie et en Afrique). Grâce à leur participation à des manifestations internationales (SIAO, « Foire de Paris », salon « Maison et Objet », Folk'Art Market de Santa Fe), des artisans ont renforcé leur réseau professionnel.

Incitation des États parties à la Convention de 1972 à accroître la participation active des femmes aux réunions du Comité du patrimoine mondial ainsi qu'aux initiatives de gestion et de conservation correspondantes en faveur du patrimoine mondial

- Depuis le début de l'exercice biennal, la participation des femmes aux ateliers relatifs au patrimoine mondial a été d'environ 35 %. Il s'agit d'une moyenne qui recouvre des disparités entre régions : l'équilibre est presque atteint en Amérique latine, dans les États arabes et en Europe, alors qu'en Afrique et en Asie peu de femmes s'impliquent encore en dehors de leur communauté. Par ailleurs, plusieurs activités de conservation du patrimoine et ateliers participatifs, axés sur des parties prenantes locales et mettant l'accent sur la représentation des femmes et des jeunes, ont eu lieu (en Afrique et en Amérique latine, par exemple). L'implication des femmes dans la gestion des connaissances et l'éducation relatives au patrimoine mondial a également été encouragée (par exemple par des projets pilotes en Arménie et en Azerbaïdjan).

Accroissement des possibilités offertes aux femmes d'acquérir une expérience de la gestion des musées

- Au Viet Nam, un rapport de recherche sur les sexes et les musées, récemment produit par le Bureau de l'UNESCO à Hanoi, traite de la gouvernance actuelle des musées, du contenu des expositions et de la culture du travail dans le pays. Il servira à élaborer une série de recommandations visant à promouvoir, à travers les musées, une compréhension de l'histoire plus sensible aux questions d'égalité des sexes et contribuera à transformer les pratiques des musées afin de favoriser l'égalité des sexes dans le milieu du travail.

Amélioration de la compréhension par les différents acteurs de l'UNESCO des aspects relatifs à l'égalité entre les sexes en matière de patrimoine culturel immatériel

- Les aspects relatifs à l'égalité entre les sexes en matière de patrimoine culturel immatériel (PCI) sont pris en compte dans les matériels de formation et de renforcement des capacités élaborés dans le cadre de la stratégie globale de renforcement des capacités pour la sauvegarde du PCI définie par l'Organisation. Par exemple, lors des ateliers de formation à l'établissement d'inventaires par les communautés, une grande importance est accordée au fait de comprendre que les informations, pratiques et connaissances du PCI sont partagées différemment au sein de toute communauté, notamment entre personnes de sexes différents. Les méthodes d'établissement d'inventaire doivent donc prendre en compte la nécessité d'impliquer des membres de la communauté des deux sexes ; les équipes chargées de réaliser de tels inventaires doivent par conséquent intégrer des personnes capables d'obtenir efficacement des informations auprès des hommes comme des femmes, et les stagiaires eux-mêmes doivent appartenir aux deux sexes. De même, les matériels de formation de l'atelier consacré à l'application de la Convention à l'échelon national insistent sur l'importance que cette dernière accorde aux droits de l'homme et sur la nécessité de prendre en compte, dans le cadre de la Convention, uniquement le patrimoine respectant les instruments existants relatifs aux droits de l'homme. Bien que des pratiques et expressions relevant du PCI puissent se limiter à l'un des sexes tout en respectant la définition de la Convention, les matériels de formation soulignent qu'il existe d'autres pratiques du PCI qui portent atteinte aux droits fondamentaux de l'un ou l'autre sexe et qui doivent donc être écartées. La stratégie de renforcement des capacités permet ainsi à ses participants et bénéficiaires de mieux comprendre les aspects relatifs à l'égalité entre les sexes en matière de PCI.

Plates-formes intersectorielles

Plate-forme intersectorielle concernant les langues et le multilinguisme

(Voir aussi le rapport sur le résultat escompté 16 ci-dessus)

- Les principaux résultats obtenus par la plate-forme intersectorielle au cours de la période considérée comprennent la publication en anglais, en espagnol et en français par l'UNESCO de la version imprimée de l'Atlas des langues en danger dans le monde, ainsi que l'actualisation de sa version interactive en ligne grâce au soutien financier de la Norvège. Les 11^e et 12^e éditions de la Journée internationale de la langue maternelle (21 février 2010 et 2011) ont été célébrées au Siège de l'UNESCO, respectivement par un symposium international « Traduction et médiation interculturelle » (dans le cadre de l'initiative 2010, Année internationale du rapprochement des cultures) et un débat consacré aux projets de l'UNESCO dans le domaine des langues. Des affiches de la Plate-forme intersectorielle concernant les langues et le multilinguisme ont été imprimées et distribuées ; le RÉSEAU (Réseau du système des écoles associées de l'UNESCO) a fait la promotion de la journée à travers des célébrations organisées par les écoles du SEA dans différentes régions du monde. Plusieurs des activités menées dans ce contexte ont fait l'objet d'une publication sur le site du Secteur de l'éducation.

- Une réunion d'experts intitulée « Pour des orientations de l'UNESCO en matière de politiques linguistiques : un instrument d'évaluation et de planification des langues » s'est tenue du 30 mai au 1^{er} juin 2011. Organisée sur une base intersectorielle, elle a rassemblé plus de 40 spécialistes internationaux de régions et d'horizons différents dans le but de revoir les critères caractérisant une langue en péril et d'améliorer les approches actuelles relatives au soutien des langues et de la diversité linguistique.
- Dans le domaine particulier de la communication et de l'information, le second rapport récapitulatif sur les mesures d'application de la Recommandation sur la promotion et l'usage du multilinguisme et l'accès universel au cyberspace prises par les États membres a été préparé et soumis par la Directrice générale à la 186^e session du Conseil exécutif avant sa présentation à la 36^e session de la Conférence générale ; plusieurs activités de formation sur l'application des textes normatifs approuvés dans le domaine de l'accès universel à l'information et de la promotion et de l'usage du multilinguisme ont été organisées dans la région Amérique latine et Caraïbes. Deux études sur la promotion des langues par les radios télévisions de service public et sur l'usage des langues sur Internet ont été élaborées comme première étape vers la production d'une boîte à outils sur le multilinguisme. Enfin, l'Organisation a poursuivi son action de sensibilisation sur ces questions à l'échelon international, notamment à travers la session du groupe de travail de la Commission « Le large bande au service du développement numérique » sur le multilinguisme, le Forum sur la gouvernance de l'Internet 2011 et la 2^e Conférence internationale sur la diversité linguistique dans le cyberspace organisée en juillet 2011 à Iakoutsk (Fédération de Russie).
- Dans le domaine de l'éducation, un document contenant un état détaillé des publications existantes concernant l'éducation multilingue, intitulé : « Enhancing learning of children from diverse language backgrounds: Mother tongue-based bilingual or multilingual education in early childhood and early primary school years » (« Favoriser l'apprentissage d'enfants d'horizons linguistiques différents : éducation bilingue ou multilingue fondée sur la langue maternelle dans la petite enfance et les premières années du primaire ») a été publié. Sa traduction en français a été lancée dans l'optique d'une publication avant la fin de l'exercice biennal.
- L'UNESCO a été chargée d'élaborer un indicateur supplétif de diversité linguistique qui servira à mesurer la situation des connaissances, innovations et pratiques traditionnelles au titre de l'article 8 (j) de la Convention sur la diversité biologique (CDB). Ce travail est actuellement mené par le Secteur des sciences naturelles et a été présenté en mai 2011 à la réunion de la CDB sur les dernières évolutions de l'utilisation durable (article 10) et l'utilisation coutumière (article 10 (c)) de la diversité biologique, à la demande de la 10^e Conférence des Parties à Nagoya (Japon). Dans le cadre du Partenariat relatif aux indicateurs de biodiversité, les résultats de l'analyse conjointe CLT/SC de données linguistiques concernant 62 pays et environ 800 langues ont été présentés. Les avis et recommandations de cette réunion seront soumis à la septième réunion du groupe de travail ad hoc à composition non limitée sur l'article 8 (j) et dispositions connexes en octobre 2011 et à la 11^e Conférence des Parties qui se tiendra à Hyderabad (Inde) en 2012.

Plate-forme intersectorielle contribution au dialogue entre les civilisations et les cultures et à une culture de la paix

Promotion et mise en valeur des histoires régionales

- La lecture transversale de l'*Histoire de l'Humanité* a été un des thèmes principaux de la plate-forme, avec l'organisation de tables rondes et l'intervention de plusieurs experts de différentes régions. Des progrès ont également été réalisés dans la numérisation des Histoires, parallèlement à la modernisation du site Internet dédié.

- Des avancées significatives ont été réalisées sur le projet « L'utilisation pédagogique de l'Histoire générale de l'Afrique ». Faisant suite à la conférence régionale (Tripoli, Jamahiriya arabe libyenne, juin 2010) durant laquelle les représentants de 46 pays africains et de la diaspora ont défini les grands thèmes, plusieurs équipes travaillent à l'élaboration de contenus éducatifs destinés à être utilisés dans l'enseignement primaire et secondaire en Afrique.

Développement de compétences interculturelles et mise en place d'une culture de la paix

- L'élaboration du rapport « Statut et prévisions relatifs aux compétences interculturelles » a avancé ; deux des cinq études régionales prévues ont été achevées, la version finale de l'analyse comparative devant paraître en mars 2010.
- Dans le cadre du projet de « Vademecum » de sensibilisation à la contribution de la civilisation arabo-islamique dans les domaines de l'histoire, de la philosophie, de la littérature et des sciences et des arts, des spécialistes renommés ont élaboré le contenu de l'*Anthologie scientifique, philosophique, littéraire et artistique de la civilisation arabo-musulmane et de son apport au renouveau de la pensée et de la culture occidentale*. Cette activité, qui s'est déroulée dans le contexte de l'Année internationale du rapprochement des cultures (2010) et du partenariat avec l'Alliance des civilisations, a été officiellement présentée au Siège de l'UNESCO lors de la Journée mondiale de la philosophie.
- Le projet « La civilisation arabo-musulmane dans le miroir des perspectives philosophiques universelles » a donné lieu à une publication qui a été lancée pendant la Journée mondiale de la philosophie, au cours d'un débat avec les philosophes et les pédagogues qui ont contribué à ce travail.
- Des projets d'exposition pilotes de renforcement des capacités sont en cours de finalisation en République arabe syrienne et en Égypte. Des professionnels des musées mèneront des recherches et appliqueront de nouvelles approches muséographiques et scénographiques sous l'angle de l'échange entre cultures et entre civilisations. Un musée virtuel UNESCO en cours d'élaboration devrait héberger les données numériques relatives à ces deux expositions.

Participation de nouvelles voix au dialogue entre les religions

- Un atelier de jeunes sur le dialogue entre les religions a été organisé en marge du troisième Forum annuel de l'Alliance des civilisations des Nations Unies, qui s'est tenu à Rio (Brésil) en mai 2010. Le but de cette initiative est de promouvoir le dialogue interreligieux entre les jeunes du monde entier et de renforcer les réseaux concernés. Une base de données a été établie pour créer un réseau spécial d'associations/organisations féminines d'inspiration confessionnelle dans le domaine du dialogue interreligieux.
- La publication « En finir avec la violence à l'école : guide à l'intention des enseignants » a été largement diffusée dans les États membres, dans les écoles du réseau et par les filières de distribution officielles de l'UNESCO. Ce guide propose 10 domaines d'actions et des exemples concrets montrant que les enseignants peuvent s'adapter pour remédier aux problèmes de violence et de discrimination à l'école et les prévenir.

Les médias et la promotion du dialogue et de la compréhension mutuelle

- Dans le cadre du Réseau Le pouvoir de la paix, qui rencontre un vif succès, un soutien a été apporté à de nombreux projets par l'utilisation de médias sociaux facilement

accessibles en ligne ainsi que de technologies de communication avancées telles que la diffusion d'émissions en direct sur téléphone portable. Des jeunes de plusieurs pays et régions ont participé à des projets axés sur les thèmes des conflits et de la paix. Le Réseau Le pouvoir de la paix a également soutenu le Programme de couverture avisée des conflits et une série d'ateliers sur ce thème en coopération avec l'Université Rhodes d'Afrique du Sud.

- Suite à la décision 186 EX/15 « Examen du Projet de programme et de budget pour 2012-2013 (36 C/5) et recommandations du Conseil exécutif », la plate-forme intersectorielle a été renommée « Plate-forme intersectorielle pour la promotion d'une culture de la paix et de la non-violence ».
- La Directrice générale a été priée de préparer, en consultation avec les États membres, un programme intersectoriel comportant des actions ciblées visant à : renforcer l'éducation en faveur d'une culture de la paix et de la non-violence, promouvoir les sciences exactes et naturelles en tant que langue universelle, vecteur de dialogue et d'échanges interculturels et de paix ; souligner le rôle des sciences sociales et humaines dans la promotion des valeurs universelles, de la démocratie et des droits de l'homme ; mettre en évidence le rôle de la diversité culturelle, du dialogue interculturel et du patrimoine pour la compréhension mutuelle et la réconciliation ; explorer les possibilités offertes par les médias qui sont un vecteur de réconciliation, de tolérance et de compréhension interculturelle en insistant sur l'utilisation des nouveaux médias par les jeunes.

GRAND PROGRAMME V – COMMUNICATION ET INFORMATION

Évaluation stratégique globale

44. L'évaluation stratégique du Secteur de la communication et de l'information met en lumière les résultats et l'impact des mesures prises au cours des 18 premiers mois de l'exercice 2010-2011, alors que l'UNESCO aborde la dernière phase de la Stratégie à moyen terme 34 C/4 (2008-2013) et la dernière étape de la réalisation, à l'horizon 2015, des objectifs du SMSI et des Objectifs du Millénaire pour le développement. La stratégie sur laquelle repose le programme CI demeure l'autonomisation des citoyens par le biais de l'information et de la communication et l'édification de sociétés du savoir, l'accent étant mis sur les personnes marginalisées ou en situation de vulnérabilité :

- **Plaidoyer pour la liberté d'expression** : l'action menée pour promouvoir des médias libres, pluralistes et indépendants ainsi que des infrastructures s'est caractérisée par une détermination à faire mondialement comprendre que la liberté d'expression est un élément essentiel de la démocratie, du développement et du dialogue. Un nombre sans précédent d'événements a été organisé dans le monde pour la Journée mondiale de la liberté de la presse, tant en 2010 qu'en 2011. Cette manifestation, de même que la remise du Prix mondial pour la liberté de la presse, reste un élément essentiel de l'approche du développement axée sur les droits de l'homme adoptée par l'UNESCO. La question de l'impunité des agresseurs et de la sécurité des journalistes a également été soulevée de manière ferme et constante par l'Organisation dans le cadre aussi bien du Programme international pour le développement de la communication (PIDC) que de l'étroite coopération instaurée avec d'autres institutions des Nations Unies, des ONG et des organisations professionnelles. En outre, une attention particulière a été accordée à la promotion de la liberté d'expression sur l'Internet afin de contribuer au débat sur la gouvernance de l'Internet.
- **Mise en place de médias libres, indépendants et pluralistes** : le PIDC a continué de jouer un rôle majeur dans la mise en place de médias libres, indépendants et pluralistes par des projets menés dans plus de 70 pays en développement en tenant compte des priorités de l'UNESCO que sont l'Afrique et l'égalité entre les sexes. Des évaluations des paysages médiatiques nationaux ont été réalisées en Tunisie, en Égypte et en Jordanie en utilisant les indicateurs de développement des médias afin de déterminer les besoins urgents des médias. L'appui aux pays en situation de post-catastrophe s'est concrétisé, notamment, par des interventions au Pakistan et en Haïti, qui ont été menées avec des partenaires clés sur le terrain et ont fait reconnaître, au plan international, le rôle que joue l'UNESCO pour assurer la diffusion de l'information humanitaire par le biais des médias locaux et communautaires. La stratégie du grand programme V s'est concentrée non seulement sur les médias, mais aussi sur la consolidation ou la restructuration de bibliothèques et d'archives et, dans ce contexte, sur les services d'enseignement en ligne.
- **Renforcement de l'accès à l'information et au savoir** : l'action menée pour renforcer l'accès universel à l'information et au savoir s'est concentrée sur plusieurs domaines fondamentaux qui ont servi à combattre les fractures observées en matière de savoir et d'accès au numérique. Des initiatives régionales d'initiation aux médias et à l'information ont été lancées avec succès, le Programme Information pour tous (PIPT) a été renforcé et le Programme Mémoire du monde a sensibilisé à la nécessité de préserver et de diffuser le patrimoine documentaire et d'y faciliter l'accès. La promotion d'une utilisation innovante des TIC aux fins de la réalisation des Objectifs de développement convenus au niveau international a également été un important élément de la stratégie du secteur compte tenu, en particulier, du rôle que l'UNESCO joue comme facilitateur de six grandes orientations du SMSI. Comme exemple, on citera notamment la collaboration engagée avec Apple pour que celle-ci héberge, sur iTunes U, une page UNESCO proposant gratuitement des vidéos, des podcasts et des documents dans tous les domaines de compétence de

l'Organisation. L'UNESCO a également joué un rôle de premier plan dans l'organisation des réunions de 2010 et de 2011 du Sommet mondial sur la société de l'information. De surcroît, le Secteur de la communication et de l'information a promu les formats ouverts tant auprès des partenaires externes que d'autres secteurs du programme afin d'élargir l'accès aux ressources et de permettre aux utilisateurs finals d'adapter librement les publications et les contenus de l'UNESCO à leurs besoins locaux. Compte tenu de l'évolution rapide de l'Internet, le secteur a mené une analyse et une réflexion sur l'impact de l'Internet et sur la façon dont l'Organisation pourrait, à l'avenir, renforcer son action en tenant compte des développements survenant dans ce domaine.

Une collaboration a été engagée avec des partenaires internes et externes pour promouvoir les initiatives de l'UNESCO de manière efficace par rapport au coût. Le partage des coûts pour les activités menées avec des organisations partenaires a permis de diviser le coût des activités (celui, par exemple, de l'élaboration, par l'UNESCO et le Commonwealth of Learning, de lignes directrices sur les ressources éducatives libres dans l'enseignement supérieur). Une stratégie globale a été élaborée par le secteur pour améliorer, dans ce domaine, la coopération et l'échange entre les bureaux hors Siège et le Siège.

Défis et enseignements tirés :

- Les partenariats efficaces avec d'autres institutions des Nations Unies, des ONG et des organisations professionnelles ont considérablement élargi le champ et la portée de l'Organisation pour ce qui est de faire valoir l'importance de la liberté d'expression.
- Des efforts continus sont nécessaires pour maintenir la crédibilité acquise auprès des partenaires de l'UNESCO dans le cadre des activités financées par le PIDC.
- Les indicateurs de développement des médias de l'UNESCO, largement appliqués, ont prouvé leur intérêt opérationnel en tant qu'outils d'analyse au niveau national et forment l'épine dorsale de nombreuses activités du grand programme V.
- L'assistance accordée sans délai aux médias du Moyen-Orient et d'Afrique du Nord a souligné la disposition de l'Organisation à fournir, de manière souple, des réponses rapides aux besoins qui se font jour.
- Une collaboration souple avec les principales institutions des Nations Unies chargées des activités de post-conflit et de post-catastrophe (PCPD) et avec des organisations internationales, régionales et locales œuvrant pour le développement des médias et la liberté de la presse a permis à l'UNESCO d'agir dans de nombreux pays malgré des ressources limitées.
- Faciliter le processus de suivi du SMSI et participer à ce processus a été un défi pour l'UNESCO compte tenu de ses ressources limitées et de la nature multipartenaire de cette activité ; l'Organisation a cependant réussi à maximiser son impact et sa visibilité en fixant et en appliquant soigneusement des priorités, en pratiquant la coopération intersectorielle et en mobilisant des partenaires extérieurs.
- Des partenariats tels que la Commission *La large bande au service du développement numérique* (UIT) et celui mis en place avec l'Internet Corporation for Assigned Names and Numbers (ICANN) ont donné à l'Organisation une visibilité particulière pour ce qui est de souligner l'importance du multilinguisme et de la production de contenus locaux, éléments qui doivent aller de pair avec le progrès technologique.
- Le secteur doit continuer de plaider en faveur de formats ouverts tant auprès des partenaires externes que des autres secteurs du programme.

- On s'accorde à reconnaître l'urgente nécessité d'améliorer les techniques de mobilisation de fonds du secteur compte tenu de son budget modeste, tant sur le terrain qu'au Siège.

Axe d'action 1 : Promouvoir la liberté d'expression et l'accès à l'information

Résultat escompté 1 : Extension du respect de la liberté d'expression et application des normes juridiques, sécuritaires, éthiques et professionnelles connexes internationalement reconnues, y compris celles relatives à la sécurité des professionnels des médias

- La sensibilisation à la question de la liberté d'expression a été accrue au niveau mondial en organisant la Journée mondiale de la liberté de la presse (Liberté d'information : le droit de savoir (Brisbane, mai 2010) et *Les médias au XXI^e siècle : nouvelles frontières, nouveaux obstacles* (Washington, mai 2011)) et en décernant le Prix mondial de la liberté de la presse UNESCO-Guillermo Cano (à la journaliste chilienne Monica González Mújica en 2010 et au journaliste iranien Ahmad Zeidabadi en 2011). La coopération instaurée avec les commissions nationales et d'autres institutions des Nations Unies aux fins de la Journée mondiale de la liberté de la presse s'est révélée fructueuse et une large visibilité a été obtenue par l'organisation de célébrations locales (qui ont eu lieu, en 2011, dans plus de 100 pays, avec l'aide de plus de 30 bureaux hors Siège). La collaboration a été renforcée avec d'autres institutions des Nations Unies et le Rapporteur spécial sur le droit à la liberté d'opinion et d'expression du Conseil des droits de l'homme afin de créer des synergies et de souligner l'importance de la liberté d'expression pour l'agenda international du développement. En 2011, l'UNESCO a contribué à l'Examen périodique universel effectué par l'ONU en ce qui concerne la situation des droits de l'homme, y compris la liberté d'expression.
- La sécurité des journalistes a été l'une des principales préoccupations de l'Organisation au cours du présent exercice biennal. L'adoption de la Décision sur la sécurité des journalistes et la question de l'impunité par le Conseil intergouvernemental du PIDC, à sa session de mars 2010, a donné lieu à plusieurs mesures concrètes, 15 États membres ayant notamment fait rapport au Conseil du PIDC en ce qui concerne les suites judiciaires des assassinats de journalistes perpétrés en 2008-2009 et ayant pris l'engagement d'en punir les auteurs. Une collaboration a été instituée avec des ONG et des organisations professionnelles afin de formuler une stratégie commune de l'ONU sur la sécurité des journalistes et la question de l'impunité. Il demeure difficile d'obtenir des informations sur la sécurité pour donner à des journalistes une formation en la matière dans des pays en situation de conflit ou post-conflit.
- Des résultats particulièrement positifs ont été obtenus suite à un vaste projet sur 30 mois mis en œuvre en Europe du Sud-Est pour promouvoir, dans la région, la création de réseaux et le partage de connaissances. Ce succès a incité à créer, dans d'autres régions, des portails web régionaux constituant des plates-formes de partage de l'information sur l'obligation redditionnelle des médias, les normes professionnelles et l'autorégulation. Une attention a été accordée à la diminution des recettes des médias traditionnels, qui a d'importantes incidences sur l'éthique et la responsabilité du journalisme dans le contexte des nouveaux médias, du progrès technologique et de l'Internet. Sur fond de changement rapide de l'environnement de l'Internet, l'UNESCO a fait valoir la nécessité de respecter la liberté d'expression dans ce domaine. Les questions éthiques, juridiques et réglementaires connexes ont été mises en avant lors des réunions tenues sur la gouvernance de l'Internet et le SMSI, ainsi que dans la publication *Freedom of Connection – Freedom of Expression : The Changing Legal and Regulatory Ecology Shaping the Internet (Liberté de connexion – Liberté d'expression : l'évolution des cadres législatifs et réglementaires de l'Internet)* (2011).

Résultat escompté 2 : Soutien aux États membres pour la création d'un environnement favorable à la liberté d'expression et aux médias indépendants, notamment dans les pays en situation de conflit, de post-conflit et de transition ainsi que dans les situations de post-catastrophe

- Une assistance technique a été fournie à des États membres pour les aider à formuler et à réviser leur législation relative aux médias et à la liberté de l'information, et à mettre en place des médias indépendants dans toutes les régions du monde, y compris dans les pays en situation de post-conflit (République démocratique du Congo, Liban, Libéria, Népal et Iraq, par exemple). L'aide à la rédaction et à l'application de lois relatives au droit à l'information suscite de plus en plus d'intérêt.
- Le rôle que peuvent jouer les médias locaux dans la prévention des catastrophes et dans les situations suivant immédiatement une catastrophe a été mis en avant par l'UNESCO, l'accent étant placé sur le renforcement des capacités des médias locaux et communautaires à fournir des informations susceptibles de sauver des vies. Dans ce domaine, des programmes complets ont été mis en œuvre suite aux catastrophes naturelles qui ont frappé Haïti et le Pakistan afin de mettre en place un secteur médiatique indépendant et pluraliste, et de donner aux citoyens l'accès à d'importantes informations post-catastrophe. Les résultats préliminaires de l'évaluation du paysage médiatique national de Tunisie et d'Égypte menée sur la base d'indicateurs de développement des médias ont été présentés à une conférence internationale que l'UNESCO a organisée en coopération avec plusieurs associations de radiodiffusion (UNESCO, 31 mai 2011). Plus récemment, des contributions concernant les médias, les élections et la société civile ont été apportées à la préévaluation, réalisée en 2011, du plan de consolidation de la paix en Jamahiriya arabe libyenne.

Résultat escompté 3 : Promotion de l'indépendance rédactionnelle et de la qualité de la programmation dans la radiodiffusion de service public, les médias privés et communautaires et les nouveaux médias numériques

- L'indépendance rédactionnelle de la radiotélévision de service public a été renforcée en Asie, en Afrique, en Amérique latine et aux Caraïbes. La publication UNESCO *Public Service Broadcasting : A Comparative Legal Survey* (2^e édition) a aidé les États membres à formuler une législation relative au service public de radiotélévision.

Défis et enseignements tirés :

- Au-delà de la promulgation de lois relatives à la liberté de l'information, l'application stagne souvent du fait de la faiblesse de la volonté politique, du manque de moyens humains et financiers alloués, et de la faible prise de conscience du public.
- Il est essentiel de promouvoir la liberté de l'information en tant que droit de chaque citoyen, pas seulement en tant que préoccupation des médias. L'UNESCO doit intensifier son engagement à cet égard.
- Des projets de renforcement des capacités (couverture impartiale des conflits, élaboration de supports de formation, appui à la réglementation des organes de radiodiffusion) et des contributions clairement définies au processus de programmation commune par pays des Nations Unies ont permis de mettre en œuvre de façon cohérente la stratégie UNESCO d'assistance aux médias dans les zones en situation de conflit ou de post-conflit.
- L'aptitude à répondre de manière rapide et souple revêt une importance cruciale dans le contexte des activités de post-conflit et de post-catastrophe.

- Le peu d'empressement que montrent les gouvernements à renforcer les moyens des radiodiffuseurs de service public, surtout sur le plan financier, crée des difficultés. Les relations étroites, cependant, que l'UNESCO entretient avec les principales associations régionales et internationales de radiotélévision se sont révélées précieuses pour renforcer la radiodiffusion de service public et promouvoir, dans les pays en développement, l'adoption de règles de reddition de comptes.

Axe d'action 2 : Renforcer les médias libres, indépendants et pluralistes et la communication au service du développement durable

Résultat escompté 4 : Soutien aux États membres pour le développement de médias libres, indépendants et pluralistes sur la base des indicateurs de développement des médias du PIDC

- Le PIDC a joué un rôle majeur en appelant les États membres à mettre en place des médias libres, indépendants et pluralistes, allouant quelque 4,4 millions de dollars des États-Unis à plus de 175 projets dans plus de 70 pays en développement au cours de l'exercice biennal actuel. La stratégie du programme, en matière de développement des médias, s'est concentrée sur trois domaines clés : (i) évaluation, sur la base des Indicateurs UNESCO de développement des médias, des paysages médiatiques nationaux ; (ii) sécurité des journalistes ; et (iii) appui à l'enseignement du journalisme en Afrique.
- Une collaboration a été instituée avec divers partenaires pour accroître le contenu médiatique de qualité comme suite à la Déclaration de Paris sur la radiotélévision et le changement climatique, adoptée par la conférence internationale de l'UNESCO *Radiotélévision et changement climatique : une mission de service public* (2009). On citera, notamment, la création du Prix de journalisme et programmation scientifiques en coopération avec l'Association de radiodiffusion du Commonwealth. Les possibilités de renforcement des compétences et des capacités ont été exploitées pour accroître, dans le cadre de cette action, la production de contenus médiatiques de qualité sur le développement durable (il a été formé, par exemple, 500 professionnels des médias de plus de 60 pays).
- L'UNESCO a grandement contribué à la promotion d'une communication pour le développement, plaidant pour des médias libres, indépendants et pluralistes sur la base des indicateurs de développement des médias. Des tables rondes ont été organisées au niveau national et des évaluations des lacunes au titre du PNUAD menées dans six pays d'Afrique subsaharienne en vue des discussions interorganisations tenues sur l'intégration de la communication au service du développement dans les programmes par pays des Nations Unies.

Résultat escompté 5 : Accroissement des capacités des institutions de formation aux médias et d'enseignement du journalisme afin d'atteindre les critères d'excellence établis en matière de formation, y compris la recherche de l'égalité entre les sexes

- On s'est activement employé à aider les institutions africaines d'enseignement du journalisme à atteindre les critères d'excellence professionnelle en leur fournissant des possibilités de création de réseaux, des formations destinées à leur personnel enseignant, du matériel et des bibliothèques de référence. Une cartographie des établissements d'enseignement du journalisme en Amérique latine et en Asie du Sud a permis de lancer des initiatives similaires dans ces régions. Les programmes modèles d'enseignement du journalisme de l'UNESCO, largement reconnus, ont été adaptés dans 63 écoles de journalisme dans 51 pays en développement d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine. La

problématique de l'égalité des sexes et des nouveaux médias a été intégrée dans les programmes scolaires en tant que ressource éducative libre.

Résultat escompté 6 : Développement de l'initiation aux médias et à l'information en vue d'une prise de décision avisée

- La coopération a été consolidée avec d'importants acteurs afin de stimuler, de manière nouvelle, l'initiation aux médias et à l'information en tant que compétences nécessaires aux citoyens du XXI^e siècle. La stratégie adoptée par l'UNESCO pour promouvoir des sociétés ayant une culture des médias et de l'information consiste en de nombreuses actions étroitement liées et se déploie actuellement dans les États membres. Des mesures sont prises pour élaborer, sous la forme de ressources éducatives libres, de multiples versions du programme en procédant par adaptation et intégration. Le programme a également été largement mis en avant au premier Forum international sur l'éducation aux médias et à l'information (Fès, juin 2011). Des lignes directrices devant aider à élaborer des politiques et des stratégies nationales et régionales de formation à la maîtrise des médias et de l'information sont mises au point pour aider les États membres. Les *Guidelines for Broadcasters on Promoting User-Generated Content and Media and Information Literacy* (UNESCO, 2009) ont maintenant été testées par 18 organisations de médias. Il a été établi un cadre mondial d'indicateurs relatifs à la maîtrise des médias et de l'information. Le Réseau universitaire pour l'éducation aux médias et à l'information et le dialogue interculturel a été créé pour instruire l'action de l'UNESCO et multiplier son effet en stimulant la recherche et en fournissant des données empiriques sur le niveau d'initiation aux médias et à l'information des enseignants de toutes les régions.

Défis et enseignements tirés :

- L'absence de données relatives aux médias au niveau national a souvent empêché de pratiquer, pour développer ces derniers, une gestion crédible axée sur les résultats. Pour pallier ce problème, l'UNESCO a lancé, avec l'ISU, un projet pilote dans 28 pays.
- Les indicateurs de développement des médias se sont révélés précieux pour mettre en œuvre l'Axe d'action 2 et conjuguer les efforts du secteur public et du secteur privé pour améliorer les stratégies de développement des médias au niveau national.
- La publication UNESCO *Les médias, partenaires de l'éducation au développement durable* a servi de support à des activités de formation en ligne et hors ligne menées dans ce domaine, mobilisant des partenaires et des groupes d'intérêt locaux.
- Les critères d'excellence de l'UNESCO pour la formation des journalistes se sont révélés utiles pour renforcer les capacités des établissements d'enseignement du journalisme en Afrique, en Amérique latine et en Asie du Sud, y compris dans une optique d'égalité des sexes.
- Il a été difficile de cartographier les écoles de journalisme et d'identifier les centres d'excellence potentiels, car il faut convaincre chaque institution de la méthodologie et des objectifs de l'évaluation.
- Cela peut prendre du temps de travailler avec des écoles de journalisme pour acheter du matériel et des manuels.
- Les longues procédures internes d'adaptation des programmes modèles d'enseignement du journalisme de l'UNESCO ont posé un problème, mais il est clairement apparu que l'on pouvait, dans ce domaine, collaborer pour personnaliser les critères des centres d'excellence potentiels et encourager l'adaptation des programmes modèles aux besoins de chaque pays.

- L'appui des bureaux hors Siège de l'UNESCO s'est révélé efficace par rapport au coût pour mettre en œuvre le programme d'initiation aux médias et à l'information.
- La publication *Media and Information Literacy Curriculum for Teachers* (UNESCO, 2011), produit d'une vaste consultation menée dans l'ensemble de la région sur trois ans, a conclu que les pays développés, tout comme les pays en développement, attachent de plus en plus d'importance à l'apprentissage des médias et à l'alphabétisation informationnelle.

Axe d'action 3 : Favoriser l'accès universel à l'information et au savoir et le développement des infrastructures

Résultat escompté 7 : Soutien aux États membres pour la mise au point, l'adoption et la mise en œuvre de cadres intégrateurs pour l'accès universel à l'information et la diffusion de celle-ci en se fondant sur le Plan stratégique pour le Programme Information pour tous (PIPT)

- La collaboration mise en place avec les pays de l'ASEAN et de la CARICOM pour aider les États membres à créer des cadres nationaux de promotion de l'information a visé à répondre aux besoins régionaux spécifiques liés aux priorités stratégiques du PIPT, en particulier l'accès à l'information, la culture de l'information et l'information au service du développement. Les futures orientations stratégiques et modalités de fonctionnement du PIPT ont été définies par le Conseil intergouvernemental du Programme à sa 6^e session (mars 2010), et des recommandations pratiques destinées aux comités nationaux ont été élaborées par le Bureau du Programme.
- L'UNESCO a joué un rôle de premier plan dans l'organisation des réunions du Sommet mondial sur la société de l'information tenues en 2010 et 2011 en collaboration avec l'UIT, la CNUCED et le PNUD, facilitant l'échange de connaissances entre les gouvernements, le secteur privé et la société civile. Dans le cadre de sa participation à la Commission *La large bande au service du développement numérique* (lancée au Forum du SMSI 2010), l'UNESCO a placé l'accent sur l'importance de la formation et de contenus locaux de qualité, éléments essentiels d'un déploiement de la large bande. De nouveaux partenariats ont également été conclus avec des organismes publics/privés œuvrant sur le handicap et les problèmes d'accès aux TIC, à l'information et au savoir. Des notes et outils d'orientation pour l'intégration des personnes ayant des besoins particuliers ont été diffusés à l'échelon national à l'intention des équipes de pays des Nations Unies.

Résultat escompté 8 : Renforcement de la préservation du patrimoine documentaire dans les États membres

- Sur la base des critères de signification mondiale et de valeur universelle exceptionnelle, 45 nouveaux documents et collections documentaires ont été sélectionnés, ce qui porte le nombre total de biens figurant sur le Registre international de la Mémoire du monde à 238. On a noté une importante augmentation du nombre de pays qui ont présenté des candidatures à l'inscription au registre, où onze nouveaux pays ont fait leur apparition en 2011. Le Comité du Programme Mémoire du monde s'est élargi à l'Asie-Pacifique (MOWCAP). La quatrième Conférence internationale du Programme Mémoire du monde de l'UNESCO (Varsovie, 18-21 mai 2011) a abordé le thème *Culture, mémoire, identités*, examinant la situation et le futur développement du programme et réfléchissant aux problèmes contemporains à traiter dans les domaines de la préservation, de la promotion et de l'accessibilité.

Résultat escompté 9 : Promotion des infrastructures pour le développement durable et la bonne gouvernance dans les États membres

- L'action de l'UNESCO, dans ce domaine, a continué de se concentrer sur la formation de bibliothécaires et de professionnels de l'information, ainsi que sur la sensibilisation des spécialistes, en particulier de ceux d'Afrique et d'Asie, aux principes énoncés dans la Charte sur la conservation du patrimoine numérique élaborée par l'UNESCO. Une assistance financière d'urgence a été fournie, après le séisme, aux Archives nationales haïtiennes, à la Bibliothèque nationale et à la Bibliothèque Hénock Trouillot afin de les aider à sauver et préserver leur patrimoine documentaire.
- Les jeunes, ainsi que les femmes et filles marginalisées, ont fait l'objet d'une attention particulière dans la création d'infrastructures, notamment en Afrique. Les aides à l'information et à la communication ont été adaptées aux besoins des filles des zones rurales. Des infrastructures ont également été créées pour renforcer la connaissance qu'ont les jeunes filles des risques liés au VIH/SIDA et accroître l'attachement des jeunes à la paix et au développement en utilisant les TIC comme outil d'éducation informelle et de dialogue.

Résultat escompté 10 : Soutien aux États membres pour l'élaboration de stratégies d'utilisation des TIC dans l'acquisition et le partage des connaissances et, en particulier, pour l'accès au savoir scientifique

- Il a été créé, pour promouvoir l'utilisation des TIC à des fins de partage des connaissances, plusieurs plates-formes clés qui promettent d'avoir un fort impact au niveau mondial. L'élaboration par l'UNESCO, en partenariat avec l'Université de Witwatersrand (Afrique du Sud), de la structure nouvelle et innovante qu'est la Plate-forme de ressources éducatives libres illustre parfaitement le travail de pionnier que l'UNESCO accomplit dans ce domaine, qui permet d'accéder à des supports d'enseignement et d'apprentissage que l'on peut librement adapter aux besoins locaux. Parallèlement à la création de ces plates-formes, l'UNESCO a lancé, à l'intention des institutions concernées, des responsables politiques, des scientifiques et des chercheurs, une campagne d'information sur l'accès libre et les ressources éducatives libres qui prend la forme d'ateliers organisés en Afrique du Sud, en Namibie et en Inde.
- Une collaboration intersectorielle a été instituée pour stimuler l'apprentissage fondé sur les TIC et l'accès libre au savoir scientifique. Les efforts conjoints menés par CI, ED et l'ISU pour fournir aux États membres une méthode globale qui leur permette d'élaborer, de mettre en œuvre et d'évaluer des plans directeurs dans ce domaine ont abouti à la mise au point d'indicateurs sur les TIC dans le domaine de l'éducation. Des projets devant être testés dans huit États arabes ont été lancés en Jordanie en coopération avec TAG.org.

Défis et enseignements tirés :

- La coopération avec les comités nationaux du PIPT a créé plusieurs possibilités d'action, notamment la création et le renforcement de réseaux de transfert du savoir aux niveaux national, régional et international ; l'appui à la création de communautés de pratique par la création de groupes de travail ; la conception d'études et de plans d'action (Déclaration et plan d'action pour la mise en place de sociétés du savoir aux Caraïbes, par exemple) ; et l'offre de projets spécifiques de formation et de développement (atelier de formation à la culture des TIC organisé à l'intention des responsables politiques de la région de l'ASEAN, par exemple).
- La coopération mise en place dans le cadre du PIPT peut être améliorée en réalisant des examens périodiques, en suivant les travaux en cours et en révisant les plans d'action.

- Il importe de continuer à relever la visibilité des résultats obtenus pour accroître le soutien à tous les niveaux.
- On pourrait également prévoir un appui systématique à la composante nationale de ces actions régionales dans le cadre de la programmation commune des Nations Unies.
- Les partenariats ont joué un rôle déterminant dans la promotion du multilinguisme. Une lettre d'intention signée avec l'Internet Corporation for Assigned Names and Numbers (ICANN) en 2010 promet de renforcer le multilinguisme dans le cyberspace et de faciliter la bonne mise en œuvre de l'internationalisation des noms de domaine de premier niveau.
- Il est encore difficile de faire comprendre aux propriétaires et aux décideurs que le patrimoine documentaire est une richesse collective et que le rendre accessible ne supprime pas les droits de propriété.
- À tous les niveaux, les financements accordés pour la préservation du patrimoine documentaire ne sont pas à la hauteur des besoins. L'UNESCO doit intensifier son engagement à cet égard.
- On envisage la numérisation comme moyen d'élargir l'accès aux fonds des bibliothèques, mais l'expérience a montré qu'avant de mettre en œuvre un projet, il faut absolument en étudier tous les aspects, comme le copyright.
- Les centres d'information pour jeunes se sont révélés utiles pour promouvoir les TIC aux fins du développement durable et de la réduction de la pauvreté.
- Les partenariats se sont révélés utiles pour promouvoir l'utilisation des TIC pour le partage et l'acquisition de connaissances, et d'importants progrès ont été accomplis en renforçant la coopération intersectorielle.
- Il faut continuer d'agir pour promouvoir l'accès libre à l'information scientifique.
- L'un des principaux problèmes, en ce qui concerne les logiciels libres et open source, est l'évolution rapide que connaît la conception de logiciels, et les États membres comprennent encore peu l'intérêt d'utiliser ces logiciels ou d'y investir.
- Les travaux du groupe de travail intersectoriel sur les TIC dans l'éducation ont accru l'efficacité de la mise en œuvre coordonnée du Cadre de compétences des enseignants en matière de TIC et de la Bibliothèque didactique numérique mondiale.
- Le partage du coût des activités menées avec des organisations partenaires a permis de diviser ce coût (celui, par exemple, de l'élaboration, par l'UNESCO et le Commonwealth of Learning, de lignes directrices sur les ressources éducatives libres dans l'enseignement supérieur) et a aidé à assurer l'efficacité des activités du programme (partenariat avec des universités de Namibie et d'Afrique du Sud pour tester la Plate-forme UNESCO de ressources éducatives libres, par exemple).
- Même lorsqu'un partage des coûts n'est pas envisageable, cette collaboration accroît la visibilité, évite de double emploi de ressources et assure la cohérence de l'Organisation, ce qui accroît l'efficacité et permet de mettre en place des partenariats optimaux.
- La coopération avec des acteurs clés (OIG, ONG, secteur privé et société civile) a favorisé la création de réseaux et de communautés en ligne de partage et d'échange de connaissances dans certains domaines, ce qui renforce naturellement l'efficacité en accroissant les flux de communication et d'information (communauté en ligne *Égalité de*

genre dans les logiciels libres et open source et communauté REL créée sur la Plateforme communautaire du SMSI, par exemple).

- Les contributions extrabudgétaires reçues des États membres, principalement pour la mise au point de ressources éducatives libres et pour l'accès libre à l'information scientifique, ont considérablement facilité la mise en œuvre du programme.

Priorité globale Afrique

Résultat escompté : Promotion active, par les États membres, de divers médias publics, privés et communautaires favorisant un développement démocratique

- Il a été lancé, en Afrique, 33 projets de développement des médias, avec des interventions de mise à niveau menées dans des centres communautaires polyvalents au Mali, au Mozambique et au Sénégal.

Résultat escompté : Formulation ou révision de lois et de cadres réglementaires garantissant la liberté d'expression, la liberté de la presse et la liberté d'information conformément aux normes reconnues internationalement, en particulier dans les pays en situation de post-crise et de post-catastrophe

- L'UNESCO a amorcé, pour obtenir ce résultat, un dialogue et une action avec plusieurs parties prenantes (Gabon, Nigéria, Zimbabwe, Sierra Leone, Côte d'Ivoire, Libéria, notamment), et un programme particulièrement complet de réconciliation et de développement des médias a été mis en place avec la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs en collaboration avec l'Union africaine et l'Union européenne. Afin d'œuvrer à la paix, à la réconciliation et à la démocratie, il a été organisé, en Afrique de l'Ouest, à l'intention des jeunes, des stages de formation à l'utilisation des TIC.

Résultat escompté : Accès des populations marginalisées à l'information, en particulier les habitants des zones rurales et les minorités linguistiques

- La création de radios locales et de centres polyvalents communautaires, notamment dans les régions rurales d'Afrique, a permis à des personnes marginalisées d'obtenir des informations de base sur l'agriculture, la politique, la santé, etc. Les centres d'information des jeunes d'Afrique rurale ont également contribué de façon déterminante à faire comprendre la nécessité de protéger les droits des femmes et des filles, comme en Namibie, et à encourager l'utilisation des TIC par les filles des zones rurales.

Résultat escompté : Possibilités de formation de qualité offertes aux professionnels des médias par les écoles de journalisme et les établissements de formation aux médias

- Une collaboration a été instituée avec la Deutsche Welle Akademie pour améliorer, par la formation, les méthodes pédagogiques appliquées par les jeunes professeurs de journalisme des centres d'excellence potentiels d'Afrique. Compte tenu des difficultés particulières que rencontrent les journalistes de la région, il a été prodigué, à des journalistes d'Afrique de l'Est, une formation spécifique à la couverture des conflits. On s'est concentré sur les 20 centres d'excellence et de référence potentiels identifiés d'Afrique qui forment à diverses disciplines (nouveaux médias, journalisme en ligne, etc.), ainsi que sur l'aide à l'adaptation des programmes modèles d'enseignement du journalisme de l'UNESCO, le but étant d'élargir les possibilités de formation de qualité.

Résultat escompté : Renforcement des capacités des professionnels africains des médias et de l'information

- Pour atteindre ce résultat, on s'est attaché à renforcer la capacité des journalistes à rendre compte des questions liées au développement durable, comme le changement climatique, et à produire des contenus qui répondent aux besoins locaux. On a, pour ce faire, renforcé les réseaux (Farm Radio International, par exemple) et aidé des journalistes à participer à des manifestations organisées sur le continent pour favoriser un journalisme de qualité (participation au 2^e Congrès mondial de l'enseignement du journalisme 2010, aide à la participation de journalistes de l'IPS à la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques, tenue à Cancun, par exemple). Un accent particulier a été placé sur le journalisme scientifique, élément essentiel à la réalisation du développement durable. La collaboration instituée avec la Commission de l'Union africaine en vue de populariser le journalisme scientifique a débouché sur le lancement d'une étude sur le journalisme scientifique en Afrique.

Résultat escompté : Amélioration de la qualité et de l'impact des processus d'enseignement et d'apprentissage grâce à l'utilisation des TIC, en particulier dans le domaine de la formation des enseignants

- En ce qui concerne la promotion de l'utilisation des TIC pour le partage de connaissances sur le continent, des collaborations stratégiques ont été mises en place pour promouvoir les ressources éducatives libres (partenariat avec le groupe d'universités africaines AVOIR), l'accès libre (Académie des sciences d'Afrique du Sud et Fonds pour l'investissement dans l'éducation) et les outils éducatifs open source (Free Software Foundation for Africa). Deux stages de formation ont été organisés en Afrique du Sud en collaboration avec l'Université de Pretoria pour tester le Cadre de compétences des enseignants en matière de TIC et le Programme de formation des enseignants à la maîtrise de l'information et des médias.

Résultat escompté : Reconnaissance de l'importance du patrimoine documentaire africain dans la construction d'une identité nationale

- Des partenariats ont été conclus avec l'École polytechnique de Namibie et l'Université d'État de l'Utah Valley pour mettre en avant les éléments essentiels à la création de projets de numérisation (politiques de sélection, politiques et techniques de conversion, utilisation du logiciel Greenstone et importance des métadonnées) dans le cadre d'ateliers de renforcement des capacités. Cette activité s'est adressée à des archivistes du Lesotho, de Namibie, d'Afrique du Sud et du Swaziland.

Défis et enseignements tirés :

- La collaboration avec les pouvoirs publics, les groupes de médias locaux, d'autres institutions des Nations Unies et les principales organisations donatrices a joué un rôle déterminant dans la réussite de cette activité, même si les régimes de licence des radiotélévisions nationales ne permettent pas toujours une diversification de la propriété, notamment des médias communautaires, et posent donc un problème essentiel.
- Globalement, le climat sociopolitique et les processus électoraux peuvent fortement entraver le bon déroulement de plusieurs activités et doivent être pris en compte dans la planification.
- Il importe que les aides à l'information et à la communication soient pleinement adaptées aux besoins spécifiques des minorités linguistiques ou des filles des zones rurales.

- Les niveaux d'adoption et d'adaptation des programmes modèles d'enseignement du journalisme ont augmenté, ce dont témoignent les rapports d'avancement.
- Les faits montrent que les TIC peuvent aider les pays africains à franchir les obstacles au développement recensés dans plusieurs domaines (éducation, soins de santé et environnement) lorsqu'il existe, localement, une infrastructure insuffisante et un accès limité.

Priorité globale Égalité entre les sexes

Résultat escompté : Promotion du souci de l'égalité entre les sexes dans le contenu des médias au moyen d'une formation aux médias appuyée par l'UNESCO

- Outil essentiel pour corriger les inégalités entre les sexes et la représentation stéréotypée de la femme dans les médias, une perspective d'égalité des sexes a été intégrée dans le programme *Media and Information Literacy Curriculum for Teachers* et dans les *Modèles de cursus pour la formation au journalisme*. Cette philosophie est également promue par la Plate-forme UNESCO de ressources éducatives libres, et des activités connexes ont été menées pour mettre en avant les modules correspondants, y compris celui de formation destiné aux enseignants d'Afrique. La mise en avant des bonnes pratiques adoptées dans ce domaine a également fait partie de cette stratégie (comme le montre, par exemple, le thème 2011 de l'initiative annuelle « Les femmes font l'info », intitulé *Maîtrise de l'information et des médias et genre*).

Résultat escompté : Organisation de programmes de formation soutenus par l'UNESCO, notamment de formation à la sécurité pour les journalistes, ouverts aux femmes dans des conditions d'égalité

- La participation active des femmes à la mise en œuvre du Programme a été encouragée et l'on a visé une participation d'au moins 50 % de femmes aux ateliers de l'UNESCO afin de souligner le rôle crucial que celles-ci jouent, par la communication et l'information, dans la réalisation du développement durable. Des programmes de formation spécifiques ont été organisés à l'intention de productrices et de dirigeantes locales afin de promouvoir une gouvernance soucieuse d'égalité entre les sexes ainsi que les préoccupations des femmes dans les médias communautaires, et quelque 200 femmes de plus de 60 pays ont été formées à la production de contenus médiatiques de qualité sur le développement durable. On élabore actuellement un vaste programme de formation pour les professionnels des médias palestiniens, en particulier les débutants et les journalistes en milieu de carrière.

Résultat escompté : Soutien aux États membres pour la création d'un environnement favorable à des médias libres et indépendants ainsi que pour le renforcement de la capacité des médias d'éviter les stéréotypes féminins

- Des activités ont été mises en œuvre dans divers pays pour promouvoir l'égalité des sexes dans les médias. Il s'agit notamment de lignes directrices élaborées pour les organisations de médias en association avec la Fédération internationale des journalistes, et de lignes directrices destinées à la société civile du Maghreb. On a également aidé la Fondation internationale des femmes dans les médias à produire un rapport mondial sur le statut des femmes dans les médias, qui couvre 66 pays. Une activité post-catastrophe de développement des médias a également été menée à l'appui des associations haïtiennes et pakistanaïses de médias féminins pour faciliter la production de programmes radio qui évoquent les problèmes et les points de vue des femmes (comme REFRAKA, par exemple, en Haïti).

Résultat escompté : Soutien aux États membres pour l'application d'indicateurs de développement des médias tenant compte de la problématique hommes-femmes

- Malgré des retards imprévus, il a été produit, en coopération avec la Fédération internationale des journalistes, le premier avant-projet d'indicateurs sexospécifiques pour les médias, outil destiné à aider les organisations de médias et les organisations professionnelles à accroître la prise en compte de la problématique hommes-femmes dans les médias, à favoriser une participation équitable des femmes aux organes de gestion des médias, à fixer des objectifs d'équilibre des sexes et à mesurer les progrès accomplis dans ce domaine. L'avant-projet a été validé par les principales organisations à une consultation internationale organisée par l'UNESCO (Bruxelles, 13-15 avril 2011). Les indicateurs sexospécifiques pour les médias ont également fourni l'un des thèmes de la Journée internationale de la femme 2010.

Résultat escompté : Formulation et mise en œuvre d'une réglementation et de politiques nationales de l'information de façon à favoriser l'intégration des femmes ; défense et illustration du droit à l'information par les femmes et les organisations féministes

- L'ouvrage d'information *Liberté d'information et droits de la femme en Afrique* a été lancé en 2010, après quoi diverses actions de sensibilisation ont été menées. Un programme régional sur trois ans est mis en œuvre en Afrique afin de renforcer, dans onze pays bénéficiaires, la participation des organisations de femmes africaines à l'élaboration, à l'adoption et à l'application d'une législation relative à la liberté d'information.

Résultat escompté : Prise en compte des besoins spécifiques aux femmes dans les activités d'apprentissage tout au long de la vie, notamment pour leur permettre de se doter de moyens de subsistance durables grâce à l'utilisation des TIC

- Des recherches ont été menées sur le thème des femmes et des logiciels libres et open source pour corriger la présence encore trop rare et la faible visibilité des femmes dans cet univers. Une communauté en ligne, intitulée *Égalité de genre dans les logiciels libres et open source*, a été lancée dans le cadre du suivi du Sommet mondial sur la société de l'information pour mesurer et identifier les raisons sociologiques et scientifiques de la fracture observée dans le domaine des TIC, les femmes étant largement sous-représentées à tous les niveaux de la technologie, des TIC et, plus précisément, des logiciels libres et open source. Cette communauté comprend des représentants d'OIG, d'ONG, du secteur privé et de la société civile, qui tenteront de trouver des solutions aux inégalités existantes et de collaborer avec des groupes qui étudient déjà cette problématique.

Résultat escompté : Élargissement de la participation des femmes au règlement des conflits, à la consolidation de la paix et à la reconstruction grâce à un meilleur accès à l'information

- Des femmes et des filles ont participé à un certain nombre d'initiatives de réconciliation et de dialogue dans des pays en situation de post-conflit, notamment l'Afghanistan, l'Iraq et le Territoire palestinien occupé, illustrant le rôle que les femmes journalistes peuvent jouer dans une situation de post-conflit. Il a également été lancé, à l'intention des femmes journalistes, des projets de renforcement des capacités, comme la Female Journalists Association du Libéria.

Défis et enseignements tirés :

- Les organisations féminines participent peu aux actions collectives menées en faveur de l'adoption et de l'application de lois relatives à la liberté de l'information. Même lorsqu'une telle législation existe, elles s'y réfèrent rarement et ne se mobilisent guère pour faire

valoir le droit des femmes et des filles à l'information. L'UNESCO devrait intensifier son appui à cet égard.

- Dans le monde, les TIC se sont révélées très efficaces pour surmonter les obstacles qui entravent l'information, le développement économique et l'égalité entre les sexes. Cependant, le fait que les femmes n'aient qu'un accès limité aux TIC et les maîtrisent mal pose de sérieux problèmes qu'il faudra résoudre par des mesures ciblées et une formation appropriée.

Plate-forme intersectorielle : « Promotion de l'apprentissage à l'aide des TIC »

Résultat escompté : Renforcement des capacités des ministères ainsi que de la qualité des établissements de formation des enseignants en vue d'offrir aux enseignants une formation reposant sur les TIC, notamment grâce à l'introduction de normes de compétences en matière de TIC

- L'une des principales activités menées dans ce domaine a été la poursuite de l'élaboration, avec des partenaires privés, du Cadre de compétences des enseignants en matière de TIC, y compris son pilotage. À cet égard, le Groupe de travail intersectoriel sur les TIC dans l'éducation a actualisé la version 2.0 du document de référence du Cadre et élaboré un projet de plan de mise en œuvre, qui définit les responsabilités des secteurs participants, des bureaux hors Siège et des instituts. Des activités ont été mises en œuvre pour aider les autorités nationales et d'autres acteurs du développement à adopter des règles et des normes concernant l'intégration des TIC dans la formation théorique et pratique des enseignants.

Résultat escompté : Élargissement de l'accès à l'éducation et à l'apprentissage dans les États membres grâce à des outils basés sur les TIC

- Des progrès considérables ont été accomplis pour ce qui est de faire connaître les technologies ouvertes et les contenus libres. L'utilisation de technologies et de normes ouvertes pour l'information et la communication a été étudiée dans le cadre d'une évaluation mondiale des meilleures pratiques, ce qui a permis à l'Organisation d'édicter des recommandations dans ce domaine. La promotion de ressources éducatives libres s'est concentrée, en particulier, sur l'élaboration de la Plate-forme UNESCO correspondante et sur celle de lignes directrices destinées aux acteurs de l'enseignement supérieur. Le logiciel libre et open source est préconisé par la plate-forme intersectorielle en particulier pour les systèmes d'enseignement primaire et secondaire d'Asie et d'Europe. Des recherches ont été menées sur son déploiement dans le monde afin d'instruire les activités correspondantes qui seront menées dans d'autres régions.

Résultat escompté : Développement de l'initiation à l'information, de la formation des enseignants et des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie grâce aux centres communautaires polyvalents

- Des activités ont été menées, dans ce domaine, pour promouvoir l'utilisation des TIC dans l'éducation de base, l'enseignement et la formation techniques et professionnels (EFTP) et la formation des professionnels de l'information. Au Mali, des projets ont été lancés afin de promouvoir le libre accès aux ressources pédagogiques des CMC, de renforcer les capacités des administrateurs de CMC et de donner accès à l'information dans les CMC des zones rurales privées de connexion Internet. Au Mozambique, dans le prolongement du projet d'appui aux CMC financé par les organismes d'aide au développement suédois et suisse, ainsi que par le PNUD, des résultats ont été obtenus en renforçant les capacités, en produisant des contenus et en instaurant des partenariats.

Résultat escompté : Constitution de « communautés de pratique » pour l'éducation et la formation qui créeront du savoir et donneront accès à des ressources éducatives libres et diverses à tous les niveaux, y compris l'accès ouvert à l'information scientifique

- La consolidation de la Plate-forme UNESCO de formation libre, outil qui donne accès à près de 3 500 supports de formation libres sur les questions de développement, a contribué aux progrès accomplis dans l'obtention de ce résultat.

Résultat escompté : Mise en place de bibliothèques numériques de ressources éducatives libres (telles que des didacticiels libres et autres outils d'apprentissage numériques) pour un apprentissage tout au long de la vie de qualité

- La coopération instituée entre CI et ED pour ce qui est de promouvoir les ressources éducatives libres a progressé grâce, en grande partie, à un appui extrabudgétaire. L'une des principales réalisations, dans ce domaine, est l'élaboration de la Plate-forme UNESCO de ressources éducatives libres, qui mettra librement à disposition certaines publications de l'UNESCO et permettra aux communautés de pratique (enseignants, apprenants, professionnels de l'éducation...) de copier, d'adapter et de partager leurs ressources en toute liberté.

Résultat escompté : Renforcement du rôle des TIC à l'appui des six objectifs de l'Éducation pour tous

- La collaboration intersectorielle engagée entre le Secteur de l'éducation et l'ISU pour fournir aux États membres une méthode globale qui leur permette d'élaborer, de mettre en œuvre et d'évaluer des plans directeurs dans ce domaine a abouti à la mise au point d'indicateurs sur les TIC dans le domaine de l'éducation. Des projets devant être testés dans huit États arabes ont été lancés en Jordanie en coopération avec TAG.org. Afin de renforcer le rayonnement et la visibilité de l'Organisation dans ce domaine, un nouveau site Internet sur les TIC dans l'éducation a été créé.

Défis et enseignements tirés :

- Bien que des progrès aient été accomplis dans la réalisation des objectifs de cette plate-forme intersectorielle, l'absence de budget spécifique a restreint les possibilités de coordonner et de favoriser l'obtention des résultats escomptés.
- Globalement, CI et ED ont institué une solide coopération intersectorielle prévoyant des réunions de planification régulières et la mise en œuvre conjointe des TIC dans les activités éducatives, ce qui permet à l'UNESCO d'améliorer la mise en œuvre d'initiatives en cours telles que le Cadre de compétences des enseignants en matière de TIC et les ressources éducatives libres, et de développer de nouveaux domaines intersectoriels tels que l'apprentissage mobile.
- Le principal obstacle qui a retardé la mise à niveau de la Plate-forme de formation libre a été la longueur du processus d'achat.
- Les 37 activités que mènent les bureaux hors Siège et les instituts aux fins de ce résultat ne sont pas liées directement à la promotion de l'accès libre, mais plutôt à d'autres résultats escomptés de cette plate-forme, ce qui appelle une prise de conscience accrue au sein de l'UNESCO.
- Les travaux du Groupe de travail intersectoriel sur les TIC dans l'éducation ont accru l'efficacité de la mise en œuvre coordonnée de la Bibliothèque didactique numérique mondiale.

- Le résultat escompté en ce qui concerne le recours aux TIC à l'appui de la réalisation des objectifs de l'EPT se révèle difficile à quantifier, les TIC n'ayant pas, jusqu'à présent, fait l'objet d'une véritable attention dans la planification de l'EPT au niveau national.
- Il sera sans doute difficile, lors du présent exercice biennal, d'aller au-delà d'une sensibilisation des États membres au rôle potentiel des TIC dans l'éducation et d'une collecte de statistiques sur l'utilisation des TIC dans ce contexte. À l'approche de l'échéance des objectifs de l'EPT, il pourrait être plus opportun d'étudier spécifiquement la corrélation qui existe entre les progrès de l'EPT et l'utilisation des TIC.

INSTITUT DE STATISTIQUE DE L'UNESCO (ISU)

45. Depuis le début de l'exercice biennal, l'ISU s'est attaché essentiellement à améliorer la qualité des données aux niveaux international et national. Pour y parvenir, l'Institut a élaboré des « plans de données » avec des statisticiens nationaux pour faciliter la communication internationale des données, mis en place un cadre de contrôle de la qualité des données, organisé des ateliers de formation nationaux et régionaux destinés aux statisticiens, et révisé et amélioré régulièrement les instruments d'enquête et les cadres d'indicateurs. L'ISU évalue actuellement les résultats de ces efforts visant à l'utilisation la plus efficace possible des ressources.

46. La base de données de l'ISU a été considérablement améliorée, sur les plans tant quantitatif que qualitatif, les données disponibles étant ainsi plus pertinentes et accessibles pour les décideurs. Un nouveau site a été lancé afin d'améliorer l'accessibilité des données statistiques de l'ISU. L'Institut a également élargi sa base de données afin d'y inclure les éléments statistiques suivants : profils régionaux et mondiaux de l'alphabétisation, série chronologique d'indicateurs révisés de l'éducation, indicateurs relatifs à l'enseignement secondaire, données sur le financement de l'éducation, données concernant les enfants non scolarisés, indicateurs de mesure de la fréquentation scolaire, répartition des dépenses de R&D et profils statistiques nationaux concernant la R&D. Un travail a également été entamé pour lancer trois nouvelles collectes de données : utilisation des technologies de l'information et de la communication dans l'éducation, emplois culturels, innovations en science et en technologie.

47. En outre, l'ISU a lancé des questionnaires régionaux en Afrique subsaharienne et dans l'Amérique latine et les Caraïbes afin de réunir des données plus détaillées, notamment concernant la situation dans les établissements scolaires et les conséquences du VIH et du SIDA sur l'éducation en Afrique. La démarche régionale est également adoptée en vue d'améliorer la collecte de données dans plusieurs domaines, tels que l'utilisation des technologies de l'information et de la communication dans l'éducation en Amérique latine ou le financement de l'éducation en Afrique subsaharienne.

48. L'ISU a achevé d'élaborer ses propositions en vue de la révision de la Classification internationale type de l'éducation (CITE) afin d'améliorer la comparabilité et l'exactitude des statistiques de l'éducation. Le texte final sera présenté aux États membres pour approbation lors de la 36^e session de la Conférence générale de l'UNESCO.

49. Le Programme d'évaluation et de suivi de l'alphabétisation (LAMP) mène actuellement une évaluation principale dans huit pays. Des évaluations initiales sont également en cours en Jordanie, au Paraguay et au Viet Nam. La Namibie, la Jamaïque et la République démocratique populaire lao en sont au stade de la planification alors que l'Afghanistan, l'Inde et le Guyana ont exprimé leur souhait de rejoindre le programme.

Défis et enseignements tirés :

- Afin de répondre à une demande considérable de la part des utilisateurs de données mondiales et régionales qui souhaitent que la couverture et la collecte des données s'amplifient, sans pour autant augmenter la charge de travail des statisticiens nationaux, l'Institut a élaboré une démarche modulaire de collecte des données sur l'éducation. L'enquête annuelle comprend désormais un questionnaire de base, ainsi qu'un questionnaire thématique sur un domaine spécifique qui changera chaque année.
- Le rapport final de la vérification extérieure des comptes de l'ISU présente des conclusions très positives, particulièrement en ce qui concerne la gestion financière. Les frais généraux de l'Institut sont restés stables en valeur absolue, ce qui signifie que l'ISU a réussi à ramener la part effective des ressources budgétaires allouée à ce titre de 24 à 15 % entre 2005 et 2010.



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

Conseil exécutif

Cent quatre-vingt-septième session

187 EX/4

Partie II

PARIS, le 2 septembre 2011
Original anglais/français

Point 4 de l'ordre du jour provisoire

RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL SUR L'EXÉCUTION DU PROGRAMME ADOPTÉ PAR LA CONFÉRENCE GÉNÉRALE

PARTIE II

**Ajustements budgétaires autorisés
à l'intérieur de la Résolution portant ouverture de crédits pour 2010-2011**

et

**Tableau de bord de l'exécution du programme en 2010-2011
(35 C/5 approuvé)**

État au 30 juin 2011 (non audité)

N° 47

Résumé

La Partie II du document 187 EX/4 contient :

- A. Le Rapport de la Directrice générale sur les ajustements budgétaires autorisés à l'intérieur de la Résolution portant ouverture de crédits pour 2010-2011.

Conformément aux paragraphes 2 (b), (d) et (e) de la résolution 35 C/106, la Directrice générale présente au Conseil exécutif :

- (i) un rapport sur les ajustements apportés aux crédits approuvés pour 2010-2011 pour tenir compte des dons et contributions spéciales reçus depuis la dernière session du Conseil exécutif ;
- (ii) les virements de crédits du Titre IV du budget proposés afin de couvrir les augmentations des coûts de personnel et des coûts des biens et services imputables à des facteurs statutaires et à l'inflation, ainsi que d'autres besoins de financement urgents ;
- (iii) les virements de crédits de la Réserve pour les reclassements/promotions au mérite proposés afin de couvrir les coûts résultant de ces activités ainsi que d'autres besoins de financement urgents ;

Action attendue du Conseil exécutif : décision figurant au paragraphe 23.

- B. Le Rapport de la Directrice générale sur l'exécution du programme adopté par la Conférence générale.

INTRODUCTION

1. Le présent document contient :

Partie A : Le Rapport de la Directrice générale sur les ajustements budgétaires autorisés à l'intérieur de la Résolution portant ouverture de crédits pour 2010-2011, et

Partie B : Le Rapport de la Directrice générale sur l'exécution du programme adopté par la Conférence générale – Tableau de bord de l'exécution du programme pour 2010-2011 au 30 juin 2011.

2. La **Partie A** fournit des renseignements sur les contributions reçues depuis la 186^e session du Conseil exécutif et affectées au budget ordinaire 2010-2011, conformément au paragraphe 2 (b) de la résolution 35 C/106.

3. Dans cette section, il est également soumis au Conseil exécutif, pour approbation, des propositions concernant les virements de crédits du Titre IV – « Augmentations prévisibles des coûts » et de la Réserve pour les reclassements/promotions au mérite aux Titres I à III du budget en vue de financer les dépenses supplémentaires imputables aux augmentations statutaires des traitements du personnel et à l'augmentation des coûts des biens et des services, ainsi que d'autres besoins de financement urgents au Siège ou hors Siège.

4. En conséquence, l'**Annexe I** (Tableau révisé des ouvertures de crédits) récapitule l'ensemble des ajustements budgétaires et virements effectués entre articles budgétaires, y compris ceux qui se rapportent au Titre IV et à la Réserve pour les reclassements/promotions au mérite.

5. La **Partie B** du document contient un Tableau de bord qui indique l'état de l'exécution des programmes au titre aussi bien du budget ordinaire que des ressources extrabudgétaires au 30 juin 2011. En ce qui concerne le budget ordinaire, les chiffres présentés couvrent la période allant du 1^{er} janvier 2010 au 30 juin 2011.

6. Comme lors des sessions précédentes, ce Tableau de bord, établi pour faire rapport, contient le **tableau 1** qui décrit l'état global de la mise en œuvre par article budgétaire principal au titre tant du budget ordinaire (personnel et activités) que des ressources extrabudgétaires. Le **tableau 2 (A)** fournit d'autre part des informations sur la mise en œuvre des activités par axe d'action au titre du seul budget ordinaire, conformément aux décisions 160 EX/3.1.1 et 164 EX/3.1.1 dans lesquelles le Directeur général était invité à indiquer « avec des explications pertinentes, les activités pour lesquelles il [existe] un écart de plus de 15 % entre les dépenses effectives et les dépenses prévues ». De même, le **tableau 3** présente la mise en œuvre des fonds décentralisés du budget ordinaire par article budgétaire principal et par région (activités uniquement). En ce qui concerne la contribution des États-Unis reçue en 2003, qui est mise en œuvre sur une période pluriannuelle, le **tableau 2 (B)** donne des informations actualisées sur l'état d'exécution des activités restantes financées par ces fonds.

7. Le **tableau 4** décrit toujours la situation budgétaire par article budgétaire principal pour l'assistance temporaire, les voyages officiels et les services contractuels, comme demandé par le Conseil exécutif (décision 166 EX/3.1.1).

8. En outre, suite aux débats de la 186^e session du Conseil exécutif (décision 186 EX/4 (E) par. 11), ce Tableau de bord inclut le **tableau 5**, dans lequel figurent des informations sur les vacances de poste et les dépenses de personnel. Le tableau analytique des dépenses selon leur nature pour les Titres II.A et B, demandé par cette même décision, sera présenté dans un document d'information (INF) au titre de ce point de l'ordre du jour.

9. Pour les ressources extrabudgétaires, qui servent habituellement à financer des projets pluriannuels, les allocations et les dépenses sont présentées sur une base annuelle et les chiffres y afférents figurent dans les **tableaux 6 à 10**.

Note : Les totaux des tableaux peuvent faire apparaître de légères variations du fait des arrondis.

PARTIE A

RAPPORT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE SUR LES AJUSTEMENTS BUDGÉTAIRES AUTORISÉS À L'INTÉRIEUR DE LA RÉOLUTION PORTANT OUVERTURE DE CRÉDITS POUR 2010-2011

I. Ajustements apportés aux crédits approuvés pour 2010-2011 pour tenir compte des dons et des contributions spéciales reçus depuis la dernière session du Conseil exécutif

10. Conformément au paragraphe 2 (b) de la Résolution portant ouverture de crédits pour 2010-2011, la Directrice générale est autorisée à accepter et à ajouter aux crédits approuvés pour 2010-2011 des contributions volontaires, donations, dons, legs et subventions, ainsi que des montants versés par des gouvernements, en tenant compte des dispositions de l'article 7.3 du Règlement financier. La Directrice générale a le plaisir de fournir ci-dessous des informations sur les dons et contributions spéciales reçus depuis la dernière session du Conseil exécutif :

Source	But	Montant \$
Grand programme I – Éducation		
A. Gouvernements		
• Ministère de l'éducation du Sultanat d'Oman	Frais d'interprétation en arabe durant la 10 ^e réunion du Groupe de haut niveau sur l'EPT, 22-24 mars 2011	23 974
• Délégation permanente de la France auprès de l'UNESCO	Projet visant à conserver la mémoire de l'Holocauste et à combattre toute forme de déni de celui-ci afin de lutter efficacement contre l'antisémitisme, notamment auprès des plus jeunes, par l'éducation	55 556
• Ministère de l'éducation, de l'emploi et des relations de travail, Gouvernement australien	Réunion sur la reconnaissance des titres de l'enseignement supérieur dans la région Asie-Pacifique, 22-24 juin 2011, Bangkok	52 500
• Municipalité de Cozumel (Mexique)	Ateliers avec des communautés locales concernant certains aspects généraux de l'éducation	42 149
B. Autres contributions		
• Institut de l'éducation et de la protection de l'enfance de la République de Corée	Examen de l'intégration de l'éducation et de la protection de la petite enfance en République de Corée	23 476
• Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF)	Réunion du Comité consultatif global de l'UNGEI à Paris, 31 janvier – 1 ^{er} février 2011	10 341
• Bureau régional pour l'Asie orientale et le Pacifique du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF EAPRO)	Appui aux missions et gestion du cycle du programme du Bureau régional	15 000

Source	But	Montant \$
• Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF)	Appui au Secrétariat du Groupe de partenaires pour le développement de l'éducation	36 000
• <u>Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)</u> , Maurice et Seychelles	Améliorer le niveau de réussite scolaire dans les écoles primaires des régions défavorisées	30 000
• Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient (UNSCO)	Effectuer une évaluation des besoins en matière de services éducatifs dans la zone C, Territoire palestinien occupé	10 000
• Intel Technology Asia Pte. Ltd.	Conférence ministérielle régionale sur les TIC dans l'éducation, 25-26 novembre 2010, Bangkok	50 000
• Intel UK	Renforcement des capacités des établissements de formation initiale et en cours d'emploi des enseignants, Ouzbékistan	30 000
• SIL International (Summer Institute of Linguistics)	Renforcement et développement de la coordination régionale de l'EPT en Asie-Pacifique et de l'appui à la coordination nationale et sous-régionale	9 700
• Institut de coopération internationale de la Confédération allemande pour l'éducation des adultes (DVV International)	Projet de post-alphabétisation dans la province d'Errachidia	60 606
Total, GP I		449 302

Grand programme II – Sciences exactes et naturelles

A. Gouvernements

• Délégation des Pays-Bas	Reproduction et distribution de 10 000 DVD sur « l'hydrologie internationale et les ressources en eau »	6 545
• Commission nationale allemande pour l'UNESCO	Partenariats intergouvernementaux visant à renforcer les capacités des institutions et des scientifiques afin d'intégrer les notions de biodiversité, de changement climatique et de bien-être humain à celle du développement durable	53 619

B. Autres contributions

• Fonds pour l'environnement mondial	Production d'une version japonaise de l'exposition relative à l'Année internationale de la biodiversité	10 000
--------------------------------------	---	--------

Source	But	Montant \$
<ul style="list-style-type: none"> Society of Photo Optical Instrumentation Engineers (SPIE) 	Organisation d'ateliers basés sur un programme de formation des enseignants abordant les thèmes suivants : optique géométrique, optique oculaire, communication en optique, optique appliquée à l'environnement, et interférence, diffraction et spectroscopie	19 970
<ul style="list-style-type: none"> Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique 	Finalisation du projet UNESCO-CDB de pochette éducative sur la biodiversité et version japonaise de l'exposition relative à l'Année internationale de la biodiversité	28 482
<ul style="list-style-type: none"> Comité national autrichien du Programme sur l'homme et la biosphère (MAB) 	Organisation d'une réunion d'experts sur les Sites de recherche du MAB, 21-22 février 2011	11 771
<ul style="list-style-type: none"> Convention sur la diversité biologique (CDB) 	Organisation logistique de la réunion d'information tenue à l'intention des délégations permanentes auprès de l'UNESCO sur les conclusions de Nagoya et la feuille de route pour New Delhi	1 582
<ul style="list-style-type: none"> Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) 	1. Organisation d'une réunion d'experts sur la gouvernance des eaux souterraines, UNESCO, Paris, avril 2011 2. Formulation d'un diagnostic de la gouvernance des eaux souterraines mondiales et régionales d'après des expériences régionales et nationales	60 000
<ul style="list-style-type: none"> Université nationale de Kyoto 	Réunion d'experts préparatoire au 4 ^e atelier sur le bassin versant de La Plata	4 000
<ul style="list-style-type: none"> Office national de l'eau potable, Maroc (ONEP) 	Amélioration des connaissances du public concernant la gestion des ressources naturelles et de la biodiversité dans les pays arabes	3 672
<ul style="list-style-type: none"> Organisation islamique pour l'éducation, les sciences et la culture (ISESCO) 	Renforcement du partenariat université-sciences-industrie (Programme UNISPAR) : renforcement des capacités et assistance technique concernant la création de parcs scientifiques et de pépinières d'entreprises technologiques	2 976
<ul style="list-style-type: none"> National Instruments (NI) ASEAN 	Contribution au développement des ressources humaines dans le domaine des sciences de l'ingénieur en proposant une formation à l'élaboration de programmes d'études sur la science, la technologie et les sciences de l'ingénieur destinés aux jeunes	20 000

Source	But	Montant \$
• Comité d'organisation du Festival de la mer du Qatar	Développement des réserves de biosphère et des géoparcs dans la péninsule arabique, notamment pour constituer un ensemble de zones marines protégées dans le Golfe de Salwa	24 976
• Ford International Business Development Inc.	Gestion de l'environnement fondée sur les partenariats	25 000
Total, GP II		272 593

Grand programme III – Sciences sociales et humaines

A. Gouvernements

• Délégation permanente de l'Arabie saoudite auprès de l'UNESCO	Journée mondiale de la philosophie 2010, Siège de l'UNESCO	13 624
• Principauté de Monaco	Réunion régionale des Caraïbes sur l'adaptation au changement climatique, Saint-Kitts-et-Nevis, 7-8 mars 2011	14 085
• Ministère de l'éducation publique des États-Unis du Mexique	Réunion régionale des Caraïbes sur l'adaptation au changement climatique, Saint-Kitts-et-Nevis, 7-8 mars 2011	5 000
• Gouvernement portugais par l'entremise de l'Institut portugais d'aide au développement (IPAD)	Élaboration d'outils pour une approche de l'élimination de la pauvreté fondée sur les droits de l'homme	30 000

B. Autres contributions

• Institut culturel du Mexique à Paris	Exposition de photographie sur le Bicentenaire de la Révolution mexicaine, décembre 2010	1 965
• Conseil indien de la recherche en sciences sociales (ICSSR)	Troisième Forum des ministres d'Asie du Sud sur les politiques de protection sociale en Asie du Sud, Sri Lanka, 20-22 février 2011	2 747
• Organisation islamique pour l'éducation, les sciences et la culture (ISESCO)	Contribution financière à la réédition du livre « Droits de l'homme : Questions et réponses ».	7 970
• Organisation islamique pour l'éducation, les sciences et la culture (ISESCO)	Organisation du Dialogue philosophique interrégional entre l'Afrique et les Amériques en 2011	24 970
Total, GP III		100 361

Source	But	Montant \$
Grand programme IV – Culture		
A. Gouvernements		
• Office d'Abou Dhabi pour la culture et le patrimoine, Émirats Arabes Unis	Publication en arabe des brochures sur les Listes 2009 et 2010. Brochure Liste de sauvegarde urgente	84 139
• Secrétariat à la culture de la province de Chubut et Conseil fédéral des investissements, Argentine	Foires et salons internationaux de la province de Chubut	32 976
• Office fédéral de la culture (OFC), Suisse	Réalisation d'un film sur les actions de l'UNESCO dans la lutte contre le commerce illicite de biens du patrimoine culturel	3 942
• Office fédéral de la culture (OFC), Suisse	Publication en français du recueil « Témoins de l'histoire : recueil de textes et documents relatifs au retour des objets culturels »	5 975
• Office fédéral de la culture (OFC), Suisse	40 ans de la Convention de l'UNESCO de 1970, 15-16 mars 2011, Siège de l'UNESCO	43 003
• Office fédéral de la culture (OFC), Suisse	Création d'une base de données sur les restitutions d'objets culturels	27 975
• Office fédéral de la culture (OFC), Suisse	Projet relatif à la protection des mosaïques du site archéologique du Palais d'Hicham à Jéricho	78 864
• Office fédéral de la culture (OFC), Suisse	Projet relatif à la lutte contre le trafic illicite de biens culturels dans les territoires palestiniens occupés	39 432
• Angers Loire Métropole	Projet d'amélioration de l'adduction en eau potable à Moribabougou (Mali)	15 248
• La commune des Ponts de Cé	Projet d'amélioration de l'adduction en eau potable à Moribabougou (Mali)	62 564
• Gouvernement de l'Arabie saoudite	Haut panel sur la paix et le dialogue entre les cultures (11 mars, New York)	50 000
• Délégation permanente de la France auprès de l'UNESCO	Ateliers d'écriture pour des universitaires palestiniens	6 353
• US National Marine Sanctuaries Foundation (NMSF)	Réunion des gestionnaires des sites marins du patrimoine mondial, Honolulu (Hawaii), 1 ^{er} -3 décembre 2010	15 748
• Marine Protected Area Agency (MPAA)	Réunion des gestionnaires des sites marins du patrimoine mondial, Honolulu, (Hawaii), 1 ^{er} -3 décembre 2010	27 447
• Ambassade d'Espagne au Ghana	Renforcement d'une culture de la paix par la promotion de la diversité culturelle	8 032

Source	But	Montant \$
• Office fédéral de la protection de la population (OFPP)	Contrat d'auteur pour la version française du commentaire article par article du Deuxième Protocole à la Convention de la Haye	13 574
• Ministère fédéral autrichien de l'économie, de la famille et de la jeunesse	Traduction dans toutes les langues nationales de l'Europe du Sud-Est de la vidéo réalisée par le Bureau de Venise sur la lutte contre le trafic illicite de biens culturels en ESE	10 684
• Ministère fédéral autrichien de l'éducation, des arts et de la culture	Traduction dans toutes les langues nationales de l'Europe du Sud-Est de la vidéo réalisée par le Bureau de Venise sur la lutte contre le trafic illicite de biens culturels en ESE	3 577
B. Autres contributions		
• Organisation islamique pour l'éducation, les sciences et la culture (ISESCO)	Promotion des musées comme lieux civiques pour le dialogue interculturel	9 952
• Conseil municipal du village de Battir	Projet de création d'un « Écomusée du paysage de Battir » dans le cadre du projet « Conservation et gestion des ressources naturelles et culturelles dans le Gouvernorat de Bethléem » financé par le Programme d'appui aux municipalités palestiniennes	19 189
• Fondation Total E&P Indonésie (Yayasan Bhakti Total Bagi Indonesia Lestari)	Projet « Sauvegarde du site du patrimoine mondial de Borobudur : opération d'urgence pour la protection de l'Ensemble de Borobudur contre les dégâts causés par l'éruption du mont Merapi et revitalisation des ressources de la communauté locale liées aux industries culturelles et au tourisme patrimonial »	10 000
• PT Garuda Indonesia (Persero) Tbk	Projet « Sauvegarde du site du patrimoine mondial de Borobudur : opération d'urgence pour la protection de l'Ensemble de Borobudur contre les dégâts causés par l'éruption du mont Merapi et revitalisation des ressources de la communauté liées aux industries culturelles et au tourisme patrimonial »	11 000

Source	But	Montant \$
<ul style="list-style-type: none"> EF English First Indonesia 	Projet « Sauvegarde du site du patrimoine mondial de Borobudur : opération d'urgence pour la protection de l'Ensemble de Borobudur contre les dégâts causés par l'éruption du mont Merapi et revitalisation des ressources de la communauté locale liées aux industries culturelles et au tourisme patrimonial »	30 114
<ul style="list-style-type: none"> PT Freeport Indonesia 	Projet « Sauvegarde du site du patrimoine mondial de Borobudur : opération d'urgence pour la protection de l'Ensemble de Borobudur contre les dégâts causés par l'éruption du mont Merapi et revitalisation des ressources de la communauté locale liées aux industries culturelles et au tourisme patrimonial »	13 000
<ul style="list-style-type: none"> Association japonaise pour la conservation des trésors nationaux 	Recherches sur les méthodes de conservation du papier et les techniques de fabrication traditionnelle du papier en Chine, au Japon et en Corée	10 000
<ul style="list-style-type: none"> Centre international d'information et de travail en réseau sur le patrimoine culturel immatériel dans la région Asie-Pacifique (ICHCAP), Séoul 	Réunion de création de réseau entre États parties du Pacifique à la Convention de 2003 (Nukualofa, Tonga, 29-30 mars 2011)	20 000
<ul style="list-style-type: none"> Alliance de protection du patrimoine culturel asiatique (OCuHeSPA) 	Étude d'impact sur l'environnement du développement industriel autour de Lumbinī, lieu de naissance du Bouddha, Népal	6 868
<ul style="list-style-type: none"> The Walton Family Foundation 	Réunion des gestionnaires des sites marins du patrimoine mondial, Honolulu (Hawaii), 1 ^{er} -3 décembre 2010	23 925
<ul style="list-style-type: none"> SEARCH, Thaïlande 	Approches culturelles des droits de l'homme et de la question de l'égalité entre les sexes	4 981
<ul style="list-style-type: none"> OPHIDIAN Research Institute 	Approches culturelles des droits de l'homme et de la question de l'égalité entre les sexes	8 000
<ul style="list-style-type: none"> The History Channel 	Protection historique et patrimoine (mondial) en Chine	10 000
<ul style="list-style-type: none"> Donateur privé anonyme 	Mise en œuvre de la Convention de 1972 pour la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel	100 000
Total, GP IV		806 562

Source	But	Montant \$
Grand programme V – Communication et information		
B. Autres contributions		
• Organisation islamique pour l'éducation, les sciences et la culture (ISESCO)	Formation des enseignants et des bibliothécaires scolaires des pays du Maghreb à la maîtrise des médias et de l'information	3 476
• Organisation islamique pour l'éducation, les sciences et la culture (ISESCO)	Création d'un portail pour la région du Maghreb afin de promouvoir l'utilisation innovante des TIC dans l'éducation, les sciences et la culture	8 470
• Organisation islamique pour l'éducation, les sciences et la culture (ISESCO)	Renforcement des capacités des organisations de médias et des établissements d'enseignement du journalisme dans les pays du Maghreb	11 970
• Organisation islamique pour l'éducation, les sciences et la culture (ISESCO)	Promotion et développement de la bibliothèque numérique de littérature arabe classique « Majaliss »	4 608
• Internet Society (ISOC)	Activités relatives au multilinguisme dans le cyberspace. Préparation d'une étude sur les aspects économiques de la création de contenu local multilingue et d'une infrastructure locale de l'Internet	19 711
• ONG Jequitibá	Renforcement des capacités des journalistes, blogueurs et acteurs des médias communautaires pour promouvoir leur sécurité et favoriser la compréhension, la paix et la réconciliation mutuelles dans les environnements violents	8 579
Total, GP V		86 789
Titre I.B – DIRECTION		
Division pour l'égalité des genres (ODG/GE)		
• Lucia Mamos-Moreaux	Journée internationale de la femme 2011	719
• Maguy Makosso	Journée internationale de la femme 2011	375
• Reem Saad	Journée internationale de la femme 2011	719
• Princesse Beatriz von Hohenlohe	Journée internationale de la femme 2011	920
• Anne B. Zill	Journée internationale de la femme 2011	3 039
• Diaha Kahil	Journée internationale de la femme 2011	387
• CILAF	Conférence internationale Femme et Eau	7 099

Source	But	Montant \$
<ul style="list-style-type: none"> • Association Torch-Run Concert du Patrimoine Mondial 	Orientation stratégique, coordination globale et veille/établissement de rapports pour la « priorité Égalité entre les sexes »	1 355
Total, ODG/GE		14 613
Titre II.B – Services liés au programme		
Relations extérieures et information du public (ERI)		
<ul style="list-style-type: none"> • Université de la Terre/Société CHK 	Forum Université de la Terre : « Bâtir une nouvelle société »	87 324
<ul style="list-style-type: none"> • Organisation islamique pour l'éducation, les sciences et la culture (ISESCO) 	Forum interrégional des Commissions nationales pour le « Rapprochement des cultures »	19 970
Total, ERI		107 294
Titre III.B – Gestion et coordination des unités hors Siège		
Coûts indirects pour les bureaux hors Siège au titre de la gestion et de la coordination des unités hors Siège (BFC)		
Les contributions suivantes ont été versées par des gouvernements au titre des frais de fonctionnement des unités hors Siège :		
<ul style="list-style-type: none"> • Inde 	Bureau de New Delhi	140 278
<ul style="list-style-type: none"> • Saint-Marin 	Bureau de Venise	7 624
<ul style="list-style-type: none"> • Cuba 	Bureau de La Havane	20 500
<ul style="list-style-type: none"> • Népal 	Bureau de Katmandou	7 571
<ul style="list-style-type: none"> • Costa Rica 	Bureau de San José	35 165
<ul style="list-style-type: none"> • Liban 	Bureau de Beyrouth	99 700
<ul style="list-style-type: none"> • Égypte 	Bureau du Caire	54 766
<ul style="list-style-type: none"> • Équateur 	Bureau de Quito	50 000
<ul style="list-style-type: none"> • Thaïlande 	Bureau de Bangkok	6 836
<ul style="list-style-type: none"> • Népal 	Bureau de Katmandou	7 623
Total, coûts indirects		430 063
Total général, dons et contributions spéciales		2 267 577

11. Outre les contributions monétaires susmentionnées, les gouvernements ci-après apportent des contributions en nature aux unités hors Siège en mettant gracieusement à leur disposition des locaux au cours de l'exercice biennal 2010-2011 :

Pays	Bureaux hors Siège bénéficiant de locaux à titre gracieux
• Brésil	Bureau de Brasilia
• Cameroun	Bureau de Yaoundé
• Chili	Bureau de Santiago
• Cuba	Bureau de La Havane
• Fédération de Russie	Bureau de Moscou
• Gabon	Bureau de Libreville
• Iran, République islamique d'	Bureau de Téhéran
• Italie	Bureau de Venise
• Jamaïque	Bureau de Kingston
• Jordanie	Bureau d'Amman
• Kazakhstan	Bureau d'Almaty
• Liban	Bureau de Beyrouth
• Mali	Bureau de Bamako
• Maroc	Bureau de Rabat
• Mexique	Bureau de Mexico
• Nigéria	Bureau d'Abuja
• Ouzbékistan	Bureau de Tachkent
• Pérou	Bureau de Lima
• Qatar	Bureau de Doha
• République démocratique du Congo	Bureau de Kinshasa
• République du Congo	Bureau de Brazzaville
• République-Unie de Tanzanie	Bureau de Dar es-Salaam
• Roumanie	Bucarest (CEPES)
• Sénégal	Bureau de Dakar
• Thaïlande	Bureau de Bangkok
• Uruguay	Bureau de Montevideo
• Zimbabwe	Bureau de Harare

Cette tentative de rendre compte des contributions en nature reste à affiner, ce type de contributions n'étant pas limité à la mise à disposition de locaux à titre gracieux. Des efforts seront faits pour en élargir le champ dans les futurs rapports.

II. Virements de crédits du Titre IV du budget proposés afin de couvrir les augmentations des coûts de personnel et des coûts des biens et services imputables à des facteurs statutaires et à l'inflation, ainsi que d'autres besoins de financement urgents

12. Le paragraphe 2 (d) de la Résolution portant ouverture de crédits pour 2010-2011 dispose ce qui suit : « Pour couvrir les augmentations des coûts de personnel et les hausses des coûts des biens et services, le Directeur général est autorisé à opérer, avec l'approbation du Conseil exécutif, des virements de crédits du Titre IV du budget (Augmentations prévisibles des coûts) aux articles budgétaires appropriés des Titres I à III du budget ». En conséquence, la Directrice générale soumet à l'approbation du Conseil exécutif les virements de crédits suivants du Titre IV à d'autres titres du budget pour couvrir diverses augmentations des coûts de personnel et des coûts des biens et services imputables à des facteurs statutaires et à l'inflation, ainsi que d'autres besoins de financement urgents.

Coûts de personnel	Montants dont le virement est proposé du Titre IV
<p>Augmentation de l'ajustement pour affectation du personnel du cadre organique et des fonctionnaires de rang supérieur au Siège, avec effet au 1^{er} avril 2011</p> <p>13. L'ajustement pour affectation du personnel du cadre organique et des fonctionnaires de rang supérieur en poste à Paris a été majoré suite à l'enquête sur le coût de la vie réalisée par la CFPI en 2010. Il en résultera une augmentation de 1,3 % de la rémunération nette (traitement de base et ajustement pour affectation) pour cette catégorie de personnel. L'incidence budgétaire de cette augmentation représente 600 000 dollars pour la période restant à courir du présent exercice biennal.</p>	600 000 dollars
<p>Augmentation de la rémunération considérée aux fins de la pension du personnel du cadre organique dans tous les lieux d'affectation, avec effet au 1^{er} août 2011</p> <p>14. Le barème des rémunérations considérées aux fins de la pension a été majoré de 2,73 %, avec effet au 1^{er} août 2011, ce qui entraîne un coût additionnel d'environ 300 000 dollars pour les cinq mois restant à courir du présent exercice biennal.</p>	300 000 dollars
<p>Total des augmentations statutaires des coûts de personnel</p>	900 000 dollars
Biens et services	Montants dont le virement est proposé du Titre IV
<p>Augmentation des coûts de production des documents</p> <p>15. La récente décision 186 EX/15, II – Questions budgétaires, dans laquelle, au paragraphe 9, le Conseil exécutif « prie la Directrice générale de lui présenter, à sa 187^e session, une option budgétaire alternative sur la base du plafond de 653 millions de dollars... », a entraîné une incidence financière sur le budget prévu dans le plan de travail du 35 C/5 pour les secrétariats de la Conférence générale et du Conseil exécutif, en particulier pour la Division des conférences, des langues et des documents du Secteur de l'administration (ADM/CLD).</p> <p>À cet égard et sur la base des estimations faites au moment de l'établissement du présent Tableau de bord, il apparaît que la production des versions intégrales du 36 C/5 Addendum (trois volumes en six langues), la charge de travail accrue en raison de l'impression du 36 C/5 Projet pour la Conférence générale ainsi que la liste provisoire des documents pour la 187^e session du Conseil exécutif (documents statutaires) entraîneront des coûts additionnels au titre de la ligne budgétaire « conférences, langues et documents ». Des ressources supplémentaires seront nécessaires afin qu'ADM/CLD puisse assurer les services requis par les organes directeurs (Titre I), comme suit :</p>	

Conférence générale : Le montant total des ressources supplémentaires requises pour financer l'impression et l'expédition des documents, les services extérieurs d'impression/reliure, les services de maintenance du matériel, ainsi que l'assistance temporaire s'élève à 156 500 dollars.

156 500 dollars

Conseil exécutif : Des services supplémentaires sont requis du fait de la planification révisée et de la coordination de la production des documents statutaires pour la 187^e session du Conseil exécutif (y compris la production de la version alternative du C/5). En se basant sur les meilleures estimations possibles pour le volume et la planification, des coûts additionnels d'un montant total de 224 400 dollars sont à prévoir, essentiellement pour financer les contrats de traduction externe, les services d'impression/reliure/expédition, les services de maintenance du matériel, ainsi que l'assistance temporaire.

224 400 dollars

Augmentation des coûts et renforcement des opérations hors Siège

826 400 dollars

16. **Augmentation des coûts :** Une série de hausses imprévisibles sont intervenues en ce qui concerne les coûts de fonctionnement de plusieurs bureaux hors Siège de l'UNESCO. Les loyers ont augmenté ; la mise en conformité avec les normes MOSS modifiées a rendu les dépenses de sécurité plus onéreuses ; les systèmes informatiques de nombreux bureaux hors Siège ont dû être reconfigurés ou mis à jour afin d'être pleinement compatibles avec les nouvelles plates-formes informatiques et de gestion de l'information et des connaissances de l'Organisation. Le montant requis s'élève à 426 000 dollars.

Renforcement de la présence hors Siège : Étant donné que l'Organisation s'est engagée à financer les coûts de l'application de la première phase de la réforme du dispositif hors Siège dans les limites du budget déjà restreint du 36 C/5, il serait raisonnable de commencer à préparer dès à présent le terrain pour que ce processus s'effectue sans heurt, en équipant et en renforçant certains bureaux hors Siège d'Afrique (c'est-à-dire en mettant à jour le matériel informatique et les autres équipements nécessaires et en acquérant les véhicules indispensables).

En outre, du fait de l'évolution du contexte politique et social en Afrique du Nord et dans le monde arabe, l'UNESCO est engagée dans un grand nombre d'activités de programme en Égypte et en Tunisie. Cependant, puisque la mise en œuvre de la réforme du dispositif hors Siège dans la région arabe est repoussée au-delà de la première phase (36 C/5) et vu les difficultés rencontrées par le Bureau du Caire en termes de collaboration avec les autorités tunisiennes et d'autres programmes et agences des Nations Unies, il est crucial que l'UNESCO crée une antenne de projet en Tunisie dès que possible, afin que le programme puisse être exécuté correctement dans ce pays.

Besoins de sécurité au Siège**1 340 000 dollars**

17. Dans le cadre des mesures à mettre en œuvre pour le Plan à moyen terme sur la sécurité (approuvé en 2009), la construction du Poste avancé Fontenoy a été considérée comme l'une des priorités, représentant un montant estimé à environ 1,71 million de dollars (document 182 EX/44, paragraphe 59). À la fin de 2009, un montant de 370 000 dollars provenant des économies réalisées sur le budget du 34 C/5 avait été identifié.

Par conséquent, un montant restant de 1,34 million de dollars doit être dégagé, conformément au paragraphe 3 de la décision 185 EX/30, aux termes duquel le Conseil exécutif : **« prie la Directrice générale, si des économies peuvent être réalisées dans la mise en œuvre du programme en 2010-2011, de les réaffecter en particulier au Compte spécial pour le renforcement de la sécurité des bâtiments de l'UNESCO dans le monde, conformément aux recommandations formulées par le Comité du Siège »**. Par cette même décision, le Conseil exécutif a également demandé à la Directrice générale de lui adresser une recommandation au plus tard à sa 187^e session.

Étant donné que les augmentations des coûts de personnel sont moins importantes que celles prévues et budgétisées dans le 35 C/5 approuvé, le montant des fonds qui restent disponibles au Titre IV du budget est suffisant pour satisfaire cette demande. **Il est donc proposé au Conseil exécutif d'approuver le financement du montant requis au moyen du Titre IV du budget.** Conformément à la décision 185 EX/30, **les fonds, une fois approuvés par le Conseil exécutif, seront transférés sur le Compte spécial pour le renforcement de la sécurité des bâtiments de l'UNESCO dans le monde.**

Il convient de rappeler que, lors de ses sessions antérieures, le Conseil exécutif a approuvé l'utilisation du Titre IV du budget pour financer non seulement les augmentations imputables aux obligations statutaires ou à l'inflation, mais également, sous réserve que des fonds soient disponibles, d'autres besoins supplémentaires urgents pour lesquels un financement approprié n'avait pas été prévu dans les documents C/5.

Remplacement du système de communication au Siège**1 005 100 dollars**

18. Le système téléphonique actuel, composé de trois installations PABX dans les bâtiments de Fontenoy, Miollis et Bonvin, repose sur une technologie obsolète. Sa maintenance ne peut donc plus être effectuée correctement et des pannes risquent d'affecter l'ensemble des communications téléphoniques. Ces installations seraient remplacées par un nouveau système basé sur la technologie IP, qui permettrait de transmettre les communications vocales et vidéo par le même réseau que celui des données et d'intégrer les outils informatiques tels que courrier électronique, messagerie instantanée, cyberconférence, etc. Dans la perspective du remplacement des installations téléphoniques par un système de communications unifié sur IP, l'infrastructure du réseau de données doit être étendue et modernisée pour prendre en charge le nouvel équipement et garantir les niveaux requis de disponibilité et de performance en matière de communications vocales et vidéo. La mise à niveau de l'infrastructure du réseau de données contribuera également à améliorer la performance, la sécurité et la disponibilité du réseau et des systèmes informatiques existants.

À sa 177^e session (6 juillet 2011), le Comité du Siège a approuvé la résolution figurant ci-après, qui sera transmise à la Conférence générale (paragraphe 40 du document 177 COM/SIÈGE/3, point 5) :

« **La Conférence générale,**

- 5. Prend note également du rapport détaillé sur le système téléphonique de l'UNESCO, et prie la Directrice générale de définir le financement nécessaire ; »**

Le financement total nécessaire à la mise en place du nouveau système s'élèverait à 2,95 millions de dollars environ, dont 1 875 000 dollars requis au titre de l'exercice biennal en cours (pour mise en œuvre jusqu'en mars 2012), réparti comme suit :

- connexion au réseau des zones manquantes du bâtiment Fontenoy (principalement dans le bâtiment II et au 7^e étage) et capacité du câblage accrue entre Fontenoy, Miollis et Bonvin : 345 000 dollars ;
- installation de commutateurs de réseau dans l'ensemble des bâtiments en vue d'intégrer l'équipement téléphonique : 541 000 dollars ;
- installation d'une salle de serveur à Miollis afin de mettre en place l'équipement de réseau. Cette salle offrira également une certaine capacité de reprise après sinistre affectant le local existant de Fontenoy et permettra de déplacer le matériel actuellement installé à Bonvin, du bâtiment VI au bâtiment V : 414 000 dollars ;
- nouveaux serveurs, stockage et logiciel connexes en vue du déploiement initial de la nouvelle technologie IP dans le cadre d'un projet pilote. Cela permettra de valider l'ensemble des systèmes et procédures correspondants avant le déploiement du nouveau système : 575 000 dollars.

Plan de financement

Étant donné l'importance de cette question et compte tenu des fonds disponibles actuellement à l'échelle de l'ensemble de l'Organisation, il est proposé de financer la totalité du montant de 2,95 millions de dollars nécessaire au système de communication selon les modalités suivantes :

- (a) **1 005 100 dollars prélevés sur les fonds non dépensés du Titre IV ;**
- (b) **548 000 dollars** prélevés sur les fonds non dépensés de la Réserve pour les reclassements/promotions au mérite (voir paragraphe 22 ci-après) ;
- (c) **321 900 dollars** prélevés sur les fonds qui seraient éventuellement disponibles à la fin de l'exercice biennal 2010-2011 ;

- (d) sous réserve de l'approbation par la Conférence générale de la résolution susmentionnée soumise par le Comité du Siège, le financement pour l'exercice biennal 2012-2013 (**1,07 million de dollars**) restera encore à déterminer.

Sachant qu'il s'agit de la dernière session du Conseil exécutif avant la fin de l'exercice biennal, **une décision de sa part est nécessaire pour approuver l'utilisation des fonds non dépensés du Titre IV du budget tel qu'indiqué ci-dessus au paragraphe (a) du plan de financement.**

Montant total des ressources nécessaires pour les biens et services	3 552 400 dollars
Montant total des virements proposés du Titre IV	4 452 400 dollars

III. Virements proposés de la Réserve pour les reclassements/promotions au mérite

19. Sous cet article budgétaire, un montant de 2 millions de dollars est inscrit au budget en vue des exercices de reclassement et de promotion au mérite effectués au cours de 2010-2011. La Directrice générale soumet à l'approbation du Conseil exécutif les virements de crédits suivants de cette Réserve à d'autres titres du budget pour couvrir divers besoins :

Exercice de reclassement **852 000 dollars**

20. La Directrice générale a approuvé le reclassement de 46 postes au Siège et hors Siège, avec effet au 1^{er} janvier 2011. Le coût total de ces reclassements s'élève à 852 000 dollars.

Exercice de promotion au mérite **600 000 dollars**

21. HRM a estimé qu'un montant de 600 000 dollars serait nécessaire pour financer les promotions au mérite en 2011. Cependant, l'évaluation des dossiers, actuellement en cours, ne devant s'achever que dans les derniers mois de l'exercice biennal, l'approbation du Conseil est requise, par avance et par principe, pour financer ce montant estimatif.

Remplacement du système de communication au Siège **548 000 dollars**

22. Comme indiqué précédemment au paragraphe 18, le système téléphonique actuel au Siège doit être remplacé pour garantir des performances, une sécurité et une disponibilité plus élevées concernant le réseau et les systèmes informatiques existants en recourant à la technologie la plus avancée.

À sa 177^e session (6 juillet 2011), le Comité du Siège a approuvé la résolution figurant ci-après, qui sera transmise à la Conférence générale (paragraphe 40 du document 177 COM/SIÈGE/3, point 5) :

« **La Conférence générale,**

- 5. Prend note également du rapport détaillé sur le système téléphonique de l'UNESCO, et prie la Directrice générale de définir le financement nécessaire ; »**

Plan de financement

Étant donné l'importance de cette question et compte tenu des fonds disponibles actuellement à l'échelle de l'ensemble de l'Organisation, il est proposé de financer la totalité du montant de 2,95 millions de dollars nécessaire au système de communication selon les modalités suivantes :

- (a) **1 005 100 dollars** prélevés sur les fonds non dépensés du Titre IV (voir paragraphe 18 ci-dessus) ;
- (b) **548 000 dollars prélevés sur les fonds non dépensés de la Réserve pour les reclassements/promotions au mérite ;**
- (c) **321 900 dollars** prélevés sur les fonds qui seraient éventuellement disponibles à la fin de l'exercice biennal 2010-2011 dans les limites du montant global des ressources prévues dans le 35 C/5 ;
- (d) sous réserve de l'approbation par la Conférence générale de la résolution susmentionnée soumise par le Comité du Siège, le financement pour l'exercice biennal 2012-2013 (**1,07 million de dollars**) restera encore à déterminer.

Sachant qu'il s'agit de la dernière session du Conseil exécutif avant la fin de l'exercice biennal, **une décision de sa part est nécessaire pour approuver l'utilisation des fonds non dépensés de la Réserve pour les reclassements/promotions au mérite tel qu'indiqué ci-dessus au paragraphe (b) du plan de financement.**

Montant total des virements proposés de la Réserve pour les reclassements/promotions au mérite

2 000 000 dollars

Action attendue du Conseil exécutif

23. Le Conseil exécutif souhaitera peut-être adopter une décision libellée comme suit :

Le Conseil exécutif,

1. Ayant examiné le rapport sur les dons et les contributions spéciales reçus depuis le début de l'exercice et ajoutés aux crédits du budget ordinaire et les virements effectués entre articles budgétaires, y compris ceux du Titre IV et de la Réserve pour les reclassements au profit des secteurs/bureaux en application de la résolution 35 C/106, paragraphes 2 (b), (d) et (e),

A

2. Note qu'en conséquence des dons et contributions spéciales reçus depuis le début de l'exercice biennal, la Directrice générale a ajouté aux crédits ouverts au budget ordinaire un montant total de **2 267 577 dollars** se répartissant comme suit :

	dollars
Titre II.A Grand programme I	449 302
Titre II.A Grand programme II	272 593
Titre II.A Grand programme III	100 361
Titre II.A Grand programme IV	806 562
Titre II.A Grand programme V	86 789
Titre I.B - Direction (ODG/GE)	14 613
Titre II.B.2 – Relations extérieures et information du public (ERI)	107 294
Titre III.B Gestion et coordination des unités hors Siège (coûts indirects pour les bureaux hors Siège)	430 063
Total	2 267 577

3. Exprime sa gratitude aux donateurs dont la liste figure au paragraphe 10 du document 187 EX/4 Partie II.A ;

B

4. Rappelant la disposition de la Résolution portant ouverture de crédits en vertu de laquelle la Directrice générale est autorisée à opérer, avec l'approbation préalable du Conseil exécutif, des virements de crédits du Titre IV du budget (Augmentations prévisibles des coûts) aux articles budgétaires appropriés des Titres I à III pour couvrir les augmentations des coûts de personnel et du coût des biens et services,
5. Rappelant également la disposition de la Résolution portant ouverture de crédits en vertu de laquelle la Directrice générale est priée d'obtenir l'approbation préalable du Conseil exécutif dans les cas où les virements de crédits entre articles budgétaires excèdent la limite de 1 % des crédits initialement ouverts,
6. Notant avec satisfaction que la Directrice générale a identifié les sources de financement pour la construction du Poste avancé Fontenoy, suite aux débats antérieurs du Conseil sur cette question et, plus précisément, conformément à la décision 185 EX/30, et qu'elle a proposé un plan de financement pour répondre aux besoins urgents concernant les installations téléphoniques, en conformité avec la recommandation formulée par le Comité du Siège,
7. Approuve le virement de **4 452 400 dollars** du Titre IV aux Titres I à III du budget afin de couvrir les augmentations des coûts de personnel et du coût des biens et services, y compris le financement des besoins urgents relatifs à la sécurité (le montant correspondant sera viré sur un compte spécial) et au système de communication, tel qu'indiqué dans le document 187 EX/4 Partie II ;
8. Approuve également le virement de **2 000 000 dollars** de la Réserve pour les reclassements/promotions au mérite aux Titres I à III du budget afin de couvrir les coûts résultant des reclassements et des promotions au mérite, ainsi que pour financer le nouveau système de communication, tel qu'indiqué dans le document 187 EX/4 Partie II ;

9. Invite la Directrice générale à identifier les financements nécessaires pour couvrir les coûts restants du nouveau système téléphonique, pour 2011, dans les limites des économies qui pourraient être réalisées en fin d'exercice au titre du budget du 35 C/5, et l'invite également à identifier les financements nécessaires pour achever la mise en place du nouveau système téléphonique au cours de l'exercice 2012-2013 (36 C/5) ;

C

10. Prend note du tableau révisé des ouvertures de crédits figurant à l'annexe du document 187 EX/4 Partie II qui résulte des dons et des contributions spéciales reçus et des virements de crédits opérés entre articles budgétaires comme indiqué aux points A et B ci-dessus.

ANNEXE I

Tableau révisé des ouvertures de crédits pour 2010-2011

Article budgétaire	35 C/5 approuvé	35 C/5 approuvé et ajusté (186 EX/Déc., 4)	III					35 C/5 approuvé et ajusté
			I	II	Virements proposés du Titre IV pour les coûts de personnel et les biens et services			
					Dons reçus	Virements de la réserve pour les reclassements	Virements proposés du Titre IV pour les coûts de personnel	
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
TITRE I - POLITIQUE GÉNÉRALE ET DIRECTION								
A. Organes directeurs								
1. Conférence générale	5 481 200	5 571 200	-	-	2 400	156 500	158 900	5 730 100
2. Conseil exécutif	7 824 200	8 266 400	-	-	4 000	224 400	228 400	8 494 800
Total, Titre I.A	13 305 400	13 837 600	-	-	6 400	380 900	387 300	14 224 900
B. Direction <i>(Direction générale ; Cabinet de la Directrice générale ; Évaluation et audit ; Normes internationales et affaires juridiques ; Programme d'éthique ; Égalité des genres)</i>	20 356 100	21 820 199	14 613	8 500	44 800	-	44 800	21 888 112
C. Participation aux mécanismes communs du système des Nations Unies	10 965 200	11 075 200	-	-	-	-	-	11 075 200
TOTAL, TITRE I	44 626 700	46 732 999	14 613	8 500	51 200	380 900	432 100	47 188 212
TITRE II - PROGRAMMES ET SERVICES LIÉS AU PROGRAMME								
A. Programmes								
Grand programme I - Éducation ¹	118 535 700	119 449 192	449 302	161 000	144 800	-	144 800	120 204 294
Grand programme II - Sciences exactes et naturelles ²	59 074 000	60 869 885	272 593	150 500	90 600	-	90 600	61 383 578
Grand programme III - Sciences sociales et humaines	29 654 100	30 177 756	100 361	26 500	46 600	-	46 600	30 351 217
Grand programme IV - Culture	53 749 700	54 922 549	806 562	110 500	85 200	-	85 200	55 924 811
Grand programme V - Communication et information	33 158 000	33 788 658	86 789	-	46 700	-	46 700	33 922 147
Institut de statistique de l'UNESCO	9 128 600	9 128 600	-	119 500	-	-	-	9 248 100
Hors Siège - Gestion des programmes décentralisés	56 189 400	56 199 200	-	-	130 000	-	130 000	56 329 200
Total, Titre II.A	359 489 500	364 535 840	1 715 607	568 000	543 900	-	543 900	367 363 347
B. Services liés au programme								
1. Coordination et suivi de l'action en faveur de l'Afrique	4 676 300	4 926 300	-	17 000	8 900	-	8 900	4 952 200
2. Information du public (-ex)	13 671 800	6 716 018	-	-	-	-	-	6 716 018 (*)
2. Relations extérieures et Information du public	-	15 476 054	107 294	51 500	59 400	-	59 400	15 694 248
3. Planification stratégique et suivi de l'exécution du programme	7 780 000	9 388 201	-	52 000	15 800	-	15 800	9 456 001
4. Planification et gestion du budget (-ex)	4 839 900	1 993 880	-	-	-	-	-	1 993 880 (*)
Total, Titre II.B	30 968 000	38 500 453	107 294	120 500	84 100	-	84 100	38 812 347
C. Programme de participation et bourses								
1. Programme de participation	19 980 200	19 993 300	-	-	2 100	-	2 100	19 995 400
2. Programme de bourses	1 861 000	1 872 500	-	-	1 600	-	1 600	1 874 100
Total, Titre II.C	21 841 200	21 865 800	-	-	3 700	-	3 700	21 869 500
TOTAL, TITRE II	412 298 700	424 902 093	1 822 901	688 500	631 700	-	631 700	428 045 194
TITRE III - SOUTIEN DE L'EXÉCUTION DU PROGRAMME ET ADMINISTRATION								
A. Relations extérieures et coopération (-ex)	17 667 000	8 453 661	-	-	-	-	-	8 453 661 (*)
B. Gestion et coordination des unités hors Siège	24 558 400	24 771 758	430 063	25 000	9 000	826 400	835 400	26 062 221
C. Gestion des ressources humaines	32 734 200	34 200 800	-	600 000	39 100	-	39 100	34 839 900 (**)
D. Comptabilité, gestion de la trésorerie et contrôle financier (-ex)	10 536 800	4 732 400	-	-	-	-	-	4 732 400 (*)
D. Gestion financière	-	7 515 185	-	29 000	29 500	-	29 500	7 573 685
E. Administration	97 927 800	99 251 700	-	649 000	139 500	2 345 100	2 484 600	102 385 300
TOTAL, TITRE III	183 424 200	178 925 504	430 063	1 303 000	217 100	3 171 500	3 388 600	184 047 167
TOTAL, TITRES I-III	640 349 600	650 560 596	2 267 577	2 000 000	900 000	3 552 400	4 452 400	659 280 573
Réserve pour les reclassements/promotions au mérite	2 000 000	2 000 000	-	(2 000 000)	-	-	-	- (**)
TITRE IV - AUGMENTATIONS PRÉVISIBLES DES COÛTS	10 650 400	4 452 400	-	-	(900 000)	(3 552 400)	(4 452 400)	-
TOTAL DES CRÉDITS OUVERTS	653 000 000	657 012 996	2 267 577	-	-	-	-	659 280 573

* Dépenses pour 2010 uniquement.

** Approbation requise par avance du Conseil sur le principe d'utiliser 0,6 millions de dollars pour les promotions au mérite. Dans l'attente de la clôture de l'exercice, ces fonds sont inscrits sous HRM.

PARTIE B

RAPPORT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE SUR L'EXÉCUTION DU PROGRAMME ADOPTÉ PAR LA CONFÉRENCE GÉNÉRALE

TABLEAU DE BORD – Exécution du programme au 30 juin 2011

TABLEAU 1

EXÉCUTION GLOBALE PAR ARTICLE BUDGÉTAIRE PRINCIPAL

Budget ordinaire et ressources extrabudgétaires au 30 juin 2011

**(Les chiffres du budget ordinaire comprennent les coûts de personnel
et le Programme de participation)**

Le **tableau 1** présente l'exécution globale, par article budgétaire principal, du Programme ordinaire et des programmes extrabudgétaires, la totalité des fonds se rapportant à chaque article budgétaire étant ainsi couverte.

En ce qui concerne le Programme ordinaire, les chiffres présentent les coûts de personnel et les coûts d'activité, qui reflètent les virements de crédits opérés entre articles budgétaires dont le montant est inférieur à 1 % des crédits initialement ouverts et ceux qui ont été approuvés par le Conseil exécutif à ses sessions antérieures, ainsi que les crédits supplémentaires reçus depuis le début de l'exercice biennal. La désignation de certains articles budgétaires a été modifiée afin de tenir compte des effets de la restructuration (virements vers des programmes prioritaires ou découlant des changements intervenus dans la structure de l'Organisation) ainsi que l'a approuvé le Conseil exécutif à sa 186^e session.

Il convient de noter que la Résolution portant ouverture de crédits pour le 35 C/5 indique un montant global, comprenant à la fois les coûts de personnel et les coûts d'activité. C'est pourquoi le tableau 1 donne les chiffres du budget approuvé et de l'allocation pour le plan de travail selon la même présentation. Cependant, pour plus de précision, les dépenses au titre de chaque article budgétaire ont été ventilées par coûts de personnel et coûts d'activité.

S'agissant des ressources extrabudgétaires, les allocations et les dépenses portent sur une seule année, à savoir les six premiers mois de 2011.

Observations

Pour le budget ordinaire, le taux de dépense global au 30 juin 2011 s'établissait à 73,5 %, soit un taux proche du taux d'exécution théorique visé pour la période écoulée, soit 75 % sur 18 mois.

Concernant les ressources extrabudgétaires, la plupart des projets sont planifiés et gérés sur une base pluriannuelle, et les fonds alloués pour une année donnée incluent les allocations non utilisées reportées de l'année précédente. Dès lors, mesurer l'exécution des projets extrabudgétaires par le simple taux de dépense annuel (montant des dépenses divisé par le montant total des fonds alloués pour l'année) ne donne pas toujours le niveau exact de leur mise en œuvre. Faute d'échéance biennale, le calendrier de l'exécution des projets extrabudgétaires tend à subir des ajustements fréquents par rapport au plan de travail initial. Un même niveau d'exécution des projets peut engendrer des taux de dépense différents en fonction du montant de l'allocation et des ajustements qui ont été opérés au cours de l'année selon les progrès effectifs de chaque projet. La présentation adoptée sur la base de cette réflexion pour les projets extrabudgétaires ne fait pas apparaître de comparaison des dépenses rapportées aux allocations (tableaux 6-10).

TABLEAU 1
EXÉCUTION GLOBALE PAR ARTICLE BUDGÉTAIRE PRINCIPAL
Budget ordinaire et ressources extrabudgétaires
(y compris les coûts de personnel et le Programme de participation pour le budget ordinaire)
du 1^{er} janvier 2010 au 30 juin 2011
(en milliers de dollars des États-Unis)

Article budgétaire	Budget ordinaire						Ressources extrabudgétaires***	
	35 C/5 approuvé	Allocation pour le plan de travail	Dépenses (effectives/engagées)			Taux de dépense	Allocation	Dépenses (effectives/engagées)
			Personnel	Activités	Total			
	\$	\$	\$	\$	\$	%	\$	\$
TITRE I POLITIQUE GÉNÉRALE ET DIRECTION								
A. Organes directeurs								
1. Conférence générale	5 481	5 571	647	1 087	1 734	31,1%	-	-
2. Conseil exécutif	7 824	8 266	1 307	4 807	6 113	74,0%	-	-
Total, Titre I.A	13 305	13 838	1 954	5 894	7 848	56,7%	-	-
B. Direction								
<i>(Direction générale ; Cabinet de la Directrice générale ; Évaluation et audit ; Normes internationales et affaires juridiques ; Programme d'éthique)</i>								
	20 356	21 835	14 112	1 541	15 653	71,7%	932	300
C. Participation aux mécanismes communs du système des Nations Unies	10 965	11 075	-	9 233	9 233	83,4%	-	-
TOTAL, TITRE I	44 627	46 748	16 066	16 668	32 733	70,0%	932	300
TITRE II PROGRAMMES ET SERVICES LIÉS AU PROGRAMME								
A. Programmes								
I Éducation	118 536	119 899	42 023	43 890	85 912	71,7%	161 739	68 673
II Sciences exactes et naturelles	59 074	61 142	28 356	16 482	44 837	73,3%	59 326	27 734
III Sciences sociales et humaines	29 654	30 278	13 826	6 840	20 666	68,3%	33 277	17 871
IV Culture	53 750	55 729	26 949	15 048	41 997	75,4%	88 393	41 805
V Communication et information	33 158	33 875	14 097	10 948	25 044	73,9%	18 240	8 240
Institut de statistique de l'UNESCO*	9 129	9 129	-	9 129	9 129	100,0%	139	138
Hors Siège - Gestion des programmes décentralisés	56 189	56 199	43 032	-	43 032	76,6%	1 191	745
Total, Titre II.A	359 490	366 252	168 282	102 336	270 618	73,9%	362 305	165 206
B. Services liés au programme								
1. Coordination et suivi de l'action en faveur de l'Afrique	4 676	4 926	3 048	813	3 861	78,4%	137	104
—2. Information du public (-ex)**	13 672	6 716	5 554	1 162	6 716	100,0%	-	-
2. Relations extérieures et Information du public	-	15 583	6 014	1 395	7 408	47,5%	4 083	1 327
3. Planification stratégique et suivi de l'exécution du programme	7 780	9 388	4 979	1 904	6 882	73,3%	611	247
—4. Planification et gestion du budget (-ex)**	4 840	1 994	1 935	59	1 994	100%	-	-
Total, Titre II.B	30 968	38 608	21 530	5 332	26 861	69,6%	4 831	1 678
C. Programme de participation et bourses								
1. Programme de participation	19 980	19 993	506	15 087	15 594	78,0%	-	-
2. Programme de bourses	1 861	1 873	561	950	1 511	80,7%	-	-
Total, Titre II.C	21 841	21 866	1 068	16 037	17 105	78,2%	-	-
TOTAL, TITRE II	412 299	426 725	190 879	123 704	314 584	73,7%	367 136	166 884
TITRE III SOUTIEN DE L'EXÉCUTION DU PROGRAMME ET ADMINISTRATION								
A.- Relations extérieures et coopération (-ex)**	17 667	8 454	7 112	1 341	8 454	100,0%	-	-
B. Gestion et coordination des unités hors Siège	24 558	25 202	3 040	16 866	19 906	79,0%	-	-
C. Gestion des ressources humaines	32 734	34 201	12 314	14 622	26 935	78,8%	95	-
D.- Comptabilité, gestion de la trésorerie et contrôle financier (-ex)**	10 537	4 732	4 066	666	4 732	100,0%	-	-
D. Gestion financière	-	7 515	2 603	486	3 089	41,1%	134	61
E. Administration	97 928	99 252	44 521	29 559	74 080	74,6%	268	113
TOTAL, TITRE III	183 424	179 356	73 656	63 540	137 196	76,5%	497	174
TOTAL, TITRES I - III	640 350	652 829	280 601	203 912	484 513	74,2%	367 633	167 058
Réserve pour les reclassements	2 000	2 000	-	-	-	-	-	-
TITRE IV AUGMENTATIONS PRÉVISIBLES DES COÛTS	10 650	4 452	-	-	-	-	-	-
TOTAL, TITRES I - IV	653 000	659 281	280 601	203 912	484 513	73,5%	368 565	167 358

* Les chiffres relatifs aux ressources extrabudgétaires de l'ISU présentés dans ce tableau sont comptabilisés sous la rubrique ED dans le tableau 8.

** Les dépenses comptabilisées sous ces articles budgétaires correspondent aux dépenses engagées en 2010 uniquement.

*** Les chiffres relatifs aux ressources extrabudgétaires correspondent à l'allocation et aux dépenses engagées en 2011.

TABLEAU 2 (A)
EXÉCUTION DU PROGRAMME PAR AXE D'ACTION

Budget ordinaire (coûts d'activité)
(au 30 juin 2011)

Le **tableau 2 (A)** présente un état de l'exécution des activités du Programme ordinaire, par axe d'action. Comme indiqué précédemment, les chiffres du budget ordinaire englobent les virements de crédits inférieurs à 1 % et les crédits additionnels correspondant aux dons énumérés dans la Partie A du présent document.

Observations

Les activités prévues au titre du budget ordinaire (Titres I-IV) avaient, au 30 juin 2011, un taux d'exécution global de 77,4 %, soit un taux de dépense conforme à l'objectif linéaire et théorique de 75 % pour la période écoulée.

Conformément aux décisions 160 EX/3.1.1 et 164 EX/3.1.1, des explications sont fournies ci-après en ce qui concerne les taux de dépense supérieurs à 90 % ou inférieurs à 60 %.

Titre I – Politique générale et Direction

Conférence générale (24,1 %) : le faible taux de dépense est dû au fait que la Conférence générale se tient au cours du dernier trimestre de la seconde année de l'exercice biennal (du 25 octobre au 11 novembre 2011) et, par conséquent, l'essentiel des dépenses seront engagées pendant la seconde moitié de 2011.

Évaluation et audit (53,4 %) : étant donné que l'évaluation externe indépendante menée en 2010 a nécessité la coordination d'IOS, un certain nombre d'autres activités d'évaluation ont été programmées pour 2011. Le budget des activités devrait être pleinement utilisé au cours de l'année 2011.

Programme d'éthique (41,2 %) : au cours des six premiers mois de l'année 2011, le taux de dépense du Bureau de l'éthique est passé de 20,2 % à 41,2 %. D'ici à la fin de l'exercice biennal, il est prévu de recourir à une société de conseil pour mettre au point un programme de communication des informations financières, l'une des grandes activités relatives aux politiques que le Bureau doit entreprendre. Le reste de l'enveloppe budgétaire sera intégralement consacré à l'élaboration de ce programme et à d'autres activités du Bureau.

Titre II – Programmes et services liés au programme

Instituts de l'UNESCO, ISU compris (100 %) : ce taux de 100 % tient au fait que la totalité des crédits alloués à ces instituts a été virée à leurs comptes spéciaux respectifs au début de 2011, et inscrite en tant que dépense dans les comptes de l'Organisation.

Information du public (ancien BPI) et Élaboration du budget et suivi de son exécution (ancien BB) (100 %) : ce taux de dépense élevé est dû au fait que le montant total des allocations pour le plan de travail et des dépenses enregistrées au titre de ces articles budgétaires porte sur 2010 uniquement, les allocations pour 2011 ayant été reportées sur ERI et BFM, respectivement.

Relations extérieures et information du public (55,9 %) : le faible taux de dépense n'est pas significatif car il ne concerne que les dépenses d'ERI pour 2011 (suite à la fusion des anciens BPI et ERC). En revanche, le total des dépenses pour 2010-2011 au titre de ces trois articles budgétaires (ex-BPI, ex-ERC et nouveau ERI) fait apparaître un taux de dépense de 78 %, ce qui est satisfaisant par rapport à l'objectif théorique de 75 % pour la période écoulée.

Titre III – Soutien de l'exécution du programme et administration

Relations extérieures et coopération (ancien ERC) et Comptabilité, gestion de la trésorerie et contrôle financier (ancien BOC) (100 %) : ce taux de dépense élevés tient au fait que le montant total des allocations pour le plan de travail et des dépenses enregistrées au titre de ces articles budgétaires porte sur 2010 uniquement, les allocations pour 2011 ayant été reportées sur ERI et BFM, respectivement.

TABLEAU 2 (A)
EXÉCUTION DU PROGRAMME PAR AXE D'ACTION
Budget ordinaire (coûts d'activité)
du 1^{er} janvier 2010 au 30 juin 2011
(en milliers de dollars des États-Unis)

Article budgétaire	35 C/5 approuvé	Allocation pour le plan de travail	Dépenses (effectives/ engagées)	Taux de dépense
	\$	\$	\$	%
TITRE I POLITIQUE GÉNÉRALE ET DIRECTION				
A. Organes directeurs				
1. Conférence générale	4 443	4 517	1 087	24,1%
2. Conseil exécutif	6 128	6 543	4 807	73,5%
Total, I.A	10 571	11 060	5 894	53,3%
B. Direction				
3. Direction générale	445	445	362	81,3%
4. Cabinet de la Directrice générale	415	629	477	75,8%
5. Évaluation et audit	1 034	1 034	552	53,4%
6. Normes internationales et affaires juridiques	136	136	90	66,1%
7. Programme d'éthique	147	147	61	41,2%
Total, I.B	2 176	2 390	1 541	64,5%
C. Participation aux mécanismes communs du système des Nations Unies	10 965	11 075	9 233	83,4%
TOTAL, TITRE I	23 712	24 526	16 668	68,0%
TITRE II PROGRAMMES ET SERVICES LIÉS AU PROGRAMME				
A. Programmes				
I ÉDUCATION				
I.1 Les fondements de l'EPT : alphabétisation, enseignants et compétences nécessaires pour la vie professionnelle	14 448	15 495	9 578	61,8%
I.2 Élaborer des systèmes éducatifs efficaces, de l'éducation et la protection de la petite enfance à l'enseignement supérieur, et promouvoir l'apprentissage tout au long de la vie	7 758	8 044	5 582	69,4%
I.3 Cadres sectoriels : aider les gouvernements à planifier et gérer le secteur éducatif	11 596	11 510	8 005	69,5%
I.4 Mener l'agenda international de l'éducation, y compris l'éducation en vue du développement durable (EDD), et assurer le suivi des évolutions	4 874	4 551	3 225	70,9%
Total, I	38 676	39 599	26 390	66,6%
Instituts de l'UNESCO pour l'éducation <i>(Les allocations financières au titre du budget ordinaire peuvent couvrir les coûts de personnel et d'activités)</i>				
Bureau international d'éducation de l'UNESCO (BIE)	4 800	4 800	4 800	100,0%
Institut international de l'UNESCO pour la planification de l'éducation (IIPÉ)	5 300	5 300	5 300	100,0%
Institut de l'UNESCO pour l'apprentissage tout au long de la vie (UIL)	2 000	2 000	2 000	100,0%
Institut de l'UNESCO pour l'application des technologies de l'information à l'éducation (ITIE)	900	900	900	100,0%
Institut international de l'UNESCO pour le renforcement des capacités en Afrique (IIRCA)	2 500	2 500	2 500	100,0%
Institut international de l'UNESCO pour l'enseignement supérieur en Amérique latine et dans les Caraïbes (IESALC)	2 000	2 000	2 000	100,0%
Institut mahatma Gandhi d'éducation pour la paix et le développement durable (MGIEP)	-	-	-	0,0%
Total, Instituts de l'UNESCO pour l'éducation	17 500	17 500	17 500	100,0%
TOTAL, GRAND PROGRAMME I	56 176	57 099	43 890	76,9%
II SCIENCES EXACTES ET NATURELLES				
II.1 Accroître l'influence des sciences au moyen d'une politique intégrée en matière de science, de technologie et d'innovation (STI)	2 977	3 483	2 111	60,6%
II.2 Renforcer les capacités dans le domaine des sciences et l'enseignement scientifique, en particulier en Afrique	2 454	2 485	1 751	70,5%
II.3 Promouvoir la gestion durable et la préservation de l'eau douce, des ressources terrestres et de la biodiversité	10 604	11 463	8 826	77,0%
II.4 Renforcer la Commission océanographique intergouvernementale (COI) de l'UNESCO et étendre la portée de ses activités à tous les États membres : améliorer la gouvernance et promouvoir la coopération intergouvernementale pour la gestion et la protection des océans et des zones côtières	3 450	3 420	2 779	81,2%
Total, II	19 485	20 851	15 467	74,2%
Instituts de l'UNESCO pour les sciences <i>(Les allocations financières au titre du budget ordinaire peuvent couvrir les coûts de personnel et d'activités)</i>				
Institut UNESCO-IHE pour l'éducation relative à l'eau (UNESCO-IHE)	-	-	-	-
Centre international de physique théorique (CIPT)	1 015	1 015	1 015	100,0%
Total, Instituts de l'UNESCO pour les sciences	1 015	1 015	1 015	100,0%
TOTAL, GRAND PROGRAMME II	20 500	21 866	16 482	75,4%
III SCIENCES SOCIALES ET HUMAINES				
III.1 Promouvoir les droits de l'homme dans les domaines de compétence de l'UNESCO, la philosophie et le dialogue philosophique sur les questions sociales et humaines émergentes, ainsi que le dialogue interculturel	3 415	3 466	2 330	67,2%
III.2 Améliorer l'articulation entre la recherche et la formulation de politiques dans le domaine du développement social et de la gestion des transformations sociales, y compris les questions émergentes liées à la jeunesse	3 027	3 194	2 215	69,3%
III.3 Veiller à l'efficacité de la mise en œuvre et du suivi de la Convention internationale contre le dopage dans le sport, et fournir des orientations en amont en matière d'éducation physique et de sport	591	433	320	74,0%
III.4 Aider les États membres à élaborer des politiques dans le domaine de l'éthique des sciences et des technologies, en particulier de la bioéthique, et diffuser les déclarations existantes dans le domaine de la bioéthique	2 640	2 990	1 975	66,1%
Total, III	9 672	10 083	6 840	67,8%
TOTAL, GRAND PROGRAMME III	9 672	10 083	6 840	67,8%
IV CULTURE				
IV.1 Protection et conservation des biens culturels immobiliers et des biens naturels, en particulier par l'application effective de la Convention du patrimoine mondial	4 573	5 417	4 479	82,7%

Article budgétaire	35 C/5 approuvé	Allocation pour le plan de travail	Dépenses (effectives/ engagées)	Taux de dépense
	\$	\$	\$	%
IV.2 Sauvegarde du patrimoine vivant, en particulier par la promotion et la mise en œuvre de la Convention de 2003 pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel	3 841	3 914	3 115	79,6%
IV.3 Renforcement de la protection des objets culturels et de la lutte contre leur trafic illicite, notamment par la promotion et la mise en œuvre de la Convention de 1954 et de ses deux Protocoles ainsi que des Conventions de 1970 et 2001, et par le développement des musées	2 789	3 096	2 506	80,9%
IV.4 Protection et promotion de la diversité des expressions culturelles, particulièrement par la mise en œuvre de la Convention de 2005 et le développement des industries culturelles et créatives	3 512	3 644	2 719	74,6%
IV.5 Intégration du dialogue interculturel et de la diversité culturelle dans les politiques nationales	2 486	2 715	2 228	82,0%
Total, IV	17 201	18 786	15 048	80,1%
TOTAL, GRAND PROGRAMME IV	17 201	18 786	15 048	80,1%
V COMMUNICATION ET INFORMATION				
V.1 Promouvoir la liberté d'expression et l'accès à l'information	4 326	4 346	3 664	84,3%
V.2 Renforcer les médias libres, indépendants et pluralistes et la communication au service du développement durable	4 391	4 745	3 865	81,4%
V.3 Favoriser l'accès universel à l'information et au savoir et le développement des infrastructures	4 391	4 544	3 419	75,2%
Total, V	13 109	13 635	10 948	80,3%
TOTAL, GRAND PROGRAMME V	13 109	13 635	10 948	80,3%
Institut de statistique de l'UNESCO <i>(Les allocations financières au titre du budget ordinaire peuvent couvrir les coûts de personnel et d'activités)</i>	9 129	9 129	9 129	100,0%
Hors Siège - Gestion des programmes décentralisés	-	-	-	-
Total, II.A	125 786	130 598	102 335	78,4%
B. Services liés au programme				
1. Coordination et suivi de l'action en faveur de l'Afrique	1 044	1 044	813	77,9%
2. Information du public (-ex)**	2 084	1 162	1 162	100,0%
2. Relations extérieures et Information du public	2 494	2 494	1 395	55,9%
3. Planification stratégique et suivi de l'exécution du programme	1 435	2 533	1 904	75,2%
4. Élaboration du budget et suivi de son exécution (-ex)**	508	59	59	100,0%
Total, II.B	5 071	7 291	5 332	73,1%
C. Programme de participation et bourses				
1. Programme de participation	19 050	19 050	15 087	79,2%
2. Programme de bourses	1 166	1 166	950	81,5%
Total, II.C	20 216	20 216	16 037	79,3%
TOTAL, TITRE II	151 072	158 105	123 704	78,2%
TITRE III SOUTIEN DE L'EXÉCUTION DU PROGRAMME ET ADMINISTRATION				
A. Relations extérieures et coopération (-ex)**	3 077	1 341	1 341	100,0%
B. Gestion et coordination des unités hors Siège <i>(Activités au Siège et dépenses de fonctionnement des bureaux hors Siège)</i>	20 253	21 259	16 866	79,3%
C. Gestion des ressources humaines	16 019	17 221	14 622	84,9%
D. Comptabilité, gestion de la trésorerie et contrôle financier (-ex)**	1 429	666	666	100,0%
D. Gestion financière		729	486	66,7%
E. Administration				
1. Coordination administrative et soutien	219	265	185	69,7%
2. Achats	65	66	51	77,3%
3. Systèmes informatiques et télécommunications	6 201	6 399	4 006	62,6%
4. Conférences, langues et documents	1 883	1 941	1 526	78,6%
5. Services communs, sécurité, services collectifs et gestion des bâtiments et des équipements	10 899	11 002	9 304	84,6%
6. Maintenance, conservation et rénovation des bâtiments du Siège	19 073	19 074	14 487	75,9%
Total, III.E	38 341	38 748	29 559	76,3%
TOTAL, TITRE III	79 119	79 964	63 540	79,5%
TOTAL, TITRES I - III	253 903	262 595	203 912	77,7%
Réserve pour les reclassements/promotions au mérite	-	-	-	-
TITRE IV AUGMENTATIONS PRÉVISIBLES DES COÛTS	853	853	-	-
TOTAL, TITRES I - IV	254 755	263 447	203 912	77,4%

TABLEAU 2 (B)**EXÉCUTION, PAR ARTICLE BUDGÉTAIRE PRINCIPAL, DU PROGRAMME FINANCÉ
PAR LA CONTRIBUTION DES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE AU BUDGET 2002-2003****Budget ordinaire (coûts d'activité)
(du 1^{er} janvier 2004 au 30 juin 2011)****Observations****Éducation 99,6 %**

Tous les projets au niveau des pays, axés sur le renforcement des capacités en matière de planification et gestion de l'éducation, ont été mis en œuvre et les rapports respectifs sont achevés. À partir de ces rapports, un rapport final et global sera publié pour la 36^e session de la Conférence générale, date à laquelle toutes les activités financées par la contribution des États-Unis dans le domaine de l'éducation auront été menées à terme.

Culture 96,8 % (sans WHC)

Les projets financés au titre des phases 1 et 2 de ce programme sont à présent entièrement achevés.

S'agissant des projets financés par les 0,5 million de dollars d'intérêts courus (phase 3), la plupart des activités ont été achevées au cours du premier trimestre 2011. Les quelques activités encore en cours touchent quant à elles à leur fin et seront complètement achevées d'ici la fin de 2011 ; les fonds disponibles au titre de ces activités sont pour l'heure principalement utilisés pour financer des structures de formation, des ateliers et des campagnes de sensibilisation, des activités de renforcement des capacités visant à améliorer les compétences, la traduction des documents, des publications et, enfin, une exposition sur le dialogue interculturel.

Centre du patrimoine mondial (WHC) 99,4 %

Toutes les activités ont été pleinement mises en œuvre.

TABLEAU 2 (B)

EXÉCUTION, PAR ARTICLE BUDGÉTAIRE PRINCIPAL, DU PROGRAMME FINANCÉ
PAR LA CONTRIBUTION DES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE AU BUDGET 2002-2003Budget ordinaire (coûts d'activité uniquement)
du 1^{er} janvier 2004 au 30 juin 2011

(en milliers de dollars des États-Unis)

Article budgétaire	Allocation pour le plan de travail	Dépenses (effectives/ engagées)	Taux de dépense
	\$	\$	%
TITRE II PROGRAMMES ET SERVICES LIÉS AU PROGRAMME			
A. Programmes			
I. Éducation	10 466	10 426	99,6 %
II. Sciences exactes et naturelles	–	–	–
III. Sciences sociales et humaines	–	–	–
IV. Culture	5 073	4 913	96,8 %
Centre du patrimoine mondial	1 000	994	99,4 %
V. Communication et information	–	–	–
Institut de statistique de l'UNESCO	–	–	–
Total, Titre II.A	16 539	16 333	98,8 %
Solde non alloué	19	–	–
TOTAL	16 558	16 333	98,6 %

TABLEAU 3

UTILISATION DES FONDS DÉCENTRALISÉS PAR ARTICLE BUDGÉTAIRE PRINCIPAL ET PAR RÉGION

Ressources du budget ordinaire (à l'exclusion des coûts de personnel) (au 30 juin 2011)

1. Le **tableau 3** fait apparaître l'utilisation des fonds décentralisés du budget ordinaire (à l'exclusion des coûts de personnel) au 30 juin 2011, **par région**, pour le Titre I (Politique générale et direction), le Titre II (Programmes et services liés au programme) et le Titre III (Soutien de l'exécution du programme et administration).

Observations

2. Au 30 juin 2011, les fonds décentralisés (d'un montant global de 98,2 millions de dollars) représentaient 37,4 % du budget ordinaire total pour les activités. Le taux de dépense de ces fonds s'élevait à 80,1 %.

3. Dans le cas du Secteur de l'éducation, les fonds décentralisés s'entendent à l'exclusion des allocations financières destinées aux instituts IPE, BIE, ITIE et UIL, car le mécanisme de virement de ces allocations financières aux comptes spéciaux ne prévoit pas d'information sur la répartition du programme par région. Pour la même raison, l'allocation financière destinée au CIPT n'est pas comprise dans les fonds décentralisés au titre des sciences exactes et naturelles. Cette approche donne une vue plus exacte des dépenses des secteurs, les budgets annuels de ces instituts étant virés sur un compte spécial et enregistrés comme dépense complète dans les comptes de l'UNESCO au début de chaque année ; en conséquence, intégrer ces montants fausserait les taux de dépense globaux des secteurs. En revanche, les allocations financières destinées à l'IIRCA, à l'IESALC et à l'ISU figurent sous les régions Afrique, Amérique latine et Caraïbes et Europe et Amérique du Nord, respectivement.

4. En ce qui concerne le *Titre II.A – Programmes* (qui comprend les grands programmes, l'Institut de statistique de l'UNESCO (ISU) et la rubrique Hors Siège – Gestion des programmes décentralisés), 54,7 % du montant total des crédits ouverts au budget ordinaire pour les activités ont été décentralisés. Le taux de dépense de ces fonds décentralisés s'élevait à 54,8 %.

TABEAU 3
UTILISATION DES FONDS DÉCENTRALISÉS PAR ARTICLE BUDGÉTAIRE PRINCIPAL ET PAR RÉGION
Budget ordinaire (sauf coûts de personnel)
du 1^{er} janvier 2010 au 30 juin 2011
(en milliers de dollars des États-Unis)

Article budgétaire principal	Montant total des ressources pour les programmes (Siège et hors Siège)	Siège	Afrique	États arabes	Asie et Pacifique	Europe et Amérique du Nord	Amérique latine et Caraïbes	Total hors Siège
TITRE I POLITIQUE GÉNÉRALE ET DIRECTION								
- Allocation pour le plan de travail	24 526	18 590	1 848	1 325	1 646	216	901	5 936
- Dépenses (effectives/engagées)	16 668	11 369	1 625	1 224	1 481	191	778	5 299
- Taux de dépense (%)	68,0%	61,2%	87,9%	92,3%	90,0%	88,6%	86,4%	89,3%
TITRE II PROGRAMMES ET SERVICES LIÉS AU PROGRAMME								
A. Programmes								
I Éducation								
- Allocation pour le plan de travail	57 099	24 732	14 475	3 650	7 869	258	6 116	32 367
- Dépenses (effectives/engagées)	43 890	20 279	10 632	2 329	5 468	181	5 000	23 610
- Taux de dépense (%)	76,9%	82,0%	73,5%	63,8%	69,5%	70,1%	81,8%	72,9%
II Sciences exactes et naturelles								
- Allocation pour le plan de travail	21 866	13 858	2 501	1 344	2 000	478	1 685	8 008
- Dépenses (effectives/engagées)	16 482	10 617	1 824	978	1 490	366	1 206	5 865
- Taux de dépense (%)	75,4%	76,6%	73,5%	63,8%	69,5%	70,1%	81,8%	73,2%
III Sciences sociales et humaines								
- Allocation pour le plan de travail	10 083	5 266	1 460	1 093	892	424	949	4 817
- Dépenses (effectives/engagées)	6 840	3 576	984	643	655	345	636	3 264
- Taux de dépense (%)	67,8%	67,9%	73,5%	63,8%	69,5%	70,1%	81,8%	67,8%
IV Culture								
- Allocation pour le plan de travail	18 786	10 040	2 717	1 505	2 433	527	1 563	8 746
- Dépenses (effectives/engagées)	15 048	7 749	2 160	1 105	2 199	468	1 367	7 299
- Taux de dépense (%)	80,1%	77,2%	73,5%	63,8%	69,5%	70,1%	81,8%	83,5%
V Communication et information								
- Allocation pour le plan de travail	13 635	5 245	2 830	1 180	2 198	274	1 909	8 390
- Dépenses (effectives/engagées)	10 948	4 063	2 365	908	1 781	211	1 620	6 885
- Taux de dépense (%)	80,3%	77,5%	73,5%	63,8%	69,5%	70,1%	81,8%	82,1%
Institut de statistique de l'UNESCO								
- Allocation pour le plan de travail	9 129	-	-	-	-	9 129	-	9 129
- Dépenses (effectives/engagées)	9 129	-	-	-	-	9 129	-	9 129
- Taux de dépense (%)	100,0%	-	-	-	-	100,0%	-	100,0%
Total, Titre II.A	130 598	59 141	23 983	8 772	15 392	11 090	12 221	71 457
- Allocation pour le plan de travail	102 336	46 284	17 967	5 963	11 593	10 700	9 829	56 052
- Dépenses (effectives/engagées)	78,4%	78,3%	74,9%	68,0%	75,3%	96,5%	80,4%	78,4%
B. Services liés au programme								
1. Coordination de l'action en faveur de l'Afrique								
- Allocation pour le plan de travail	1 044	784	260	-	-	-	-	260
- Dépenses (effectives/engagées)	813	606	208	-	-	-	-	208
- Taux de dépense (%)	77,9%	77,3%	79,7%	-	-	-	-	79,7%
2- Information du public (-ex)*								
- Allocation pour le plan de travail	1 162	1 129	-	-	10	23	-	33
- Dépenses (effectives/engagées)	1 162	1 129	-	-	10	23	-	33
- Taux de dépense (%)	100,0%	100,0%	-	-	100%	100%	-	100,0%
2. Relations extérieures et Information du public								
- Allocation pour le plan de travail	2 494	2 467	-	-	10	17	-	27
- Dépenses (effectives/engagées)	1 395	1 381	-	-	7	7	-	14
- Taux de dépense (%)	55,9%	56,0%	-	-	70%	41%	-	51,9%
3. Planification stratégique et suivi de l'exécution du programme								
- Allocation pour le plan de travail	2 533	1 945	166	94	192	67	69	587
- Dépenses (effectives/engagées)	1 904	1 488	126	71	123	57	39	416
- Taux de dépense (%)	75,2%	76,5%	75,9%	75,5%	64,3%	85,3%	56,4%	70,8%
4- Élaboration du budget et suivi de son exécution (-ex)*								
- Allocation pour le plan de travail	59	59	-	-	-	-	-	-
- Dépenses (effectives/engagées)	59	59	-	-	-	-	-	-
- Taux de dépense (%)	100,0%	100,0%	-	-	-	-	-	-
Total, Titre II.B	7 292	6 384	426	94	212	107	69	908
- Allocation pour le plan de travail	5 333	4 662	333	71	140	87	39	671
- Dépenses (effectives/engagées)	73,1%	73,0%	78,2%	75,5%	66,3%	81,5%	56,4%	73,9%
C. Programme de participation et bourses								
1. Programme de participation								
- Allocation pour le plan de travail	19 050	19 050	-	-	-	-	-	-
- Dépenses (effectives/engagées)	15 087	15 087	-	-	-	-	-	-
- Taux de dépense (%)	79,2%	79,2%	-	-	-	-	-	-
2. Programme de bourses								
- Allocation pour le plan de travail	1 166	1 166	-	-	-	-	-	-
- Dépenses (effectives/engagées)	950	950	-	-	-	-	-	-
- Taux de dépense (%)	81,5%	81,5%	-	-	-	-	-	-
Total, Titre II.C	20 216	20 216	-	-	-	-	-	-
- Allocation pour le plan de travail	16 037	16 037	-	-	-	-	-	-
- Dépenses (effectives/engagées)	79,3%	79,3%	-	-	-	-	-	-
TOTAL, TITRE II	158 106	85 741	24 409	8 866	15 604	11 197	12 290	72 365
- Allocation pour le plan de travail	123 706	66 984	18 300	6 034	11 733	10 787	9 868	56 722
- Dépenses (effectives/engagées)	78,2%	78,1%	75,0%	68,1%	75,2%	96,3%	80,3%	78,4%
- Taux de dépense (%)								
TITRE III SOUTIEN DE L'EXÉCUTION DU PROGRAMME ET ADMINISTRATION								
A. Relations extérieures et coopération (-ex)*								
- Allocation pour le plan de travail	1 341	1 341	-	-	-	-	-	-
- Dépenses (effectives/engagées)	1 341	1 341	-	-	-	-	-	-
- Taux de dépense (%)	100,0%	100,0%	-	-	-	-	-	-
B. Gestion et coordination des unités hors Siège								
- Allocation pour le plan de travail	21 259	1 845	6 402	2 639	5 503	945	3 924	19 414
- Dépenses (effectives/engagées)	16 866	533	5 105	2 133	4 858	801	3 436	16 333
- Taux de dépense (%)	79,3%	28,9%	79,7%	80,8%	88,3%	84,7%	87,6%	84,1%
C. Gestion des ressources humaines								
- Allocation pour le plan de travail	17 221	16 688	103	72	205	39	115	533
- Dépenses (effectives/engagées)	14 622	14 271	61	44	132	27	86	351
- Taux de dépense (%)	84,9%	85,5%	59,6%	62,0%	64,4%	70,3%	74,7%	65,8%
D. Comptabilité, gestion de la trésorerie et contrôle financier (-ex)*								
- Allocation pour le plan de travail	666	666	-	-	-	-	-	-
- Dépenses (effectives/engagées)	666	666	-	-	-	-	-	-
- Taux de dépense (%)	100,0%	100,0%	-	-	-	-	-	-
E. Gestion financière								
- Allocation pour le plan de travail	729	729	-	-	-	-	-	-
- Dépenses (effectives/engagées)	486	486	-	-	-	-	-	-
- Taux de dépense (%)	66,7%	66,7%	-	-	-	-	-	-
F. Administration								
- Allocation pour le plan de travail	38 747	38 747	-	-	-	-	-	-
- Dépenses (effectives/engagées)	29 559	29 559	-	-	-	-	-	-
- Taux de dépense (%)	76,3%	76,3%	-	-	-	-	-	-
TOTAL, TITRE III	79 963	60 016	6 505	2 711	5 708	984	4 039	19 947
- Allocation pour le plan de travail	63 539	46 855	5 166	2 177	4 990	828	3 522	16 684
- Dépenses (effectives/engagées)	78,5%	78,1%	79,4%	80,3%	87,4%	84,1%	87,2%	83,6%
- Taux de dépense (%)								
TOTAL (Titres I - III)	262 594	164 347	32 761	12 902	22 958	12 396	17 230	98 247
- Allocation pour le plan de travail	203 912	125 207	25 091	9 435	18 204	11 806	14 168	78 705
- Dépenses (effectives/engagées)	77,7%	76,2%	76,6%	73,1%	79,3%	95,2%	82,2%	80,1%
- Taux de dépense (%)								

* Dépenses pour 2010 uniquement.

TABLEAU 4

DÉPENSES AU TITRE DE L'ASSISTANCE TEMPORAIRE, DES VOYAGES EN MISSION ET DES SERVICES CONTRACTUELS

Budget ordinaire (à l'exclusion des coûts de personnel) (au 30 juin 2011)

En application de la décision 166 EX/3.1.1 du Conseil exécutif, le **tableau 4** présente les montants correspondant à trois types de dépense, à savoir **l'assistance temporaire, les voyages en mission et les services contractuels**.

Ce tableau fait apparaître les crédits du budget ordinaire approuvé du 35 C/5 (budget indicatif) pour ces postes de dépense par article budgétaire principal et les dépenses correspondantes au 30 juin 2011. Il convient de noter ce qui suit :

- la ventilation budgétaire est donnée sur la base du budget de 653 millions de dollars, tandis que les chiffres des dépenses peuvent également prendre en compte les fonds supplémentaires reçus sous forme de dons et les virements effectués entre articles budgétaires ;
- l'assistance temporaire comprend le personnel temporaire et les surnuméraires financés par les coûts d'activité ;
- les voyages en mission sont ventilés en deux catégories : les voyages des délégués (voyages des participants et voyages des membres du Conseil exécutif à la rubrique Organes directeurs) et voyages en mission du personnel. Pour chacune de ces catégories, le budget indicatif et les dépenses sont indiqués aux fins de comparaison ;
- les services contractuels comprennent les contrats de recherche et les contrats d'auteur, les contrats de traduction extérieure, les contrats d'impression et de publication, les contrats pour l'organisation de réunions ou de séminaires de formation, les études d'évaluation et les honoraires du Commissaire aux comptes, ainsi que les contrats de consultant. Ces derniers sont des contrats auxquels l'Organisation a recours pour solliciter une expertise spécifique. Ils ne recouvrent pas les besoins quotidiens pris en charge par les personnels surnuméraires et temporaires, qui sont considérés comme une assistance temporaire.

On notera que comme l'élaboration du C/5 s'effectue toujours un à deux ans avant la mise en œuvre effective du programme, la ventilation des chiffres du budget par « objet de dépenses » est forcément indicative. De surcroît, comme la gestion axée sur les résultats place l'accent davantage sur l'obtention des résultats escomptés que sur les modalités de mise en œuvre, les écarts qui se produisent par rapport aux enveloppes indicatives sont peu importants.

Ce tableau n'est communiqué qu'à titre d'information car à ce niveau de détail, les dépenses ne sont pas engagées de manière linéaire au cours de l'exercice. Compte tenu de cette réserve, le tableau 4 indique, pour donner une idée plus claire de l'impact budgétaire effectif de chaque objet de dépenses, la part que chaque ligne occupe, en pourcentage, dans le budget total de cet objet, et non les taux de dépense.

Observations

On observe, en ce qui concerne les dépenses liées aux services contractuels, une tendance à la hausse suite à l'introduction du nouveau cadre contractuel, selon lequel les dépenses précédemment prévues aux postes « dépenses générales de fonctionnement » ou « fournitures et matériel » par exemple, sont désormais budgétisées sous « services contractuels ». Pour HRM,

les dépassements de budget sous « voyages » et « services contractuels » sont dus au fait que ces dépenses, qui concernent la formation, ont été budgétisées sous la formation globale et non détaillées par poste de dépenses dans le budget indicatif. Pour indication, le budget de formation est décentralisé aux secteurs, bureaux et bureaux hors Siège.

Les dépassements qui apparaissent à la rubrique « Planification stratégique et suivi de l'exécution du programme » (BSP) s'expliquent par le fait que ce service a géré 840 000 dollars de contributions communes provenant des secteurs de programme pour le renforcement des capacités et la participation de l'Organisation aux activités d'« Unis dans l'action » du système des Nations Unies au niveau des pays. Les fonds sont affectés pour l'essentiel au renforcement des unités hors Siège, pour contribuer au développement de résultats communs, ainsi qu'aux frais de voyage pour assurer la participation du personnel hors Siège aux réunions des équipes de pays des Nations Unies, où l'UNESCO n'a pas de représentant résident, pour la préparation des PNUAD.

Le total des dépenses sous le Titre II.B montre plusieurs dépassements de budget. Cela s'explique par la fusion d'ERC (Titre III) et BPI (Titre II.B) pour créer ERI sous le Titre II.B ; par conséquent, les dépenses du Titre III montrent un écart sur budget favorable.

TABEAU 4
DÉPENSES AU TITRE DE L'ASSISTANCE TEMPORAIRE, DES VOYAGES EN MISSION ET DES SERVICES CONTRACTUELS
Budget ordinaire (activités)
du 1^{er} janvier 2010 au 30 juin 2011
(en milliers de dollars des États-Unis)

Article budgétaire principal	Budget ordinaire																	
	Assistance temporaire				Voyages								Services contractuels					
	Budget indicatif (35 C/5)	% du budget total	Dépenses totales	% des dépenses totales	Voyages des délégués				Voyages du personnel				Budget indicatif (35 C/5)	% du budget total	Services contractuels	Consultants	Dépenses totales	% des dépenses totales
					Budget indicatif (35 C/5)	% du budget total	Dépenses	% des dépenses totales	Budget indicatif (35 C/5)	% du budget total	Dépenses	% des dépenses totales						
\$	%	\$	%	\$	%	\$	%	\$	%	\$	%	\$	\$	\$	\$	\$		
TITRE I POLITIQUE GÉNÉRALE ET DIRECTION																		
A. Organes directeurs																		
1. Conférence générale	3 026	10,2%	228	1,0%	120	0,8%	33	0,3%	3	0,0%	15	0,1%	564	1,1%	473	-	473	1,4%
2. Conseil exécutif	3 604	12,1%	2 815	12,4%	1 777	11,5%	1 192	11,2%	-	0,0%	-	0,0%	260	0,5%	347	3	351	1,0%
Total, Titre I.A	6 630	22,3%	3 042	13,4%	1 897	12,2%	1 226	11,5%	3	0,0%	15	0,1%	824	1,6%	820	3	823	2,4%
B. Direction																		
3. Direction générale	90	0,3%	18	0,1%	-	0,0%	1	0,0%	112	0,7%	107	0,9%	10	0,0%	1	14	15	0,0%
4. Cabinet de la Directrice générale	92	0,3%	48	0,2%	23	0,1%	15	0,1%	80	0,5%	105	0,9%	15	0,0%	44	46	90	0,1%
5. Évaluation et audit	73	0,2%	31	0,1%	59	0,4%	-	0,0%	333	2,0%	180	1,5%	463	0,9%	206	67	273	0,6%
6. Normes internationales et affaires juridiques	42	0,1%	1	0,0%	-	0,0%	-	0,0%	20	0,1%	14	0,1%	5	0,0%	34	-	34	0,1%
7. Programme d'éthique	20	0,1%	3	0,0%	-	0,0%	-	0,0%	20	0,1%	8	0,1%	73	0,1%	1	35	36	0,0%
Total, Titre I.B	317	1,1%	101	0,4%	82	0,5%	16	0,1%	565	3,4%	414	3,5%	566	1,1%	286	163	449	0,8%
C. Participation aux mécanismes communs du système des Nations Unies																		
	-	0,0%	689	3,0%	-	0,0%	1	0,0%	50	0,3%	32	0,3%	2 000	3,9%	310	5	315	0,9%
TOTAL, TITRE I	6 947	23,4%	3 832	16,9%	1 979	12,8%	1 243	11,7%	618	3,7%	462	3,9%	3 390	6,5%	1 417	171	1 588	4,1%
TITRE II PROGRAMMES ET SERVICES LIÉS AU PROGRAMME																		
A. Programmes																		
I. Education	4 921	16,6%	3 798	16,7%	4 921	31,7%	2 872	27,1%	5 315	32,2%	3 157	26,5%	17 958	34,6%	8 721	4 381	13 102	25,5%
II. Sciences exactes et naturelles	2 688	9,0%	1 341	5,9%	2 564	16,5%	2 518	23,7%	2 180	13,2%	1 830	15,4%	8 322	16,1%	5 326	2 150	7 476	15,6%
III. Sciences sociales et humaines	394	1,3%	646	2,8%	2 193	14,1%	1 200	11,3%	1 048	6,3%	904	7,6%	3 623	7,0%	2 214	776	2 990	6,5%
IV. Culture	3 770	12,7%	3 704	16,3%	1 806	11,7%	1 226	11,6%	2 015	12,2%	1 113	9,3%	6 121	11,8%	5 261	1 735	6 996	15,4%
V. Communication et information	1 442	4,9%	1 032	4,5%	1 049	6,8%	897	8,4%	1 442	8,7%	992	8,3%	4 365	8,4%	2 820	929	3 750	8,2%
Institut de statistique de l'UNESCO	-	0,0%	-	0,0%	-	0,0%	-	0,0%	-	0,0%	-	0,0%	-	0,0%	-	-	-	0,0%
Hors Siège - Gestion des programmes décentralisés	-	0,0%	-	0,0%	-	0,0%	-	0,0%	-	0,0%	0	0,0%	-	0,0%	-	-	-	0,0%
Total, Titre II.A	13 216	44,5%	10 521	46,4%	12 532	80,9%	8 713	82,1%	12 000	72,7%	7 995	67,1%	40 389	77,9%	24 342	9 972	34 314	71,1%
B. Services liés au programme																		
1. Coordination et suivi de l'action en faveur de l'Afrique	320	1,1%	183	0,8%	39	0,3%	35	0,3%	159	1,0%	285	2,4%	99	0,2%	45	65	110	0,1%
2. Information du public (-ex)*	223	0,8%	61	0,3%	4	0,0%	17	0,2%	135	0,8%	66	0,6%	1 151	2,2%	486	139	625	1,4%
3. Relations extérieures et Information du public	-	0,0%	318	1,4%	-	0,0%	193	1,8%	-	0,0%	142	1,2%	-	0,0%	414	49	463	1,2%
4. Planification stratégique et suivi de l'exécution du programme**	246	0,8%	616	2,7%	44	0,3%	152	1,4%	370	2,2%	489	4,1%	416	0,8%	158	289	447	0,5%
5. Élaboration du budget et suivi de son exécution*	7	0,0%	-	0,0%	-	0,0%	-	0,0%	45	0,3%	19	0,2%	384	0,7%	5	-	5	0,0%
Total, Titre II.B	796	2,7%	1 178	5,2%	87	0,6%	397	3,7%	708	4,3%	1 001	8,4%	2 050	4,0%	1 108	542	1 650	3,2%
C. Programme de participation et bourses																		
1. Programme de participation	10	0,0%	11	0,1%	-	0,0%	4	0,0%	13	0,1%	8	0,1%	9	0,0%	258	26	284	0,8%
2. Programme de bourses	-	0,0%	-	0,0%	-	0,0%	-	0,0%	7	0,0%	-	0,0%	6	0,0%	-	-	-	0,0%
Total, Titre II.C	10	0,0%	11	0,1%	-	0,0%	4	0,0%	20	0,1%	8	0,1%	15	0,0%	258	26	284	0,8%
TOTAL, TITRE II	14 022	47,2%	11 711	51,6%	12 620	81,4%	9 114	85,9%	12 728	77,1%	9 004	75,6%	42 453	81,9%	25 708	10 540	36 248	75,1%
TITRE III SOUTIEN DE L'EXÉCUTION DU PROGRAMME ET ADMINISTRATION																		
A. Relations extérieures et coopération																		
1. Gestion et coordination des unités hors Siège	292	1,0%	69	0,3%	680	4,4%	125	1,2%	501	3,0%	234	2,0%	1 032	2,0%	770	29	799	2,2%
2. Gestion des ressources humaines***	4 717	15,9%	4 512	19,9%	45	0,0%	45	0,4%	2 118	12,8%	925	7,8%	516	1,0%	818	189	1 006	2,4%
B. Gestion des ressources humaines***	1 458	4,9%	941	4,1%	109	0,7%	79	0,7%	1 993	1,2%	1 150	9,7%	2 652	5,1%	2 570	1 342	3 912	7,5%
C. Gestion financière																		
1. Comptabilité, gestion de la trésorerie et contrôle financier (-ex)*	-	0,0%	22	0,1%	-	0,0%	-	0,0%	-	0,0%	2	0,0%	-	0,0%	821	-	821	2,4%
D. Administration																		
1. Administration	19	0,1%	4	0,0%	-	0,0%	-	0,0%	151	0,9%	24	0,2%	123	0,2%	100	-	100	0,3%
2. Administration	2 273	7,6%	1 592	7,0%	112	0,7%	9	0,1%	207	1,3%	108	0,9%	1 670	3,2%	2 038	16	2 054	6,0%
TOTAL, TITRE III	8 759	29,5%	7 140	31,5%	902	5,8%	258	2,4%	3 169	19,2%	2 443	20,5%	5 993	11,6%	7 117	1 575	8 692	20,8%
TOTAL, TITRES I - III	29 728	100,0%	22 683	100,0%	15 501	100,0%	10 615	100,0%	16 515	100,0%	11 908	100,0%	51 836	100,0%	34 241	12 287	46 528	100,0%
Réserve pour les reclassements/promotions au mérite	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TITRE IV AUGMENTATIONS PRÉVISIBLES DES COÛTS																		
TOTAL, TITRES I - IV	29 728	100,0%	22 683	100,0%	15 501	100,0%	10 615	100,0%	16 515	100,0%	11 908	100,0%	51 836	100,0%	34 241	12 287	46 528	100,0%

* Dépenses pour 2010 uniquement.

** Le budget indicatif est donné sur la base du budget de 653 millions de dollars tandis que les chiffres des dépenses peuvent inclure des fonds supplémentaires provenant de dons ou de virements de crédits.

*** La majorité des dépenses (voyages et contrats) au titre de HRM sont liées au budget pour la formation décentralisée vers les secteurs, bureaux et unités hors Siège.

TABLEAU 5
SITUATION DES POSTES ET COÛTS DE PERSONNEL
(budget ordinaire au 30 juin 2011)

Le **tableau 5.A** indique l'évolution mois par mois, de janvier 2010 à juin 2011, des postes pourvus et des postes vacants. Les postes vacants figurant dans ce tableau correspondent aux postes qui sont budgétairement vacants, c'est-à-dire qui génèrent des économies, déduction faite de ceux qui servent à financer une assistance temporaire. Les informations contenues dans ce tableau ne sont donc pas directement comparables aux données qui peuvent être publiées par HRM concernant les postes vacants ouverts au recrutement. Aussi le nombre de postes budgétairement vacants figurant dans ce tableau est-il généralement inférieur au nombre de postes vacants indiqué par HRM.

Le **tableau 5.B** présente les dépenses globales au titre des coûts du personnel au 30 juin 2011, ventilées entre le Siège et les bureaux hors Siège.

Observations

De janvier 2010 à juin 2011, le nombre moyen de postes budgétairement vacants a été de 107, représentant 5,5 % du nombre total de postes établis. À la fin juin 2011, le nombre de postes budgétairement vacants est descendu à 92, soit 4,7 % du nombre total de postes établis.

Au 30 juin 2011, les dépenses effectives de personnel atteignaient 280,6 millions de dollars, soit 71,9 % de l'allocation totale destinée à financer ces dépenses et s'élevant à 390,2 millions de dollars.

TABLEAU 5
SITUATION DES POSTES ET COÛTS DE PERSONNEL

A. Ventilation mensuelle de tous les postes budgétairement vacants du 1^{er} janvier 2010 au 30 juin 2011

(Nombre total de postes établis financés au titre du budget ordinaire : 1 955)

ANNÉE / MOIS	Nombre de postes pourvus, y compris ceux qui servent à financer une assistance temporaire (Total 35 C/5 approuvé = 1 955)			Nombre de postes budgétairement vacants (Total 35 C/5 approuvé = 1 955)					Taux de vacance %
	Siège	Hors Siège	TOTAL	Siège		Hors Siège		TOTAL	
				P	GS	P/NPO	L		
2010 Janvier	1 195	634	1 829	41	27	40	18	126	6,4%
Février	1 195	645	1 840	48	20	33	14	115	5,9%
Mars	1 199	647	1 846	48	16	30	15	109	5,6%
Avril	1 210	642	1 852	43	10	33	17	103	5,3%
Mai	1 205	642	1 847	47	11	36	14	108	5,5%
Juin	1 207	650	1 857	42	14	32	10	98	5,0%
Juillet	1 208	647	1 855	40	15	32	13	100	5,1%
Août	1 207	644	1 851	40	16	31	17	104	5,3%
Septembre	1 205	638	1 843	41	17	36	18	112	5,7%
Octobre	1 203	641	1 844	42	18	34	17	111	5,7%
Novembre	1 208	636	1 844	36	19	41	15	111	5,7%
Décembre	1 215	642	1 857	32	16	36	14	98	5,0%
2011 Janvier	1 201	629	1 830	36	26	49	14	125	6,4%
Février	1 215	627	1 842	29	19	52	13	113	5,8%
Mars	1 219	639	1 858	28	16	42	11	97	5,0%
Avril	1 222	634	1 856	27	14	44	14	99	5,1%
Mai	1 213	640	1 853	32	18	41	11	102	5,2%
Juin	1 220	643	1 863	32	11	40	9	92	4,7%
Moyenne	1 208	640	1 848	38	17	38	14	107	5,5%

B. État cumulé des coûts de personnel du 1^{er} janvier 2010 au 30 juin 2011

	Allocation \$	Dépenses \$	%
SIÈGE	262 632 397	189 823 341	72,3%
HORS SIÈGE	127 601 703	90 777 488	71,1%
TOTAL	390 234 100	280 600 829	71,9%
Réserve pour les reclassements	2 000 000	-	-
Titre IV - (Montant restant)	3 599 700	-	-

ANALYSE DES RESSOURCES EXTRABUDGÉTAIRES

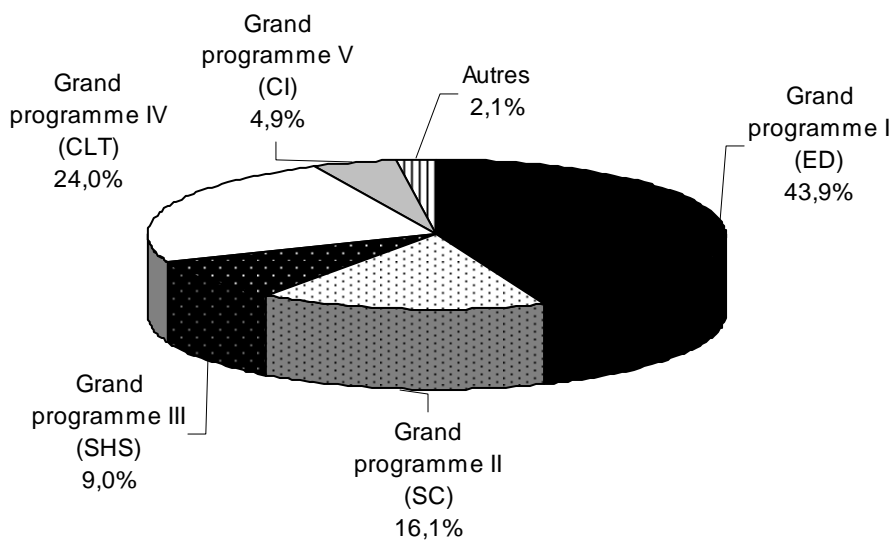
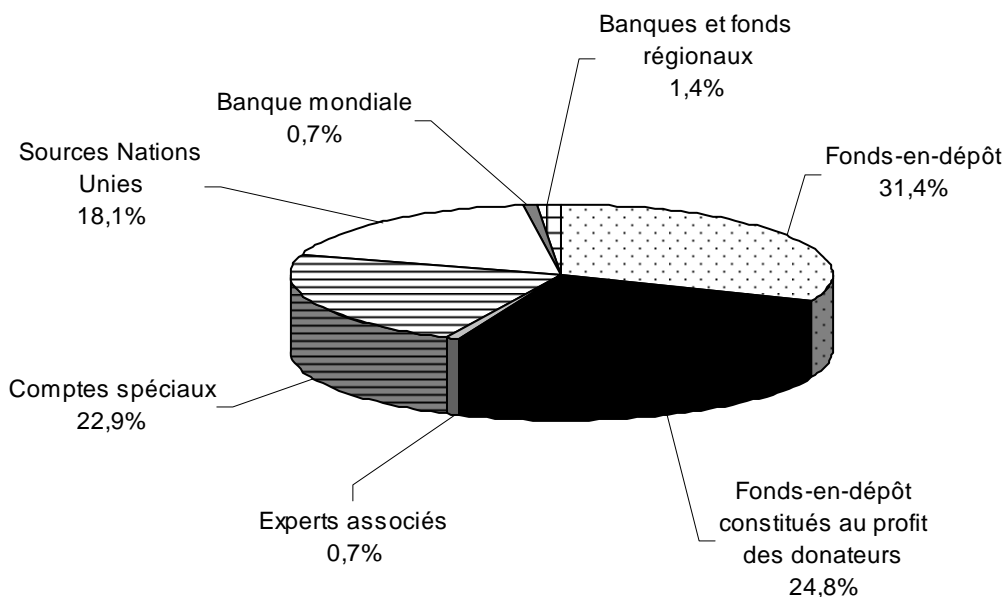
En règle générale, les ressources extrabudgétaires financent des projets pluriannuels. La présente analyse décrit la situation des allocations et dépenses au titre des ressources extrabudgétaires en juin 2011 conformément au cycle effectif de gestion de ces ressources.

FIGURE 1

Programmes opérationnels extrabudgétaires par source de financement et par grand programme

Allocations au 30 juin 2011

Montant total : 368,6 millions de dollars



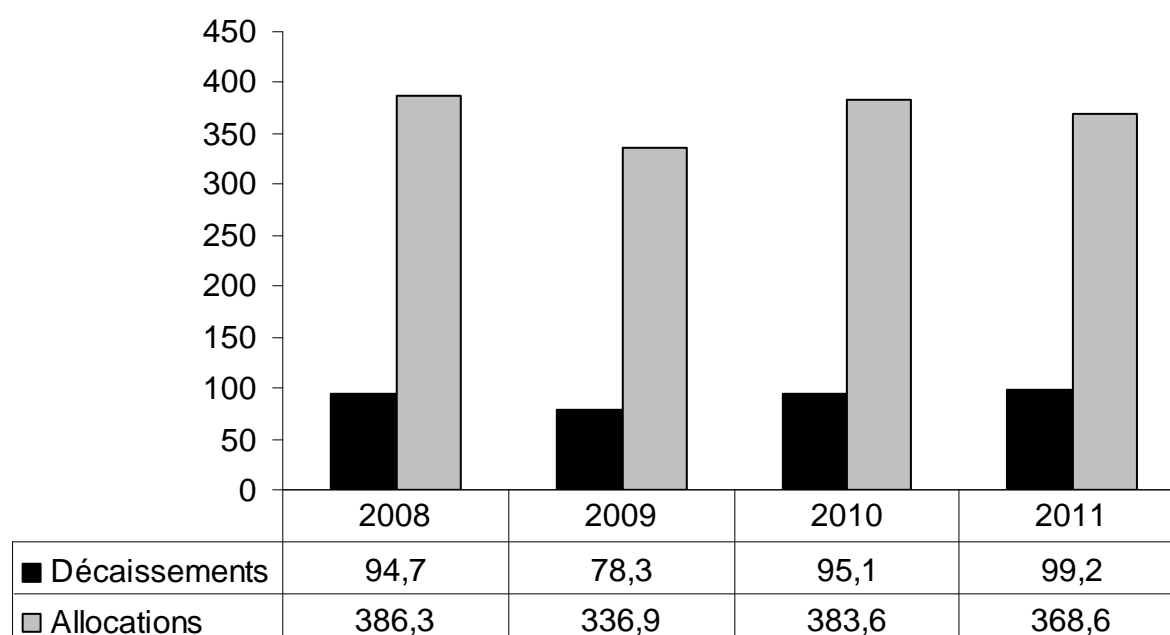
La **figure 1** ci-dessus comprend deux graphiques qui indiquent les allocations au 30 juin 2011 par source de financement et par grand programme. Depuis plusieurs années, les tendances suivantes se confirment :

- en termes de source de financement, les fonds-en-dépôt représentent la majeure partie des ressources extrabudgétaires, avec 31,4 % du montant total des fonds alloués, suivis par les fonds-en-dépôt constitués au profit des donateurs et les comptes spéciaux, avec 24,8 % et 22,9 % respectivement ;
- en termes de répartition par secteur, le Secteur de l'éducation est le principal bénéficiaire des programmes extrabudgétaires, avec 43,9 % du montant total des fonds alloués (soit 161,7 millions de dollars sur un total de 368,6 millions), suivi par le Secteur de la culture avec 24 % du montant total des fonds alloués. À eux deux, ces Secteurs représentent et gèrent les deux tiers des contributions extrabudgétaires.

FIGURE 2

**Programmes opérationnels extrabudgétaires
au 30 juin 2011**

(en millions de dollars des États-Unis)



La **figure 2** ci-dessus présente l'évolution des allocations et des décaissements ces quatre dernières années sur la base de la situation qui prévalait **au 30 juin de chaque année**.

Comparé au 30 juin 2010, le montant total des allocations au 30 juin 2011 a diminué d'environ 15 millions de dollars, soit 8 %, en raison principalement d'une baisse significative du fonds-en-dépôt du Brésil (13,5 millions de dollars) et des sources Nations Unies (12 millions de dollars), dont les effets ont été en partie contrebalancés par une hausse de 6 millions de dollars des allocations aux comptes spéciaux. Cependant, le montant total des décaissements a continué d'augmenter (4 %), confirmant une évolution stable de la mise en œuvre.

De même, les tableaux 6 à 10 ci-après, qui suivent la présentation adoptée dans le rapport annuel sur l'état des projets extrabudgétaires, placent l'accent davantage sur l'évolution des « **décaissements** » que sur celle du « **taux de dépense** ». Dans le cadre de la méthodologie

actuelle, on ne compare pas les dépenses totales (décaissements plus engagements de dépense non liquidés) sur plusieurs années différentes, car cela reviendrait à compter deux fois les « engagements de dépense non liquidés ». En se concentrant sur les seuls « décaissements », l'analyse dresse un tableau plus cohérent et exact de l'évolution que les projets extrabudgétaires ont connue au fil des années.

Le **tableau 6** présente des informations détaillées sur la situation des ressources extrabudgétaires par source de financement, en mettant particulièrement l'accent sur les décaissements. Les tendances observées pour les trois principales catégories de donateurs sont les suivantes :

- au titre des fonds-en-dépôt (hors fonds-en-dépôt constitués au profit des donateurs), il a été décaissé, au total, 30 millions de dollars, ce qui représente une hausse de 2,7 millions (soit 9,7 %) par rapport aux décaissements en juin 2010. Dans le cadre de ce mécanisme de financement, les principaux donateurs des projets mis en œuvre sont le Japon, la Commission européenne et l'Italie ;
- les fonds-en-dépôt constitués au profit des donateurs continuent de former une part importante des ressources extrabudgétaires, le montant total des décaissements atteignant 18,7 millions de dollars à la fin du mois de juin 2011. Ils bénéficient, principalement aux projets financés par le Brésil, où l'on note une tendance à la baisse. Le montant des allocations au titre du fonds-en-dépôt brésilien constitué au profit des donateurs atteint 79,4 millions de dollars et celui des décaissements, 16,9 millions, ce qui représente une baisse de respectivement 13,5 millions de dollars (soit 14,5 %) et d'environ 4,5 millions de dollars (soit 22 %) ;
- les décaissements de 20,5 millions de dollars pour les projets financés par des sources des Nations Unies au 30 juin 2011 sont restés au même niveau qu'en 2010 à la même période.

Le **tableau 7** indique les décaissements extrabudgétaires par source de fonds et région bénéficiaire. Comme par le passé, la région de l'Amérique latine et des Caraïbes est la principale bénéficiaire des ressources extrabudgétaires du fait de l'ampleur de la coopération de l'UNESCO avec le Brésil. Si l'on ne tient pas compte, dans la comparaison, des opérations autofinancées par le Brésil (décaissements de 16,9 millions de dollars) cette région bénéficie de 12,2 millions de dollars de décaissements. De même si l'on ne tient pas compte des projets autofinancés du Brésil, c'est la région Afrique qui a bénéficié des décaissements les plus importants (15 millions de dollars).

Le **tableau 8** présente la situation des allocations et des dépenses par secteur, en mettant l'accent sur les décaissements. Le Secteur de l'éducation reste le principal bénéficiaire de ressources extrabudgétaires en termes tant d'allocations que de dépenses, suivi par le Secteur de la culture. À la fin du mois de juin 2011, les décaissements dans les Secteurs de l'éducation et de la culture ont enregistré une hausse de 11 % par rapport à juin 2010.

Le **tableau 9** récapitule la situation générale des ressources extrabudgétaires ventilées par donateur, y compris des informations détaillées concernant les contributions reçues des instituts pour un montant total d'environ 49,3 millions de dollars, ainsi que le détail des fonds destinés au Programme des experts associés.

Le **tableau 10** présente les fonds gérés par les instituts. Des informations détaillées sur les contributions, ventilées par donateur, y compris les contributions financières de l'UNESCO, sont données pour chaque institut. Comme les années précédentes, l'Italie est le principal contributeur avec 29 millions de dollars (dus au CIPT), suivie par les Pays-Bas avec 10,1 millions de dollars (principalement dus à l'UNESCO-IHE).

TABLEAU 6
EXÉCUTION DES PROGRAMMES EXTRABUDGÉTAIRES PAR SOURCE DE FINANCEMENT
 du 1^{er} janvier 2011 au 30 juin 2011
 (en milliers de dollars des États-Unis)

SOURCE DE FONDS	Décaissements au 30/06/2009	Décaissements au 30/06/2010	Allocations au 30/06/2011			Dépenses au 30/06/2011		
			Report de 2010	Allocations 2011	Total	Décaissements au 30/06/2011	Engagements non liquidés au 30/06/2011	Total
SOURCES NATIONS UNIES								
Initiative « Unis dans l'action »	824	2 227	4 977	5 576	10 553	4 518	1 809	6 327
Espagne (F-OMD)	1 806	5 549	10 488	11 679	22 167	6 466	5 799	12 265
GNUD	4 038	5 060	8 715	2 559	11 274	2 855	1 905	4 760
OMS/ONUSIDA	2 535	3 018	2 261	6 419	8 680	2 828	1 578	4 406
Autres	4 084	4 623	6 176	7 757	13 933	3 550	2 403	5 953
Total partiel, Sources Nations Unies	13 287	20 477	32 617	33 990	66 607	20 217	13 494	33 711
AUTRES PROGRAMMES								
Banques régionales de développement	1 533	2 000	2 846	2 489	5 335	2 023	1 084	3 107
Banque mondiale	753	731	1 440	1 217	2 657	883	491	1 374
Fonds-en-dépôt constitués par voie de dons								
Commission européenne	1 522	2 077	4 452	5 655	10 107	3 671	1 373	5 044
Flandre	832	1 106	1 037	3 600	4 637	986	768	1 754
France	1 053	561	3 817	391	4 208	888	208	1 096
Italie	6 999	5 506	4 350	3 456	7 806	3 376	1 572	4 948
Japon	5 506	5 540	14 062	22 143	36 205	8 510	3 864	12 374
Norvège	1 528	1 323	1 374	1 851	3 225	1 193	782	1 975
Sources de financement privées	3 102	2 652	2 227	7 425	9 652	2 451	2 132	4 583
Fondation du Qatar	48	786	4 816	870	5 686	1 633	987	2 620
Arabie saoudite	5	196	532	405	937	401	51	452
Espagne	2 185	1 608	5 549	3 066	8 615	1 847	1 267	3 114
Suède	938	788	817	563	1 380	520	87	607
États-Unis d'Amérique	878	755	1 902	982	2 884	528	312	840
Autres	3 732	4 432	6 891	13 590	20 481	3 983	2 702	6 685
Fonds-en-dépôt autofinancés								
Brésil	14 371	21 639	39 481	39 952	79 433	16 867	17 641	34 508
Iraq	375	1 589	2 431	2 507	4 938	795	1 686	2 481
Libye	241	172	3 007	643	3 650	217	120	337
Autres	967	756	1 510	1 694	3 204	821	353	1 174
Experts associés, comptes spéciaux et contributions volontaires	18 402	20 423	36 916	50 001	86 917	27 364	17 210	44 574
Total partiel, Autres programmes	64 970	74 640	139 457	162 500	301 957	78 957	54 690	133 647
Total	78 257	95 117	172 074	196 490	368 564	99 174	68 184	167 358

TABLEAU 7
EXÉCUTION DES PROGRAMMES EXTRABUDGÉTAIRES (DÉCAISSEMENTS) PAR DONATEUR ET PAR RÉGION
du 1^{er} janvier 2011 au 30 juin 2011
(en milliers de dollars des États-Unis)

SOURCE DE FONDS	Total décaissement	Afrique	États arabes	Asie et Pacifique	Europe et Amérique du Nord	Amérique latine et Caraïbes	Projets interrégionaux et mondiaux
SOURCES NATIONS UNIES							
Initiative « Unis dans l'action »	4 518	3 145	-	1 276	83	14	-
Espagne (F-OMD)	6 466	1 390	1 162	791	819	2 128	176
GNUD	2 855	-	2 855	-	-	-	-
OMS/ONUSIDA	2 828	601	43	694	172	475	843
Autres	3 550	1 459	439	835	43	200	574
Total partiel, Sources Nations Unies	20 217	6 595	4 499	3 596	1 117	2 817	1 593
AUTRES PROGRAMMES							
Banques régionales de développement	2 023	1 044	190	-	-	-	789
Banque mondiale	883	250	-	2	-	631	-
Fonds-en-dépôt constitués par voie de dons							
Commission européenne	3 671	1 812	597	-	100	307	855
Flandre	986	453	35	-	-	95	403
France	888	803	-	1	-	-	84
Italie	3 376	1 196	136	442	93	10	1 499
Japon	8 510	528	61	6 311	33	315	1 262
Norvège	1 193	33	439	438	-	16	267
Sources de financement privées	2 451	98	129	656	292	298	978
Fondation du Qatar	1 633	-	1 633	-	-	-	-
Arabie saoudite	401	-	141	159	-	-	101
Espagne	1 847	220	-	166	337	374	750
Suède	520	269	-	20	-	-	231
États-Unis d'Amérique	528	-	-	43	-	20	465
Autres	3 983	767	597	900	-	324	1 395
Fonds-en-dépôt autofinancés							
Brésil	16 867	-	-	-	-	16 867	-
Iraq	795	-	795	-	-	-	-
Libye	217	-	217	-	-	-	-
Autres	821	449	80	148	15	63	66
Experts associés, comptes spéciaux et contributions volontaires	27 364	488	1 273	421	2 294	7 008	15 880
Total partiel, Autres programmes	78 957	8 410	6 323	9 707	3 164	26 328	25 025
Total	99 174	15 005	10 822	13 303	4 281	29 145	26 618

TABLEAU 8
EXÉCUTION DES PROGRAMMES EXTRABUDGÉTAIRES PAR SECTEUR
du 1^{er} janvier 2011 au 30 juin 2011
(en milliers de dollars des États-Unis)

Secteur	Décaissements au 30/06/2009	Décaissements au 30/06/2010	Allocations au 30/06/2011			Dépenses au 30/06/2011		
			Report de 2010	Allocations 2011	Total	Décaissements au 30/06/2011	Engagements non liquidés au 30/06/2011	Total
ED	29 647	39 779	78 604	83 135	161 739	44 426	24 247	68 673
SC	15 672	15 097	23 486	35 840	59 326	15 728	12 006	27 734
SHS	7 637	12 164	13 886	19 391	33 277	9 222	8 649	17 871
CLT	18 546	21 048	43 077	45 316	88 393	23 266	18 539	41 805
CI	3 574	4 444	10 031	8 209	18 240	3 899	4 341	8 240
Autres	3 180	2 587	2 990	4 599	7 589	2 633	402	3 035
TOTAL	78 256	95 119	172 074	196 490	368 564	99 174	68 184	167 358

TABLEAU 9
RESSOURCES EXTRABUDGÉTAIRES GÉRÉES PAR L'UNESCO ET SES INSTITUTS, PAR DONATEUR*
 du 1^{er} janvier 2011 au 30 juin 2011
 (en milliers de dollars des États-Unis)

SOURCE DE FONDS	Ressources totales	Fonds de l'UNESCO à l'exclusion des experts associés	Experts associés	Contributions reçues par les instituts
SOURCES NATIONS UNIES				
CERF	201	201	-	-
Initiative « Unis dans l'action »	10 553	10 553	-	-
Fonds pour la consolidation de la paix	1 596	1 596	-	-
Espagne (F-OMD)	22 167	22 167	-	-
Programmation conjointe Nations Unies	2 389	2 389	-	-
PNUE	354	354	-	-
GNUD	11 274	11 274	-	-
PNUD	1 246	1 040	-	206
FNUPI	2 147	2 147	-	-
OMS/ONUSIDA	8 680	8 680	-	-
Autres	8 540	6 206	-	2 334
Total, Sources Nations Unies	69 147	66 607	-	2 540
AUTRES PROGRAMMES				
Banques régionales de développement	5 335	5 335	-	-
Banque mondiale	4 157	2 657	-	1 500
Fonds-en-dépôt constitués par voie de dons				
Australie	2 369	1 899	343	127
Belgique	1 642	1 626	16	-
Canada	1 896	982	-	914
Commission européenne	10 107	10 107	-	-
Flandre	4 637	4 637	-	-
France	4 285	4 208	-	77
Allemagne	2 311	1 863	448	-
Italie	37 169	7 806	360	29 003
Japon	36 672	36 205	467	-
Corée	2 837	2 721	116	-
Norvège	3 239	3 225	14	-
Sources de financement privées	9 652	9 652	-	-
Fondation du Qatar	5 686	5 686	-	-
Arabie saoudite	968	937	-	31
Espagne	9 342	8 615	727	-
Suède	1 458	1 380	78	-
Suisse	1 553	921	95	537
Pays-Bas	11 686	1 539	-	10 147
États-Unis d'Amérique	2 884	2 884	-	-
Autres	13 332	8 930	-	4 402
Fonds-en-dépôt autofinancés				
Brésil	79 433	79 433	-	-
Autres	11 792	11 792	-	-
Comptes spéciaux et contributions volontaires	84 253	84 253	-	-
Total, Autres programmes	348 695	299 293	2 664	46 738
Total	417 842	365 900	2 664	49 278

* Les contributions aux comptes spéciaux (projets multidonateurs) ne sont pas ventilées par donateur.

** Il convient de noter qu'en ce qui concerne le Plan Belmont, l'UNESCO bénéficie d'un prêt sans intérêt, étant donné que la France verse le montant des intérêts. Entre janvier 2011 et juin 2011, ce montant s'est élevé à 1 152 861 dollars des États-Unis.

TABLEAU 10
VENTILATION DES FONDS GÉRÉS PAR LES INSTITUTS DE L'UNESCO
(y compris les contributions de l'UNESCO)
du 1^{er} janvier 2011 au 30 juin 2011
(en milliers de dollars des États-Unis)

Source de fonds	Total	BIE	IESALC	IIRCA	ITIE	IHE	CIPT	IPE	ISU	UIL	UNEVOC	TWAS
Fonds reçus de l'UNESCO												
Programme ordinaire - Allocation financière	27 644	4 800	2 000	2 500	900	-	1 015	5 300	9 129	2 000	-	-
Programme ordinaire - Activités décentralisées	1 655	11	67	-	10	-	60	5	41	265	1 196	-
Projets extrabudgétaires décentralisés	11 791	132	95	2	-	-	262	233	139	7	1 706	9 215
Total partiel	41 090	4 943	2 162	2 502	910	-	1 337	5 538	9 309	2 272	2 902	9 215
Autres sources de financement												
Organismes des Nations Unies												
AIEA	2 067	-	-	-	-	-	2 067	-	-	-	-	-
UIT	77	-	-	-	-	-	77	-	-	-	-	-
UNICEF	175	5	-	-	-	-	-	170	-	-	-	-
PNUD	206	-	-	-	-	-	27	179	-	-	-	-
OMM	15	-	-	-	-	-	15	-	-	-	-	-
Banques et fonds régionaux												
Banque mondiale	1 500	-	-	-	-	-	-	-	1 500	-	-	-
Gouvernements												
Argentine	1 370	-	-	-	-	-	-	1 370	-	-	-	-
Australie	127	-	-	-	-	-	-	127	-	-	-	-
Bénin	29	-	-	-	-	-	-	29	-	-	-	-
Canada	914	-	-	-	-	-	-	-	837	77	-	-
Djibouti	32	-	-	-	-	-	-	32	-	-	-	-
Équateur	12	-	-	-	-	-	-	12	-	-	-	-
Finlande	262	-	-	-	-	-	-	-	262	-	-	-
France	77	-	-	-	-	-	-	77	-	-	-	-
Inde	10	-	-	-	-	-	-	10	-	-	-	-
Italie	29 003	-	-	-	-	-	29 003	-	-	-	-	-
Jamaïque	62	-	-	-	-	-	-	62	-	-	-	-
Madagascar	4	-	-	-	-	-	-	4	-	-	-	-
Arabie saoudite	31	-	-	-	-	-	-	31	-	-	-	-
Suisse	537	526	-	-	-	-	-	-	-	11	-	-
Pays-Bas	10 148	-	-	-	-	9 942	-	206	-	-	-	-
Venezuela	67	-	67	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres	2 553	1	-	-	10	-	1 487	1 049	-	6	-	-
Total partiel	49 278	532	67	-	10	9 942	32 676	3 358	2 599	94	-	-
Total	90 368	5 475	2 229	2 502	920	9 942	34 013	8 896	11 908	2 366	2 902	9 215



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

Conseil exécutif

Cent quatre-vingt-septième session

187 EX/4

Add.

PARIS, le 20 septembre 2011
Original anglais

Point 4 de l'ordre du jour provisoire

RAPPORT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE SUR L'EXÉCUTION DU PROGRAMME ADOPTÉ PAR LA CONFÉRENCE GÉNÉRALE

RÉSUMÉ EXÉCUTIF

Résumé

Le présent résumé exécutif est élaboré en application de la décision 186 EX/4 par laquelle le Conseil exécutif a invité « la Directrice générale à présenter un résumé exécutif de deux pages qui fasse apparaître les principaux résultats obtenus par l'UNESCO ainsi que les questions qui appellent une attention particulièrement urgente, et à structurer ce résumé exécutif en consultation avec les États membres en s'appuyant sur des exemples d'autres organisations du système des Nations Unies » .

Le présent document n'a aucune incidence financière et administrative directe.

Action attendue du Conseil exécutif : dans la résolution 34 C/89, le Conseil exécutif est invité « (a) à procéder à une évaluation plus ample et plus stratégique de l'exécution des programmes, notamment en ce qui concerne le document EX/4, en exprimant progressivement ses vues au cours de l'exercice biennal sous la forme de décisions portant expressément sur l'exécution des différents programmes au niveau des axes d'action » .

1. INTRODUCTION

Au cours des 18 premiers mois d'exécution du Programme et budget pour 2010-2011 (35 C/5), une série d'événements relevant des domaines de compétence de l'UNESCO ont touché la communauté internationale. Qu'il s'agisse de la crise économique et financière mondiale qui compromet les perspectives de croissance économique et par là même les progrès dans l'agenda des Nations Unies en faveur du développement, y compris la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement, ou des catastrophes naturelles en Haïti (janvier 2010), au Pakistan (août 2010) et en Indonésie (octobre 2010), ou encore des soulèvements populaires et des revendications pour plus de liberté qui ont secoué le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord, l'UNESCO s'est efforcée de relever les nouveaux défis et de mettre son expertise au service des efforts conjoints du système des Nations Unies.

2. EXÉCUTION DU PROGRAMME

D'une manière générale, l'UNESCO a bien progressé vers la réalisation des résultats escomptés, définis dans le document 35 C/5. En ce qui concerne l'exécution du budget ordinaire, les taux de dépense pour les cinq grands programmes et l'ISU, au 30 juin 2011, s'établissent comme indiqué ci-dessous. Le taux de dépense moyen global pour les cinq grands programmes est de 76,7 %, ce qui est légèrement supérieur au taux théorique pour la période écoulée, de 75 % [177 EX/INF.15]. Pour de plus amples informations concernant l'exécution du budget, voir le « Tableau de bord » au 30 juin 2011, figurant dans la Partie II du présent document.

en millions de dollars
des États-Unis

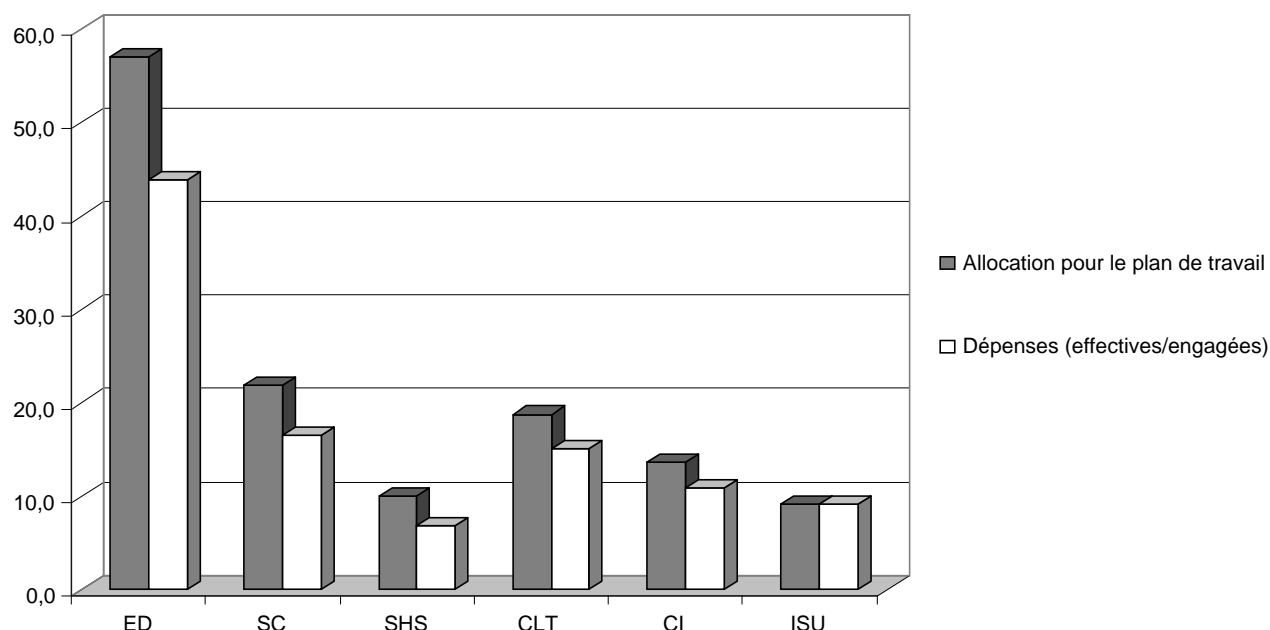
Secteur	Allocation pour le plan de travail	Dépenses (effectives/ engagées)	Taux de dépense
ED	57,1	43,9	76,9%
SC	21,9	16,5	75,4%
SHS	10,1	6,8	67,8%
CLT	18,8	15,0	80,1%
CI	13,6	10,9	80,3%
ISU	9,1	9,1	100,0% ¹

¹ Pour l'ISU, la totalité de l'allocation annuelle versée à l'Institut est immédiatement enregistrée comme dépense dans le compte de l'UNESCO, ce qui explique le taux de 100 %.

Exécution du programme pour les cinq grands programmes et l'ISU

Budget ordinaire (coûts d'activité)
du 1^{er} janvier 2010 au 30 juin 2011

(en millions de dollars des États-Unis)



3. PRINCIPAUX RÉSULTATS OBTENUS

La période à l'examen a coïncidé avec la prise de fonctions de la nouvelle équipe de direction qui s'est attelée à renforcer la cohérence et l'impact de l'action de l'Organisation grâce à de très importants efforts de restructuration.

L'action mondiale de plaidoyer menée par l'Organisation en vue de constituer l'agenda international a considérablement progressé, en particulier pour ce qui est de la reconnaissance du rôle (i) de la culture au service du développement dans le document final adopté par le Sommet sur les Objectifs du Millénaire pour le développement (septembre 2010) puis dans la résolution 65/166 adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies (décembre 2010), et (ii) de l'éducation pour le développement, souligné dans la déclaration ministérielle adoptée à l'issue du débat de haut niveau du Conseil économique et social des Nations Unies (ECOSOC) (juillet 2011).

L'UNESCO a prêté son concours à un certain nombre d'États membres dans les domaines du **renforcement des capacités et de l'aide à la formulation des politiques** de l'éducation à tous les niveaux, notamment pour améliorer la qualité de la formation et du perfectionnement professionnel des enseignants, créer des Systèmes d'information sur la gestion de l'éducation (SIGE) et élaborer des politiques et plans éducatifs ; elle leur a également fourni un appui en ce qui concerne la révision des politiques de la science, de la technologie et de l'innovation, l'élaboration de réponses aux défis dans le domaine des sciences sociales et humaines (avec, par exemple, le Rapport mondial sur les sciences sociales 2010 : Divisions dans les savoirs), le développement des capacités et l'élaboration de politiques nationales et locales en matière de culture ainsi que l'élaboration de législations relatives aux médias conformes aux normes internationalement reconnues.

Dans le cadre de son **action normative**, l'UNESCO a encouragé de façon satisfaisante la ratification de ses instruments normatifs (par exemple, les Conventions de 1954, 1970, 2001 et 2003 relatives à la culture ainsi que la Convention internationale contre le dopage dans le sport) et a suivi leur mise en œuvre en organisant les réunions statutaires des États parties. La priorité a été accordée à l'augmentation du nombre de ratifications dans les régions sous-représentées et au renforcement des capacités des États membres d'appliquer les conventions, l'accent étant mis en particulier sur l'Afrique, l'une des priorités globales de l'Organisation.

La création de plusieurs **nouveaux partenariats** a permis d'élargir la portée et la visibilité de l'action de l'UNESCO. La coopération a été renforcée avec les autres institutions des Nations Unies et les organisations multilatérales, par exemple dans le cadre des préparatifs conjoints pour les grandes conférences internationales, comme la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés (PMA, Turquie, mai 2011), le quatrième Forum de haut niveau sur l'efficacité de l'aide (Busan, République de Corée, novembre-décembre 2011) et la Conférence des Nations Unies sur le développement durable qui doit se tenir au Brésil en juin 2012 (CNUDD, Conférence Rio + 20) .

4. DÉFIS ET ENSEIGNEMENTS TIRÉS

Malgré quelques améliorations dans la coordination entre les différents organismes des Nations Unies (par exemple les partenaires de l'EPT), les efforts doivent se poursuivre et le soutien des États membres, pour parvenir à une volonté politique commune d'améliorer les synergies avec les autres institutions, faciliterait ce processus.

Les ressources humaines et financières limitées posent des difficultés croissantes en ce qui concerne la capacité d'exécution de l'Organisation, en particulier dans un contexte où les attentes mondiales ne cessent de grandir. La création de partenariats et l'adoption de mesures visant à améliorer le rapport coût/efficacité, telles qu'un suivi accru et plus étroit des voyages du personnel et des contrats de consultant, un recours plus large aux technologies de l'information et de la communication ainsi qu'à la vidéoconférence, l'organisation de conférences et de réunions internationales les unes à la suite des autres, ou encore un contrôle plus rigoureux des publications sont autant de mesures qui se sont révélées efficaces.

Les plates-formes intersectorielles ont contribué à la constitution de synergies entre les différents secteurs et ont permis à l'UNESCO de formuler des réponses multidisciplinaires holistiques aux défis mondiaux complexes. L'allocation de ressources budgétaires spécifiques favoriserait l'obtention des résultats escomptés.